



# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021

*Le Document d'enregistrement universel (DEU) 2021  
est une reproduction de la version officielle du DEU  
qui a été établie en XHTML et est disponible sur le  
site de [www.boironfinance.fr](http://www.boironfinance.fr)*



Votre santé mérite le plus grand respect

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>BOIRON, VOTRE SANTÉ MÉRITE LE PLUS GRAND RESPECT</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>COMPTES ANNUELS</b>	<b>111</b>
1.1	CONTRIBUER À UNE MÉDECINE PLUS HUMAINE, PLUS RESPECTUEUSE ET PLUS DURABLE	8	4.1	COMPTES CONSOLIDÉS	112
1.2	UN OBJECTIF : LA PERFORMANCE GLOBALE	24	4.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	165
1.3	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT	59	4.3	COMPTES SOCIAUX	169
1.4	FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE	61	4.4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	195
<b>2</b>	<b>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>71</b>	<b>5</b>	<b>CAPITAL, ACTIONNARIAT, INFORMATIONS BOURSIÈRES ET JURIDIQUES</b>	<b>199</b>
2.1	RÉFÉRENTIEL ET RÈGLES APPLIQUÉS EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	72	5.1	CAPITAL SOCIAL	200
2.2	COMPOSITION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	73	5.2	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	203
2.3	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	83	5.3	ACTIONNARIAT DES SALARIÉS	205
2.4	DÉLÉGATION ET AUTORISATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION OU DE RÉDUCTION DE CAPITAL	85	5.4	INFORMATIONS BOURSIÈRES	206
2.5	ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	85	5.5	INFORMATIONS SUR LES DIVIDENDES	208
2.6	RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	88	5.6	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS – INFORMATIONS JURIDIQUES SUR BOIRON SOCIÉTÉ MÈRE	208
<b>3</b>	<b>PERFORMANCES 2021 ET PERSPECTIVES</b>	<b>101</b>	<b>6</b>	<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>	<b>211</b>
3.1	PERFORMANCES FINANCIÈRES DU GROUPE	102	6.1	PROJET DE RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2022	212
3.2	PERFORMANCES FINANCIÈRES DE BOIRON SOCIÉTÉ MÈRE	108	<b>7</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>217</b>
3.3	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	109	7.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	218
3.4	PERSPECTIVES	110	7.2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	219
			7.3	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	219
			7.4	CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES PUBLICATIONS	220
			7.5	LISTE DES ÉTABLISSEMENTS	220
			7.6	ORGANIGRAMME DU GROUPE BOIRON AU 31 DÉCEMBRE 2021	221
			7.7	TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	222
			7.8	TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU RAPPORT DE GESTION	225
			7.9	TABLE DE CONCORDANCE DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	226
			7.10	GLOSSAIRE	229



# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021

Dans le présent Document d'enregistrement universel et sauf indication contraire :

Le terme « le Groupe » ou « les Laboratoires BOIRON » renvoie à l'ensemble des sociétés rentrant dans son périmètre de consolidation tel que défini en page 132 du présent document,

Le terme « BOIRON société mère » renvoie à BOIRON, société anonyme immatriculée au RCS de Lyon 967 504 697, dont le siège social est situé 2, avenue de l'Ouest Lyonnais – 69510 MESSIMY .



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 14 avril 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la société BOIRON – 2, avenue de l'Ouest Lyonnais – 69510 Messimy, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur celui de la société ([www.boironfinance.fr](http://www.boironfinance.fr)).



## 2021, une année déterminante !

Nous avons débuté l'année 2021 dans un contexte agité et complexe, avec à la fois le déremboursement en France des médicaments homéopathiques à nom commun, la crise sanitaire mondiale et de fait le fort recul des pathologies hivernales dans la plupart des pays.

Notre chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> trimestre en a été fortement impacté.

Parallèlement, toute l'entreprise a été profondément éprouvée par la mise en œuvre nécessaire du Plan de Sauvegarde de l'Emploi décidé en 2020, touchant 512 collaborateurs que nous avons accompagnés, personnellement et professionnellement dans le plus grand respect, vers de nouvelles voies possibles.

Au total, ce sont 12 établissements de distribution que nous avons dû fermer au premier semestre ainsi que notre site de production de Montrichard, le 23 décembre dernier.



**Valérie Lorentz-Poinsot**  
Directrice Générale

Dans le même temps, les équipes en place sont restées combattives et ont redoublé d'efforts pour passer ce cap. Et cela n'a été rendu possible que par la résilience et la confiance de tous.

2021 a été une année de transformation et de défis qui nous a poussés à nous mobiliser et à innover avec audace, autour d'une raison d'être : « Que chaque patient dans le monde puisse bénéficier de l'homéopathie et d'autres produits de santé tout aussi efficaces, utiles et sûrs ».

En tant que leader mondial de l'homéopathie, nous sommes restés plus que jamais investis pour mettre à la disposition de tous nos médicaments homéopathiques et, plus particulièrement en France, pour accompagner la nouvelle donne du marché avec le maintien de prix bas, d'une offre large et du lancement de nouveautés.

Nous avons, par ailleurs, élargi notre offre produits avec une gamme de probiotiques, une gamme d'extraits de plantes, des produits de soin dédiés à la femme, de la phytothérapie et le lancement de tests antigéniques de diagnostic rapide COVID-19.

Toutes nos innovations sont inspirées et guidées par notre positionnement « Soigner avec respect ».

Enfin, nous avons entrepris une démarche de croissance externe, qui nous a permis en janvier 2022 de prendre une participation majoritaire (70%) dans une start-up lyonnaise, ABBI.

Parce que chaque peau est unique, ABBI a eu l'idée de se spécialiser dans le soin cosmétique sur mesure et individualisé, assisté par Intelligence Artificielle.

Nous allons pouvoir développer rapidement cette innovation en nous appuyant sur notre savoir-faire, notre connaissance du circuit pharmaceutique et sur notre implantation géographique internationale.

Nous abordons aujourd'hui 2022 avec humilité, concentration et surtout, humanité, tant la situation de guerre actuelle est éprouvante pour des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants.

Nous sommes en contact permanent avec notre distributeur en Ukraine ainsi que nos filiales en Russie, Pologne, Roumanie, Hongrie, République tchèque et Bulgarie, afin de leur apporter un soutien adapté à leurs besoins.

Plus que jamais, nous sommes animés par la volonté de mettre à la disposition des professionnels de santé et des patients du monde entier, l'homéopathie, notre cœur de métier, et de développer d'autres propositions thérapeutiques tout aussi sûres, efficaces et utiles, de façon à contribuer à une médecine de plus en plus intégrée.



**Thierry Boiron**  
Président du Conseil d'Administration





# 1 BOIRON, VOTRE SANTÉ MÉRITE

## LE PLUS GRAND RESPECT

---

<b>1.1</b>	<b>CONTRIBUER À UNE MÉDECINE PLUS HUMAINE, PLUS RESPECTUEUSE ET PLUS DURABLE</b>	<b>8</b>
1.1.1	Faits marquants 2021	8
1.1.2	Les Laboratoires BOIRON, une histoire de famille et d'audace	10
1.1.3	Des solutions de santé innovantes	13
1.1.4	Des spécialistes au service de la stratégie réglementaire	18
1.1.5	Une disponibilité des solutions de santé BOIRON dans près de cinquante pays	20
1.1.6	Un développement et une qualité de fabrication unique, made in France	21
<b>1.2</b>	<b>UN OBJECTIF : LA PERFORMANCE GLOBALE</b>	<b>24</b>
1.2.1	Créer de la valeur de manière responsable	28
1.2.2	Contribuer au bien-être des femmes et des hommes	33
1.2.3	Préserver la biodiversité	46
<b>1.3</b>	<b>RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT</b>	<b>59</b>
<b>1.4</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE</b>	<b>61</b>
1.4.1	Facteurs de risques	61
1.4.2	Procédures de contrôle interne	67
1.4.3	Politique d'assurance	69

Ce chapitre contient la Déclaration de performance extra-financière des Laboratoires BOIRON, conformément à l'article R225-105 du Code de commerce.

Une table de concordance est disponible au paragraphe 7.9.

Le rapport de l'organisme tiers indépendant est présenté au paragraphe 1.3.

# 1.1 CONTRIBUER À UNE MÉDECINE PLUS HUMAINE, PLUS RESPECTUEUSE ET PLUS DURABLE

## 1.1.1 Faits marquants 2021

- **1<sup>er</sup> janvier 2021** : en France, le **déremboursement des médicaments homéopathiques** est entré en vigueur. Ce déremboursement a conduit à la **mise en œuvre d'une réorganisation d'envergure et à la refonte de la politique commerciale** des Laboratoires BOIRON. Sur l'année 2021, les volumes de médicaments à nom commun ont subi en France un recul de 76 088 K€, tandis que l'effet de la hausse des prix de vente s'élève à 38 530 K€. De nombreuses complémentaires santé proposent la prise en charge totale ou partielle des médicaments homéopathiques.
- En France, comme le prévoyait la **réorganisation initiée en 2020**, douze établissements de préparation et distribution ont fermé sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021, suivis par le site de production de Montrichard le 23 décembre. Les établissements de distribution maintenus en activité ont en outre vécu le départ de cinquante-sept salariés le 31 décembre 2021. Cette réorganisation a entraîné le départ de 449 personnes. **Au 31 décembre 2021**, 239 salariés sont accompagnés en vue d'un reclassement externe et 153 salariés ont rejoint le dispositif de départ en mesures d'âge financé par l'entreprise. 15 510 K€ ont été décaissés sur l'année 2021, dont 13 515 K€ avaient été provisionnés en 2020, au regard des normes comptables en vigueur. L'impact de cette réorganisation sur le résultat opérationnel 2021 est une charge nette de 1 290 K€ et correspond essentiellement à des charges de reclassement interne et autres dépenses que les normes comptables n'ont pas permis de provisionner en 2020. Au 31 décembre 2021, le solde de la provision pour réorganisation s'élève à 43 241 K€.
- Dans le cadre de la réorganisation des activités en France, un réseau national de vingt-six **Responsables du Développement de l'Homéopathie**, dont trois encadrants, a été constitué en janvier 2021.
- **18 janvier 2021** : à l'occasion d'une **communication grand public** diffusée en télévision, sur les réseaux sociaux et sur internet, BOIRON société mère a pris la parole pour revendiquer sa spécificité et la place de l'homéopathie dans le quotidien des Français.
- **26 janvier 2021** : les Laboratoires BOIRON ont été retenus dans le cadre de l'**expérimentation française du cannabis** à usage médical pilotée par l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé).
- **11 mars 2021** : un **accord sur le télétravail** a été signé par BOIRON société mère, une occasion de :
  - mettre en place, auprès de ceux qui le souhaitent, le travail hybride, une opportunité au service de notre performance,
  - s'engager dans une dynamique globale d'organisation du travail.
- **24 mars 2021** : un programme « **Homéo & Sport** » a été lancé. Les Laboratoires BOIRON accompagnent des sportifs de haut niveau de la région lyonnaise, afin de préparer au mieux les Jeux Olympiques de Tokyo 2021.
- **2 avril 2021** : la **certification AEO** (Authorized Economic Operator) des Laboratoires BOIRON a été renouvelée. Elle attribue le statut d'opérateur économique agréé. Cette certification atteste de la rigueur et de la fiabilité en matière de prise en compte de la réglementation douanière pour les opérations de commerce international des Laboratoires BOIRON.
- **8 avril 2021** : les Laboratoires BOIRON ont noué un partenariat avec des spécialistes du domaine pour proposer des **tests antigéniques de diagnostic rapide** de la COVID-19 par prélèvement nasal. Ces tests représentent près de 6% du chiffre d'affaires consolidé en 2021.
- **8 avril 2021** : une rubrique « **Notre démarche RSE** » a été mise en place sur l'espace intranet des Laboratoires BOIRON, visant à mieux comprendre les enjeux liés à la RSE et les actions concrètes au sein du Groupe.
- **1<sup>er</sup> juillet 2021** : les Laboratoires BOIRON ont ouvert une **filiale à Hangzhou, en Chine continentale**.
- Au mois d'octobre, les Laboratoires BOIRON ont été évalués par **EcoVadis**, qui les positionne dans les 25% des entreprises les mieux notées en termes d'engagements RSE, en leur attribuant la médaille d'argent.

- A la suite de leur fermeture, **les établissements de distribution de Saint-Etienne, Brest, Belfort, Paris Bois d'Arcy, Grenoble, Rouen, Toulon et Niort ont été vendus** sur l'année 2021.
- **La mise en œuvre de la stratégie d'innovation des Laboratoires BOIRON s'est traduite par plusieurs lancements de produits** depuis l'année dernière, qui ont apporté environ 50 millions d'euros de chiffre d'affaires sur 2021, parmi lesquels :
  - une gamme d'HoméoPacks, des médicaments homéopathiques les plus courants en pack de trois tubes ou quatre doses,
  - quatre médicaments homéopathiques :
    - Bocéal® pour les maux de gorge et les aphtes,
    - Cocyntal® pour les coliques du nourrisson,
    - Arnitrosium® pour le traitement des douleurs articulaires,
    - Storinyl® pour le traitement symptomatique du rhume et de la toux.
  - une gamme d'Extraits de Plantes,
  - un complément alimentaire, Mag'Nuit®, une formule unique incluant des polyphénols,
  - une gamme innovante de probiotiques microencapsulés et sans allergène, Osmobiotic Flora® (pour contribuer à l'équilibre de la flore digestive et améliorer le confort intestinal) et Osmobiotic Immuno® (souches microbiotiques associées à de la vitamine D pour renforcer le système immunitaire),
  - une nouvelle gamme de dermocosmétiques au Calendula issu de l'agriculture biologique,
  - la distribution en France de Canéphron®, médicament traditionnel à base de plantes issu du partenariat avec le laboratoire allemand BIONORICA, pour le traitement des troubles urinaires non compliqués,
  - la distribution en Espagne de la ligne de produits « santé de la femme » du laboratoire IPRAD,
  - la commercialisation des tests antigéniques de diagnostic rapide de la COVID-19 par prélèvement nasal.
- Dans le cadre de leur démarche d'écoconception, les Laboratoires BOIRON ont développé une nouvelle **formule pour les dentifrices Homéodent®** (version soin complet) avec plus de 95% d'ingrédients d'origine naturelle<sup>1</sup>.
- Pour rappel, en 2020, le résultat opérationnel s'élevait à 38 185 K€ : il était impacté par des provisions relatives au projet de réorganisation annoncé en mars 2020. Avant prise en compte de cet impact, il s'élevait à 70 904 K€. **En 2021, le résultat opérationnel avant impact de la réorganisation s'élève à 48 132 K€, en baisse de 22 772 K€ par rapport à 2020 :**

en milliers d'euros	2021	2020
Résultat opérationnel	46 842	38 185
Impact net de la réorganisation	(1 290)	(32 719)
Résultat opérationnel avant impact net de la réorganisation	48 132	70 904
En % du chiffre d'affaires	10,6%	13,8%

La marge brute est en recul de 67 120 K€, sous l'effet de la baisse du chiffre d'affaires, fortement impacté par le recul du premier trimestre, dans un contexte de déremboursement de l'homéopathie en France et de crise sanitaire mondiale.

Les charges opérationnelles sont en recul de 37 510 K€, intégrant notamment des économies sur les coûts de préparation et de distribution, consécutives au déremboursement et à la réorganisation (26 379 K€), et sur les dépenses de promotion (5 123 K€) et les coûts des fonctions support (3 685 K€).

Huit établissements ont été cédés sur l'année, apportant une plus-value totale de 8 426 K€. En 2020, la vente de l'établissement de Francheville avait généré une plus-value de 1 588 K€.

- Malgré les **impacts de la crise sanitaire** sur le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe, la continuité de l'activité a été assurée et la structure financière du Groupe reste largement équilibrée. Le recours au chômage partiel a été non significatif, le Groupe n'a pas demandé le report ou l'étalement de certaines dettes. En outre, il n'y a pas eu de modification significative des conditions de règlement des clients.

<sup>1</sup> Selon la norme ISO 16 128.

## 1.1.2 Les Laboratoires BOIRON, une histoire de famille et d'audace

### 1.1.2.1 Modèle d'affaires



#### UN ÉCOSYSTÈME MOBILISÉ

##### DES PATIENTS CONVAINCUS

- Dans les 2 dernières années, 54% des Français ont eu recours à l'homéopathie pour se soigner, ou soigner l'un des membres de leur foyer<sup>(1)</sup>
- 70% des Français sont convaincus des bienfaits de la médecine douce (compléments alimentaires, homéopathie, phytothérapie...) <sup>(2)</sup>

##### UNE RÉGLEMENTATION EXIGEANTE

- Comme le requiert l'industrie pharmaceutique, les sites BOIRON sont audités en moyenne tous les 3 ans par les autorités réglementaires (européennes, américaines et russes notamment)

##### DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ MOBILISÉS

- Près de 45 000 médecins généralistes prescrivent de l'homéopathie en France (soit 1 médecin sur 2) <sup>(3)</sup>
- Environ 4 000 professionnels de santé formés sur l'homéopathie dans le monde en 2021 <sup>(4)</sup>

##### UNE PROGRESSION DES TRAVAUX DE RECHERCHE SUR L'HOMÉOPATHIE

- Plus de 7 000 publications scientifiques en recherche fondamentale et clinique <sup>(5)</sup>
- Un laboratoire de recherche BOIRON et de nombreux partenaires en France et à l'international

##### DES FOURNISSEURS EXPÉRIMENTÉS

- Récoltants et cultivateurs hautement qualifiés, circuits courts privilégiés (70% des souches proviennent d'Europe) et plantes garanties sans OGM
- Plus de 90% des fournisseurs de BOIRON société mère sont situés en France

##### 2 769 SALARIÉS ENGAGÉS POUR LE PROJET

- 1 785 en France et 984 à l'international
- 97% de contrats à durée indéterminée
- 18 ans d'ancienneté moyenne des salariés du Groupe

##### UN ACTIONNARIAT FAMILIAL (70 %)

- Une vision à long terme, socle essentiel pour l'ensemble des collaborateurs et des parties prenantes
- Des valeurs fortes portées de génération en génération et un attachement indéfectible au projet de l'entreprise

#### UNE CRÉATION DE VALEUR DURABLE

##### DES SOLUTIONS DE SANTÉ INNOVANTES

- Des solutions de santé au service de notre philosophie de soigner avec respect l'Homme et la nature : médicaments homéopathiques humains et vétérinaires, cosmétiques, compléments alimentaires, dispositifs de diagnostic in vitro
- Une stratégie d'innovation qui s'est traduite par plusieurs lancements de produits depuis l'année dernière (environ 50 millions d'euros de chiffre d'affaires apportés sur 2021) : Homéopacks, spécialités homéopathiques et non homéopathiques (extraits de plantes, probiotiques, tests Covid-19...)
- Quatre grands projets d'écoconception menés en 2021 sur des produits ou leur packaging

##### DES SPECIALISTES AU SERVICE DE LA STRATÉGIE RÉGLEMENTAIRE

- 223 autorisations de commercialiser obtenues en 2021
- Plus de 10 000 dossiers gérés avec rigueur pour le maintien des solutions de santé sur le marché

##### UNE DISPONIBILITÉ DE NOS SOLUTIONS DE SANTÉ DANS PRES DE 50 PAYS

- En France (52% du chiffre d'affaires), 15 établissements de préparation et distribution au service d'un réseau de 22 000 pharmacies - N°2 de l'automédication
- Un réseau de 23 filiales et plus de 20 distributeurs : 48% du chiffre d'affaires réalisé à l'international
- Développement du e-commerce dans quatre pays

##### UN DÉVELOPPEMENT ET UNE QUALITÉ DE FABRICATION UNIQUE, MADE IN FRANCE

- Un outil industriel en pleine propriété
- Le respect des normes qualité les plus strictes comme les Bonnes Pratiques de Fabrication et les Bonnes Pratiques de Laboratoire
- 60% des fournisseurs stratégiques évalués par EcoVadis<sup>(6)</sup>
- Près de 50% des achats réalisés en 2021 portaient sur des fournisseurs travaillant avec Boiron société mère depuis plus de 10 ans.

##### UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS VOLONTARISTE

- Près de 190 M€ d'investissements réalisés entre 2016 et 2021
- Une plateforme logistique innovante et automatisée créée en 2019

##### LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET LE BIEN ÊTRE AU TRAVAIL AU CŒUR DE NOTRE POLITIQUE SOCIALE

- Des accords d'entreprise en faveur de la préparation à la retraite, la mobilité, le temps de travail, l'accompagnement des projets personnels, l'aide aux parents malades et le télétravail
- Les salariés associés à la performance économique de l'entreprise : ratio de performance, intéressement et participation
- 90% des salariés du groupe formés en 2021
- Un service « Convivialité » créé il y a 40 ans en France

##### UN OBJECTIF : LA PERFORMANCE GLOBALE

- Financière*
- Chiffre d'affaires : 455 M€
  - Résultat opérationnel : 47 M€
  - Trésorerie : 234 M€ ; Patrimoine immobilier : 163 M€
- Extra-financière*
- La RSE inscrite dans les valeurs de l'entreprise
  - Un comité de pilotage RSE pluridisciplinaire et un réseau international de référents, au service de nos 14 engagements
  - Un manifeste zéro déchet déployé auprès de tous les salariés

(1) La Santé de demain, quelles attentes des Français ? Etude interne conduite en ligne du 3 au 8 Mars 2021 auprès de 518 répondants, sur le panel de la communauté de patients - Pôle Etudes Boiron.

(2) Etude IFOP 2020 / (3) Etude de la prescription & délivrance de HNC en France, conduite par IQVIA en juillet 2021 / (4) Bilans pédagogiques CEDH et CDFH /

(5) PubMed / (6) En % des achats

## 1.1.2.2 L'histoire des Laboratoires BOIRON

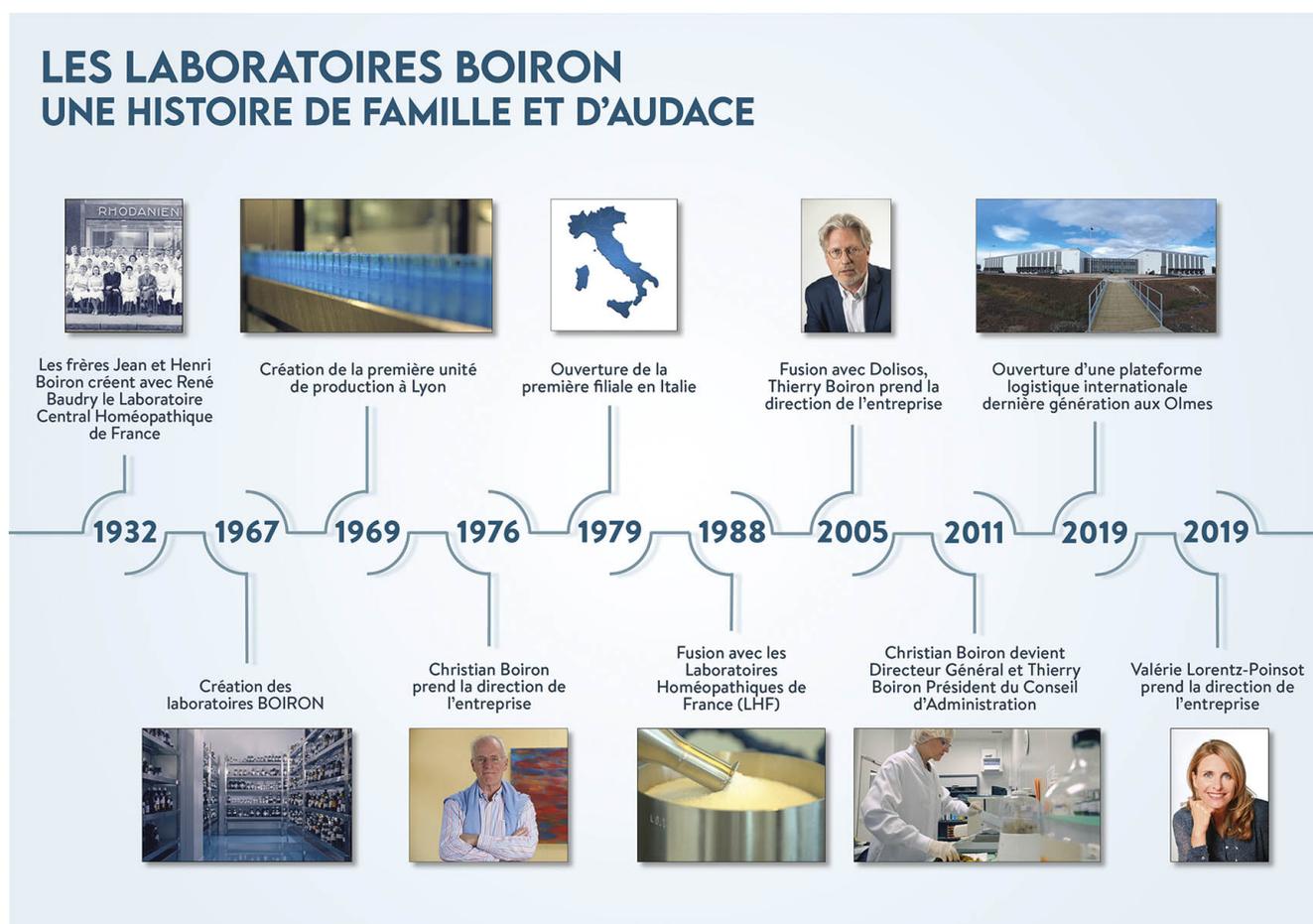
L'homéopathie, présente depuis 220 ans en France, est née de la science.

Elle procède de la matière médicale, une science médicale de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle qui étudiait les « substances médicinales » utilisées à l'époque pour les traitements<sup>1</sup>.

Créés en 1932 par les pharmaciens Jean et Henri Boiron, les Laboratoires BOIRON se sont engagés dans la fabrication de médicaments homéopathiques afin de répondre à la demande

des médecins en quête de solutions thérapeutiques efficaces, fiables et sans toxicité pour leurs patients. Depuis, l'histoire familiale se perpétue avec la volonté de faire progresser l'homéopathie partout dans le monde. Le récit se poursuit avec l'ouverture à d'autres solutions de santé tout aussi efficaces, sûres et utiles, sous l'impulsion de Valérie Lorentz-Poinsot, Directrice Générale de l'entreprise.

L'histoire des Laboratoires BOIRON a été marquée par les événements suivants :



## 1.1.2.3 Une vision de la santé profondément humaniste

En préambule à la Constitution de l'OMS, en 1946, cette définition historique de la santé est exposée : « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.* »<sup>2</sup>

Vivre et vieillir en bonne santé est l'aspiration de tous.

Alors que les défis pour la santé publique se multiplient (augmentation des maladies chroniques dont le nombre de cancers, du mésusage des médicaments et de la iatrogénie<sup>3</sup> médicamenteuse, du vieillissement de la population en mauvaise

santé, etc.), les systèmes de santé montrent leurs limites et doivent évoluer pour une approche plus globale et plus responsable, en tenant compte des attentes des patients. Ces derniers sont de plus en plus acteurs de leur santé et désireux d'une prise en charge individuelle, personnalisée et complète.

Le projet des Laboratoires BOIRON prend ainsi tout son sens : que chaque patient dans le monde puisse bénéficier de l'homéopathie (qui est au cœur du métier des Laboratoires BOIRON) et d'autres solutions de santé tout aussi efficaces, utiles et sûres.

<sup>1</sup> Dobrescu Dumitru, *Pharmacologie homéopathique générale*, Paris : Similia, 2011.

<sup>2</sup> Préambule à la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé - 22 juillet 1946.

<sup>3</sup> Effets secondaires nocifs provoqués par la prise de médicaments ou d'interaction médicamenteuses entre plusieurs traitements.

Ce projet est au service d'une **vision de la santé profondément humaniste, portée par « 4P »** : une santé Prédictive, Préventive, Participative et Personnalisée, car les Laboratoires BOIRON sont convaincus que chacun doit pouvoir être soigné dans le respect de lui-même.

Pour cela, la démarche du Groupe a pour vocation de :

- contribuer à une médecine plus humaine, plus respectueuse et plus durable, grâce à des médicaments et des solutions de santé utiles, efficaces et sûrs,
- offrir une approche globale et personnalisée, une prise en charge holistique du patient, avec l'impératif de soigner avec respect,
- considérer le patient comme un acteur de sa santé,
- faire coopérer toutes les disciplines autour du parcours de soin, avec pour but ultime de permettre à chacun de prendre soin de sa santé en accord avec sa vie.

Positionnée au centre de la démarche des Laboratoires BOIRON, **le respect est une valeur clé** : respect de l'identité, de l'intégrité et de la liberté de chacun.

### 1.1.2.3.1 Le respect des patients

Les Laboratoires BOIRON mettent à disposition de leurs patients des solutions de santé et des informations leur permettant de se soigner sans risque.

#### Engagés pour une thérapeutique respectueuse

La thérapeutique homéopathique permet de prendre en charge le patient dans sa globalité, et non pas seulement sa maladie. Cette approche holistique du patient permet de prendre en compte ses dimensions mentale, émotionnelle, fonctionnelle, sociale et communautaire<sup>1</sup>.

L'homéopathie est une thérapeutique dite « individualisée » puisqu'elle considère chaque individu comme étant unique, en prenant en compte la réaction individuelle du malade. Chaque traitement, même au niveau symptomatique, peut être individualisé.

Respect de la physiologie, absence de molécule chimique à dose pondérale et dénuée d'effet toxique pour l'organisme, la thérapeutique homéopathique est une solution fiable et sans risque pour les patients. Elle combine une double approche visant à soigner tout en préservant le capital santé des patients.

Par ailleurs, elle apporte une réponse aux grands enjeux de santé publique définis par l'OMS :

- elle permet d'agir en prévention dans le cadre de nombreuses pathologies,
- elle contribue à lutter contre l'antibiorésistance,
- elle évite les risques d'interactions médicamenteuses liés à la polymédication,
- elle limite la surconsommation médicamenteuse.

La iatrogénie médicamenteuse (ensemble des effets indésirables provoqués par la prise d'un ou plusieurs médicaments) est un problème de santé publique. En moyenne, elle est impliquée dans 6,5% des admissions hospitalières, 9% des séjours hospitaliers et 15% des admissions en réanimation. Ses conséquences humaines et économiques sont considérables pour la société<sup>2</sup>.

Les accidents iatrogéniques sont responsables de plus de 130 000 hospitalisations par an en France<sup>3</sup>.

#### Engagés pour une information en toute transparence

Les Laboratoires BOIRON ont à cœur de mettre le patient au centre de toutes leurs démarches. Lui garantir le bon usage du médicament et lui donner accès à une information de qualité demeurent une priorité.

Cela passe tout d'abord par les professionnels de santé, et notamment les pharmaciens qui conseillent et délivrent quotidiennement des médicaments et produits de santé.

Pour les demandes d'informations pharmaceutiques et médicales, les Laboratoires BOIRON mettent à disposition des professionnels de santé et des patients un Service d'Information BOIRON (SIB) joignable au 0810 809 810. Plus de 25 000 contacts téléphoniques et mails sont enregistrés par an pour trouver un médecin homéopathe et pour toute question concernant les médicaments et produits de santé BOIRON ainsi que les activités de l'entreprise.



MP10FD - Mars 2017

0 810 809 810

Service Information Boiron  
0 810 809 810 Service 0,05 €/min  
prix appel du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30

Une question ?  
Boiron est à votre écoute.

BOIRON

Les Laboratoires Boiron se sont engagés à respecter la nouvelle charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments d'octobre 2014 et la référentiel de certification INRS de mars 2016. Les personnes se consacrant à ces missions respectent les règles de déontologie s'appliquant à l'organisation des rencontres, à l'introduction de produits des avantages et de remise des échantillons. Tout professionnel peut avoir accès aux données obtenues à son sujet lors d'enquêtes de prospection ou de démarchage. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.

1 NCCIH (Centre National de Santé Complémentaire et Intégrative - USA).

2 Iatrogénie médicamenteuse responsable d'hospitalisation en réanimation : étude descriptive dans un centre hospitalier. *Journal de Pharmacie Clinique*. 2018;37(2):111-120.

3 Dossier de presse - Campagne de prévention contre la iatrogénie médicamenteuse - Mars 2019.

### 1.1.2.3.2 Le respect des professionnels de santé

L'homéopathie est utilisée depuis plus de 200 ans par des médecins formés et est fondée sur leur pratique et leur expérience médicale. Tous les jours, les médecins constatent la réussite des traitements qu'ils prescrivent à leurs patients.

L'homéopathie est une thérapeutique qui s'inscrit dans la médecine d'aujourd'hui car elle répond aux besoins des différents professionnels de santé tant sur le plan de la prise en charge globale de leurs patients que dans l'exercice de leur métier.

Les professionnels de santé sont à la recherche de coopération. Les nouvelles générations de médecins sont en demande de ne plus être isolées, de travailler en collaboration avec leurs confrères et les équipes paramédicales. L'homéopathie permet de fédérer les professionnels de santé autour du patient puisqu'elle est prescrite par des médecins spécialistes, généralistes, des sages-femmes mais également conseillée par des pharmaciens. Elle permet d'ouvrir le dialogue entre eux.

Selon une enquête<sup>1</sup> réalisée pour les Laboratoires BOIRON, les médecins généralistes homéopathes mentionnent et valorisent, dans cette étude, des bénéfices personnels à pratiquer l'homéopathie :

- plus de sérénité,
- plus de liberté dans la pratique professionnelle,
- plus d'intérêt intellectuel.

Au final, il en résulte un plus grand épanouissement au travail.

La pratique de l'homéopathie leur a permis d'obtenir de meilleurs résultats thérapeutiques et moins de iatrogénie médicamenteuse.

*« (...) Le traitement homéopathique permet de soigner une majorité de patients présentant des motifs de consultation en médecine générale, et notamment les cas où la thérapeutique conventionnelle est contre-indiquée ou mal tolérée. Les traitements homéopathiques ont pris une place de plus en plus importante également en oncologie en tant que soins de support, à la grande satisfaction d'un nombre croissant d'oncologues. (...) »<sup>2</sup>*

*Dr Charles BENTZ, médecin homéopathe, Président du Syndicat National des Médecins Homéopathes Français (SNMHF)*

## 1.1.3 Des solutions de santé innovantes

Les Laboratoires BOIRON disposent d'un portefeuille de produits très riche qui apporte aux professionnels de santé et aux patients des solutions thérapeutiques pour traiter et prévenir un grand nombre de pathologies, sans risque d'effet iatrogène.

Il existe deux grandes familles de solutions de santé :

### **Les médicaments homéopathiques à nom commun** (Dénomination commune latine)

Ils sont généralement présentés sous forme de tubes de granules ou de doses de globules. Aucune indication thérapeutique ni posologie ne figure généralement sur leur conditionnement car c'est le professionnel de santé qui détermine l'indication du médicament et sa posologie en fonction de chaque individu. Tout laboratoire peut commercialiser ces médicaments homéopathiques à nom commun. Leurs dénominations ne sont pas protégées à titre de marque, s'agissant de dénominations communes.

### **Les solutions de santé à nom de marque (spécialités)**

(Spécialités homéopathiques, dispositifs médicaux, compléments alimentaires, cosmétiques, phytothérapie)

Ces solutions sont développées pour traiter ou prévenir une affection, ou encore pour entretenir un capital santé. Elles possèdent, généralement, une indication thérapeutique ou une allégation ainsi qu'une posologie pour un usage en automédication. Elles intègrent les spécialités homéopathiques, les dispositifs médicaux (tests COVID-19 notamment), les compléments alimentaires, les cosmétiques ainsi que la phytothérapie.

<sup>1</sup> Etude « Médecins homéopathes et médecins prospectifs : quelle(s) satisfaction(s) dans leur pratique ? » réalisée par l'institut A+A, en avril 2015, sur un échantillon de 400 médecins français, homéopathes et allopathes.

<sup>2</sup> Lorentz-Poinsot Valérie. Homéopathie. Liberté, égalité, santé ! Paris : Flammarion 2019, page 103.

**Les principales spécialités homéopathiques et autres solutions de santé des Laboratoires BOIRON :**



**Oscillococcinum®**

Traditionnellement utilisé dans le traitement des états grippaux : fièvre, frissons, maux de tête, courbatures.



**Stodal® et Stodaline®**

Traditionnellement utilisés dans le traitement de la toux.



**Arnigel®**

Traditionnellement utilisé dans le traitement local d'appoint en traumatologie bénigne en l'absence de plaie (ecchymoses, contusions, fatigue musculaire...), chez l'adulte et l'enfant à partir d'un an.



**Camilia®**

solution buvable en récipient unidose

Traditionnellement utilisé dans les troubles attribués à la dentition chez le nourrisson.



**Sédatif PC®**

Traditionnellement utilisé dans les états anxieux et émotifs, les troubles mineurs du sommeil.



**Coryzalia®**

comprimé orodispersible et solution buvable en récipient unidose

Traditionnellement utilisé dans le traitement symptomatique du rhume et des rhinites.



**Homéoptïc®**

collyre en récipient unidose

Traditionnellement utilisé chez l'adulte et l'enfant à partir d'un an, en cas d'irritation ou de gêne oculaire d'origines diverses (effort visuel soutenu, bain de mer ou de piscine, fatigue oculaire, atmosphère enfumée...).



**Homéovox®**

Traditionnellement utilisé dans les affections de la voix : extinction de voix, enrouement, fatigue des cordes vocales.



**Les Extraits de Plantes**

Une gamme 100% naturelle de compléments alimentaires à base de plantes. Les Extraits de Plantes BOIRON sont des alliés contre les différents maux du quotidien et contribuent à maintenir l'équilibre des fonctions de l'organisme.



### Mag' Nuit®

Une formule unique à base de polyphénols, de mélisse et de magnésium qui contribue à une amélioration de la qualité du sommeil et facilite l'endormissement.

Sur l'année 2021, des lancements de produits ont été réalisés sous différents statuts et toujours en adéquation avec l'engagement des Laboratoires BOIRON de soigner avec le plus grand respect.

### Les médicaments homéopathiques



**Arnitrosium®**, le médicament homéopathique pour le traitement des douleurs articulaires.

Lancé en France en mars 2021.



**Castor Equi Boiron pommade**, un médicament homéopathique traditionnellement utilisé dans le traitement des crevasses, notamment les crevasses du mamelon.

Lancé en France en mars 2021.



**Storinyl®**, un sirop homéopathique traditionnellement utilisé dans le traitement symptomatique du rhume (congestion nasale, écoulement nasal, éternuement, mal de gorge mineur) et de la toux (toux sèche, toux grasse).

Lancé en France en septembre 2021.



Les **HoméoPacks**, une sélection d'unitaires, composés en pack de trois tubes ou quatre doses. Format pratique et économique pour le patient.

Lancés en France en janvier 2021.

## Les médicaments de phytothérapie

**Canephron®** est un médicament traditionnel à base de plantes utilisé comme adjuvant en complément de mesures hygiéno-diététiques pour augmenter la quantité d'urine afin d'améliorer l'élimination urinaire :

- en cas de troubles urinaires non compliqués (tels qu'envie fréquente d'uriner, sensation de brûlure au passage de l'urine et augmentation de l'envie d'uriner),
- pour réduire le dépôt de micro-calculs rénaux.

**Canephron®**, lancé en France en octobre 2021, est issu du partenariat entre BOIRON société mère et le laboratoire BIONORICA, leader de la phytothérapie en Allemagne.



## Les compléments alimentaires



**Osmobiotic Immuno®** est un complément alimentaire associant des souches microbiotiques rigoureusement sélectionnées et de la vitamine D qui contribue au fonctionnement normal du système immunitaire.

Les souches sont micro-encapsulées selon un procédé unique breveté pour les protéger de l'acidité gastrique.

Formulée sans allergène, la gamme propose trois références pour s'adapter au microbiote de chacun : enfant, adulte et sénior.

Lancé en août en France, en septembre en Italie, et en Belgique et au Luxembourg en octobre 2021.

## Les cosmétiques



**Dermoplasmine® Stick :**  
stick lèvres au Calendula  
hydratant et apaisant pour les  
lèvres sèches et fragilisées



**Dermoplasmine® Baume :**  
baume lèvres au Calendula  
réparateur et nourrissant pour  
les lèvres abîmées, gercées et  
irritées.



**Dermoplasmine® Mousse :**  
mousse au Calendula à la  
texture unique, réparatrice et  
protectrice pour les peaux  
sèches et fragilisées.



**Dermoplasmine® Soin :**  
soin au Calendula hydratant et  
apaisant pour les peaux irritées  
et agressées.

L'ensemble des dermocosmétiques Dermoplasmine utilisent du Calendula issu de l'agriculture biologique.

Cette gamme a été lancée dans quatre pays : France, Espagne, Italie, Belgique et Luxembourg en septembre 2021.

**Lait hydratant bébé** (deux formes : tube et flacon pompe de 200 ml) : un lait corporel hydratant, apaisant et protecteur pour le soin quotidien de la peau des bébés.

Lancé en Chine en septembre 2021.



## Les dispositifs médicaux



### **Autotests et tests pour les professionnels de santé**

Une gamme d'autotests et de tests antigéniques de diagnostic rapide COVID. Par prélèvement nasal d'un usage simple ils sont dotés d'un écouvillon adapté, permettent d'assurer un prélèvement viral optimisé et offrent une lecture des résultats en quelques minutes seulement.

Lancés progressivement à partir de mars 2021 dans de nombreux pays.

## 1.1.4 Des spécialistes au service de la stratégie réglementaire

La direction des affaires publiques et réglementaires est en support du développement stratégique des médicaments homéopathiques et d'autres solutions de santé en garantissant leur innocuité, leur qualité et leur efficacité pour toutes les

populations et dans tous les pays où les Laboratoires BOIRON sont implantés ou souhaitent se développer. Elle maintient également les enregistrements acquis selon les évolutions des réglementations internationales et des requis nationaux.



### EUROPE

En 1992, une directive européenne<sup>1</sup> a fixé le cadre réglementaire pour le maintien sur le marché des médicaments homéopathiques fabriqués industriellement :

- l'Enregistrement Homéopathique (EH) fixe les dispositions pour les médicaments homéopathiques répondant aux critères suivants : l'absence d'indication thérapeutique sur l'étiquetage, des hauteurs de dilution encadrées, l'administration par voie orale ou externe,
- l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) concerne les spécialités homéopathiques qui revendiquent une indication thérapeutique homéopathique traditionnelle d'automédication ou qui ne peuvent remplir les trois critères énoncés ci-dessus pour l'Enregistrement Homéopathique.

Cette directive européenne a été transposée dans la plupart des pays européens. Certains états-membres n'ont pas implémenté entièrement cette directive. En effet, la mention d'indications pour les spécialités homéopathiques est optionnelle, de ce fait certains médicaments homéopathiques enregistrés avec AMM ne mentionnent pas d'indication dans certains pays.

La Commission Européenne a dévoilé sa stratégie pharmaceutique en novembre 2020 : « A Pharmaceutical Strategy for Europe ». Elle annonce les propositions législatives et non-législatives que la Commission Européenne compte prendre dans les années à venir. Il est à retenir la réouverture de ce texte communautaire en 2022 du fait notamment de la crise sanitaire.



### RUSSIE

Le système d'obtention d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) en Russie est fondé sur la soumission de dossiers présentant le bénéfice/risque des médicaments. Des études cliniques locales sont exigées pour le maintien de l'AMM des spécialités par les autorités russes.

Depuis 2017, une inspection des sites de production par le ministère de l'Industrie de la Fédération de Russie est un préalable à toute demande d'AMM ou de modification des AMM existantes. Le site de Messimy a été inspecté avec succès en 2019 ainsi que le site de Montévrain en 2020.

Suite à la mise en place en janvier 2015 de l'Union Economique Eurasiatique (UEEA) qui comprend les états membres suivants : Arménie, Biélorussie, Kazakhstan, Kirghizstan et Russie, les AMM nationales et les dossiers doivent être mis en conformité avec le règlement de l'UEEA jusqu'à fin 2025. Au-delà de cette date, les AMM n'ayant pas été mises en conformité seront abrogées.



### ÉTATS-UNIS

Le guide de politique de conformité de la FDA (Food and Drug Administration) régit depuis 1988 les « conditions dans lesquelles des médicaments homéopathiques peuvent être commercialisés ».

Il précise que les produits autres que ceux destinés au traitement de maladies graves dispensés sous la responsabilité d'un praticien agréé, peuvent être commercialisés sous le statut

d'automédication, en garantissant un niveau d'information suffisant au consommateur.

Les médicaments homéopathiques, unitaires et spécialités, sont donc commercialisés sous le statut d'automédication, avec indication, après notification aux autorités.

<sup>1</sup> Directive n° 92/73/CEE transposée en droit français par la loi n° 94-43 du 18 janvier 1994 et son décret d'application n° 98-52 du 28 janvier 1998.



Au Canada, les médicaments homéopathiques entrent dans la catégorie des produits de santé naturels. Depuis janvier 2004, ils sont régis par le *Règlement sur les produits de santé naturels* administré par la Direction des produits de santé naturels de Santé Canada.



Les médicaments homéopathiques font partie de la catégorie des médicaments dynamisés, pour lesquels il existe deux statuts :

- les médicaments qui sont éligibles font l'objet d'une notification : les indications et compositions sont prédéfinies par l'Agence du médicament,
- les médicaments faisant l'objet d'un enregistrement (AMM) : le dossier est évalué par l'Agence, les changements font l'objet des variations évaluées par les autorités.



En 2021, les Laboratoires BOIRON ont commercialisé en Chine, à la fois via le canal du e-commerce (cross-border) et celui du retail, une dizaine de produits de santé tels que la crème au Calendula, l'Arnigel®, l'Arnicrème®, des produits de la gamme Dermoplasmine®, ou encore la Baby Body Lotion, spécialement

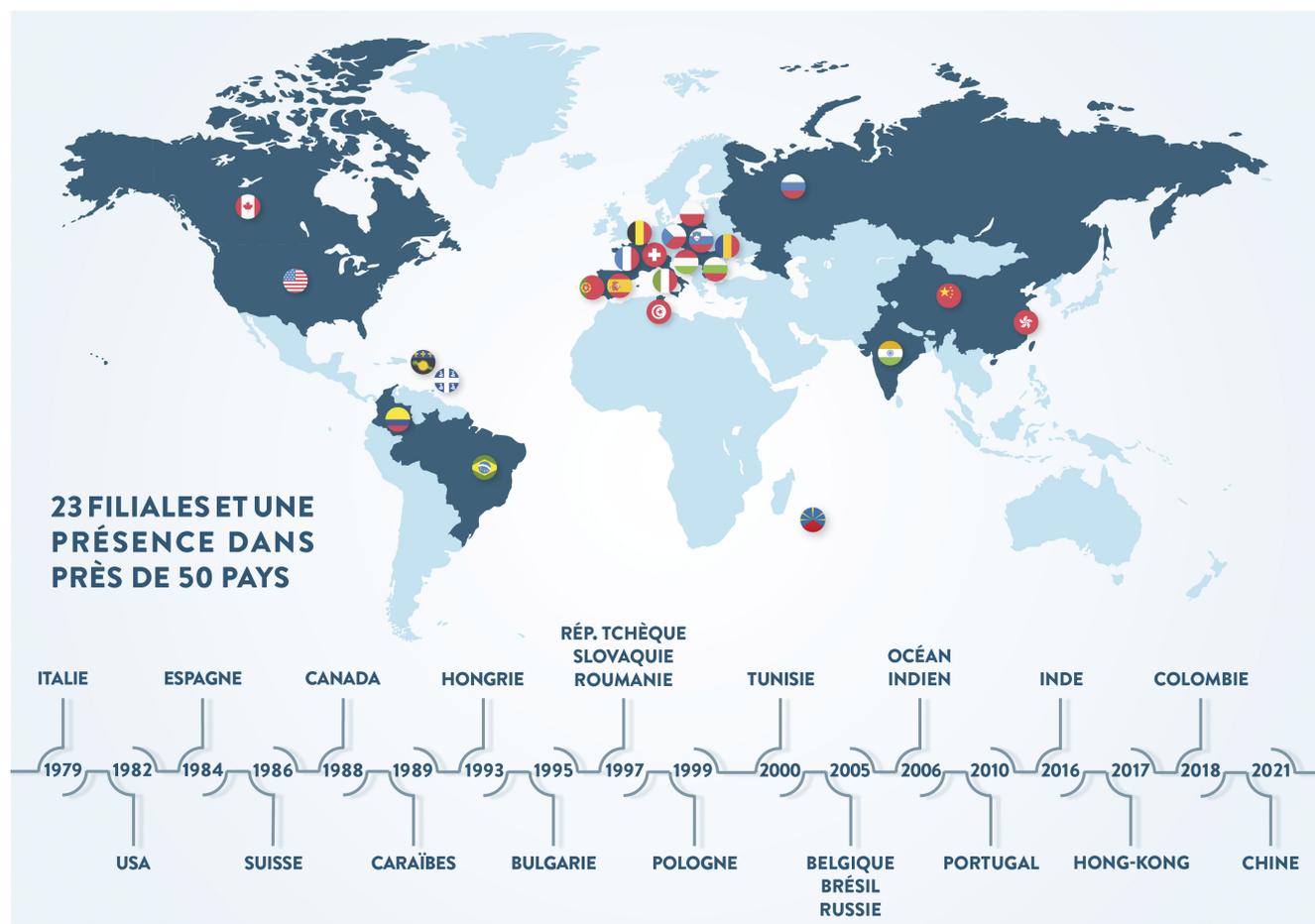
Les médicaments homéopathiques peuvent être vendus directement aux consommateurs et ne nécessitent pas d'ordonnance.

Une mise à jour du système de régulation des médicaments homéopathiques est intervenue en 2018 : elle a conduit à la levée de la restriction de prescription pour Oscillococcinum® et a enclenché la procédure du passage du statut AMM vers la notification pour les médicaments déjà enregistrés (Coryzalia® comprimés, Homeoptic®, Oscillococcinum®).

La nouvelle réglementation a permis aussi aux Laboratoires BOIRON de notifier et commercialiser de nouveaux médicaments (Coryzalia®, Cocyantal® et Camilia®) via la procédure simplifiée (notification).

développée pour répondre à la demande du marché chinois de la pédiatrie. Dans un environnement réglementaire mouvant et en pleine transition, le Groupe a su répondre aux exigences des nouveaux textes qui régissent les produits cosmétiques.

## 1.1.5 Une disponibilité des solutions de santé BOIRON dans près de cinquante pays



Les Laboratoires BOIRON sont leader mondial de l'homéopathie, présents dans près de cinquante pays, via un réseau de vingt-trois filiales et plus de vingt distributeurs. Près de 48% de l'activité est réalisée à l'international.

En France, les médicaments des Laboratoires BOIRON sont distribués dans près de 21 000 pharmacies, par quinze établissements répartis sur l'ensemble du territoire.

En Europe de l'Ouest, la commercialisation des médicaments des Laboratoires BOIRON s'opère directement auprès des pharmacies, des chaînes de pharmacies ou des grossistes. Ces derniers sont les principaux clients du Groupe en Europe de l'Est et en Russie. Le canal du commerce en ligne se développe. En Belgique une part importante des flux logistiques est désormais réalisée directement depuis BOIRON société mère vers les grossistes, dans un objectif d'optimisation des lieux de stockage.

En Amérique du Nord, la clientèle est majoritairement représentée par la grande distribution (mass-market : supermarchés et drugstores), les magasins de produits naturels (health food stores) et le canal du commerce en ligne qui s'est fortement développé ces dernières années : il représente près de 30% des ventes aux États-Unis en 2021.

Les ventes sont réalisées par des distributeurs dans les pays où le Groupe n'a pas de filiale, par exemple aux Pays-Bas et en Afrique du Sud.

A Sao Paulo au Brésil et à Bogota en Colombie des pharmacies BOIRON s'adressent directement au public. L'objectif est de mettre à disposition des médecins et de leurs patients une offre de solutions de santé adaptée.

En 2021, une filiale a été créée à Hangzhou, en Chine continentale, pour permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux produits de santé des Laboratoires BOIRON.

## Position de trois des principales spécialités homéopathiques des Laboratoires BOIRON sur leurs marchés respectifs, en Europe et en Tunisie<sup>1</sup> :



## 1.1.6 Un développement et une qualité de fabrication unique, made in France

### 1.1.6.1 La recherche et développement

Les Laboratoires BOIRON disposent d'un laboratoire de recherche chargé d'étudier les processus pharmacologiques et biochimiques de leurs médicaments au sein de différents types de modèles cellulaires.

Les activités de recherche fondamentale et clinique sont développées majoritairement dans les domaines suivants :

- infection des voies aériennes,
- système nerveux central,
- soins de support en oncologie,
- traumatologie.

Cette recherche est réalisée en partenariat avec des pôles d'expertise de recherche universitaires, académiques et hospitalières en France et à l'international.

Les différents projets de recherche préclinique et clinique réalisés en partenariat avec les universitaires et les hospitaliers sont soumis à des exigences réglementaires et sont approuvés par les comités d'éthique et les agences de médicaments.

Les Laboratoires BOIRON soutiennent les jeunes chercheurs avec le programme CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche).



La recherche des Laboratoires BOIRON a pour objectifs prioritaires de densifier le faisceau de preuves scientifiques et médicales de ses médicaments, d'innover et de mettre ses connaissances scientifiques au service du développement de nouvelles solutions de santé, et de contribuer à rendre cette offre globale encore plus efficace, utile et sûre.

<sup>1</sup> Données IQVIA pays à novembre ou décembre 2021 - MAT / YTD valeur // #x= position de la marque sur le marché total. \*Marché états grippaux (curatif symptômes), Camilia® (baby teething) / Stodal® (Cough drinking form) // France & Belgique : Stodal®+Stodaline®.

## 1.1.6.2 Une fabrication 100% française

« Maitriser notre savoir-faire est gage de qualité mais aussi d'indépendance et de réactivité dans un contexte de plus en plus incertain. »

Jean-Christophe Bayssat – Directeur Général Délégué - Pharmacien  
Responsable et Directeur du Développement Pharmaceutique

**Les Laboratoires BOIRON fabriquent en France des solutions de santé efficaces, utiles, sûres et de haute qualité. Une volonté d'excellence guidée par une seule exigence : la santé de tous.**

La fabrication des médicaments homéopathiques est répartie sur trois sites de production localisés sur le territoire français. La réorganisation engagée en 2020 a conduit à la fermeture fin 2021 du site de production de Montrichard.

Les autres sites du groupe basés en France et dans les filiales assurent exclusivement la réalisation de préparations magistrales et la distribution des médicaments.

La fabrication repose sur les piliers suivants :

### Des normes pharmaceutiques strictes

Inspecté par les autorités réglementaires à travers le monde, comme l'ANSM en France, ou la FDA aux États-Unis, le Groupe respecte les normes pharmaceutiques les plus exigeantes.

### Une qualité irréprochable

Les matières premières et produits des Laboratoires BOIRON sont soumis à des contrôles qualité rigoureux organoleptiques, botaniques et physico-chimiques réalisés par des équipes qualifiées. Les locaux et équipements de production sont conformes aux standards qualité les plus élevés.

### Une sécurité optimale

Le système de management de la qualité du Groupe assure l'amélioration continue des pratiques pour une sécurité optimale des produits fabriqués. Environ 30 000 contrôles par an sont réalisés tout au long du processus de fabrication. Les Laboratoires BOIRON peuvent aussi compter sur leurs quatre-vingt-quatorze pharmaciens pour apporter une attention à la qualité des produits.

### Un suivi exigeant des produits

Les processus de pharmacovigilance en place dans l'entreprise, sous la supervision d'un responsable de pharmacovigilance, consistent à :

- suivre et déclarer aux Autorités de Santé l'ensemble des effets indésirables survenus à l'occasion de l'administration de l'un de ces médicaments,
- adapter les notices d'information des produits,
- informer les professionnels de santé et les patients.

De même, une cosmétovigilance (cosmétiques), une nutrivigilance (compléments alimentaires), une matériovigilance (dispositifs médicaux) et une pharmacovigilance pour les médicaments homéopathiques vétérinaires existent dans l'entreprise sous la même responsabilité.

## Un outil industriel en propre

Le Groupe dispose d'un outil industriel en propre pour répondre au processus unique de fabrication du médicament homéopathique. Les granules et globules sont ainsi conçus in situ à Messimy (Rhône) et donc de fabrication 100% française. Les machines d'imprégnation, de conditionnement des tubes et doses sont spécifiques et ont été développées par les propres ingénieurs des Laboratoires BOIRON, en collaboration avec des entreprises partenaires.

## Une innovation au service de la qualité

Bénéficiant notamment de logiciels de pilotage et d'exécution de dernière technologie pour les activités de production et de contrôle, les Laboratoires BOIRON n'ont de cesse d'investir dans les équipements les plus pointus pour garantir la qualité des médicaments.



Les Laboratoires BOIRON sont certifiés ISO 22716, attestant du haut niveau de qualité pour la fabrication de leurs produits cosmétiques.

## 1.2 UN OBJECTIF : LA PERFORMANCE GLOBALE

« Depuis fin 2019, la démarche RSE des Laboratoires BOIRON est de plus en plus proactive, au service d'une performance globale de l'entreprise, alliant les enjeux financiers et extra financiers. Ce sont l'ensemble des métiers du Groupe qui se mobilisent pour cette démarche. En 2021, une vingtaine de nouveaux projets ont été menés grâce à eux. »

Alexandra Rivoire - Directrice Controlling et Consolidation et animatrice de la démarche RSE

Le développement durable est au cœur des enjeux du monde contemporain.

Depuis 1932, les Laboratoires BOIRON œuvrent pour une thérapeutique qui allie une vision humaniste à un impact environnemental extrêmement faible.

Les Laboratoires BOIRON ont structuré trois grands piliers, ancrés dans leur mission : contribuer à une médecine plus humaine, plus respectueuse et plus durable.



Ces piliers fondamentaux ont été déclinés en quatorze engagements, sur la base d'une analyse sectorielle, d'entretiens menés en interne et en externe puis validés par le Comité de Pilotage RSE, la Direction Générale ainsi que le Comité d'Audit.

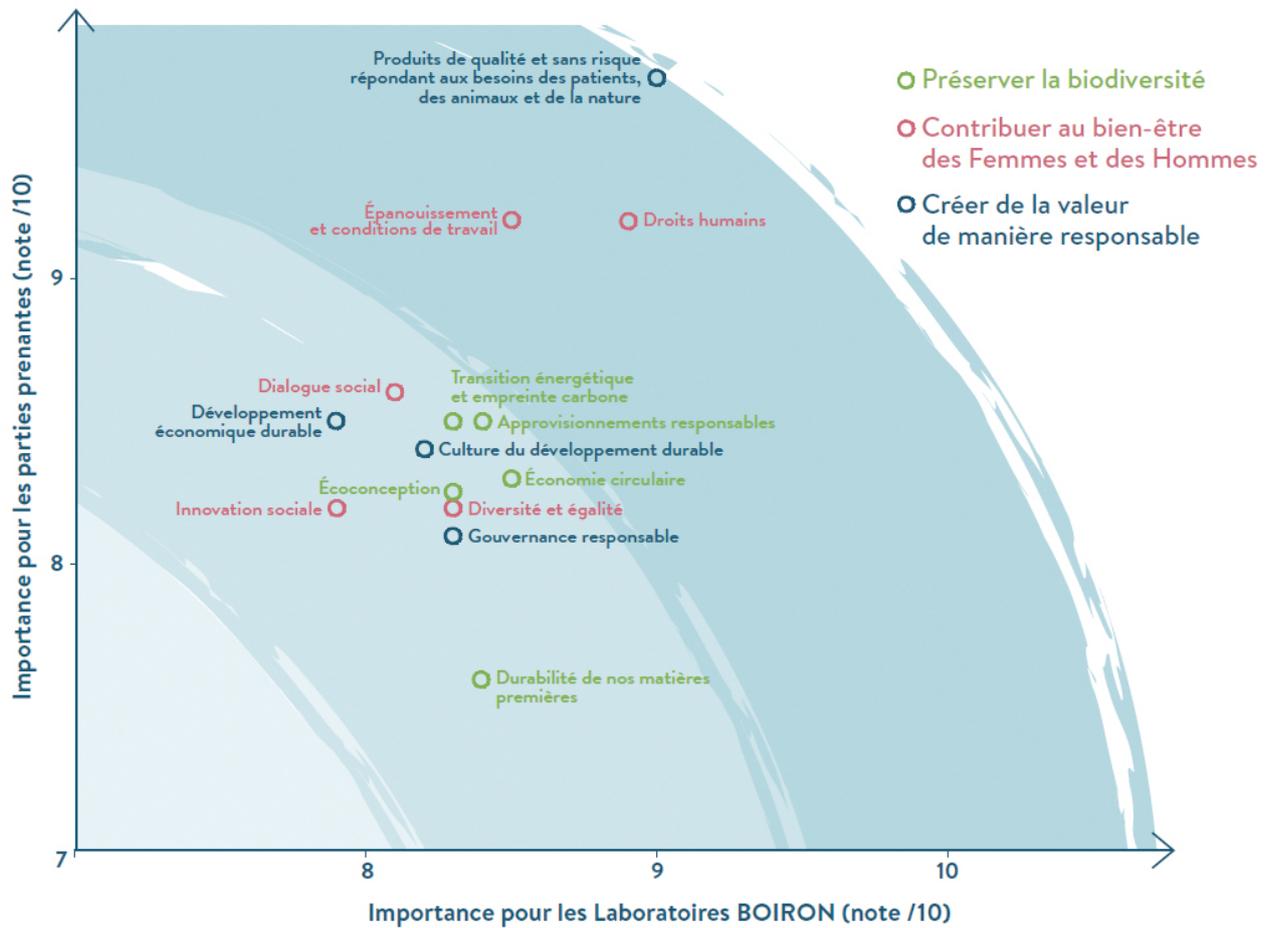
Un questionnaire a été déployé, avec pour objectif de :

- tester la compréhension des engagements,
- mesurer leur importance,
- vérifier que ces engagements répondaient aux attentes des différentes parties prenantes.

Les parties prenantes suivantes ont été interrogées :

- des patients : 1 069 femmes et hommes représentatifs de la population française (genre, âge, régions et Catégories Sociales Professionnelles) dont 366 utilisateurs d'homéopathie,
- des fournisseurs, analystes financiers et journalistes : trente-neuf réponses ont été exploitées,
- des salariés des Laboratoires BOIRON : 458 salariés représentant BOIRON société mère et sept filiales.

Ce travail a permis la constitution de la matrice des engagements des Laboratoires BOIRON :



Des notes ont été attribuées à chaque engagement par les personnes interrogées. La note la plus basse est de 7,9/10. Le graphique ci-dessus est bâti sur une échelle de 7 à 10.

« Continuer à développer des produits de qualité et sans risque répondant aux besoins des patients, des animaux et de la nature » ressort comme l'engagement majeur de la matrice. Cette mise en évidence montre un alignement entre le projet de

l'entreprise et les attentes de ses parties prenantes externes, autour de l'engagement des Laboratoires BOIRON : « soigner avec le plus grand respect ».

La formalisation et la hiérarchisation de ces quatorze engagements est un guide précieux pour arbitrer les actions à mener en priorité et définir des objectifs et des indicateurs de suivi.

Ces quatorze engagements, au service des « Objectifs de Développement Durable » définis par l'ONU, sont explicités ci-dessous :

## Créer de la valeur de manière responsable



**Continuer à développer des produits de qualité et sans risque répondant aux besoins des patients, des animaux et de la nature.**

Continuer à produire des solutions avant tout utiles à la santé publique.



**Avoir une gouvernance durable, éthique et responsable.**

Imbriquer le développement durable dans la définition de la stratégie de l'entreprise.



**Ancrer le développement durable dans la culture et le projet de l'entreprise.**

Faire du développement durable une valeur essentielle au sein des membres de la communauté des Laboratoires BOIRON.



**Être acteur d'un développement économique durable.**

Assurer un juste partage des richesses dans l'entreprise et au sein de son écosystème, encourager les initiatives d'aménagement du territoire.

## Contribuer au bien-être des femmes et des hommes



**Respecter les droits humains.**

Respecter les valeurs humaines fondamentales qui nous unissent.



**Contribuer à l'épanouissement des femmes et des hommes de l'entreprise et améliorer les conditions de travail.**

Poser le principe de l'amélioration continue du bien-être au travail.



**Agir pour la diversité et l'égalité des femmes et des hommes.**

Contribuer à l'intégration de tous.



**Favoriser le dialogue social.**

Être à l'écoute des attentes des femmes et des hommes de l'entreprise.



**Faire progresser l'innovation sociale.**

Être en veille sur toute nouvelle évolution/réflexion sur les ressources humaines.

## Préserver la biodiversité



**Intégrer l'économie circulaire, mieux gérer les déchets et limiter le gaspillage (méthode « zéro déchet »).**

Appliquer la méthode « zéro déchet » dans toutes les actions : refuser, réduire, réutiliser, recycler et composter.



**S'approvisionner de façon responsable et éthique.**

Avoir une relation équilibrée avec l'ensemble des fournisseurs.



**Assurer la durabilité des matières premières issues de l'habitat naturel.**

Ne pas surexploiter les ressources naturelles, au travers notamment des matières premières. Réaliser des actions sur les sites, pour respecter la biodiversité et réduire les risques et nuisances.



**Accélérer la transition énergétique, réduire l'empreinte carbone et les consommations d'énergie.**

Produire, distribuer et consommer avec frugalité.



**Déployer l'écoconception des produits et des packagings.**

Continuer à développer la naturalité des formules et remplacer les packagings par des packagings écoresponsables (recyclables, compostables, etc.)

Les Objectifs de Développement Durable auxquels contribuent les Laboratoires BOIRON sont donc, en synthèse :



## 1.2.1 Créer de la valeur de manière responsable

### 1.2.1.1 Continuer à développer des produits de qualité et sans risque répondant aux besoins des patients, des animaux et de la nature

Les produits des Laboratoires BOIRON sont tous fabriqués selon les plus hauts standards de qualité, en application de la politique décrite dans le manuel qualité, avec le même niveau d'exigence pour les produits fabriqués sur les sites du Groupe que pour la sous-traitance :

- les médicaments homéopathiques humains et vétérinaires sont fabriqués dans le respect des Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) et distribués dans le respect des Bonnes Pratiques de Distribution en Gros (BPDG) ; conformément aux attentes des autorités nationales et internationales,
- les produits cosmétiques sont fabriqués dans le respect de la norme ISO 22716, sur les Bonnes Pratiques de Fabrication des Produits cosmétiques ; comme en atteste la certification délivrée par Intertek en 2020,
- les compléments alimentaires sont fabriqués dans le respect de la norme ISO 22000, avec notamment l'application de la méthode d'analyse de risque dite HACCP,
- les Dispositifs Médicaux (DM) et les Dispositifs Médicaux de Diagnostic In Vitro (DMDIV) sont fabriqués dans le respect de la norme ISO 13485.

Le système de management de la qualité est révisé chaque année par la Direction lors de la « Revue Annuelle de Direction Qualité » afin d'observer les résultats des principaux indicateurs qualité, comme la réponse aux besoins des patients via le taux de réclamations. Cette revue annuelle permet de définir les objectifs du plan qualité de l'année à venir.

Les formulations des produits des Laboratoires BOIRON sont régulièrement évaluées pour remettre en cause et remplacer les éventuelles matières nouvellement à risque et substances décriées. La stabilité des produits et les interactions contenant/ contenu sont systématiquement vérifiées.

Tous les fournisseurs des matières premières (plantes et souches) et des articles de conditionnement répondent aux attentes d'un contrat technique qualité signé entre les parties, et dont l'application est contrôlée par le biais d'audits réguliers. Ces derniers garantissent la qualité des approvisionnements pour les produits des Laboratoires BOIRON. À noter également : les fournisseurs de plantes issues de l'agriculture biologique sont privilégiés.

La conception, la surveillance et le suivi des locaux et des équipements ainsi que la formation régulière du personnel garantissent l'absence de contamination pour les produits et contribuent à la fabrication de produits sans risque.

Enfin, disposant d'un laboratoire de Contrôle Qualité équipé des dernières technologies, les Laboratoires BOIRON assurent la gestion des contrôles des matières premières, produits semi-ouvrés et produits finis selon les monographies des pharmacopées, afin de vérifier la conformité des produits à leurs spécifications.

## 1.2.1.2 Avoir une gouvernance durable, éthique et responsable

« Ensemble, engageons-nous pour aller plus loin... et faire de BOIRON un modèle d'entreprise responsable au service des générations futures. »

Valérie Lorentz-Poinsot - Directrice générale  
Extrait du Manifeste Environnemental du Groupe

En cette fin d'année 2021, la Direction Générale du Groupe a demandé à chacun des domaines de construire sa feuille de route 2022 en intégrant toutes les initiatives au service des trois piliers de la démarche RSE. Les Laboratoires BOIRON accordent une grande importance à la **transparence** et à l'**éthique** dans leurs relations, avec tous les acteurs de leur écosystème. Cette exigence est portée par l'ensemble des salariés, dans le contexte très réglementé qu'impose le statut d'entreprise pharmaceutique et de groupe coté en Bourse.

### Relations avec les professionnels de santé

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, les entreprises produisant ou commercialisant des produits de santé, remboursés ou non, doivent appliquer en France, un nouveau dispositif d'encadrement des avantages plus contraignant que le précédent existant depuis 1993.

Un groupe de travail transverse a mis en œuvre de nouvelles dispositions « anti-cadeaux ». De nouvelles procédures et mises à jour de modes opératoires encadrant les relations avec les professionnels de santé ont été élaborées, en conformité avec cette nouvelle réglementation.

Les Laboratoires BOIRON respectent par ailleurs le dispositif « transparence des liens » en procédant à la publication sur le site « Transparence » des informations relatives aux avantages consentis aux professionnels de santé et autres acteurs du monde de la santé.

### Lutte contre la corruption

Sous l'impulsion de la Direction Générale, les Laboratoires BOIRON déploient, dans l'ensemble du Groupe, en France et à l'international, les dispositifs visant à prévenir et à détecter les faits de corruption et de trafic d'influence conformément aux exigences de la loi Sapin II du 9 décembre 2016. Dans ce cadre, le Groupe a établi une politique et **des bonnes pratiques relatives à la lutte contre la corruption**, ainsi qu'une **procédure d'alerte**, lesquelles ont obtenu à l'unanimité un avis favorable du Comité Social et Économique Central. Ces documents sont consultables sur les sites [www.boiron.fr](http://www.boiron.fr) et [www.boironfinance.fr](http://www.boironfinance.fr).

Un groupe de travail multidisciplinaire participe à la mise en place et au suivi des dispositifs de lutte contre la corruption, avec un relais au sein des filiales. La mise en œuvre de ce dispositif a conduit le groupe à mettre en place :

- un comité d'éthique en charge du traitement des alertes,
- un comité d'évaluation des tiers en charge de donner son avis sur les relations commerciales avec les tiers à risque.

Les Laboratoires BOIRON forment les salariés du Groupe les plus exposés aux risques de corruption dans le cadre de sessions de formation en présentiel ou en visioconférence et sensibilisent les autres salariés. À cet effet, un dispositif de e-learning traduit dans toutes les langues des pays où les filiales du Groupe sont implantées, ainsi que plusieurs outils accessibles notamment via Intranet, ont été mis en place.

### Protection des données à caractère personnel

La protection des données à caractère personnel et de la vie privée est essentielle pour les Laboratoires BOIRON, qui se conforment à la réglementation en vigueur, notamment le Règlement (UE) n° 216/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD). Ces données sont traitées avec un niveau approprié de sécurité et de confidentialité notamment via la mise en place de mesures techniques, organisationnelles et de formations adaptées.

Dans ce cadre, le Groupe a établi une politique générale qui a pour objectif de définir les engagements et principes directeurs mis en œuvre pour une utilisation responsable des données personnelles. Cette politique s'applique à l'ensemble du Groupe, de ses sous-traitants et à toutes les personnes physiques dont les données personnelles sont collectées et/ou traitées. Un délégué à la protection des données personnelles a été désigné au sein de BOIRON société mère et des délégués ou référents RGPD ont également été nommés au sein des filiales du Groupe.

A ce titre, les Laboratoires BOIRON mettent en œuvre le principe de responsabilité issu du RGPD en s'appuyant sur des mécanismes (registre des traitements actualisé, protection de la vie privée par défaut et dès la conception), des procédures internes (en cas de violation des données, d'exercice des droits), des clauses contractuelles définissant les obligations respectives des parties en matière de protection des données à caractère personnel et des clauses standards de la Commission Européenne pour les transferts hors Union Européenne de données à caractère personnel.

D'autre part, une charte de « bonne gouvernance », signée par l'ensemble des directeurs de filiales, permet de diffuser les valeurs et les règles des Laboratoires BOIRON auprès de l'ensemble des salariés du Groupe.

### 1.2.1.3 Ancrer le développement durable dans la culture et le projet de l'entreprise

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Jean-Christophe Bayssat, Directeur Général Délégué, Pharmacien Responsable et Directeur du Développement Pharmaceutique, anime la stratégie RSE des Laboratoires BOIRON.

À la suite de sa création fin 2019, un Comité de Pilotage RSE s'est attaché à structurer la démarche et à déployer des actions, au service de la mise en œuvre des axes stratégiques du Groupe.

Pluridisciplinaire, afin que toutes les activités soient représentées, ce comité se réunit toutes les six semaines : il a coordonné en 2021 une vingtaine d'actions, présentées dans l'ensemble de cette seconde partie, en face de chacun des engagements RSE du Groupe.

#### Un réseau international de référents RSE

Une véritable impulsion est survenue depuis 2020 avec la volonté forte d'ancrer le développement durable dans la culture et le projet de l'entreprise.

La structuration de deux réseaux de référents dans le Groupe a permis une meilleure communication et le déploiement d'actions sur les sujets stratégiques de la RSE :

- un réseau de référents dans les filiales : au total vingt référents représentent leur entité et permettent de maintenir une qualité d'information entre BOIRON société mère et les filiales ainsi qu'un partage de bonnes pratiques,
- un réseau de référents dans les métiers en France : au total vingt-sept référents œuvrent au quotidien à lier la RSE aux spécificités de leurs métiers et participent activement à changer les pratiques et sensibiliser leurs équipes.

À cela s'ajoute le Comité de Direction Elargi, composé de près de soixante directeurs d'établissements et départements de BOIRON société mère, qui se réunit très régulièrement, en fonction des actualités de l'entreprise et au sein duquel la RSE est abordée.

Des actions de sensibilisation et de communication sont régulièrement organisées auprès des salariés. Par exemple, en 2021, une campagne de sensibilisation aux éco-gestes, initiée par le pôle hygiène sécurité environnement sureté a été menée chez BOIRON société mère :



Cette démarche s'est aussi diffusée dans les filiales :

- au Canada, un « comité vert » sensibilise les salariés dès l'embauche pour le déploiement d'actions visant à réduire l'impact environnemental de la filiale,
- en Italie, un comité de pilotage RSE a été créé en 2021 afin de définir des projets pour les années à venir.

#### L'intranet : vitrine de la RSE

Côté communication, l'année 2021 a été marquée par la création d'une rubrique RSE au sein de l'intranet Groupe. Elle permet de présenter les enjeux RSE des Laboratoires BOIRON ainsi que de tenir informés les collaborateurs sur les avancées de la démarche. La présentation des différents réseaux RSE, les actions engagées mais aussi des outils de sensibilisation sont mis à leur disposition au fil des onglets.

## Des évaluations encourageantes

Cette démarche proactive et intégrée à la stratégie des Laboratoires BOIRON a été reconnue à plusieurs reprises :



Les engagements RSE des Laboratoires BOIRON ont été évalués au mois d'octobre 2021 par EcoVadis. Récompensés par la médaille d'argent, les Laboratoires BOIRON se positionnent dans les 25% des entreprises les mieux notées. Un premier score encourageant qui illustre l'engagement dans une politique RSE, pris par l'entreprise depuis plusieurs années.



« Gaïa Research, l'agence d'analyse ESG d'EthiFinance, mène chaque année une campagne de collecte et d'analyse de données ESG couvrant des valeurs moyennes cotées en France et en Europe. Sur la base de ces informations, les sociétés sont notées sur leur niveau de transparence et de performance. Cette recherche est utilisée par des sociétés de gestion de premier plan dans leurs processus de gestion et décisions d'investissement<sup>1</sup>.

En 2021, la note obtenue par les Laboratoires BOIRON, au titre de 2020, est de 73, contre 71 en 2019 et 66 en 2018. Elle progresse chaque année.



Les Laboratoires BOIRON sont fiers de faire partie des « entreprises socialement responsables 2022 ». Cette distinction décernée par Le Point et Statista, récompense les entreprises sur la base d'une évaluation de critères sociaux, environnementaux et de gouvernance, issus des données des rapports d'entreprises et complétée par une étude indépendante auprès de 5 000 Français.

Les Laboratoires BOIRON arrivent :

- en 52<sup>e</sup> position du classement global,
- en 19<sup>e</sup> position en matière de gouvernance,
- en 5<sup>e</sup> position dans le secteur « Santé et Pharmacie ».



En 2020, les Laboratoires BOIRON ont été lauréats des Trophées Défis RSE 2020, dans la catégorie ETI et Entreprise familiale. Les Trophées Défis RSE sont parrainés par le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et le Sénat. Ils sont soutenus par des partenaires, des médias, des réseaux experts dans la RSE et le développement durable.

Cette distinction salue les actions et la gouvernance de la RSE des Laboratoires BOIRON.

## Et pour aller plus loin ?

En fin d'année 2021, un travail sur une formation RSE a été initié pour permettre aux salariés qui le désirent, de se former sur ces sujets. Cette construction, accompagnée par un prestataire externe, présente les quatorze enjeux du Groupe et sensibilise les apprenants grâce à des exemples concrets, en lien avec l'activité des Laboratoires BOIRON. Chaque salarié a la possibilité de l'inscrire dans son plan de formation 2022. Un module initial de trente minutes en ligne sera complété par un atelier en groupe favorisant l'intelligence collective sur les applications concrètes de la RSE dans les différents métiers.

*« Parvenir à la création d'une formation RSE aussi ambitieuse qu'utile est à mon sens un parfait moyen de mobiliser les collaborateurs dans leur quotidien professionnel mais aussi personnel, en tant que citoyen responsable. »*

Léo Zanetto - Chargé de projet RSE

Les Laboratoires BOIRON se transforment et se mobilisent. La RSE se diffuse dans les différentes instances de l'entreprise : réunions avec le Comité d'Audit, interventions en CSEC, présentation aux directeurs d'établissements...

<sup>1</sup> Extrait de la communication sur les résultats de la 12<sup>ème</sup> campagne GAÏA RESEARCH.

## 1.2.1.4 Être acteur d'un développement économique durable

Les Laboratoires BOIRON s'attachent à assurer un juste partage des richesses dans l'entreprise et au sein de leur écosystème.

### 1.2.1.4.1 Distribution de la performance envers les salariés

BOIRON société mère a défini un ratio de performance, comme outil de mesure du surplus économique distribuable afin :

- d'améliorer significativement les avantages sociaux attribués au personnel (augmentation du pouvoir d'achat, réduction

collective du temps de travail, préparation à la retraite, dispositifs d'épargne salariale et d'épargne retraite, avantages divers...),

- tout en permettant une progression des résultats économiques, notamment par la maîtrise de la part globale des frais de personnel dans les charges d'exploitation.

Chez BOIRON société mère, les évolutions salariales se déclinent de la manière suivante et sont issues pour partie de la définition du ratio de performance (permettant de définir un niveau d'augmentation générale) :

	2021	2020
Augmentation Générale France	1,3%	1,2%
Augmentation Individuelle France	0,41%	0,49%

BOIRON société mère ainsi que sept de ses filiales ont une formule d'intéressement. **83,1% des salariés du Groupe ont bénéficié d'un intéressement en 2021 (contre 84,3% en 2020).**

Sur l'ensemble du Groupe, l'intéressement et la participation versés en 2021 ont représenté 6% des salaires annuels de 2020, soit environ à 0,8 mois de salaire, contre un mois de salaire l'an passé.

La masse salariale du Groupe est présentée au paragraphe 26 de l'annexe aux comptes consolidés.

En 2021, dans le Groupe, les pourcentages d'augmentations générales ont été compris dans un intervalle allant de 0% à 6,95% (vs de 0% à 6,7% en 2020).

La crise sanitaire a eu un impact très significatif sur l'ensemble de l'écosystème des Laboratoires BOIRON, de nature à déséquilibrer les paramètres habituels de calcul de l'intéressement au sein de l'entreprise. Ces derniers ont été adaptés en conséquence afin de pouvoir continuer à valoriser l'investissement et la performance des salariés, acteurs essentiels de la réussite de l'entreprise. Cet avenant permettra de distribuer de l'intéressement aux salariés de BOIRON société mère en 2022, malgré la baisse de rentabilité constatée sur 2021.

### 1.2.1.4.2 Distribution de la performance envers les parties prenantes externes

Les Laboratoires BOIRON exercent des effets d'entraînement sur l'économie.

L'activité principale des Laboratoires BOIRON est la fabrication, depuis deux sites de production situés en France, de tous les médicaments homéopathiques sériés, qui sont ensuite commercialisés à travers le monde.

Les Laboratoires BOIRON disposent de quinze établissements, répartis sur l'ensemble du territoire national, qui assurent la

préparation et la distribution quotidienne de médicaments auprès des officines.

Cette politique volontariste de maintien sur le territoire français s'est traduite par l'extension du site principal de fabrication de Messimy, des investissements conséquents dans l'outil de production et la création d'une plateforme logistique dans la commune des Olmes.

Les investissements (près de 190 M€ d'investissements réalisés entre 2016 et 2021) sur les sites de production et distribution génèrent des emplois indirects, des charges sociales, le paiement de la TVA et des taxes locales.

La rentabilité opérationnelle des Laboratoires BOIRON génère le paiement d'impôt sur les sociétés, avec un taux d'impôt Groupe proche de 40%.

Les dividendes versés (17 M€ en 2021 et 18 M€ en 2020) sont fiscalisés et réinjectés dans l'économie.

Les actions de mécénat, de parrainage et les dons engagés par BOIRON société mère se sont élevés à un total de 354 K€ en 2021, contre 459 K€ en 2020. Les bénéficiaires de ces actions et dons étaient notamment l'Institut Rafaël, la Fondation Université de Strasbourg, l'association Courir pour Elles, la Fédération Française des Sociétés d'Homéopathie (FFSH) ou encore l'Homeopathic Research Institute (HRI).

En 2008, le FCPE des Laboratoires BOIRON (Fonds Commun de Placement d'Entreprise) a décidé d'allouer une partie de ses actifs dans l'économie sociale et solidaire en investissant 500 K€ dans deux structures : Habitat et Humanisme et France Active, agissant en faveur du logement, de l'insertion, d'une société plus solidaire.

Les salariés de BOIRON société mère bénéficient d'un dispositif d'épargne salariale et retraite à adhésion libre. Ce dispositif offre la possibilité d'investir dans six supports de placements différents, dont deux sont labélisés « Investissement socialement responsable » (ISR). Au 31 décembre 2021, les montants investis sur ces deux fonds ISR s'élevaient à 19 M€ et représentaient 20% du total du dispositif.

## 1.2.2 Contribuer au bien-être des femmes et des hommes

« Dès les années 1970, Christian Boiron a voulu démontrer que l'on pouvait diriger une entreprise autrement, notamment en conciliant les objectifs économiques avec les enjeux sociaux. Cette ambition, à la base du modèle de développement et d'organisation des Laboratoires BOIRON, je la partage et je suis fière de la faire vivre aujourd'hui.

Nous continuerons, comme nous le faisons depuis nos origines, à mettre tout en œuvre pour préserver la nature qui nous offre les matières premières, à respecter nos salariés qui donnent le meilleur d'eux-mêmes, et enfin, à satisfaire nos clients qui ont besoin plus qu'ils n'ont jamais de sécuriser leur santé. »

Valérie Lorentz-Poinsot – Directrice Générale

La performance économique ne peut s'envisager sans le développement de la performance sociale. La philosophie sociale des Laboratoires BOIRON place l'épanouissement des femmes et des hommes au cœur de l'efficacité économique de l'entreprise. Au-delà des médicaments homéopathiques et de leurs impacts, la place des femmes et des hommes dans l'entreprise a toujours été un enjeu majeur.

### 1.2.2.1 Respecter les droits humains

#### 1.2.2.1.1 Effectifs du Groupe

Les salariés des Laboratoires BOIRON travaillent dans le respect des droits humains et le Groupe met en œuvre une politique active de prévention et de détection des risques associés à l'exercice de leur travail.

En outre, le Groupe a bâti une philosophie autour de deux axes majeurs : le développement personnel et le bien-être au travail.

Détenus en majorité par leur famille fondatrice, les Laboratoires BOIRON ont su garder leur indépendance, leurs valeurs humanistes et assument pleinement leurs engagements responsables.

C'est dans cet esprit que les Laboratoires BOIRON mettent en œuvre les changements nécessaires à leur développement, notamment en France. Par le biais de nombreux accords basés sur la confiance et le respect, la recherche d'équité, le partage des profits ou la diversité, le Groupe s'emploie à fournir à chaque salarié un travail décent, à réduire les inégalités, à assurer un niveau de rémunération équitable, à déployer une politique de formation adaptée et à accompagner le salarié dans la réalisation de son projet personnel, tant dans ses aspirations internes qu'externes à l'entreprise.

**C'est cette politique sociale qui permet aujourd'hui de bénéficier d'un dialogue social équilibré.**

Les informations sociales communiquées dans le présent document sont consolidées pour l'ensemble des sociétés du Groupe, sauf mention expresse.

Cela exclut de fait les notions de travail forcé ou obligatoire, de travail des enfants ou de non-respect des droits de l'homme.

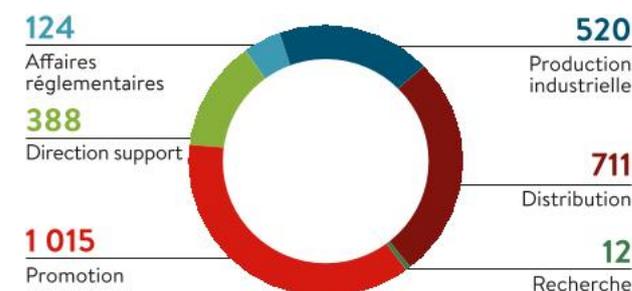
**2 769 salariés travaillent dans le Groupe, dont 97% sont en contrat à durée indéterminée. Au regard d'un taux national de 75,2%<sup>1</sup>, le recours aux contrats précaires est négligeable.**

**65% des salariés travaillent en France.**

	2021	2020
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>2 769</b>	<b>3 344</b>
France	1 811	2 311
Europe hors France	655	735
Amérique du Nord	193	188
Autres pays	110	110

L'effectif indiqué ne tient pas compte de 392 salariés accompagnés dans le cadre du PSE à fin décembre 2021. Ces salariés font toujours partie de l'effectif d'un point de vue juridique mais ne sont plus en activité. Ils ne sont donc pas comptabilisés dans les chiffres ci-dessus.

**44% des salariés travaillent pour la production et la préparation/distribution.**



Les activités présentées ci-dessus sont décrites dans le glossaire au paragraphe 7.10.

**À la suite de la fermeture de douze établissements dans le cadre de la réorganisation, les effectifs de la distribution sont de 711 salariés en 2021, contre 1 134 salariés en 2020.**

<sup>1</sup> Statista, enquête 2020.

### 1.2.2.1.2 Réorganisation mise en œuvre en 2021 par BOIRON société mère

BOIRON société mère a souhaité accompagner avec le plus grand respect les salariés quittant l'entreprise dans le cadre du PSE.

Pour mémoire, en 2020, les mesures suivantes avaient été adoptées :

- un processus de reclassement interne : destiné à faciliter le repositionnement des salariés sur un poste à pourvoir au sein

de l'entreprise accompagné de mesures concernant le salarié mais également son conjoint et sa famille dans la mobilité professionnelle (déménagement, voyage de reconnaissance, service de relocation...),

- un processus de reclassement externe : avec un choix selon la situation de chaque salarié entre un congé de reclassement externe ou une période de mesure d'âge.



Le reclassement externe permet de donner du temps au salarié pour retrouver un emploi dans les meilleures conditions possibles. Ce reclassement est accompagné de mesures financières concernant l'aide à la mobilité professionnelle : une indemnité de licenciement associée à une indemnité supra-légale forfaitaire en fonction de l'ancienneté.

**Cette réorganisation initiée en 2020 a été conduite sur l'année 2021 engendrant le reclassement en interne de cinquante-huit personnes et le départ de 449 personnes :**

- cinquante-sept personnes sont parties dans le courant de l'année 2021, avant le terme de leur mesure d'accompagnement,
- 153 personnes bénéficient de mesures d'âge leur permettant d'être portées pour une durée allant d'un à cinq ans jusqu'à leur date de départ à la retraite,
- 239 personnes ont adhéré au congé de reclassement externe et sont actuellement accompagnées dans leur projet : à noter que quarante-six personnes ont actuellement une solution de retour à l'emploi effective, vingt-six personnes sont en phase de concrétisation (période d'essai dans un nouvel emploi ou contrats courts) et neuf personnes ont démarré un projet de création d'entreprise.

**Un PSE, avant de parler de salariés concernés ou non, est un changement qui impacte toute l'entreprise et ses différents acteurs.**

S'il est évident que l'impact psychologique chez les salariés directement touchés par le PSE est important avec son lot d'émotions (stress, angoisse, colère, dépression, peur du futur, etc.), il ne faut pas non plus mésestimer l'impact chez les salariés n'étant pas directement concernés. Comme tout changement, il est appréhendé de manière différente selon les personnes. Cet accompagnement a été engagé en deux temps : à court terme, pendant la phase de consultation et à moyen terme, lors de la phase de mise en œuvre. L'année 2021 correspond à cette deuxième phase.

L'impact de cette réorganisation sur un corps social solidaire et engagé comme celui des Laboratoires BOIRON doit être nécessairement accompagné de mesures personnalisées pour les salariés afin de :

- **les aider individuellement et collectivement à surmonter cette situation :**
  - un dispositif d'écoute a été mis en place pour les salariés en situation difficile (téléphonique et présentiel) permettant à tous de faire état d'une problématique personnelle ou professionnelle au moment où ils en ont éprouvé le besoin,
  - du coaching et des ateliers de co-développement ont été organisés pour les animateurs tout au long de la procédure, un séminaire s'est tenu en amont pour les directeurs d'établissements et des réseaux et enfin, un séminaire d'accompagnement a mobilisé les directeurs d'établissements qui ont fermé,
  - les managers ont participé à une formation sur la détection des risques psycho-sociaux.

- **les accompagner jusqu'au retour à l'emploi avec l'intervention d'un cabinet externe spécialisé** : 208 salariés ont été pris en charge par le cabinet Right Management pour les guider dans leur démarche de réflexion quant à leur nouveau projet professionnel,
- **leur donner toute la visibilité sur les mesures d'aide en mettant à disposition des supports pratiques** : une page intranet dédiée au PSE reprenant toutes les informations importantes a été créée, un livret pédagogique sur les mesures d'accompagnement a été partagé et des calculs financiers individualisés en fonction des mesures ont été réalisés pour donner un maximum de visibilité,
- **les soutenir au quotidien** : les équipes RH sont mobilisées pour répondre aux questions et conseiller chaque personne concernée dans ses choix de mesures,
- **les assurer d'un suivi et d'une bonne application des mesures d'accompagnement** : une commission de suivi animée par la DRH et les instances représentatives du personnel a été créée à cet effet. Cette commission s'est réunie au total dix-neuf fois dont quatorze fois en 2021.

### 1.2.2.1.3 Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

Au sein de BOIRON société mère, les problématiques d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (HSCT) sont prises en charge par le pôle Hygiène Sécurité Environnement et Sûreté (HSES), composé de huit personnes, en étroite collaboration avec le pôle droit social et santé au travail auquel sont rattachées deux infirmières.

L'amélioration continue de la sécurité et des conditions de travail est gérée par les animateurs sécurité des sites de production, par des relais sécurité identifiés ou encore par les membres des différents CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) et CSE (Comité Social et Economique). Cette démarche s'appuie sur la réglementation, sur certains indicateurs tels que les accidents du travail et sur l'évaluation des risques.

Au niveau des filiales, le suivi des problématiques de santé et de sécurité est assuré soit par des comités spécifiques se réunissant mensuellement, soit par des interlocuteurs référents ou encore par des prestataires externes.

L'intranet des Laboratoires BOIRON intègre une rubrique dédiée au pôle HSES : elle permet à l'ensemble des collaborateurs de disposer d'outils et d'informations spécifiques.

#### Indicateurs en matière de santé et sécurité :

	2021		2020	
	Groupe	BOIRON société mère	Groupe	BOIRON société mère
Nombre d'accidents de travail <sup>(1)</sup>	37	32	50	42
Taux de fréquence <sup>(2)</sup>	8,7	6,0	11,0	14,0
Taux de gravité <sup>(3)</sup>	0,8	32,0	0,4	0,7

(1) Nombre d'accidents du travail ayant entraîné des arrêts de travail supérieurs ou égaux à un jour.

(2) Nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur ou égal à un jour, survenus au cours de l'année écoulée, par million d'heures travaillées.

(3) Nombre de jours calendaires perdus liés à des accidents de travail par millier d'heures travaillées.

40,5% des accidents survenus en 2021 proviennent de causes liées à la manutention ou à la posture.

#### Les Laboratoires BOIRON sont dans une démarche active de prévention des risques :

- exploitation des « presque accidents » et des « remontées de situation dangereuses » en collaboration avec le CSSCT,
- visites « sécurité » réalisées dans les services, permettant d'identifier les points d'amélioration, en plus de ce qui a pu être défini à l'occasion de l'évaluation des risques aux postes de travail,
- animation de ce sujet par les managers à l'occasion des réunions de service.

Pour illustrer cette démarche, voici quelques actions notables :

- en 2019, des « Big Bags » ont remplacé le carton dans les secteurs de fabrication et de conditionnement des tubes et doses permettant de réduire significativement le port de charge,
- sur le secteur de fabrication des granules neutres, un projet pluriannuel vise à sécuriser les accès en hauteur avec la mise en place de passerelles et de colonnes élévatrices. En raison de la pandémie, le projet a pris du retard : en 2021, une turbine supplémentaire a été équipée,
- en 2021, un groupe de travail pluridisciplinaire a été créé pour améliorer l'ergonomie d'un mélangeur ATEX (ATmosphères EXplosives). Un membre du CSSCT en faisait partie. De nombreuses solutions ont été identifiées et mises en œuvre.

**En matière de prévention et gestion des risques, l'année 2021 a été dans la continuité de 2020, à savoir, fortement marquée par la pandémie de la COVID-19.** Les activités de production et de distribution des Laboratoires BOIRON ont été maintenues tout au long de l'année. Il était indispensable de garantir la protection de la santé des collaborateurs en adaptant en permanence les consignes internes aux protocoles nationaux en vigueur. Quelques exemples de mesures mises en œuvre :

- mise à disposition de masques chirurgicaux dès le début de la pandémie et distribution de masques en tissu à l'ensemble des salariés,
- adaptation de l'organisation du travail avec la mise en œuvre du télétravail pour le personnel administratif qui a nécessité en 2020 le développement des outils informatiques associés, le décalage des horaires pour limiter les flux importants de personnel, l'organisation des réunions en visio-conférence, l'arrêt des déplacements, le report de formations, etc.,
- mise à disposition de solution hydro alcoolique sur le lieu de travail et distribution de flacons à l'ensemble des salariés, mise en place de plexiglas de sécurité aux endroits qui le nécessitaient.

### 1.2.2.1.4 Risques psycho-sociaux (RPS)

Les Laboratoires BOIRON considèrent que la prévention et la détection des risques psycho-sociaux sont l'affaire de tous. Ils sont convaincus que repérer rapidement ces risques permet de « résoudre » plus facilement certaines situations :

- BOIRON société mère a mis en place une organisation spécifique pour déceler des difficultés, construire et sensibiliser sur les actions à mettre en place, accompagner, animer et communiquer par l'intermédiaire :
  - d'un référent national sur les RPS et d'un référent national sur le harcèlement,
  - d'un groupe de travail RPS composé de salariés et représentants du personnel,
  - de référents RPS sur chaque site,
  - d'une commission de suivi,

- des actions spécifiques en lien avec l'enjeu humain que représentent les risques RPS ont été déployées :
  - des formations : en 2021, 112 managers ont été formés au sein de BOIRON société mère et chargés de sensibiliser leurs collaborateurs à la détection de ces risques,
  - une cellule psychologique destinée à l'ensemble des salariés a été créée,
  - une ligne d'écoute a été lancée pour permettre aux salariés qui en ressentent le besoin de contacter un psychologue par téléphone (n° vert). Ce dernier a un rôle d'accueil, d'écoute et d'orientation (onze appels en 2021 d'une durée moyenne de trente-sept minutes),
  - des interventions terrain d'un psychologue sur site ont été commanditées (douze interventions en 2021 principalement sur des établissements qui fermaient).

## 1.2.2.2 Contribuer à l'épanouissement des femmes et des hommes de l'entreprise et améliorer les conditions de travail

« Depuis plus de quarante ans, nous sommes convaincus que les initiatives destinées à améliorer le bien-être au travail favorisent l'investissement professionnel à long terme des salariés et le recrutement de nouveaux talents. Les personnes sont plus épanouies, plus efficaces et l'entreprise gagne en compétitivité. Ce fil conducteur, associé à nos valeurs de respect et de confiance, nous anime au quotidien dans l'ensemble de nos actions RH. »

Christine Place - Directrice Générale Déléguée Adjointe en charge des Ressources Humaines

### 1.2.2.2.1 2 769 salariés engagés pour le projet

**L'ancienneté moyenne des salariés de BOIRON société mère est de dix-sept ans et cinq mois.** Ce chiffre illustre le bien-être des collaborateurs et la relation pérenne dans laquelle ils s'inscrivent avec l'entreprise.

L'ancienneté moyenne dans les filiales varie d'un an (dans la nouvelle filiale BOIRON Asie) à dix-huit ans (chez BOIRON Caraïbes). L'écart d'ancienneté entre les filiales est corrélé à leur date de création.

**Le turnover<sup>1</sup> du Groupe est de 13,4%, contre 9,9% en 2020.** Dans les entreprises françaises le turnover moyen est de 15%<sup>2</sup>.

Les données ci-dessous portent sur les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée n'étant pas significatifs :

	2021	2020
<b>Nombre d'embauches</b>	<b>262</b>	<b>176</b>
<b>Nombre de départs</b>	<b>359</b>	<b>320</b>
Départs à l'initiative de l'employeur	98	112
Départs à la retraite	86	67
Autres départs à l'initiative du salarié	167	134
Autres causes	8	7
<b>Turnover</b>	<b>13,4%</b>	<b>9,9%</b>

Le taux de turnover ne prend pas en compte les départs intervenus en 2021 dans le cadre de la réorganisation initiée en 2020.

L'augmentation du turnover entre 2020 et 2021 résulte d'un accroissement des départs de 12% particulièrement en France, en Russie et en Belgique. La mise en œuvre de réorganisations en Russie et en Belgique explique le nombre important de départs à l'initiative de l'employeur. Les projets de

réorganisation, associés aux impacts de la pandémie sur le marché du travail (devenu plus flexible et attractif), ont également un impact sur les départs à l'initiative des salariés (les salariés se questionnant davantage pendant ces périodes).

À noter en France que les trois motifs de départ sont relativement équilibrés avec un poids toujours important des départs à la retraite mais avec également un accroissement des départs à l'initiative des salariés.

<sup>1</sup> Rapport entre le nombre total de départs et les effectifs physiques inscrits au 31 décembre.

<sup>2</sup> Centre for Economics and Business Research - 2018.

À l'international :

- en Russie, dans un contexte de baisse d'activité, la filiale a été contrainte de se réorganiser : l'effectif continue de baisser pour passer de 156 à 106 personnes, à la suite de trente-cinq licenciements et trente-et-une démissions. BOIRON Russie s'est attaché à accompagner chaque salarié tant financièrement que dans la poursuite de son projet professionnel,
- en Belgique, dans le cadre d'un projet de déménagement du site, les effectifs passent de quatre-vingt-treize à soixante-dix-sept personnes, à la suite de vingt-trois départs.

Les Laboratoires BOIRON accompagnent le projet de leurs collaborateurs même si ce projet est externe à l'entreprise : le motif « autres départs à l'initiative du salarié » couvre notamment des départs pour rupture conventionnelle en France, qui sont acceptés dès lors que le salarié expose un projet professionnel sérieux et réaliste pour lequel l'entreprise est prête à l'accompagner, par le biais de son accord sur l'aide au projet personnel. Ainsi, vingt-neuf ruptures conventionnelles ont été acceptées en 2021.

**En parallèle, 262 embauches ont été réalisées sur 2021 (+49% par rapport à 2020).** L'année 2020 est une année de référence assez basse en matière d'embauches, les projets de réorganisation ayant freiné le développement des recrutements.

Dans le courant de l'année 2021, les recrutements ont été réactivés en France mais aussi en Russie, au Canada, en Espagne et aux États-Unis.

**Au sein du Groupe, le taux d'absentéisme (hors maternité)<sup>1</sup> s'élève à 6,1% en 2021 contre 7,7% en 2020.** 6,5% de ces absences concernent des accidents du travail, maladies professionnelles et accidents de trajet.

Au sein de BOIRON société mère, le nombre de maladies professionnelles en 2021 était de sept cas. Ces maladies sont majoritairement liées à des troubles musculo-squelettiques. Même si ce nombre de maladies professionnelles est faible, il fait l'objet d'une attention particulière dans les instances de CSSCT.

Le taux d'absentéisme baisse légèrement notamment du fait d'un ralentissement des arrêts maladie. Ce type d'absence avait été particulièrement fort en 2020 du fait de la crise sanitaire liée à la COVID-19 (arrêts dérogatoires). En 2021, les arrêts maladie restent prépondérants en France dans le taux d'absentéisme mais ont baissé de 39% par rapport à 2020.

## 1.2.2.2 Intégration des salariés

Le processus d'intégration des nouveaux collaborateurs intègre un parcours de dix-huit mois qui a pour objectifs de comprendre l'entreprise, sa culture, sa philosophie. Ce parcours s'organise autour de rencontres avec chaque membre de la Direction Générale, une découverte de l'homéopathie et une sensibilisation à la communication simple et directe appelée aussi CNV<sup>2</sup>.

Un parcours spécifique pour les managers complète le dispositif.

En parallèle de ce parcours, chaque manager doit prévoir et organiser de manière personnalisée les rencontres et les formations nécessaires à chaque métier.

Dès le premier jour ou à la signature du contrat de travail, chaque nouveau collaborateur reçoit un kit de bienvenue et un livret d'accueil dématérialisé.

BOIRON société mère accompagne le salarié tout au long de son parcours professionnel dans l'entreprise :

- une attention toute particulière est apportée à l'accueil des candidats reçus dans le cadre du processus de recrutement,
- tout est mis en œuvre pour répondre aux sollicitations, qu'il s'agisse de candidatures ciblées sur un poste donné, ou de candidatures spontanées,
- BOIRON société mère travaille en partenariat avec plusieurs associations ou structures locales d'aide au retour à l'emploi (Solidarité Emploi, Passerelle Emploi, etc.),
- chaque personne recrutée se voit proposer un parcours d'accueil personnalisé élaboré par son manager,
- une journée d'accueil est organisée pour tous les nouveaux arrivants de Messimy et pour les collaborateurs agents de maîtrise et cadres des autres sites,
- un point formalisé est effectué entre le manager et son nouveau collaborateur à mi-période d'essai. Une copie est adressée à l'équipe des ressources humaines pour prise en compte. Dans ce point est notamment consigné un rapport d'étonnement du collaborateur,
- 49% des collaborateurs de BOIRON société mère ont bénéficié en 2020 d'un entretien « annuel ». A l'échelle du Groupe, ce taux est de 44%,
- chaque collaborateur qui le souhaite peut solliciter un entretien avec l'équipe des ressources humaines pour évoquer ses souhaits d'évolution,
- par ailleurs, des petits déjeuners sont organisés avec les nouveaux arrivants afin de favoriser les échanges et leur intégration. Une personne de la DRH est présente pour répondre aux éventuelles questions.

Des entretiens avec les ressources humaines sont également organisés au moment où les collaborateurs décident de quitter l'entreprise.

<sup>1</sup> Rapport entre le nombre d'heures d'absences pour maladie et pour accident du travail sur le nombre total d'heures travaillées théoriques (heures effectives + total des absences).

<sup>2</sup> Communication Non Violente.

### 1.2.2.2.3 Développement des compétences

Les salariés sont accompagnés au moment de leur arrivée, de leur départ mais surtout dans leur quotidien au travers de formations assurant le socle de leurs compétences techniques et permettant de s'imprégner de la culture d'entreprise.

**90% des salariés du Groupe ont reçu une formation en 2021 contre 79% en 2020.** La durée moyenne d'une formation est estimée à un peu plus de deux jours chez BOIRON société mère.

**Les dépenses de formation s'élèvent à 1 839 K€ (1 380 K€ en 2020), soit 1,4% de la masse salariale non chargée du Groupe, contre 1,0% en 2020.**

	2021	2020
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation	2 598	2 642
Nombre d'heures de formation	43 784	53 302

La baisse du nombre de personnes formées est liée à la baisse des effectifs du Groupe.

Le nombre d'heures de formation est en baisse par rapport à 2020 d'environ 20% mais recouvre des réalités bien contrastées entre les filiales.

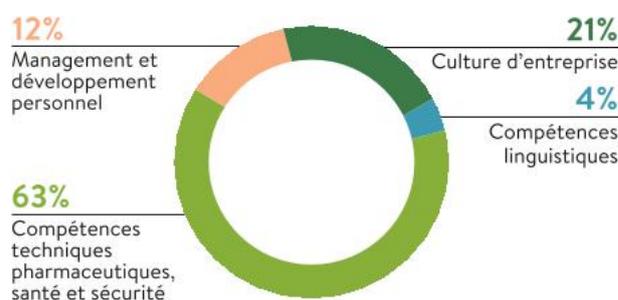
En 2021, le volume des heures de formation de BOIRON société mère renoue avec les niveaux habituels voire même s'améliore. En effet, le pourcentage d'heures de formation sur les heures travaillées passe de 1,11% en 2019 à 1,24% en 2021 (abstraction est faite de l'année 2020, année exceptionnelle impactée par la pandémie).

Le volume d'heures de formation dans les filiales a été divisé par trois entre 2020 et 2021. Cela s'explique notamment par des projets de formation importants menés en 2020 en Russie et en Belgique.

La politique de formation des Laboratoires BOIRON est développée autour des piliers suivants permettant le développement des compétences professionnelles :

- **culture d'entreprise** : connaissance de l'homéopathie et compréhension des mécanismes économiques de l'entreprise,
- **renforcement des compétences techniques et pharmaceutiques** : incluant les formations sur la santé et la sécurité,
- **compétences linguistiques** : notamment le français spécifiquement pour les filiales, langue de travail du Groupe,
- **management et développement personnel** : accroissement des compétences managériales et développement de son potentiel.

#### Répartition par domaine des formations dispensées en 2021 :



En 2021, BOIRON société mère a maintenu ses orientations dans la continuité des années précédentes : consolider les nouvelles compétences métiers, continuer à développer la culture de l'homéopathie et renforcer les aptitudes relationnelles et managériales nécessaires dans une organisation hybride pour travailler avec plaisir et efficacité, et accompagner l'indispensable transformation digitale de l'entreprise.

Pour illustrer cette dernière orientation : 113 salariés en France et dans les filiales se sont formés sur la plateforme Circus Street. Cette plateforme a pour objectif de sensibiliser et développer les compétences digitales requises dans les domaines marketing, commercial et communication.

#### Impact de la crise sanitaire :

Le contexte sanitaire de la COVID-19 et la réorganisation de l'entreprise ont été synonymes d'adaptation et de transformation pour la formation, avec un développement des formations à distance et l'élaboration d'une plateforme digitale rendant plus accessibles les formations.

#### 1.2.2.2.4 Gestion du temps de travail

La gestion du temps de travail individualisé repose sur une relation de confiance entre les salariés et l'entreprise.

Les Laboratoires BOIRON appliquent la durée légale du temps de travail conformément aux législations en vigueur dans l'ensemble des pays où ils sont implantés.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisé par les salariés est non significatif.

**En 2021, 13% des salariés du Groupe ont travaillé à temps partiel.**

Cette répartition reste quasi identique par rapport à 2020, aussi bien dans les filiales qu'en France.

Au niveau du Groupe, en 2021, 74% des temps partiels sont à l'initiative des salariés, accompagnés dans leurs envies et projets en termes d'organisation du travail. Les autres temps partiels correspondent à des besoins thérapeutiques (près de 21% au sein de BOIRON société mère) ou sont prévus par le Groupe dès l'embauche (8% au sein de BOIRON société mère).

Parce que les Laboratoires BOIRON sont convaincus que le fondement de l'épanouissement d'un salarié passe par la possibilité qui lui est laissée de concilier les exigences économiques de l'entreprise et ses propres aspirations, l'entreprise offre au salarié rencontrant au cours de sa vie professionnelle une situation difficile, une souplesse d'organisation dans son travail.

L'accord d'entreprise sur la personnalisation du temps de travail en vigueur chez BOIRON société mère définit les modalités d'accès au temps partiel choisi et élargit les possibilités offertes par la législation (prévue pour des raisons de santé ou des congés parentaux).

##### **Impact de la crise sanitaire :**

Cette année encore, l'adaptation a été de mise pour respecter les différentes règles de confinement, de distanciation sociale et de protection des salariés. Les Laboratoires BOIRON ont mis en place des solutions adaptées de travail en ayant recours au mécanisme d'activité partielle quand cela était indispensable : 153 salariés de BOIRON société mère ont bénéficié de ce mécanisme (une division par trois par rapport à l'année 2020) centré sur le motif de garde d'enfants.

*« Le travail hybride est une opportunité au service de notre performance. C'est une occasion de réaffirmer les fondamentaux de l'entreprise et de son management, et de s'engager dans une dynamique globale d'organisation du travail. Notre collaboration mérite le plus grand respect. »*

*Le Comité de Direction*

**En 2021, 293 salariés de BOIRON société mère ont signé un avenant pour télétravailler régulièrement et 149 ont sollicité un télétravail occasionnel.**

L'accord sur le télétravail a été signé en mars 2021 avec une date de mise en œuvre en septembre 2021 pour les salariés pouvant télétravailler.

BOIRON société mère a choisi d'accompagner ses collaborateurs dans la mise en place de ce travail hybride pour permettre à chacun de passer d'un télétravail intense, au regard de la pandémie, à un télétravail durable. Dès le mois de septembre, soixante-dix-neuf managers ont suivi une formation « manager une équipe hybride » et 112 collaborateurs ont bénéficié de la formation « télétravailler efficacement ».

Les quatre principes fondateurs de ce mode d'organisation sont :

- la transparence permettant de travailler en confiance tout en maîtrisant le pilotage,
- la responsabilisation,
- un mode d'organisation possible et non envisagé comme un dû, devant répondre aux besoins de l'entreprise et du salarié,
- une organisation collective de l'équipe prévalent sur le fonctionnement individuel de chacun.

**En 2021, en France, 236 collaborateurs (contre 315 en 2020) ont bénéficié d'un accord sur la retraite et sa préparation.** Cette organisation du temps de travail est instituée depuis 1976.

BOIRON société mère affirme ainsi sa volonté de faciliter le passage de l'activité salariée vers la retraite par une réduction progressive du temps de travail, sans diminution de salaire.

#### 1.2.2.2.5 Mobilité

La mobilité est un facteur de réussite de la politique de gestion des ressources humaines des Laboratoires BOIRON et un levier de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, contribuant à :

- anticiper l'évolution des besoins de l'entreprise en matière d'emploi,
- faciliter les évolutions de carrière et le développement des compétences,
- répondre aux aspirations professionnelles des salariés, et plus largement à leur épanouissement personnel.

Quatre-vingt-dix-neuf missions de mobilité, d'une durée allant de cinq jours à plus d'un an, ont ainsi été réalisées au niveau du Groupe (quatre-vingt-quatre chez BOIRON société mère).

Dans un secteur caractérisé par de fortes mutations, la politique des ressources humaines du Groupe continue d'anticiper et d'accompagner les évolutions en matière d'emploi et d'employabilité.

Chez BOIRON société mère, des mesures sont prises dans le cadre de l'accord portant sur la mobilité, pour mettre en adéquation les besoins de l'entreprise et les ressources disponibles afin notamment de prendre en compte les évolutions réglementaires et leurs effets sur les organisations.

Cette approche se traduit par des préconisations individuelles en matière de formation, par des propositions de missions vers des métiers en développement ou en déficit de compétences mais aussi par un travail permanent sur les organisations.

**Enfin, en 2021, au sein de BOIRON société mère, cinquante-cinq salariés ont bénéficié d'un accompagnement, soit pour leur projet personnel, soit pour accompagner un parent gravement malade.**

**Soixante et un salariés ont également bénéficié d'une aide au logement.**

### 1.2.2.2.6 Le pôle « convivialité »

Depuis quarante ans, le pôle « convivialité » œuvre sur les sites de BOIRON société mère avec pour objectifs de :

- renseigner et orienter chaleureusement les visiteurs et prestataires,
- assurer la logistique de tous les évènements qui ont lieu sur les deux sites en travaillant avec des fournisseurs locaux et respectueux de l'environnement,

- développer un environnement de travail inspirant dans lequel les salariés, comme leurs invités, se sentent bien,
- être à l'écoute active des salariés et donner des *feedbacks* : un relais d'information ascendant et descendant au service d'une communication simple, directe et efficace.

**Des illustrations concrètes en faveur de la qualité de vie au travail chez BOIRON société mère :**

#### COMMUNICATION FAVORISÉE

Valérie Lorentz-Poinsot, Directrice Générale des Laboratoires BOIRON, laisse sa porte ouverte à l'ensemble des salariés pour échanger sur tout type de sujets. Afin d'être en proximité avec chacun, elle a proposé en 2021 des petits déjeuners aux salariés qui souhaitent la rencontrer, vif succès pour ces temps d'échange.

Pour informer et garder le lien avec les salariés pendant la crise sanitaire, des pages spécifiques ont été créées sur le nouvel intranet des Laboratoires BOIRON : « COVID-19 : les dernières informations », « Comment télétravailler chez BOIRON », ainsi que des actualités dédiées et une WebTV sur les atouts de l'homéopathie.

Tout a été fait pour multiplier les informations à destination des salariés afin de préserver leur santé physique (respect des règles en vigueur) mais aussi mentale (mise en lumière d'actions et innovations de chaque direction et service, d'actions de convivialité et de partage).

#### ALIMENTATION SAIN

Parce que le bien-être des salariés est primordial et qu'il passe aussi par leur alimentation, BOIRON société mère poursuit ses actions avec son partenaire de restauration d'entreprise pour garantir une cuisine « faite-maison » avec le maximum de produits frais et en provenance de circuits courts.

En parallèle, une offre complémentaire de restauration est proposée aux salariés du site de Messimy grâce à la mise en place d'un frigo connecté proposant cinq repas différents par semaine, 100% produits frais et locaux.

#### ACTIVITÉS RESPONSABLES

Dans le contexte sanitaire, les animations régulières sur site en présentiel ont été remplacées par du distanciel avec la création d'une rubrique intranet « #PrendreSoinDeNous ». Il s'agit d'un catalogue de vidéos pour bouger, pour respirer, se relaxer mais aussi susciter la créativité par des défis créatifs mensuels. Que ce soit seul ou à plusieurs, sur site ou en télétravail, l'objectif est de prendre de véritables temps de ressourcement.

Aussi, depuis la mise en place de cinq ruches sur le site de Messimy et sur le site des Olmes, des ateliers-découverte, autour des abeilles, ont permis de faire découvrir aux salariés la vie d'une ruche et les particularités des abeilles sans oublier le plus important : la récolte du miel ! Pour cette année, 70 kg de miel ont été récoltés et tous les salariés peuvent le déguster au restaurant d'entreprise.

Par ailleurs, BOIRON société mère dispose d'un Comité Social et Économique très actif. Avec un budget de 1 414 K€ en 2021 il a été possible de financer des activités sociales, culturelles et sportives destinées aux salariés tout en s'adaptant au contexte inédit.

## CRÉATIVITÉ

« L'art est au centre de la vie, la vie est un art, la médecine est un art, et c'est par l'art, et avec l'art que nous pourrons le mieux communiquer sur l'essentiel. »

Christian Boiron

Sur la plupart des sites des Laboratoires BOIRON, l'art s'exprime au travers de couleurs, de décorations, d'œuvres artistiques et ouvre le débat entre salariés !

Le site de Sainte-Foy-lès-Lyon qui abrite la direction administrative et financière :



L'art réside aussi dans le fait de bien recevoir les visiteurs. En ce sens, l'accueil, la signalétique d'entrée ainsi que la visite du site de Messimy ont été repensés.



Outre ces exemples participant au bien-être des salariés chez BOIRON société mère, les actions suivantes ont été entreprises dans les filiales :

- BOIRON États-Unis et BOIRON Bulgarie contribuent au bien-être de leurs employés en fournissant des bureaux assis-debout à l'ensemble des équipes,
- les bureaux de BOIRON Russie sont composés de matériaux hypoallergéniques et de cloisons acoustiques. Un grand nombre de fleurs et une salle de relaxation avec un fauteuil de massage viennent agrémenter ces espaces,
- BOIRON Canada a mis à la disposition de l'ensemble de ses équipes une application axée sur le bien-être et la santé mentale. Des séances de yoga sont offertes aux collaborateurs chaque semaine,
- en Pologne, la filiale a implanté dans ses locaux une mini-bibliothèque. On y trouve des livres consacrés à la santé, la nature, l'écologie mais aussi aux relations interpersonnelles et à la place de l'homme dans le monde contemporain.

## 1.2.2.3 Agir pour la diversité et l'égalité des femmes et des hommes

Les Laboratoires BOIRON accordent une importance particulière à la diversité, source d'intelligence collective, de complémentarité, de créativité, d'équilibre social et d'efficacité économique.

Le respect de l'individu, au cœur du projet de l'entreprise, est fondamental et se traduit au quotidien par un souci constant de non-discrimination. Le règlement intérieur des Laboratoires BOIRON interdit tout comportement raciste, xénophobe, sexiste ou discriminant.

Le Groupe se fonde uniquement sur les compétences et les capacités des candidats ou collaborateurs pour prendre des décisions relatives à leur embauche, à leur gestion de carrière ou à leur sanction/départ. Cette primauté des compétences permet d'éviter d'avoir un jugement biaisé par des stéréotypes qui pourrait conduire à de la discrimination.

### 1.2.2.3.1 Égalité entre les femmes et les hommes

En France, 53% des 469 managers sont des femmes. Le taux national et européen est de 36%<sup>1</sup>.

Au sein du comité de direction élargi, composé de près de soixante personnes, le pourcentage de femmes s'élève à 42%.

Un accord spécifique d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est en vigueur en France : il porte sur les conditions d'accès à l'emploi, l'articulation entre l'activité professionnelle et les responsabilités familiales, la rémunération et la classification.

Dans le cadre de « l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes » portant sur des indicateurs tels que : les écarts de rémunération par groupe, les promotions, les augmentations annuelles et le nombre de femmes parmi les dix plus hautes rémunérations, les Laboratoires BOIRON obtiennent en 2020 la note de 94 sur 100 (la moyenne nationale étant de 84 sur 100).<sup>2</sup>

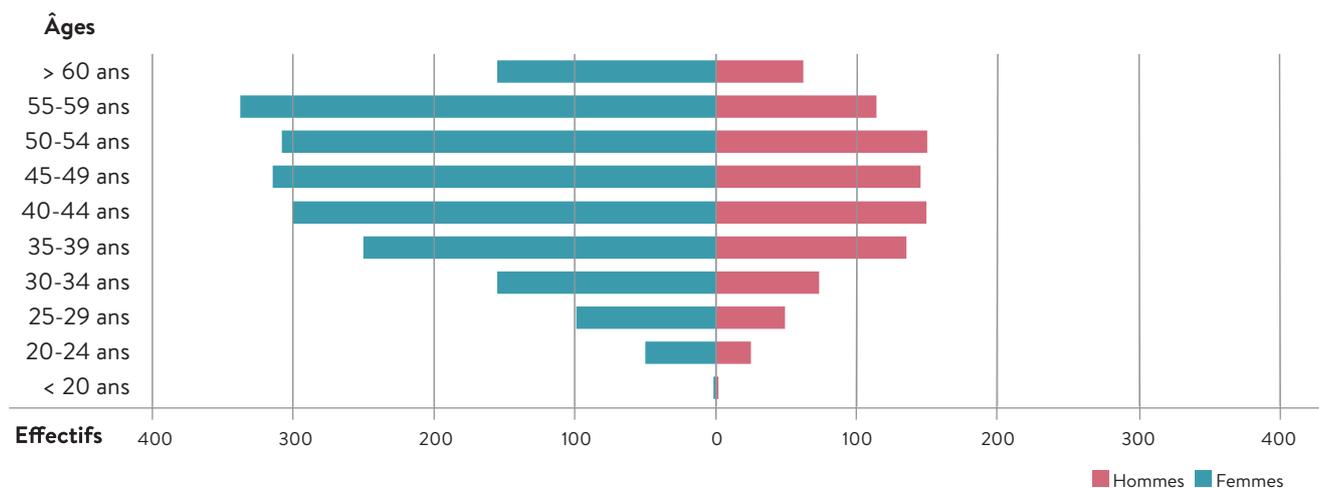
	2021	2020
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>2 769</b>	<b>3 344</b>
Femmes	1 883	2 361
Hommes	886	983



<sup>1</sup> Eurostat, communiqué de presse 43/2019, 2019.

<sup>2</sup> Index de l'égalité professionnelle : les tendances globales 2020 et les résultats pour les plus grandes entreprises.

### 1.2.2.3.2 Pyramide des âges



16% des salariés du Groupe ont moins de 35 ans, 45% ont entre 35 et 49 ans, 39 % ont plus de 49 ans. Ces proportions illustrent la fidélité des salariés aux Laboratoires BOIRON. Chez BOIRON société mère, l'âge moyen est de 46 ans et 8 mois.

Les Laboratoires BOIRON accompagnent chaque année de nombreux jeunes en apprentissage. La collaboration engagée permet d'obtenir une vision nouvelle des enjeux de demain, le but étant d'accompagner au mieux ces futurs collaborateurs et ainsi de s'inscrire dans une relation gagnant-gagnant durable. Pour les Laboratoires BOIRON comme pour ces apprenants, c'est une expérience riche de sens et de partage.

La politique de BOIRON société mère en matière d'apprentissage commence à porter ses fruits, permettant de passer en 2021 le seuil de 2% de la masse salariale. En 2021, cela représente 135 alternants et stagiaires.

### 1.2.2.3.3 Handicap

**Au 31 décembre 2020, le taux d'emploi en matière de handicap était de 8,8% pour BOIRON société mère. Aujourd'hui, en France, le taux d'emploi global est de 4,2%<sup>1</sup>.**

Les données au titre de l'année 2021 ne seront pas disponibles avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022 suite aux évolutions réglementaires concernant le mode de déclaration du nombre de bénéficiaires.

Depuis 1987, les Laboratoires BOIRON se sont efforcés d'avoir une politique active dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, par l'application de dix accords triennaux couvrant la période de 1989 à 2020, tous agréés par la DIRRECTE<sup>2</sup>.

Tous ces accords ont pour objectif de favoriser l'intégration de personnes en situation de handicap. Cela repose sur la volonté de ne faire aucune différence entre les salariés handicapés et les salariés valides en ce qui concerne la nature des contrats de travail, la classification, les rémunérations, la formation ou les opportunités professionnelles.

Près de **50% des salariés** de BOIRON société mère en situation de handicap ont plus de **vingt ans d'ancienneté**.

Une salariée de l'entreprise coordonne la mission handicap à plein temps. Elle est assistée par des relais handicap présents dans chacun des sites français. Cette mission a pour vocation de faciliter la prise en compte des différences et l'épanouissement des personnes. Les objectifs poursuivis sont centrés sur les salariés, leurs managers et l'équipe de chargés de recrutement à travers :

- la mobilisation de tous pour permettre la réalisation de l'accord d'entreprise sur l'intégration des salariés en situation de handicap,
- l'accompagnement des nouvelles embauches et du maintien dans l'emploi,
- la formation comme outil d'intégration et de maintien dans l'emploi.

<sup>1</sup> LADAPT, 22<sup>ème</sup> semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, 2018.

<sup>2</sup> Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail, de l'Emploi.

## 1.2.2.4 Favoriser le dialogue social

L'élaboration des accords d'entreprise, constitutifs de la politique sociale des Laboratoires BOIRON, est possible grâce à l'implication des salariés, du Comité Social et Economique Central (CSEC), des organisations syndicales et de la Direction.

Un accord de méthode en vigueur en France depuis 2008 établit un cadre facilitant la négociation avec un système de concertation à plusieurs niveaux. Ainsi, des groupes de travail peuvent être initiés à la demande de la Direction, du Comité Social et Economique Central ou d'une organisation syndicale. Ils sont composés de membres du personnel représentatifs, nommés en CSEC, et d'animateurs de la direction des ressources humaines. Ces groupes ont pour mission d'établir des préconisations sur des thèmes permettant d'innover, de maintenir ou d'adapter la politique sociale de l'entreprise.

Un Groupe de Pilotage Général (GPG) composé d'une représentation du personnel et d'une représentation de la

Direction se réunit ensuite pour examiner les avenants ou propositions de futurs accords au regard des préconisations des groupes de travail.

Ce processus de concertation est également mis en œuvre dans les autres sociétés du Groupe de manière moins formelle, en fonction de leur taille et/ou de la législation en vigueur, facilitant un échange plus direct et immédiat sur les thèmes sociaux.

Cette année, ces instances se sont réunies quarante-quatre fois au sein de BOIRON société mère, aboutissant au suivi des accords en cours et à la préparation de nouveaux accords.

Six des accords de BOIRON société mère ont été revus et trois avenants ont été signés en 2021 par les trois organisations syndicales. Un nouvel accord a été mis en œuvre concernant le télétravail.

## 1.2.2.5 Faire progresser l'innovation sociale

*« Il y a cinquante ans, j'ai fait évoluer les relations hiérarchiques. Chez nous, ce sont les managers qui doivent se sentir à la disposition des autres salariés et non l'inverse. Cette approche s'est traduite par trente-deux accords d'entreprise qui partent tous du constat que la performance sociale de l'entreprise est indispensable à sa performance économique. Les intérêts de nos actionnaires ne sont pas opposés à ceux de nos salariés : ce sont les mêmes. »*

Christian Boiron

La politique sociale de BOIRON société mère se traduit au travers de plus trente-deux accords d'entreprise, renouvelés tous les trois ans :



### ASSOCIER LE PERSONNEL À LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

- Ratio de performance et financement des innovations sociales
- Plan d'Épargne Entreprise
- Plan d'Épargne Retraite complémentaire
- Participation et intéressement
- Gratification (13<sup>e</sup> mois)



### ACCOMPAGNER LE SALARIÉ DANS SON PARCOURS DE VIE

- Aide aux salariés ayant un parent gravement malade
- Régime de prévoyance et frais de santé
- Intégration des travailleurs en situation de handicap
- Classification des emplois et qualification des salariés
- Médaille du travail
- Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes



### ADAPTER LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

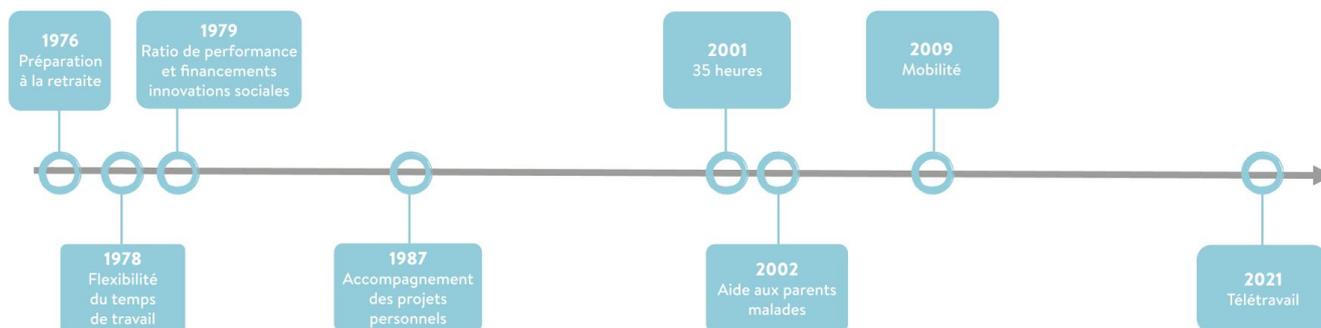
- Organisation, durée du temps de travail et congés
- Compte épargne temps
- Temps partiel choisi
- Préparation à la retraite
- Télétravail



### FACILITER LA MOBILITÉ DU PERSONNEL

- Aide aux projets personnels des salariés
- Aide à un projet d'engagement personnel dans la vie politique
- Mobilité géographique, professionnelle et externe

Le Groupe a de tout temps été innovant et ambitionne de le rester en 2022 et dans les années à venir.



### L'accord sur la préparation à la retraite

Cet accord vise à faciliter le passage de la vie active à la vie de retraité en réduisant progressivement, sur trois à quatre ans, la durée du travail sans engendrer de baisse de rémunération. Ce régime de préparation à la retraite reste facultatif.

### L'accord sur la flexibilité du temps de travail

Par le biais de cet accord, le Groupe a souhaité proposer davantage de flexibilité aux salariés sur leur temps de travail. L'horaire flexible est la possibilité donnée au(x) salarié(s) et à l'entreprise d'adapter collectivement et/ou individuellement les horaires à la mission à accomplir et aux souhaits personnels dans la limite de l'horaire hebdomadaire contractuel du salarié. Exclusivement basée sur le volontariat et l'acceptation de chaque salarié, la flexibilité permet un report de ses heures de travail soit positif (crédit), soit négatif (débit). Le salarié pourra par la suite récupérer ses heures ou les affecter sur son compte épargne temps.

### L'accord sur le ratio de performance et financement des innovations sociales

Cet accord s'est concrétisé en 1979 par un intéressement du personnel à la rentabilité économique et à la productivité. Il donne un cadre pour définir l'enveloppe budgétaire que l'entreprise peut raisonnablement investir afin de préserver l'équilibre entre le financement des avantages sociaux et la rentabilité de l'entreprise.

### L'accord sur l'accompagnement des projets personnels des salariés

L'objectif de cet accord est de faciliter la réalisation d'un projet personnel et de favoriser l'épanouissement des salariés, au sein ou hors de l'entreprise. Les projets peuvent être dans des domaines culturels, artistiques, humanitaires ou permettre d'évoluer professionnellement à l'extérieur de l'entreprise via la création d'entreprise et la réalisation d'une formation.

### L'accord sur les 35 heures

Les 35 heures représentent l'un des points clés de l'accord global sur l'organisation, la durée du temps de travail et les congés. Elles ont été validées en 2001.

### L'accord aide aux parents malades

Avec cet accord, les Laboratoires BOIRON permettent aux salariés de prendre du temps pour accompagner un proche gravement malade (fin de vie) et/ou bénéficier d'une aide financière pour surmonter une situation difficile au cours de leur vie professionnelle.

### L'accord mobilité

Cet accord favorise toutes formes de mobilité définitives ou temporaires (missions) en tant que moyen privilégié permettant d'apporter une réponse aux nécessités d'adaptation de l'emploi, aux évolutions des métiers et aux aspirations des salariés.

### L'accord télétravail

Les évolutions du travail récentes en matière d'outils de communication à distance permettent d'envisager de nouveaux modes d'organisation du travail, associant souplesse et réactivité pour un meilleur service aux clients externes et internes. Avec ce nouvel accord, les Laboratoires BOIRON ont la volonté de développer leur efficacité grâce à des organisations agiles du travail, comme le télétravail, développant la performance collective, individuelle et environnementale. Afin de préserver le lien social avec l'entreprise, la cohésion et le bon fonctionnement des équipes, le télétravailleur doit disposer de trois jours minimum de présence sur site, représentant deux journées maximum par semaine de télétravail.

### Un apprentissage accéléré du digital learning

L'innovation sociale se traduit aussi par des moyens modernes mis à disposition des salariés avec toujours le même esprit : simplifier, fluidifier, rendre lisible les informations et permettre le rapprochement des salariés.



Par nécessité et avec agilité, les Laboratoires BOIRON ont transformé leurs formations via des classes virtuelles ou du e-learning conduisant à accélérer la transformation d'une formation quasi exclusivement en présentiel vers le digital learning offrant de nouvelles approches d'apprentissage :

- des formats plus courts avec les webinaires, les micro-learning, les tutos pour offrir un apprentissage en continu, à la carte et ciblé,

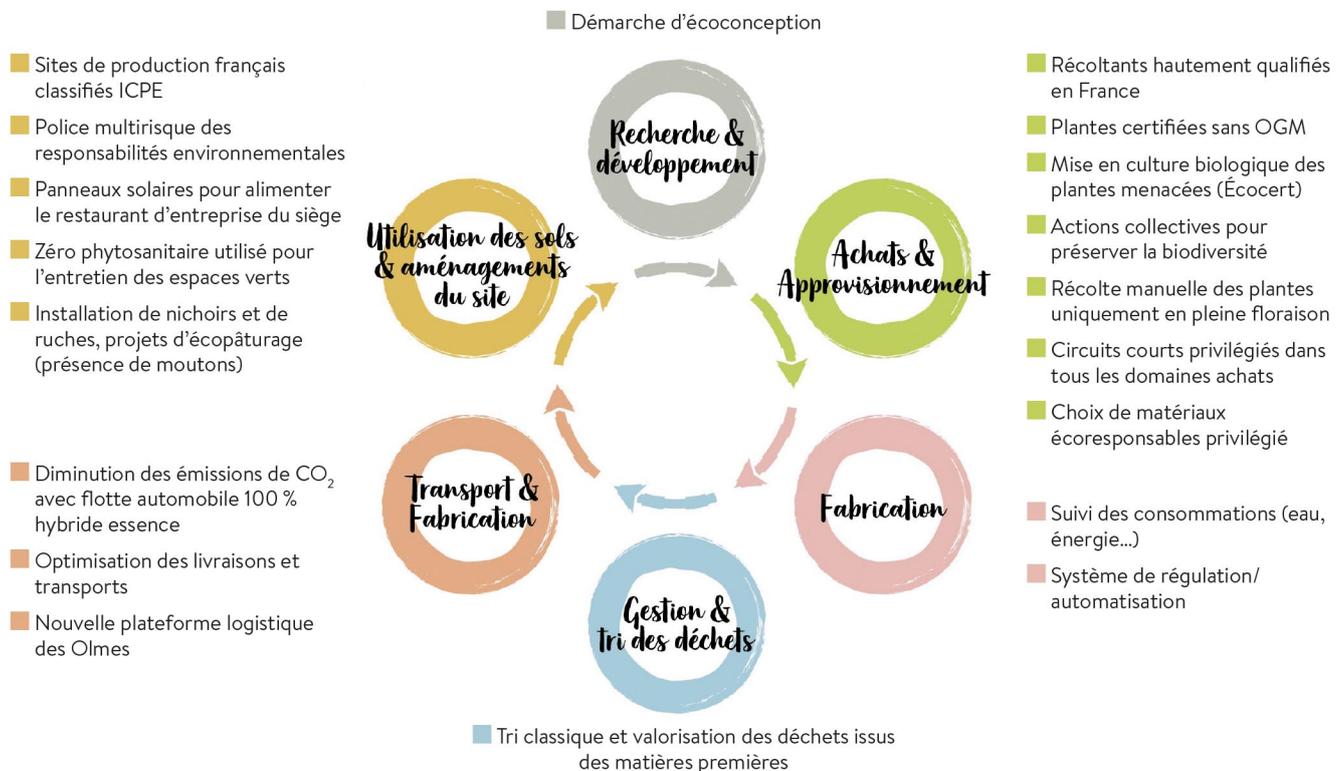
- des contenus mixant du présentiel et du e-learning, des MOOCS<sup>1</sup> sur des thèmes en lien avec les problématiques du moment,
- des accompagnements à distance via Teams ou des classes virtuelles (ex: anglais, bureautique,...) de façon à réduire les déplacements qui représentent une part importante des budgets de formation mais aussi permettre de continuer à former dans le contexte sanitaire,
- pour aider et accompagner les équipes dans ce contexte, des ateliers du management et de parole « Echanges Simples et Directs » à distance ont été organisés pendant toute l'année,
- la naissance d'une nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne « Camp'Us » pour l'ensemble du Groupe permettant la création d'un véritable écosystème d'apprentissage : une formation à tout moment et selon ses besoins !

### Une modernisation du système d'informations RH au service des managers et des salariés

Le portail RH accessible à tous fin 2020, permet gain de temps, visibilité, autonomie, efficacité et interactivité avec un partage facilité des informations pour les salariés et leur manager.

## 1.2.3 Préserver la biodiversité

Les Laboratoires BOIRON mettent en place un certain nombre d'actions pour limiter leur impact sur l'environnement et participer à la préservation de la biodiversité.



1 Formation à distance capable d'accueillir un grand nombre de participants.

La maîtrise des risques et impacts environnementaux est un enjeu clé pour les Laboratoires BOIRON, notamment au niveau des sites de production. Le respect des réglementations en vigueur constitue un premier prérequis. Depuis de nombreuses années, ce dispositif est complété par une démarche d'amélioration continue.

Cette politique se traduit dans la fabrication des médicaments homéopathiques et leur utilisation. Leur fabrication a en effet un impact limité sur l'environnement du fait même de leur constitution.

Compte tenu du faible impact environnemental des établissements de distribution, les Laboratoires BOIRON ont choisi de restreindre leur périmètre de consolidation des données environnementales aux trois sites de production basés en France, qui présentent les consommations d'énergie les plus élevées. Ces données tiennent compte du site de Montrichard, qui, dans le cadre de la réorganisation, a été fermé fin décembre.

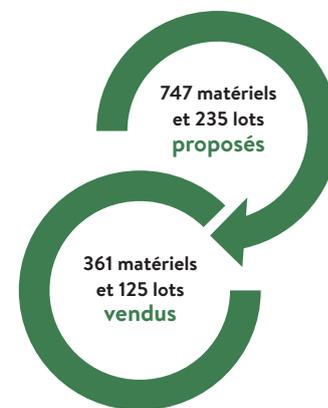
### 1.2.3.1 Intégrer l'économie circulaire, mieux gérer les déchets et limiter le gaspillage (méthode « zéro déchet »)

L'année 2021 s'inscrit dans la poursuite de la dynamique instaurée en 2020 avec la parution du **Manifeste Environnemental** signé et porté par la Direction Générale. Ce manifeste s'adresse à l'ensemble des salariés de l'entreprise et prône la méthode « **zéro déchet** » qui rejoint sur de nombreux points les principes de l'économie circulaire.

Une mission de cinq mois a été consacrée à cette thématique. Les principales actions ont été :

- la mise en place d'une organisation pour favoriser le réemploi des matériels non utilisés, en interne comme en externe,
- la définition d'un processus de don des produits à péremption courte dans le respect de la réglementation pharmaceutique,
- le tri de matériel présent sur le site de Sainte-Foy-lès-Lyon à la suite du déménagement des activités de production, en 2016 :
  - dons de chaises, tables, vestiaires, armoires à des collectivités telles qu'une piscine municipale, une ressourcerie, des mairies, une salle communale ainsi qu'aux associations suivantes via Pharmasolidaire : la Croix Rouge lyonnaise, Collectif solidarité Lyon Beyrouth, les Restos du Cœur, ACT-FOR-REF,

- vente aux enchères de matériel industriel afin de le valoriser. Cela a aussi permis à des entreprises de bénéficier de matériel en bon état, à moindre coût.



- dans le cadre des fermetures d'établissements, sollicitation d'un prestataire spécialisé dans le réemploi de matériel.



Autres actions menées dans le Groupe avant 2021 :

- mise en place de fontaines avec système de purification d'eau en remplacement des bouteilles en plastique dans de nombreuses filiales et sur l'ensemble des sites de BOIRON société mère et distribution de gourdes à l'ensemble du personnel en Italie,
- utilisation de vaisselle réutilisable dans les filiales polonaise, hongroise et à la Réunion. Une réflexion est en cours pour supprimer les gobelets jetables dans la filiale italienne et sur les sites lyonnais de BOIRON société mère. En 2019, des mugs ont été distribués à l'ensemble des salariés des sites français pour les inciter à ne plus utiliser de gobelets jetables,



- réduction de l'utilisation du papier et donc des déchets associés :
  - chez BOIRON société mère : suppression des imprimantes individuelles, démarche pour la dématérialisation des factures et mise en place de mopieurs<sup>1</sup> à badge,
  - chez BOIRON Roumanie : refus des prospectus et dépliants,
  - chez BOIRON Bulgarie : réduction de 30% des impressions de documents publicitaires.
- mutualisation des poubelles de bureau pour réduire l'usage de sacs poubelles sur les différents sites de BOIRON société mère ainsi que dans certaines filiales (Roumanie, Espagne, République tchèque),
- utilisation d'emballages textiles réutilisables (jute et lin) par BOIRON Roumanie :



- don de tubes d'Homéodent® et d'Arnicrème® à la Croix Rouge lyonnaise via Pharmasolidaire,
- le travail commencé en 2018 pour réduire le nombre de présentoirs en carton mis à la disposition des pharmaciens se poursuit avec la mise en place progressive de supports de vente pour des gammes de produits et non plus pour une simple référence produit. L'objectif est toujours le même : réduire les quantités de déchets.

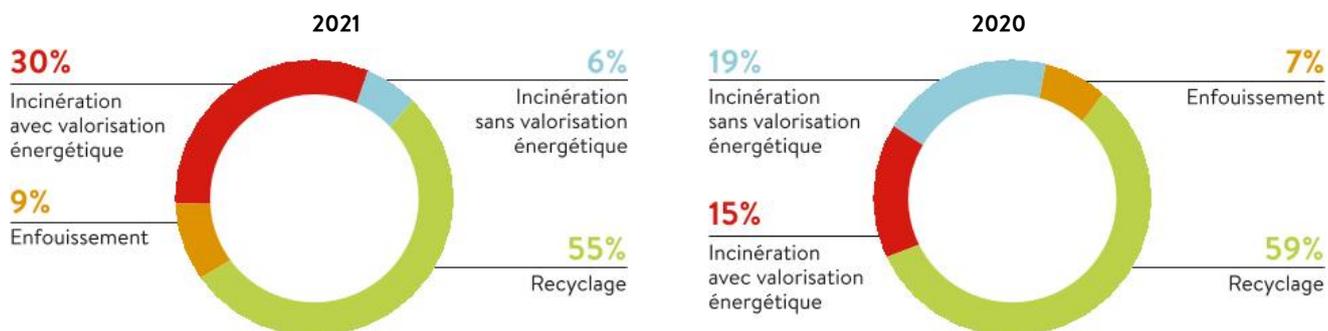
#### Zoom sur la réduction des déchets

Dans la dynamique du **Manifeste Environnemental**, les Laboratoires BOIRON travaillent activement sur la réduction des déchets.

Pour les déchets générés, le recyclage est une priorité depuis une vingtaine d'années, avec la mise en place de nombreuses filières de valorisation des matières : papier, plastique, carton, palettes, métal, sucre, eau sucrée, « Big Bags », mandrins, supports d'étiquettes, déchets végétaux, étuis et notices, régénération d'alcool, cartouches usagées qui sont cédées à une société spécialisée partenaire de la Ligue contre le cancer.

<sup>1</sup> Appareil de reprographie qui regroupe les fonctions suivantes : photocopieur, scanner, fax, envoi de courriers électroniques, imprimante.

## Une valorisation toujours plus importante au sein des déchets de production



À noter qu'environ 16% des déchets sont dangereux.

### Traitement des médicaments inutilisables : l'initiative de BOIRON Russie

BOIRON Russie a lancé une initiative à fort impact sur son territoire : le projet PHARMA-ECOBIX est le premier point de collecte fixe à Moscou pour les médicaments périmés et/ou entamés (emballage et contenu).

Les médicaments collectés dans PHARMA-ECOBIX sont ensuite traités afin d'assurer une destruction sûre et respectueuse de l'environnement. Les matériaux de l'emballage (ex : plastique PVC, papier d'aluminium...) peuvent être utilisés pour la production de tuyaux et autres matériels. En conséquence, seulement 30% de la masse restante est envoyée à l'incinération et toutes les émissions sont neutralisées au maximum à l'aide de filtres de nettoyage.

## 1.2.3.2 S'approvisionner de façon responsable et éthique

« Pour parvenir à être un acteur économique responsable, tant sur le plan local qu'international, nous sommes guidés tout au long de notre chaîne de valeur par des exigences RSE, notamment lors de nos actes d'achat.

En effet, les produits et/ou services de nos fournisseurs influent directement sur l'atteinte de nos objectifs RSE qui visent à nous améliorer dans la maîtrise et la réduction de notre empreinte sur notre écosystème. »

Grégory Lecaillon - Directeur des Achats hors production

Les services des achats ont pour mission de sélectionner les fournisseurs, dans le respect de la politique d'achat, en étroite collaboration avec les autres services concernés.

**La politique d'achat des Laboratoires BOIRON repose sur cinq piliers.**

**Deux de ces piliers intègrent cette dimension d'achats responsables :**

- entretenir avec les fournisseurs une relation performante fondée sur la confiance, la transparence et l'éthique,
- intégrer de façon ciblée une dimension locale, environnementale et sociale dans les actes d'achats.

**Un partenariat clé avec EcoVadis**

Une démarche d'évaluation de l'aptitude des fournisseurs et partenaires à répondre de façon pérenne aux attentes du Groupe en termes de capacité et de respect des exigences qualité, logistique, réglementaire, environnementale et économique a été mise en place et renforcée ces dernières années.

En 2020, le Groupe a décidé de renforcer l'évaluation de ses fournisseurs à travers la signature d'un partenariat avec la société EcoVadis. Cette démarche a permis aux Laboratoires BOIRON en 2021, d'évaluer l'ensemble des fournisseurs stratégiques en France afin de rendre les achats toujours plus responsables. Elle a pour but d'être appliquée progressivement au sein des filiales, avec un premier test auprès de la filiale italienne en 2022.

L'analyse est permise grâce au déploiement de tableaux de bord et d'indicateurs sur les délais de paiement, la couverture et la notation EcoVadis ainsi que la localisation des fournisseurs. Aujourd'hui, 60% des fournisseurs stratégiques sont évalués. Désormais, les exigences RSE EcoVadis figurent de façon explicite dans les appels d'offre stratégiques.

Ces évaluations sont faites sur la base de vingt-et-un sous-critères RSE exigeants, regroupés autour des quatre piliers suivants :

- environnement,
- social et droits humains,
- éthique,
- achats responsables.

Une équipe composée de représentants des services achats, financiers, juridiques et réglementaires (dont la lutte anti-corruption) est ainsi chargée, via des outils dédiés, d'évaluer et de suivre l'ensemble de ces fournisseurs et partenaires mais également de définir les démarches à mettre en œuvre en cas de non-respect de ces exigences. Une définition des attentes RSE est réalisée en amont avec chaque fournisseur et des revues RSE sont organisées à chaque réunion annuelle pour les faire progresser.

### La priorité aux achats made in France

Les achats des Laboratoires BOIRON sont principalement locaux, nationaux ou européens avec une très grande majorité provenant de France. En effet, plus de 90% des fournisseurs de BOIRON société mère sont situés sur le territoire national.

### L'émergence de nouvelles solutions

Les Laboratoires BOIRON ont à cœur de développer et de pérenniser de véritables partenariats avec leurs fournisseurs. Ces relations de confiance et de transparence visent à apporter et à faciliter l'émergence de solutions innovantes, performantes et optimales telles que :

- le reversement solidaire Goodeed<sup>1</sup> par le biais d'une campagne de communication dont une partie de l'achat média a été reversée à Gustave Roussy, 1<sup>er</sup> centre de lutte contre le cancer en Europe,
- la réduction importante des produits chimiques et le déploiement de produits 100% naturels et biodégradables pour les prestations de nettoyage sur les sites de BOIRON société mère,

- l'utilisation de cartons issus de forêts gérées durablement FSC ou PEFC pour les articles de conditionnement,
- le remplacement progressif des fournitures de bureau par une gamme verte,
- le maintien des approvisionnements avec des fournisseurs majoritairement français pour faire face à la crise de la COVID-19, notamment par l'achat majoritaire de masques auprès d'entreprises françaises,
- en octobre 2021, BOIRON société mère a procédé à l'achat de masques roses afin de soutenir le mouvement « Octobre rose ». 40% du montant de l'achat de ces masques a été reversé à la Ligue contre le cancer du sein pour la prévention et le dépistage,
- BOIRON Pologne intègre des critères d'achat responsable lors d'acquisition de matériel informatique (écotags, fonctionnement économique). Les matériels usagés sont ensuite récupérés par des sociétés spécialisées de traitement et de valorisation,
- BOIRON Suisse a opté pour l'utilisation de smartphones reconditionnés.

## 1.2.3.3 Assurer la durabilité des matières premières issues de l'habitat naturel

### 1.2.3.3.1 Durabilité des souches

Le médicament homéopathique exploite les propriétés thérapeutiques de substances issues de trois règnes : chimique/minéral, animal et végétal. Il est donc dépendant de la biodiversité pour la disponibilité et de la qualité de la faune, de la flore et des ressources minérales.

**Cette thématique est donc un véritable enjeu pour les Laboratoires BOIRON.**

Des réflexions régulières sont engagées par le service achats matières premières, plantes et souches et les services de galénique et de production afin de réduire les impacts des Laboratoires BOIRON sur la nature. Dès que cela est possible, les circuits courts d'approvisionnement sont privilégiés.

Les souches d'origine végétale représentent, en volume, la plus grande proportion des approvisionnements en souches. Les Laboratoires BOIRON ont donc fait le choix de s'entourer de partenaires qui partagent avec eux une même éthique de la protection de l'environnement, du développement durable et de la traçabilité. Ainsi, leurs récoltants sont hautement qualifiés et certifiés.

Pour assurer la pérennité des espèces et favoriser la biodiversité, les Laboratoires BOIRON ont établi, depuis plusieurs années, des partenariats avec des exploitants agricoles pour des mises en culture biologique (certification Ecocert). Ce réseau sélectionné avec soin est composé de récoltants et d'agriculteurs majoritairement établis en France et dans une moindre mesure, en Europe. Le Groupe étudie, en partenariat avec des agriculteurs, la mise en culture biologique des plantes menacées, par exemple l'Adonis Vernalis en Maine et Loire et le Cyclamen Europaeum en région Auvergne-Rhône-Alpes. Certaines plantes ont également été acclimatées en France

(l'Hamamelis par exemple, originaire des États-Unis) afin de permettre un approvisionnement beaucoup moins polluant.

La récolte est raisonnée et responsable. En cela, le Groupe s'engage dans des actions collectives afin de préserver les plantes dans leur milieu naturel.

En France par exemple :

- convention Markstein autour de la protection de l'Arnica signée une première fois en 2007 et renouvelée en 2016 avec l'Association Vosgienne d'Economie Montagnarde et le parc naturel des Vosges,
- en 2021, une autre convention a été signée avec le Parc des Pyrénées Catalanes pour la préservation de l'Arnica.

Ces conventions formalisent des règles strictes auxquelles doivent se soumettre les différents acteurs (producteurs, cueilleurs, agriculteurs, communes et laboratoires pharmaceutiques). En voici quelques exemples :

- la récolte est exclusivement manuelle et concerne uniquement des plantes en pleine floraison,
- une demande d'autorisation de récolte doit être effectuée systématiquement auprès des communes pour les plantes sauvages.

Les différents sites de récolte font l'objet d'audits qualité au minimum une fois tous les cinq ans. En parallèle, des visites fournisseurs sont régulièrement organisées afin d'améliorer au maximum la qualité dans le développement des partenariats entre les Laboratoires BOIRON et leurs fournisseurs. Pour l'approvisionnement, les Laboratoires BOIRON ont également établi depuis plusieurs années des contrats de partenariats avec des exploitants agricoles en mettant en place un cahier des charges spécifique imposant des conditions strictes de récolte (utilisation des pesticides interdite) et de transport, avec un contrôle qualité des plantes dès réception pour garantir leur pureté.

<sup>1</sup> Site internet français d'entrepreneuriat social qui collecte des fonds pour les ONG en utilisant les revenus publicitaires générés sur internet et mobile

Sur l'ensemble des souches végétales, 70% des références proviennent d'Europe et principalement de France. Toutes les plantes utilisées sont sans OGM. Elles ont, dans certains cas, des certificats nominatifs (soja/maïs) et font l'objet d'une vérification systématique d'absence de contamination radioactive.

Seules quelques souches utilisées sont concernées par la CITES (Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore Sauvages menacées d'extinction, également appelée Convention de Washington). Deux cas de figure sont envisagés pour ces approvisionnements :

- lorsque la plante se trouve à l'état sauvage en France en quantité suffisante, une autorisation de récolte est demandée ou une recherche de partenaire est réalisée afin de mettre la plante en culture,
- lorsque la plante ne pousse pas en France ou ne peut s'y acclimater, un permis d'importation est demandé ou une mise en culture est organisée dans le pays d'origine.

Il est à noter que les achats de souches d'origine animale et chimique/minérale ne sont pas significatifs compte tenu des faibles volumes engagés.

Les Laboratoires BOIRON travaillent uniquement avec des laboratoires autorisés par le comité d'éthique. Cette autorisation garantit le respect de la réglementation européenne. Celle-ci prend en compte les conditions de vie des animaux : leur bien-être et la réduction de la douleur autant que possible. Ces laboratoires sont régulièrement inspectés par des agents des Directions Départementales en charge de la Protection des Populations (DDPP).

### 1.2.3.3.2 Durabilité de l'eau

Les Laboratoires BOIRON veillent à l'utilisation et à la durabilité des ressources et des matières dans leurs activités.

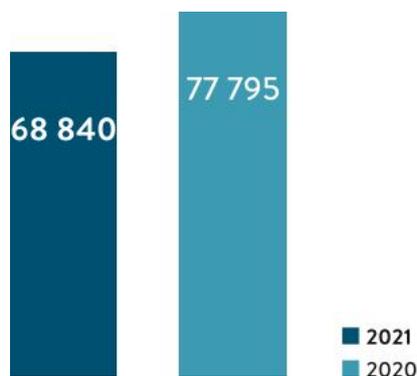
L'eau utilisée sur les sites provient du réseau d'eau potable.

L'essentiel de l'eau consommée est destinée à la fabrication de l'eau purifiée utilisée dans les processus de fabrication.

Les normes pharmaceutiques imposent certaines pratiques fortement consommatrices d'eau ce qui limite parfois les possibilités de réduction des consommations : utilisation d'eau purifiée pour le processus de production mais également pour le nettoyage, par exemple. Néanmoins, toute solution pertinente identifiée pour réduire la consommation d'eau est mise en œuvre :

- pilotage et suivi des consommations,
- optimisation du processus de fabrication de l'eau purifiée hors activité afin de limiter les consommations,
- investissements : la tour de lavage installée en 2015 pour réduire les émissions de Composés Organiques Volatils (COV) nécessitait 30 m<sup>3</sup> d'eau par jour. Des bio-percolateurs ont été ajoutés pour un surcoût d'environ 100 K€, permettant de réduire de moitié cette consommation,
- nouveau procédé de nettoyage sur les dentifrices permettant de réduire de 50% la consommation d'eau et utilisation d'un détergent Ecocert.

Consommation annuelle d'eau en m<sup>3</sup>



Les données présentées ci-dessus intègrent les sites de production, le site logistique des Olmes ainsi que les sites des fonctions support.

L'évolution de la consommation d'eau est liée :

- à la baisse d'activité,
- au télétravail de grande ampleur du fait de la pandémie,
- à l'identification et la réparation de différentes fuites.

De plus, dans le cadre des projets de construction de bâtiments ou d'aménagement de sites, les surfaces imperméabilisées sont prises en compte. En compensation, pour permettre à l'eau de pluie d'être évacuée et de retourner au milieu naturel, les Laboratoires BOIRON interviennent pour creuser des bassins de rétention, des noues ou des aires de parking en sol stabilisé.

### 1.2.3.3.3 Durabilité des autres matières premières

Les autres matières premières principalement utilisées présentent peu de risques pour l'environnement et le personnel

de production. En termes de ressources naturelles, ces matières ne sont pas considérées comme rares.

Consommations annuelles (en tonnes)	2021	2020	Variation	
Sirop de saccharose	579	1213	-634	-52,3%
Sucre	485	739	-254	-34,4%
Ethanol	242	373	-131	-35,1%
Lactose	155	242	-87	-36,0%
Vaseline	118	155	-37	-23,9%
Maltitol	60	128	-68	-53,1%
Sorbitol	40	102	-62	-60,8%

Les évolutions des quantités des principales matières premières utilisées sont directement liées à l'activité : baisse de la fabrication de sirops et de pâteux, arrêt de la fabrication de solutions hydro alcooliques qui était une activité temporaire liée au début de la pandémie.

Dans les filiales, certaines actions sont à relever :

- BOIRON Russie a lancé le projet « ECO Bureau BOIRON » en 2019. Les objectifs du projet ont été pluriels : création d'un environnement favorable et confortable, sensibilisation des collaborateurs pour éviter le plastique au bureau, économiser les ressources (eau, électricité, papier), générer une éco-conscience chez les salariés,
- BOIRON Pologne a obtenu en 2018 un certificat « Green Office » (label environnemental) : des ateliers de sensibilisation auprès des salariés sur les questions d'écologie et d'alimentation saine ont été organisés.

### 1.2.3.3.4 Aménagements réalisés sur sites

Sur les sites comportant plusieurs bâtiments, la densité construite est relativement faible afin de réduire les effets « domino » en cas d'incendie. À titre d'exemple, sur le site de Messimy, la densité construite est d'environ 25%. Cela permet également de préserver des espaces verts.

Les plantations d'arbres ou d'arbustes sont protégées naturellement avec un paillage qui peut être issu de la fauche tardive sur le site.

Les surfaces des sites de Messimy et des Olmes ainsi que leur localisation en milieu rural ont rendu possible et pertinent la réalisation de travaux favorables à la biodiversité : en cumulé, plantation d'environ 3 000 mètres linéaires de haies bocagères constituées d'essences favorables à la biodiversité locale,

plantation de prairie associée à de l'éco-pâturage, installation de ruches.

L'éco-pâturage a été mis en place en avril 2019 sur une petite partie du site de Messimy. Cette gestion est favorable à certains oiseaux et insectes. cet éco-pâturage a pris tout son sens avec l'arrivée de quinze moutons solognots race ancienne qui doit être préservée. Leur présence a permis de supprimer l'action d'engins mécanisés pour la tonte. Cette action a été déployée sur le site des Olmes en 2020.

Une noue<sup>1</sup> a également été créée sur le site de Messimy. Elle permet la reproduction des amphibiens et des libellules.



<sup>1</sup> Fossé peu profond et large, végétalisé, avec des rives en pente douce, qui recueille provisoirement de l'eau de ruissellement.

Dans le cadre d'un arrêté de dérogation, une tour à hirondelle, des gîtes à chiroptères ainsi que deux nichoirs à faucon crécerelle ont été installés. L'un d'eux est déjà habité.

Depuis 2017, aucun produit phytosanitaire n'est utilisé et depuis 2021, un suivi écologique est réalisé et donne lieu à un bilan annuel. L'ensemble de ces aménagements est favorable à la biodiversité locale.

### 1.2.3.3.5 Maîtrise des risques et nuisances

Les sites de production de BOIRON société mère ont le statut d'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Compte tenu de l'évolution de la nomenclature des ICPE (juin 2016), le site de Messimy anciennement soumis à autorisation relève dorénavant de l'enregistrement. Ses activités sont néanmoins toujours régies par un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en plus des arrêtés ministériels types. Les activités du site de Montévrain sont quant à elles, encadrées par des arrêtés ministériels types qui définissent des prescriptions constructives, techniques, organisationnelles en vue de maîtriser les risques inhérents à ces activités.

Les risques de pollution et de nuisances qui pourraient découler des activités de fabrication sont maîtrisés grâce :

- au respect des obligations réglementaires liées au statut d'ICPE et à l'intégration de ces aspects dans le cadre de nouveaux projets : les Laboratoires BOIRON sont régulièrement en contact avec les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), en particulier lors de projets de construction ou de réaménagements de locaux. Ces échanges ont pour but de définir les meilleurs choix techniques pour permettre de limiter les risques environnementaux potentiels générés par ces projets. En fonction de la nature du projet, des études d'impacts peuvent également être réalisées,
- aux plans d'urgence, établis en tenant compte de l'avis des services d'urgence. Les mesures permettant de faire face aux impacts techniques sont également identifiées,
- à la vigilance portée sur l'obsolescence de certaines installations.

Les Laboratoires BOIRON disposent en outre d'une police « multirisque des responsabilités environnementales » couvrant les atteintes à l'environnement, pouvant résulter de l'exploitation de ses sites.

#### Rejets dans l'air

Sur les sites de production, les rejets principaux sont constitués des vapeurs d'alcool issues du processus de fabrication des teintures mères (site de Messimy), des rejets au niveau des chaudières et potentiellement de fluides frigorigènes de par la présence de groupes froids.

Les Laboratoires BOIRON privilégient la réduction à la source lorsque cela est techniquement possible.

Concernant les vapeurs d'alcool, compte tenu des volumes d'éthanol utilisés, le site de Messimy est soumis à la réalisation d'un plan de gestion de solvants annuel communiqué à la

Préfecture. En 2020, ces émissions représentent environ vingt-quatre tonnes.

Sur le site de Messimy, une tour de lavage de gaz associée à deux bio-percolateurs a été mise en place. Ce choix est en adéquation avec les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) et a fait l'objet d'une validation par la DREAL.

Le Groupe œuvre également pour la réduction et l'amélioration des rejets de chaudières : entretien et modifications sur les chaudières existantes, orientation du choix technologique dans le cadre de la nouvelle chaufferie du site de Messimy : chaudières à condensation équipées de brûleurs gaz à bas niveau Nox (<100 mg/m<sup>3</sup>).

Les sites de production sont équipés de groupes froids qui fonctionnent avec des fluides frigorigènes. Le R22 n'est plus utilisé depuis plusieurs années sur l'ensemble des sites.

De la maintenance préventive est réalisée régulièrement par du personnel disposant d'une attestation de capacité. Des pertes de fluide frigorigène peuvent tout de même survenir. En 2021, ces pertes sont estimées pour les sites de production à 94 kg.

#### Rejets dans l'eau

*« La spécificité de nos médicaments homéopathiques nous distingue de l'industrie pharmaceutique « classique » : nous n'avons pas de rejets toxiques de nos médicaments dans l'eau du fait de la dilution homéopathique des principes actifs. »*

*Jean-Christophe Bayssat - Directeur Général Délégué - Pharmacien Responsable et Directeur du Développement Pharmaceutique*

Les sites de production français sont régis par une convention de rejet d'eau, propre à chaque site. Cette convention est un engagement entre l'industriel, la commune et la station d'épuration pour remédier aux pollutions industrielles et **assurer en aval du rejet, une maîtrise du traitement des effluents** acheminés vers la station d'épuration la plus proche.

Le site de Messimy est soumis à surveillance et dispose d'une chaîne de mesure (prélèvement, conservation, analyse et exploitation). Des analyses internes sont réalisées sur un rythme hebdomadaire. De plus, de façon mensuelle, ces prélèvements sont transmis à un laboratoire de mesure agréé. Enfin, l'ensemble de ces mesures est transmis aux préfetures concernées.

Le risque de pollution des eaux sur les sites de production est considéré comme modéré en raison de la nature des principaux produits manipulés (sucre, éthanol, vaseline). Les principales mesures prises concernent la mise en place de cuves de neutralisation, de bassins de rétention et séparateurs d'hydrocarbures, de bacs à graisse (lorsque le type de rejet le justifie) et de locaux dédiés au stockage des produits dangereux. Dans le cadre du projet d'extension du site de Messimy, une nouvelle station de prétraitement des eaux a été mise en service au printemps 2017. Cette station comporte une bache de sécurité destinée à retenir une pollution éventuelle. Les traitements effectués sont : une étape de filtration puis de neutralisation, suivies d'un traitement biologique.

Quel que soit le site, les pollutions anormales entraînent la recherche de leur origine ainsi que des solutions correctrices adaptées.

### Rejets dans le sol

D'une manière générale, le stockage des produits à risque est réalisé sur rétention (local sur rétention, armoires, bacs). Les bâtiments, dont les produits pourraient présenter des risques de pollution par les eaux d'extinction d'incendie, sont en rétention. Les nouvelles aires de dépotage sont systématiquement équipées d'une cuve enterrée pour récupérer le produit en cas d'épandage.

### Nuisances sonores

Du fait du statut d'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), les sites de production ont des valeurs limites à ne pas dépasser en termes de bruit. Des mesures régulières sont effectuées par un organisme agréé et communiquées à la préfecture.

L'identification de non-conformité ou la connaissance d'une gêne pour le voisinage entraîne la recherche et la mise en œuvre d'un plan d'action correctif : installation de silencieux en toiture, mise en œuvre de traitement acoustique sur un groupe froid, etc.

Cette problématique est intégrée dans les différents projets qui pourraient avoir un impact :

- dans le cadre de l'extension de Messimy, des études et modélisations acoustiques ont été réalisées de manière à anticiper ces nuisances et adapter les solutions techniques,
- différentes actions d'amélioration des installations existantes ont déjà été réalisées : mise en place de silencieux, bache acoustique,
- dans le cadre de remplacement d'installations techniques existantes, ce paramètre est pris en compte.

### Nuisances lumineuses

Pour des raisons de sécurité et de sûreté, les voiries de certains sites de production restent éclairées la nuit.

Pour réduire cet impact, des mesures techniques ont été identifiées, permettant de réduire de manière significative les durées d'éclairage du site, tout en maintenant un niveau de sûreté satisfaisant. Sur le site de Messimy, une étude est en cours pour passer en LED ambrées sur certains éclairages en 2022.

## 1.2.3.4 Accélérer la transition énergétique, réduire l'empreinte carbone et les consommations d'énergie

### 1.2.3.4.1 Consommations d'énergie liées aux sites

Le réchauffement climatique a un impact sur les dépenses d'énergie engagées pour le maintien en température des installations de fabrication, conditionnement et stockage des produits ainsi que sur la disponibilité de certaines souches.

L'ensemble des actions décrites, relatives à l'approvisionnement des souches ainsi qu'à la réduction des consommations énergétiques a pour effet de réduire l'impact potentiel du changement climatique sur les activités et dépenses associées à court terme.

Cependant, les Laboratoires BOIRON ne sont aujourd'hui pas en mesure d'évaluer l'impact à long terme des effets du changement climatique sur l'approvisionnement de leurs matières premières et sur leur activité.

Depuis 2012, les émissions comprises dans les scopes 1 et 2 du bilan carbone sont calculées tous les trois ans. En 2022, le bilan carbone scope 3 sera calculé.

Des plans d'actions ont été définis. Les actions lancées sont celles citées par la suite, dans le cadre des économies d'énergie ainsi que du travail réalisé sur la flotte automobile et impactent positivement les scopes 1 et 2 du bilan carbone.

	2020	2017	2014	Variation entre 2020 et 2017	
T équ CO2 (scope 1 & 2)	7 160	8 697	8 654	-1 537	-21,47%
TCO2 (scope 1 & 2) / millions €	13,94	14,08	14,19	-0,14	-1,03%

**Les données ci-dessus sont rapportées au chiffre d'affaires consolidé pour chaque année de référence.**

Les consommations d'énergie sont principalement destinées au traitement de l'air des bâtiments, imposé par les Bonnes Pratiques de Fabrication.

Le gaz sert essentiellement au chauffage des locaux.

Pour limiter les impacts environnementaux de leurs activités, les Laboratoires BOIRON intègrent la notion d'économie d'énergie pour tout projet de construction ou de remplacement d'installations techniques. Le Groupe sollicite de plus en plus ses partenaires pour qu'ils proposent des solutions techniques performantes, tant d'un point de vue environnemental qu'économique.

À ce jour, les Laboratoires BOIRON font le choix de travailler en priorité la réduction de leur consommation.

Quelques actions, à titre d'exemples :

- ajout de nombreux compteurs pour permettre de mieux piloter les consommations,
- mise en place de caloducs sur certains réseaux de traitement d'air,
- choix de technologies performantes en termes d'efficacité énergétique : pompes à chaleur, thermofrigopompe (technologie de pompe à chaleur avec récupération d'énergie),
- régulation des températures en fonction de l'activité (fonctionnement différent les soirs et week-ends), récupération de chaleur au niveau de certains compresseurs pour préchauffer de l'eau,

- préchauffage de l'eau du restaurant d'entreprise par des panneaux solaires,
- mise en place d'une centrale de pilotage sur une station de production d'air comprimé,
- application des réglementations thermiques pour les zones de bureau dans les nouveaux bâtiments :
  - contacts sur les fenêtres qui entraînent l'arrêt du chauffage ou de la climatisation en cas d'ouverture,
  - détecteurs de présence dans les bureaux pour piloter l'éclairage,
  - possibilité de moduler l'intensité de la lumière.

En 2021, les actions lancées en 2020 pour le site de Messimy, ont été poursuivies et finalisées pour certaines :

- les Laboratoires BOIRON ont signé en 2020 un Contrat de Performance Énergétique (CPE) sur cinq ans avec leur prestataire en charge de la maintenance industrielle. Ce contrat donne lieu à un monitoring en temps réel des consommations par usage et par bâtiment. Les données sont corrélées à la météo. Cela constitue une base de travail extrêmement précieuse pour élaborer des plans d'actions pluriannuels de diminution des consommations. En 2021, la mise en place de variateurs sur certaines pompes ont permis d'économiser 450MWh sur l'année,

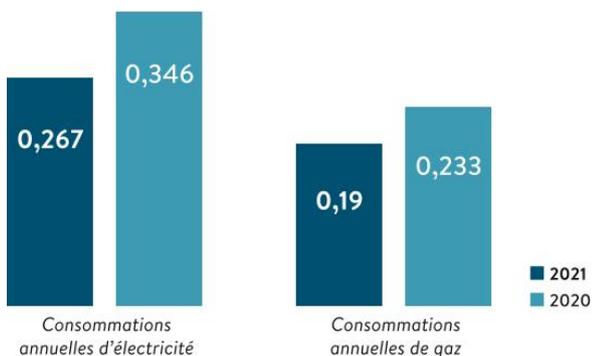
- dans le cadre du remplacement d'un groupe froid vétuste, l'optimisation de la consommation d'énergie du nouveau matériel a été un critère majeur de choix de la solution finale (variateur de vitesse pour adapter le fonctionnement du groupe froid au besoin, récupération d'énergie, pompe à chaleur eau/eau pour mise à niveau de la température). Le monitoring énergétique permet d'évaluer la baisse de la consommation électrique d'environ 30%,
- divers maillages de réseau ont été réalisés pour pouvoir ajuster la production d'air comprimé, d'eau glacée ou de froid au besoin réel,
- des études sont également en cours :
  - sur la production de chaleur et de froid afin d'évaluer les possibilités de mettre en place de la récupération d'énergie,
  - sur la mise en place d'ombrières de parkings photovoltaïques.

Le site de Montévrain a également mis en place un Contrat de performance énergétique (CPE). La mise en place d'horloges sur certaines installations, pour permettre d'adapter les utilités à la période d'activité, se poursuit.

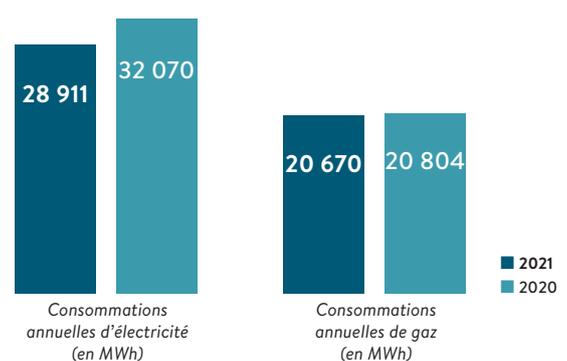
En 2021, des compteurs de frigories ont été installés, permettant le comptage de la consommation d'énergie pour les installations de chauffage et climatisation. Le suivi des données précises est un prérequis pour pouvoir identifier les pistes d'optimisation.

Sur le site de Sainte-Foy-lès-Lyon, les utilités ont été adaptées aux nouvelles activités du site, qui n'abrite plus de production : mise à l'arrêt d'un bâtiment et fonctionnement en mode réduit d'un ancien secteur de production.

Evolution du ratio  
consommation d'énergie par m<sup>2</sup> construit (kWh/m<sup>2</sup>)



Evolution des consommations d'énergie  
des sites de production, logistique et fonctions support (MWh)



Le site logistique des Olmes a été intégré dans le calcul des consommations d'énergie. Les données 2020 ont été recalculées pour en tenir compte.

Une baisse de la consommation d'énergie des sites de production est observée. Elle est en partie liée à la baisse de l'activité, au télétravail, mais également à des actions ciblées et efficaces menées sur le site de Messimy (voir exemples cités précédemment).



La construction et l'aménagement du nouveau site de Newton Square (à Philadelphie, aux États-Unis) ont bénéficié de subventions car il a été reconnu « écoresponsable ».



L'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'établissement situé en Californie, a permis une diminution des 2/3 de la consommation d'électricité.

#### **La consommation d'énergie liée au numérique, un poste à ne pas sous-estimer**

Le déchet numérique ainsi que son poids pour une entreprise, sont souvent sous-estimés. Dans le cadre de la démarche RSE globale, une équipe s'est constituée pour travailler sur le sujet spécifique de la sobriété numérique, regroupant un certain nombre de référents RSE ainsi qu'un expert technique IT.

Consciente des enjeux de plus en plus forts autour de cette question, l'équipe travaille en mode projet autour de différentes

#### **1.2.3.4.2 Distribution et promotion**

Les produits des Laboratoires BOIRON sont distribués (principalement auprès des pharmacies) de différentes façons dans le monde : directement depuis le centre logistique des Olmes, les établissements de distribution ou via les grossistes répartiteurs.

En 2019, un projet a démarré sur le processus de supply chain, visant à adapter la capacité industrielle et les moyens logistiques des Laboratoires BOIRON à des marchés en constante évolution, au travers d'un suivi très régulier des niveaux de stocks et d'une fiabilisation des prévisions de ventes.

En 2020, BOIRON société mère a fait le choix de livrer les officines une fois par jour au lieu de deux fois depuis ses établissements de distribution, permettant encore de réduire l'impact carbone des flux de transport.

Voici quelques exemples d'économies d'énergie dans les filiales du Groupe :

- sur le site de BOIRON Italie, l'intensité des lumières intérieures varie en fonction de l'éclairage extérieur (réduction d'environ 12% des consommations d'électricité associées),
- BOIRON Océan Indien n'utilise pas de climatisation.

thématiques pour créer des livrables de différentes natures (communication, challenges, actions terrain).

Les premiers livrables ont pris la forme de communication interne via l'intranet du Groupe autour de la sensibilisation générale à la sobriété numérique et des bonnes pratiques touchant à la gestion des documents et des e-mails.

D'autres thématiques sont en cours de réflexion, telles que le cycle de vie du matériel ou encore l'utilisation durable des applications et réseaux sociaux.

D'autre part, le nouveau centre logistique du Groupe situé aux Olmes, proche du réseau autoroutier, permet depuis 2020 d'optimiser les flux de transports et donc les émissions associées. Le départ de camions incomplets est évité au maximum.

À ce jour, plus de 95% des commandes partent des établissements de distribution et empruntent le circuit des grossistes répartiteurs, ce qui permet de s'inscrire dans des flux déjà existants et d'avoir des transports optimisés.

En 2020, suite à la crise de la COVID-19 et à la forte hausse des ventes des Laboratoires BOIRON aux États-Unis, BOIRON société mère a été contrainte d'utiliser le transport aérien de façon significative pour approvisionner sa filiale, plutôt que les envois par bateau. Les flux par la route ont connu une baisse importante, vers la Russie et des pays d'Europe de l'Est. Enfin, les ventes vers l'Asie ont été réduites de plus de la moitié.

	2021		2020		Variation	
	Quantités en tonnes	%	Quantités en tonnes	%	en tonnes	en %
<b>TOTAL</b>	<b>3 046</b>	<b>100%</b>	<b>4 375</b>	<b>100%</b>	<b>-1 330</b>	<b>-30%</b>
Terre	1 343	44%	1 902	43%	-559	-29%
Mer	1 296	43%	1 397	32%	-101	-7%
Air	407	13%	1 077	25%	-670	-62%

En 2021, le recours au transport aérien a été nettement diminué au profit du transport maritime pour approvisionner BOIRON Etats-Unis, grâce à une meilleure planification : la filiale a augmenté son niveau de stocks pour limiter les flux urgents.

Engagés depuis plusieurs années dans une démarche de transformation de leur parc automobile, les Laboratoires BOIRON **ont remplacé tous les véhicules diesel au profit de véhicules plus propres (hybride, essence ou électrique) dans tous les pays dans lesquels ils sont implantés.**



En 2021, deux modèles de véhicules électriques ont été intégrés au catalogue de la flotte automobile.

Ces actions ont ainsi permis, notamment en France, d'avoir un rejet moyen de CO<sup>2</sup> de 86 grammes (NEDC corrélé) par km contre 110 grammes en moyenne dans les entreprises similaires.

En 2020, BOIRON société mère a validé un projet de solution d'autopartage avec des véhicules électriques sur le site de Messimy afin de réduire encore l'impact carbone des déplacements professionnels. La solution a été déployée et est désormais effective depuis début 2021.

D'une manière générale, la promotion de modes de déplacement doux est réalisée dans différentes filiales avec, entre autres, la mise à disposition d'abris à vélos sécurisés.

### 1.2.3.5 Déployer l'écoconception des produits et des packagings

« Chez nous, l'écoresponsabilité passe également par l'écoconception de nos médicaments : nouveaux packagings éco-conçus, audit des packagings existants pour les améliorer, consignes de tri, cartons recyclés, encres d'impression « low migration », réduction du grammage des étuis. Chaque détail compte ! »

Frédéric Riou - Directeur de la Performance Industrielle et de l'Innovation

#### L'écoconception reste une priorité pour 2021

Les Laboratoires BOIRON intègrent dans les cahiers des charges des nouveaux produits, des directives visant à réduire l'impact environnemental final. Celles-ci bénéficient aussi aux produits existants.

Cela se traduit dans le choix des ingrédients des formules, l'origine des matériaux des articles de conditionnement, la sélection de processus de production dimensionnés et optimisés permettant de mettre sur le marché des produits éco conçus.

Ces choix correspondent à une logique scientifiquement éclairée et inscrite dans les valeurs du Groupe : « soigner et produire avec respect ».

Dès 2020, les Laboratoires BOIRON ont choisi d'implémenter des consignes de tris sur leurs packagings en France.



Du fait de la faible taille des packagings des tubes et des doses homéopathiques, l'information se trouve dématérialisée sur le site [www.boiron.fr](http://www.boiron.fr). Ainsi, l'ensemble du périmètre est traité.

Les packagings des teintures mères, des gouttes et des ampoules buvables sont encore à mettre en conformité. Cette implémentation est synchronisée à la révision des packagings dans le cadre du projet de transfert d'activité du site de Montrichard.

L'anticipation et la synchronisation des évolutions de packagings, en lien avec d'autres projets a permis de limiter les destructions.

À fin 2021 :

- 72% des spécialités pour les humains et les animaux font figurer des consignes de tris sur leurs packagings,
- 100% des packagings des HoméoPacks pour trois tubes arborent ce « triman ».

2021 est aussi l'année du lancement sur le marché d'une gamme de dentifrices et d'un lait hydratant bébé avec des formules naturelles, des étuis et des présentoirs imprimés avec des encres végétales.

Une avancée majeure a été la réalisation de deux analyses du cycle de vie<sup>1</sup> avec un partenaire indépendant, permettant d'évaluer l'impact des tubes d'homéopathie BOIRON sur l'écosystème ainsi que les pistes d'amélioration pour éclairer les choix de transformation futurs.



1 Méthode d'évaluation normalisée permettant de réaliser un bilan environnemental multicritère et multi-étape d'un système sur l'ensemble de son cycle de vie

## 1.3 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

### FINEXFI

96 Boulevard Marius vivier merle  
69003 LYON  
S.A.R.L. au capital de 40.000 €  
537 551 434 RCS Lyon

### Exercice clos le 31 Décembre 2021

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société BOIRON SA (ci-après « entité ») et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC Inspection sous le n° 3-1081 (portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative

à l'exercice clos le 31 Décembre 2021 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie conformément au référentiel utilisé, (ci-après le « Référentiel ») par l'entité dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des

politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et à la norme internationale ISAE 3000.

Nos travaux ont été effectués entre le 8 février et le 13 avril 2022 pour une durée d'environ 7 jours/homme.

Nous avons mené 7 entretiens avec les personnes responsables de la Déclaration.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants :
- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>1</sup> et couvrent entre 17% et 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance sélectionnés pour ces tests<sup>2</sup> ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux

dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Lyon, le 14 avril 2022

**FINEXFI**

Isabelle Lhoste

Associée

1 Sites de production sélectionnés pour les tests : Messimy et Montévrain.

2 1.2.1.4.1 Distribution de la performance envers les salariés (Augmentation générale France, Part des salariés ayant bénéficié d'un intéressement), 1.2.2.1.1 Effectifs du Groupe (Effectif total, Effectif France), 1.2.2.1.3 Hygiène, Sécurité et Conditions de travail (Nombre d'accidents de travail, Taux de Fréquence, Taux de gravité), 1.2.2.2.1 2765 salariés engagés pour le projet (Ancienneté moyenne, Nombre d'embauches en CDI, Nombre de départs en CDI, Taux d'absentéisme (hors maternité)), 1.2.2.2.3 Développement des compétences (Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation, Nombre d'heures de formation), 1.2.2.3.1 Egalité entre les femmes et les hommes (Effectif total, Effectif Femmes, Effectif Hommes), 1.2.2.3.2 Pyramide des âges (Pyramide des âges), 1.2.3.1 Intégrer l'économie circulaire, mieux gérer les déchets et limiter le gaspillage (méthode « zéro déchet ») (Valorisation des déchets de production), 1.2.3.3.2 Durabilité de l'eau (Consommation d'eau), 1.2.3.3.3 Durabilité des autres matières premières, 1.2.3.3.5 Maîtrise des risques et nuisances (Perte de fluides frigorigènes, 1.2.3.4.1 Consommations d'énergie liées aux sites (Consommations annuelles d'électricité, Consommations annuelles de gaz), 1.2.3.4.2 Distribution et promotion (Répartition des transport par mode d'expédition)

# 1.4 FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

## 1.4.1 Facteurs de risques

Les Laboratoires BOIRON se développent dans un environnement complexe, exigeant, évolutif et vecteur de risques.

La présentation du chapitre « Facteurs de Risques » du présent document répond aux exigences de la réglementation (règlement prospectus (UE) 2017/1129). Conformément aux recommandations de l'ESMA (European Securities and Markets Authority), seuls les risques nets et significatifs sont présentés dans ce chapitre.

Par ailleurs, d'autres risques non spécifiques peuvent impacter la performance globale des Laboratoires BOIRON tant financiers qu'extra-financiers et notamment :

- les risques financiers et de marché (risques de taux, de contrepartie, de change, de liquidité, risques sur actions et risques pays) sont décrits dans le paragraphe 23 des annexes aux comptes consolidés.
- les risques environnementaux sont décrits au paragraphe 1.2.3.

Les risques ont été classés en quatre catégories, présentées ci-dessous :

### RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

- multiplicité et complexité des marchés du Groupe,
- remise en cause et dénigrement de l'homéopathie,
- dépendance aux pathologies hivernales.

### RISQUES ORGANISATIONNELS

- baisse de l'attractivité de l'entreprise et de sa capacité à fidéliser ses collaborateurs,
- retard dans la mise à disposition des matières premières ou des produits finis.

### RISQUES RÉGLEMENTAIRES

- évolution du statut des médicaments homéopathiques,
- durcissement et complexification des contraintes réglementaires et pharmaceutiques des produits.

### RISQUES INDUSTRIELS ET LIÉS AU SYSTÈME D'INFORMATIONS

- indisponibilité totale des systèmes d'informations,
- arrêt total des sites d'exploitation,
- fuite d'informations confidentielles et stratégiques.

Les principaux risques présentés sont ceux pouvant affecter l'activité, la situation financière, la réputation, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Afin de les identifier et de les évaluer, une cartographie des risques est mise à jour annuellement pour l'année suivante par la Direction Générale, les directions opérationnelles concernées et le service d'audit interne. Elle fait l'objet d'échanges avec le Comité d'Audit qui la valide.

Cette cartographie des risques permet d'analyser les actions en place de maîtrise des risques et d'identifier les plans d'actions à déployer.

La cartographie des risques 2022, ci-dessous, présente les risques de l'activité des Laboratoires BOIRON en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leurs éventuels impacts financiers, organisationnels et d'image.

Les risques les plus significatifs sont classés en premier dans chaque catégorie pour répondre au paragraphe 1 de l'article 16 du règlement 2017/1129.

## IMPACT

Élevé

- Arrêt total de nos sites d'exploitation
- Évolution du statut des médicaments homéopathiques

- Indisponibilité totale des systèmes d'informations
- Multiplicité et complexité des marchés du groupe

- Baisse de l'attractivité de l'entreprise et de sa capacité à fidéliser ses collaborateurs
- Retard dans la mise à disposition des matières premières ou des produits finis
- Dépendance aux pathologies hivernales

- Remise en cause et dénigrement de l'homéopathie
- Fuite d'informations confidentielles et stratégiques
- Durcissement et complexification des contraintes réglementaires et pharmaceutiques des produits

PROBABILITÉ  
Élevée

La mise à jour de cette cartographie des risques a été effectuée en novembre et décembre 2021.

Elle a conduit à la réévaluation de l'ensemble des risques et à la modification de la nature des risques et/ou de leurs intitulés :

- « fragilisation du lien social » a été renommé « baisse de l'attractivité de l'entreprise et de sa capacité à fidéliser ses collaborateurs »,
- « manque de diversité dans la gamme de produits » s'intitule désormais « dépendance aux pathologies hivernales »,
- « le retard dans la mise à disposition des produits finis », a été complété dans son intitulé avec « ou des matières premières »,
- « arrêt total ou partiel de nos sites d'exploitation » a été amendé pour « arrêt total de nos sites d'exploitation ».

## Impact de la crise sanitaire sur les facteurs de risques

Les Laboratoires BOIRON ont maintenu leur activité malgré la pandémie de coronavirus (COVID-19) qui a néanmoins affecté l'ensemble du Groupe et ses partenaires.

La crise sanitaire et ses conséquences sur l'activité en 2022 demeurent incertaines. Les facteurs de risques susceptibles d'être plus particulièrement aggravés et qui seront détaillés dans les paragraphes suivants, sont :

- la dépendance aux pathologies hivernales,
- le retard dans la mise à disposition des matières premières ou des produits finis,
- l'indisponibilité des systèmes d'informations liée notamment à l'augmentation du télétravail.

## 1.4.1.1 Risques liés à l'activité

### Multiplicité et complexité des marchés du Groupe

#### Contexte

Compte tenu de sa présence à l'international, le Groupe s'expose à divers contextes politiques et économiques, ainsi qu'à des spécificités juridiques, culturelles, réglementaires et sanitaires.

La multiplicité et la complexité des marchés du Groupe (accélération du nombre de produits et de statuts, canaux de distribution, comportements d'achat, pays...) nécessitent une adaptation permanente (réglementation, communication, marketing...). D'autre part, la crise sanitaire et les confinements successifs ont modifiés les comportements d'achats et de consommation des patients.

Une réactivité très forte est indispensable pour répondre à l'ensemble de ces évolutions.

#### Risques et effets potentiels

La présence du Groupe dans certaines zones comme l'Amérique du Nord l'expose à des risques d'actions collectives des consommateurs (voir paragraphe 34 de l'annexe aux comptes consolidés).

De plus, le développement de l'activité dans certaines zones géographiques, notamment aux États-Unis et en Chine, s'appuie sur le e-commerce avec ses risques spécifiques.

En Asie, notamment en Chine, le développement est récent et repose sur la mise en place de partenariats locaux. La réussite dans cette zone géographique sera fortement liée au choix de ces partenaires commerciaux.

Pour 2022, il demeure des incertitudes liées au contexte sanitaire, économique et politique. En effet, l'amplification des tensions géopolitiques dans certaines régions du monde, notamment en Ukraine et la montée du protectionnisme sont susceptibles de perturber le développement de certaines filiales telles que la Russie (voir paragraphe sur les faits marquants).

### Remise en cause et dénigrement de l'homéopathie

#### Contexte

Depuis plusieurs années, les Laboratoires BOIRON observent des attitudes hostiles à l'égard de l'homéopathie dans plusieurs pays notamment en France, en Espagne et en Australie.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, en France, les médicaments homéopathiques prescrits ne sont plus remboursés par la sécurité sociale mais continuent d'être remboursés par certaines mutuelles.

En parallèle, l'évolution profonde de la médecine dans le monde, plus intégrative et orientée vers la coopération entre les différentes approches thérapeutiques au service du patient nous permet, aujourd'hui, de nous projeter dans une nouvelle dynamique.

#### Risques et effets potentiels

Les risques liés au déremboursement en France et au dénigrement de la thérapeutique dans le monde sont :

- la diminution des prescriptions médicales homéopathiques,
- la réduction du nombre de professionnels de santé s'engageant dans une formation en homéopathie,
- une baisse du chiffre d'affaires.

Ce contexte et les risques liés ont amené l'entreprise à se transformer avec une réorganisation de la force commerciale qui maintient une équipe de visite médicale à isopérimètre et crée un nouveau réseau auprès des pharmacies : les RDH (Responsable du Développement Homéopathique).

Les Laboratoires BOIRON ont également choisi :

- de maintenir une offre large et un prix public conseillé attractif pour permettre l'accès à ses médicaments au plus grand nombre,
- de poursuivre la mise sur le marché de médicaments homéopathiques OTC (Storinyl®, Cocyantal®,...) répondant parfaitement aux attentes des consommateurs (naturalité, efficacité et absence d'effets secondaires) et aux vides thérapeutiques notamment chez les enfants et les femmes enceintes.

## Dépendance aux pathologies hivernales

### Contexte

Les Laboratoires BOIRON fabriquent, distribuent et vendent essentiellement des médicaments homéopathiques. Le chiffre d'affaires du Groupe est très dépendant des pathologies hivernales.

Depuis 2020, le Groupe amplifie le lancement de nouveaux produits afin de diversifier sa gamme de produits.

La mise en place des gestes barrière liée à la pandémie COVID-19 réduit la circulation des virus hivernaux et donc le recours aux solutions de santé dédiées à ces pathologies.

En 2021, le marché du rhume et de la toux, fortement concurrentiel, a connu un recul important en Europe.

### 1.4.1.2 Risques réglementaires

#### Evolution du statut des médicaments homéopathiques

##### Contexte

Dans chaque pays, les autorités de régulation imposent dans des délais de plus en plus contraignants, des exigences réglementaires au niveau de l'accès au marché (enregistrement, autorisation de mise sur le marché), de la commercialisation (packaging), de la promotion, de la fabrication des médicaments homéopathiques ou de la mise en conformité des sites de fabrication (cf. paragraphe 1.1.4).

Se conformer à ces exigences accrues peut prendre plusieurs années et nécessiter des ressources humaines et financières supplémentaires.

Depuis 2020, les Laboratoires BOIRON ont subi, du fait de la crise sanitaire, des retards ou décalages de la part des autorités compétentes dans les réponses aux demandes d'enregistrements dans plusieurs pays.

**Dans l'Union Européenne**, le statut réglementaire des médicaments homéopathiques est régi par la directive européenne 2001/83 instituant un code communautaire du médicament. Cette directive régit la mise sur le marché, la fabrication, la distribution et la promotion de l'ensemble des médicaments à usage humain, et reprend les termes de la directive 92/73/CE du 22 septembre 1992 qui était auparavant spécifiquement consacrée aux médicaments homéopathiques.

Ainsi, les médicaments homéopathiques peuvent être autorisés selon deux statuts :

- le premier qui permet d'obtenir des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) avec ou sans indication thérapeutique en fonction de la transposition complète ou partielle de la directive dans le pays,
- le second qui aboutit à l'obtention d'un Enregistrement Homéopathique (EH) sans indication thérapeutique permettant ainsi l'individualisation des traitements. L'obtention de ces EH s'accompagne d'une évaluation souche par souche qui peut avoir pour conséquence l'arrêt progressif de certaines d'entre elles.

### Risques et effets potentiels

Le principal risque d'une dépendance aux pathologies hivernales est la baisse du chiffre d'affaires du groupe lié :

- à la mise en place des gestes barrière dans le temps,
- à l'impact des évolutions climatiques sur les pathologies hivernales, à plus long terme.

En 2021, le Groupe continue de renforcer et de développer la diversité de sa gamme de produits avec le lancement de plusieurs nouveautés non dépendantes aux pathologies hivernales (cf. paragraphe 1.1.3).

**En France**, les Laboratoires BOIRON ont déposé l'essentiel des dossiers de réenregistrement entre 2001 et 2015, selon le calendrier de dépôt fixé par l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité des Médicaments). Le principal risque d'abrogation porte sur certaines souches peu utilisées. À fin décembre 2021, sur les 1 020 souches autorisées, 811 EH ont été obtenus et 282 abrogés (l'abrogation ou le fait de ne pas déposer une demande d'AMM ou d'EH entraîne une perte de l'autorisation de commercialiser le produit dans le pays concerné). En raison de la crise sanitaire, l'ANSM a revu plusieurs fois son planning d'évaluation. A fin 2021, 6% des dossiers doivent encore être évalués.

### Risques et effets potentiels

La Commission Européenne a indiqué, en novembre 2020, du fait notamment de la crise sanitaire, qu'elle allait rouvrir en 2022 la directive 2001/83 réglementant les médicaments à usage humain, dont les médicaments homéopathiques font partie. Les grandes étapes de cette révision sont les suivantes : « consultation publique » (T4-2021), « publication de l'étude d'impact » (T1-2022), « publication de la proposition de révision par la commission » (T4-2022) et à partir de fin 2022 lancement du processus législatif ordinaire avec examen du texte par le Parlement et le Conseil qui adapteront leurs positions puis négocieront ensemble avec la Commission pour aboutir au texte final (dont la publication est prévue fin 2023 pour une mise en application ultérieure).

Il est à noter que, lors de la consultation publique ouverte au dernier trimestre 2021, l'homéopathie n'a pas été incluse dans le scope de révision de cette directive.

Hors Union européenne, le groupe doit se conformer à la réglementation de chaque pays dans lequel il souhaite commercialiser ses produits. Le principal risque des laboratoires pharmaceutiques est de se voir refuser ou de perdre l'enregistrement de ses produits.

## Durcissement et complexification des contraintes réglementaires et pharmaceutiques des produits

### Contexte

Les Laboratoires BOIRON sont soumis à de fortes contraintes et de nombreuses exigences relatives au développement et à la fabrication des médicaments.

Ces exigences réglementaires en termes de Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF), de Préparation (BPP) et de Distribution (BPD) sont en évolution permanente, notamment dans la maîtrise des conditions de transport.

De plus, l'univers industriel s'informatise et se digitalise toujours davantage, et l'enjeu est de garantir la qualité et l'intégrité des données. C'est l'objet de la démarche « data integrity », qui garantit notamment la justesse et la fiabilité de ces données.

Ces exigences croissantes concernent également les approvisionnements en matières premières à usage pharmaceutique, avec une diversité particulièrement importante dans le domaine de l'homéopathie.

En plus du contrôle interne propre à notre système qualité, correspondant à près de soixante-dix audits réalisés par nos équipes assurance qualité, le Groupe est régulièrement soumis à des inspections des Autorités de Santé.

Les réglementations pharmaceutiques des différents pays possèdent très souvent leur propre système d'inspection. Ces inspections peuvent être reconnues par différents pays dans le cadre d'un système de reconnaissance mutuelle mais ces accords sont limités. Certaines administrations mènent leurs propres inspections pharmaceutiques, par exemple, l'agence russe (inspections réalisées en 2019 et 2020).

En France, l'inspection est réalisée par l'ANSM qui contrôle annuellement les sites de fabrication.

La dernière inspection américaine de la FDA sur le site de Montévrain, spécialisé dans la fabrication d'unidoses stériles, en juin 2018, n'a constaté aucun écart. Sur ce même site, la dernière inspection russe réalisée en novembre 2020 a conclu à la conformité du site aux Bonnes Pratiques de Fabrication.

### 1.4.1.3 Risques organisationnels

#### Baisse de l'attractivité de l'entreprise et capacité à fidéliser ses collaborateurs

##### Contexte

En 2020, l'annonce du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) en France a déstabilisé l'équilibre et le lien social avec notamment une mobilisation des salariés en septembre. De plus, la crise sanitaire a complexifié, de façon importante, les négociations notamment en décalant le planning des négociations prévu initialement.

En Russie, une loi fédérale de décembre 2017 oblige certaines industries, notamment l'industrie pharmaceutique, à mettre en place un cryptocode (« datamatrix ») sur les produits importés pour permettre leur traçabilité depuis leur fabrication jusqu'à la vente au patient. Les processus de sérialisation et d'agrégation des produits (autres codes apposés pour suivre l'ensemble des conditionnements) ont été mis en œuvre sur nos sites pour maintenir la commercialisation des produits en Russie.

En 2020, pour le site de production de Messimy, les Laboratoires BOIRON ont obtenu la certification ISO 22716 correspondant à l'application des Bonnes Pratiques de Fabrication des produits cosmétiques. Les certificats BPF pour les médicaments et pour les Matières Premières à Usage Pharmaceutique ont été renouvelés en 2021, pour les sites de Messimy et de Montévrain, suite aux inspections de ces sites au premier semestre 2021.

#### Risques et effets potentiels

Les risques inhérents à l'activité de fabricant de médicaments sont les suivants :

- fabrication et vente de médicaments non conformes,
- non-détection d'une défaillance dans le processus de production ou dans la traçabilité de données lors de la fabrication,
- déficit de conformité réglementaire des produits.

Les effets de ces risques peuvent être :

- le rappel de lot ou le retrait du marché de l'un des produits,
- l'augmentation des refus de lots de matières premières ou de produits finis qui ne répondraient pas aux exigences réglementaires et internes,
- l'arrêt de commercialisation suite à une inspection,
- la fermeture temporaire voire définitive d'un site,
- l'augmentation des coûts de production liée aux nouvelles contraintes.

Face à ces risques majeurs, les Laboratoires BOIRON se sont organisés en étoffant les équipes qualité. L'entreprise a mis en place un projet de sérialisation en investissant d'une part dans de nouveaux équipements sur ses lignes de fabrication et d'autre part dans un système informatique dédié.

Les évolutions de réglementation ont également permis de lancer des projets d'innovation et d'automatisation dans les processus de fabrication et de contrôle (Manufacturing Execution System et Laboratory Execution System).

Cependant, les négociations avec les instances représentatives du personnel et les mesures d'accompagnement proposées par l'entreprise ont conduit à la signature d'accords majoritaires et ont réduit ainsi l'impact et la probabilité de ce facteur de risque. Ainsi, les fermetures des sites et établissements ont été réalisées dans de bonnes conditions et en respectant le calendrier des fermetures de sites prévu par le PSE.

Il est à noter que malgré ce contexte, les salariés et les collaborateurs sont restés mobilisés dans tous les domaines, sur sites et en télétravail, pour poursuivre l'activité dans l'ensemble du Groupe.

Les effets de la COVID-19 sur la place et le sens donnés au travail dans la vie de chaque individu ainsi que la baisse du chômage sur les derniers trimestres ont des impacts importants sur la mobilité professionnelle des salariés en France, et ont tendance à accroître ces risques.

## Risques et effets potentiels

Les risques liés à l'attractivité et la fidélisation des collaborateurs peuvent induire des mouvements (départs et recrutements) dans les effectifs et ainsi impacter les équipes. Ils sont liés au contexte notamment de déremboursement de l'homéopathie, du PSE et les nouvelles attentes des collaborateurs suite à la crise sanitaire.

Face à ces risques, l'entreprise s'attache à :

- développer la communication pour diffuser la culture d'entreprise et la fierté d'appartenance,
- adapter et faire progresser nos règles et pratiques en matière d'avantages sociaux,
- préserver la qualité de vie au travail,
- promouvoir le sens que nous donnons à la transformation de l'entreprise.

## Retard dans la mise à disposition des matières premières ou des produits finis

### Contexte

Certaines situations peuvent conduire les Laboratoires BOIRON à ne pas pouvoir mettre à disposition de ses clients ses produits dans les délais impartis, notamment à l'international.

En 2021, la crise sanitaire a perturbé la chaîne logistique et a conduit à une hausse significative des coûts du transport aérien et maritime mais aussi à une tension sur l'approvisionnement de certains matériels comme les carters de filtration. Les délais

d'approvisionnement des articles de conditionnement et des matières premières qui subissent une forte demande ont fortement augmenté.

La baisse d'activité sur les tubes et doses et sur les produits de la gamme Hiver sur la première moitié de l'année a entraîné une augmentation des stocks et donc, a fait baisser le risque pour les produits finis. La reprise marquée et soudaine sur les sirops a demandé une grande réactivité dans un contexte de marché de l'emploi tendu même au niveau du personnel temporaire.

De plus, les contraintes réglementaires ou pharmaceutiques, la diversité des marchés et des clients ainsi que les différents statuts des produits engendrent une forte complexité dans la fabrication et la distribution des produits.

Les principales causes de retard peuvent être liées à certaines difficultés de prévisions opérationnelles des ventes, à la multiplicité des contrôles qualité en amont et en aval, à un problème de production, au temps de libération des produits ou à la mise en œuvre de la politique de gestion des stocks.

## Risques et effets potentiels

Le retard dans la mise à disposition des produits finis pourrait impacter le chiffre d'affaires du Groupe et sa réputation. Il pourrait également, avec certains clients, conduire à un déréférencement de produits ou au paiement de pénalités.

La montée des stocks des produits fabriqués, en 2021, a permis de limiter le risque de retard dans la mise à disposition de ces produits.

Les Laboratoires BOIRON continuent d'améliorer les processus internes, les business model, le service clients et l'organisation de la production. L'entreprise a réalisé l'acquisition d'un nouveau logiciel de prévisions des ventes dont le déploiement est en cours en France, Europe de l'Ouest et au Brésil sur le premier trimestre 2022.

## 1.4.1.4 Risques industriels et liés aux systèmes d'informations

### Indisponibilité totale des systèmes d'informations

#### Contexte

Comme de nombreux Groupes, les Laboratoires BOIRON sont exposés à ce risque. Ainsi, ce n'est pas sa spécificité mais les enjeux associés qui conduisent à le détailler dans ce paragraphe.

En 2021, le Groupe n'a pas subi d'attaque majeure impactant la disponibilité de ses systèmes d'informations.

Compte tenu de l'informatisation élevée de ses processus industriels et administratifs : utilisation de solutions Cloud, liens avec ses filiales, utilisation de nouveaux outils collaboratifs et solutions de mobilité, et de l'augmentation du télétravail, les systèmes d'information du Groupe sont fortement exposés.

#### Risques et effets potentiels

Une cyberattaque conduirait selon son importance à une indisponibilité partielle ou totale des systèmes d'informations des Laboratoires BOIRON. Une telle indisponibilité pourrait conduire à une incapacité temporaire à produire et vendre, ainsi qu'à communiquer et travailler au sein du Groupe.

Différents dispositifs de sécurité sont en place et continuent d'être déployés et actualisés dans le Groupe.

### Arrêt total des sites d'exploitation

#### Contexte, risques et effets potentiels

En 2021, malgré le contexte de plan de sauvegarde de l'emploi et de crise sanitaire, tous les sites et établissements en France ont poursuivi leurs activités.

Le maillage géographique et les systèmes informatiques en place dans les établissements de distribution en France, peuvent permettre, en cas de problème, le basculement d'un établissement vers un autre pour les commandes et les livraisons.

Ainsi, le risque d'arrêt total des sites du Groupe concerne principalement les sites de production et de stockage.

Si la digitalisation de la production permet de répondre, aux besoins réglementaires, elle amène cependant une plus grande dépendance vis-à-vis des systèmes d'informations.

Les principaux risques industriels identifiés sont :

- un départ de feu ou un incendie : l'eau et la fumée détérioreraient les équipements et/ou les produits,
- une suspicion de contaminations bactériennes dans les locaux, les utilités ou dans un lot de produits.

Les laboratoires BOIRON s'attachent à respecter les obligations réglementaires et ont mis en place une démarche de plans de continuité d'activité pour limiter ce risque.

## Fuite d'informations confidentielles et stratégiques

### Contexte

Les informations concernées peuvent être :

- stratégiques, par exemple : un projet d'acquisition, un lancement de produit...
- ou soumises à un cadre légal ou réglementaire, comme le Règlement Général sur les Données Personnelles (RGPD), par exemple : des données sensibles au niveau des ressources humaines, des données clients, des données de santé...

Ces informations peuvent faire l'objet de menaces internes (exemples : malveillance, vol de données) ou d'attaques externes (exemple : cyberattaques).

### Risques et effets potentiels

Une fuite d'informations pourrait avoir un impact négatif significatif sur l'activité, le développement ou encore sur l'image du Groupe et pourrait par exemple lui faire perdre des opportunités de développement ou engendrer des sanctions financières par les autorités administratives compétentes.

Les Laboratoires BOIRON ont mis en place, pour limiter ces risques et répondre aux contraintes réglementaires, des dispositifs tels que par exemple la cartographie des informations confidentielles et la mise en conformité au RGPD (cf. paragraphe 1.2.1.2).

## 1.4.2 Procédures de contrôle interne

BOIRON société mère est la société la plus importante du Groupe en termes de volume d'activité, de total de bilan et de niveau de risques. Elle assure l'essentiel de la production des médicaments et produits distribués par elle-même et ses filiales.

Il vous sera présenté, ci-dessous, les procédures de contrôle interne de BOIRON société mère, pour son propre fonctionnement et pour le contrôle de ses filiales.

### 1.4.2.1 Le dispositif de contrôle interne

#### Objectifs et limites

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le cadre de référence et le guide de l'AMF en vigueur.

Les procédures de contrôle interne visent à fournir une assurance raisonnable sur :

- la conformité aux lois et aux règlements,
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs et la protection des personnes,
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

La gestion des risques et le contrôle interne font partie des responsabilités des différentes directions au niveau de toutes les sociétés du Groupe.

Depuis 2014, une charte de bonne gouvernance est signée par chaque dirigeant de filiale. Elle formalise les règles internes de bonne gouvernance concernant le patrimoine, le suivi des risques clients et de la trésorerie ainsi que la gestion et la politique commerciale. Cette charte a été mise à jour en 2019.

Cette charte et l'organisation en place ont pour objectif de garantir :

- un équilibre entre le développement, le contrôle et la gestion des risques des filiales et du Groupe,
- une meilleure communication et un partage d'information entre la société mère et ses filiales,
- la correcte application de la stratégie du Groupe.

Toutefois, comme tout système de contrôle, le dispositif en place ne peut garantir une maîtrise totale des risques et l'atteinte des objectifs fixés par BOIRON. La probabilité d'atteindre ces derniers ne relève pas de la seule volonté de la société. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système et processus. Ces limites résultent de nombreux facteurs, de dysfonctionnements (défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs) et d'incertitudes externes.

## Les principaux acteurs du contrôle interne

La politique de l'entreprise consiste à sensibiliser chaque collaborateur, service et domaine d'activité de l'entreprise aux responsabilités et risques inhérents à leur fonction.

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- la Directrice Générale, le Directeur Général Délégué et la Directrice Générale Déléguée Adjointe,
- le Pharmacien responsable (Directeur Général Délégué) et les pharmaciens responsables intérimaires,
- les directions support et opérationnelles,
- le service d'audit interne.

La Direction Générale et le Conseil d'Administration, à travers le Comité d'Audit, participent aux activités de pilotage et de supervision du contrôle interne.

## Surveillance du système de contrôle interne

Le service d'audit interne examine, au travers de ses missions, l'efficacité du système de contrôle interne de l'entreprise et formule des recommandations dont il assure le suivi. Il intervient aussi bien dans des domaines purement financiers que sur des sujets plus opérationnels (analyse des processus achats, ventes, audits organisationnels, audits informatiques, audits de projets...) en France et à l'international.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport écrit remis aux audités, à la Direction Générale, au Comité d'Audit et au Président du Conseil d'Administration. De plus, le service d'audit interne assure en partenariat avec le service de trésorerie Groupe des actions de veille et de sensibilisation au risque de fraude : fraude au Président, cybercriminalité, falsifications de données...

Le service d'audit interne s'appuie également sur des experts dans leur domaine tels que le Responsable Sécurité des Systèmes Informatiques, la direction juridique, le DPO (Data Protection Officer), la direction financière et la direction qualité.

Une charte, établie en avril 2008, décrit les modalités de fonctionnement du service d'audit interne. Cette charte est mise à jour régulièrement et les modifications sont approuvées par le Comité d'Audit.

Le service d'audit interne est un interlocuteur privilégié du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes avec lesquels il échange régulièrement.

La gouvernance des systèmes d'informations intègre la dimension de gestion de ces risques avec la présence d'un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations. De plus, ces risques sont également couverts par la mise en place d'un plan de continuité d'activité et d'un plan de reprise d'activité des systèmes d'informations. En 2021, une solution de surveillance de l'« exposition au risque de cyberattaque » a été mise en place pour l'ensemble du Groupe.

Il existe un référentiel des applications informatiques comportant une classification de ces applications sur différents critères de risque (disponibilité, intégrité, confidentialité, traçabilité...). Des groupes de travail transverses sont régulièrement organisés entre les équipes métiers, fonctions support et informatiques pour garantir la maîtrise des applications informatiques les plus critiques.

Par ailleurs, des audits internes et externes sont régulièrement effectués (audits à la suite du déploiement de l'ERP, tests d'intrusion...) pour évaluer les dispositifs de contrôle interne. Le suivi de la mise en œuvre de ces contrôles est intégré dans un outil de pilotage.

## 1.4.2.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière

### Objectifs

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ont pour objectif de s'assurer :

- de l'exactitude des comptes sociaux annuels selon les normes locales,
- de la fiabilité des comptes consolidés du Groupe établis selon les normes IFRS (consolidation statutaire),
- de la maîtrise des risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions d'informations significatives dans les états financiers concernant la situation financière et le patrimoine de l'entreprise.

La direction administrative et financière est un acteur clé du contrôle interne et de la gestion des risques dans le domaine comptable et financier.

Des comités spécialisés se réunissent régulièrement dans le but d'assurer le pilotage des risques de leurs domaines :

- le comité mensuel des risques clients : il analyse la situation et l'évolution des risques clients de chaque société du Groupe. Il revoit également les limites de crédits internes et externes et examine les retards de paiement des clients ainsi que leur situation financière, afin de déterminer les actions correctives à mettre en place,
- le comité mensuel de trésorerie : il examine la situation financière des sociétés du Groupe, la gestion centralisée des excédents de trésorerie et des risques financiers (risques de change, de taux, de liquidités) et vérifie leur conformité avec les politiques définies par la Direction Générale,
- le comité des risques semestriel : il évalue les risques susceptibles d'avoir des impacts financiers au niveau du Groupe. Ce comité évalue également les facteurs de risques en lien avec le processus de cartographie des risques. Les résultats de ses travaux sont présentés au Comité d'Audit.

## Élaboration des comptes consolidés statutaires et du reporting Groupe

Les principales étapes du processus de consolidation statutaire et de reporting Groupe sont les suivantes :

- collecte auprès des filiales de leurs données financières et de leurs analyses au regard des réalisations de l'année précédente, du budget ou des dernières révisions budgétaires,
- contrôle des données collectées,
- réalisation, validation et analyse des états statutaires consolidés et du reporting financier du Groupe.

La direction administrative et financière réalise une veille réglementaire et fait appel semestriellement à un expert IFRS afin de procéder à une mise à jour de l'actualité comptable et des obligations en matière de publication des comptes consolidés.

Des bonnes pratiques de clôture des comptes sont déployées dans le Groupe et régulièrement mises à jour.

Un manuel des normes comptables et financières du Groupe est régulièrement actualisé et tenu à disposition de l'ensemble des sociétés du Groupe.

Toute proposition de changement significatif des principes et options comptables fait l'objet d'une note explicative à destination de la Direction Générale.

Ces changements éventuels, après validation des Commissaires aux comptes, sont explicités au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

De manière plus générale, le Comité d'Audit, en lien régulièrement avec les Commissaires aux comptes et les collaborateurs responsables de l'établissement des comptes sociaux et consolidés du Groupe, s'assure de la qualité et de la fiabilité du processus d'élaboration de l'information financière fournie aux actionnaires et au public, conformément à ses missions, décrites au paragraphe 2.2.3.1.2.

### 1.4.3 Politique d'assurance

Le Groupe bénéficie d'un programme d'assurances de « responsabilité civile » qui couvre son activité. En outre, les filiales internationales de distribution disposent de polices de « responsabilité civile » locales.

Les biens de l'entreprise sont garantis par une police « patrimoine » qui couvre tant les dommages directs subis par les biens que les pertes d'exploitation consécutives. Des inspecteurs de la compagnie d'assurances visitent régulièrement

## Procédure d'évaluation des passifs sociaux

La direction administrative et financière fait appel à un actuaire indépendant pour l'évaluation de ses engagements.

Le service consolidation recense les passifs sociaux sur la base des renseignements fournis par les filiales et valide leur traitement comptable et leurs modalités d'évaluation.

## Procédure d'élaboration de la communication financière

Tous les communiqués financiers sont revus par la Direction Générale et le Conseil d'Administration. Avant toute diffusion au Conseil d'Administration, les documents liés à l'information réglementée annuelle et semestrielle sont également revus par la Direction Générale et les Commissaires aux comptes.

En 2021, le Groupe a été accompagné par un cabinet spécialiste pour la mise en place du reporting ESEF (European Single Electronic Format). Cette démarche a été revue et validée par les Commissaires aux comptes.

## Relations avec les Commissaires aux comptes

Dans le cadre de leurs missions, les Commissaires aux comptes effectuent des revues relatives aux principaux processus comptables en France et dans la majorité des filiales. Les recommandations émises à l'issue de ces travaux sont examinées par la direction administrative et financière et le Comité d'Audit, et font l'objet, le cas échéant, de décisions d'actions, suivies par le service d'audit interne.

les sites industriels et sont associés à la politique de prévention des risques mise en œuvre par la direction industrielle.

Les Laboratoires BOIRON disposent en outre d'une police « multirisque des responsabilités environnementales » couvrant les atteintes à l'environnement, pouvant résulter de l'exploitation de ses sites.

Cette garantie bénéficie notamment aux différents sites de production situés en France.





# 2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

---

<b>2.1 RÉFÉRENTIEL ET RÈGLES APPLIQUÉS EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>72</b>
<b>2.2 COMPOSITION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>73</b>
2.2.1 Composition du Conseil d'Administration	73
2.2.2 Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration	77
2.2.3 Comités spécialisés au sein du Conseil d'Administration	78
2.2.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction Générale	81
<b>2.3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>83</b>
<b>2.4 DÉLÉGATION ET AUTORISATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION OU DE RÉDUCTION DE CAPITAL</b>	<b>85</b>
<b>2.5 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE</b>	<b>85</b>
<b>2.6 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX</b>	<b>88</b>
2.6.1 Politique de rémunération	88
2.6.2 Informations visées à l'article L22-10-9 I du Code de commerce pour chaque mandataire social	93
2.6.3 Éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice aux mandataires sociaux exécutifs	98
2.6.4 Attributions d'option d'achat ou de souscription d'actions et d'actions de performance	100
2.6.5 Participation des actionnaires aux Assemblées Générales	100

Cette partie constitue le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi conformément aux articles L225-37, L225-37-4 et L22-10-8 à L22-10-11 du Code de commerce.

L'objet de ce rapport est de présenter la gouvernance de l'entreprise, ainsi que la politique et les montants de rémunération des mandataires sociaux.

Les diligences mises en œuvre par la direction juridique et la direction administrative et financière pour la rédaction de ce

rapport portent sur la réalisation de travaux d'analyse et la collecte d'informations auprès des principales directions de l'entreprise. Des consultations et des validations ont également eu lieu avec la Directrice Générale et le Directeur Général Délégué.

Le présent rapport a été examiné par le Comité d'Audit et a été approuvé par le Conseil d'Administration du 7 avril 2022. Il a également été transmis aux Commissaires aux comptes en vue de l'accomplissement de leurs diligences.

## 2.1 RÉFÉRENTIEL ET RÈGLES APPLIQUÉS EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société a pris connaissance des dispositions des codes de gouvernement d'entreprise publiés par MIDDLENEXT en septembre 2021 et par l'AFEP-MEDEF en janvier 2020 et les a analysées au regard de ses propres principes.

Conformément à l'article L22-10-10 4° du Code de commerce, la société précise qu'elle ne se réfère à aucun des codes de gouvernement d'entreprise mentionnés ci-dessus.

Sa gouvernance repose sur des réalités et des principes qui lui sont propres, parmi lesquels :

- la volonté de favoriser un actionnariat stable, représentatif à la fois de son caractère familial, largement ouvert aux salariés et comprenant également de nombreux autres actionnaires investis sur le long terme,
- la recherche d'un équilibre dynamique au sein du Conseil d'Administration entre les Administrateurs issus du cercle familial, les Administrateurs salariés et les autres Administrateurs ayant noué une relation étroite avec l'entreprise et faisant preuve de droiture et d'authenticité,
- un Conseil d'Administration dont l'efficacité dépend largement des compétences techniques des Administrateurs, de leur connaissance approfondie de l'entreprise et de leur personnalité,
- la dissociation des fonctions du Président et du Directeur Général, ce dernier étant assisté d'un ou de plusieurs Directeurs Généraux Délégués,
- la prise en considération d'une représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein du Conseil d'Administration,
- l'authenticité et la transparence de la communication entre les différents organes de gouvernance (le Conseil d'Administration, les Comités d'Audit et des Rémunérations, le Directeur Général et le ou les Directeurs Généraux Délégués) et entre ces organes et les Commissaires aux comptes,
- la transparence des rémunérations versées aux Administrateurs et aux dirigeants.

En outre, la société s'est fixé, au-delà des exigences prévues par la loi, différentes règles en matière de gouvernement d'entreprise, notamment :

- les réunions du Conseil d'Administration, dont la fréquence et la durée permettent aux Administrateurs d'examiner en détail les points abordés à l'ordre du jour,
- les réunions du Comité d'Audit, dont la fréquence et la durée permettent à leurs membres d'examiner en détail les thèmes abordés,
- le recours à un Comité des Rémunérations chargé d'éclairer le Conseil d'Administration sur les rémunérations des mandataires sociaux,
- la fixation de la durée des mandats des Administrateurs à trois ans, dont le Président et les membres des Comités, avec possibilité de renouvellement,
- la présence d'Administrateurs indépendants selon les critères détaillés au point 2.2.3.1.1.
- les réunions du Conseil d'Administration pour la validation de la communication financière de la société,
- la mise en place de règles spécifiques concernant l'identification et la gestion des conflits d'intérêts. Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'Administrateur concerné doit en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil d'Administration et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra soit s'abstenir de participer au vote et aux débats de la délibération correspondante, soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts, soit démissionner de ses fonctions d'Administrateur. Les informations relatives aux éventuels conflits d'intérêts au sein du Conseil d'Administration figurent au paragraphe 2.2.4.

## 2.2 COMPOSITION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 2.2.1 Composition du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est déterminé par les articles 16 à 21 des statuts qui prévoient en particulier l'obligation pour un Administrateur d'être propriétaire d'un nombre d'actions minimum fixé à dix (à l'exception des Administrateurs représentant les salariés et de l'Administrateur représentant les salariés actionnaires, en application de la loi).

Le Conseil d'Administration comprend huit femmes sur un total de dix-sept Administrateurs. Si l'on exclut du calcul les Administrateurs représentant les salariés et l'Administrateur représentant les salariés actionnaires, conformément aux dispositions légales, le Conseil d'Administration comprend huit femmes sur un total de quatorze Administrateurs soit une proportion de 57% de femmes. Ainsi, la société est en conformité avec les dispositions des articles L22-10-3 et L225-18-1 du Code de commerce concernant la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration, qui prévoit que la proportion des Administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 40% dans les Conseils composés de plus de huit membres.

En application de l'article L22-10-10 2° du Code de commerce, il est précisé que la société n'applique pas de politique relative à la diversité au sein de son Conseil d'Administration. Celui-ci est composé pour près de la moitié de membres de la famille BOIRON, dans la mesure où la société est contrôlée par le concert familial BOIRON et que la composante familiale a, depuis l'origine de la société, influencé son mode de gouvernance. Néanmoins, comme précisé ci-dessus, la composition du Conseil d'Administration reflète une certaine diversité en termes de parité femmes/hommes avec la présence de huit femmes sur quinze membres comptabilisés dans ce calcul, d'âge avec des membres de trois générations différentes et de compétence avec des membres ayant tous des qualifications et profils professionnels variés (pharmaciens, administrateurs d'entreprises, gestionnaires, experts-comptables, ingénieurs conseils en finance). Le Conseil d'Administration a également confié le mandat de Directeur Général à une femme en la personne de Madame Valérie Lorentz-Poinsot depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, laquelle exerçait auparavant la fonction de Directrice Générale Déléguée depuis 2011. Les femmes sont également représentées au sein du Comité de Direction avec la présence, aux côtés de la Directrice Générale, de la Directrice Générale Déléguée Adjointe en charge des Ressources Humaines et de la Directrice

R&D Affaires Scientifiques et Médicales, lesquelles représentent 30% des membres du Comité de Direction et plus d'un tiers des 10% de postes à plus forte responsabilité, sans pour autant que la société n'ait décidé de fixer de quotas.

Le Conseil d'Administration comprend en son sein trois Administrateurs indépendants : Madame Anne Borfiga, Monsieur Michel Bouissou et Monsieur Philippe Brun. Les critères d'indépendance retenus sont ceux détaillés au paragraphe 2.2.3.1.1. Ces trois Administrateurs n'entretiennent pas de relations d'affaires avec la société.

En application de l'article L225-27-1 du Code de commerce et de l'article 16 des statuts, les salariés sont représentés par deux Administrateurs, en la personne de Monsieur Sylvain Mossaz, désigné par le Comité Social et Economique Central le 10 décembre 2020, et de Monsieur Jean-François Hénaux, désigné par le Comité Social et Economique Central le 9 décembre 2021, respectivement pour une durée de trois années, soit jusqu'au 10 décembre 2023 pour Monsieur Sylvain Mossaz et jusqu'au 9 décembre 2024 pour Monsieur Jean-François Hénaux.

Les salariés actionnaires sont représentés par un Administrateur : Monsieur Grégory Walter nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2017 sur proposition du Conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement (FCPE) et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2020, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les mandats d'Administrateurs de Madame Virginie Heurtaut et de Monsieur Michel Bouissou arrivent à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale. Monsieur Michel Bouissou a fait part de sa décision de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat d'Administrateur et Messieurs Jean-Pierre Boyer et Bruno Grange ont notifié leur volonté de mettre un terme à leurs mandats d'Administrateurs de manière anticipée à l'issue de la même Assemblée. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 19 mai 2022 de renouveler le mandat de Madame Virginie Heurtaut et, afin de remplacer Messieurs Michel Bouissou, Jean-Pierre Boyer et Bruno Grange, de nommer Messieurs Jean-Marc Chalot, Stéphane Legastelois et Jordan Guyon en qualité de nouveaux Administrateurs, pour une durée de trois années.

## Composition du Conseil et de la Direction Générale – mandats en date du 9 mars 2022

Nom, prénom, mandat, âge	Date de première nomination	Date de fin de mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société Liens familiaux – Observations
<b>Thierry Boiron</b> Administrateur, Président du Conseil d'Administration 61 ans De nationalité française	En qualité d'Administrateur : CA 18/09/1996	AGO 2023			Administrateur et Président-Directeur Général SODEVA <sup>(1)</sup> Gérant de SOFABI <sup>(3)</sup> Gérant de SODEGE <sup>(3)</sup> Gérant de la SCI SOKYF <sup>(3)</sup> Frère de Michèle Boiron, cousin de Christine Boyer-Boiron, oncle de Stéphanie Chesnot, Virginie Heurtaut et Anabelle Flory-Boiron
<b>Valérie Lorentz-Poinsot</b> Administrateur, Directrice Générale 53 ans De nationalité française	En qualité d'Administrateur : AGM 22/05/2014	AGO 2023			Administrateur et Présidente-Directrice Générale de LES EDITIONS SIMILIA <sup>(2)</sup> Administrateur et Présidente de BOIRON <sup>(2)</sup> (Suisse) Administrateur de BOIRON USA <sup>(2)</sup> (USA), de BOIRON <sup>(2)</sup> (USA), de BOIRON CANADA <sup>(2)</sup> (Canada), des Laboratoires BOIRON <sup>(2)</sup> (Italie), de BOIRON MEDICAMENTOS HOMEOPATICOS <sup>(2)</sup> (Brésil) Représentant permanent de BOIRON au Conseil d'Administration d'UNDA <sup>(2)</sup> (Belgique) Gérant de BOIRON <sup>(2)</sup> (Allemagne) Présidente de ONDINE <sup>(3)</sup> Administrateur de l'Université Jean Moulin Lyon III Administratrice à la Fondation OL Administratrice du Groupe MARE NOSTRUM
<b>Jean-Christophe Bayssat</b> Directeur Général Délégué 59 ans De nationalité française	En qualité de Directrice Générale : CA 05/09/2018 avec effet au 01/01/2019	Durée indéterminée	Directrice Générale	Néant	
<b>Jean-Christophe Bayssat</b> Directeur Général Délégué 59 ans De nationalité française	CA 16/12/2015 avec effet au 01/01/2016	Durée indéterminée	Pharmacien Responsable Directeur du Développement pharmaceutique (salarié)	Néant	Président Administrateur de l'AFIPRAL (association, France)
<b>Jacky Abécassis</b> Administrateur 80 ans De nationalité française	AGO 06/05/1987	AGO 2023	Néant	Néant	Membre du Comité des Rémunérations de BOIRON
<b>Michèle Boiron</b> Administrateur 77 ans De nationalité française	CA 18/09/1996	AGO 2023	Néant	Pharmacien consultant	Administrateur de SODEVA <sup>(1)</sup> et de BOIRON <sup>(2)</sup> (Suisse) Sœur de Thierry Boiron, cousine de Christine Boyer-Boiron, tante de Stéphanie Chesnot, Virginie Heurtaut et Anabelle Flory-Boiron
<b>Jean-Pierre Boyer</b> Administrateur 76 ans De nationalité française	AGO 18/05/2000	AGO 2024	Néant	Néant	Administrateur de la Société Henri Boiron (SHB) <sup>(1)</sup>
<b>Bruno Grange</b> Administrateur 69 ans De nationalité française	AGM 23/05/2002	AGO 2023	Néant	Néant	Membre du Comité des Rémunérations de BOIRON

Nom, prénom, mandat, âge	Date de première nomination	Date de fin de mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société Liens familiaux – Observations
<b>Christine Boyer-Boiron</b> Administrateur 78 ans De nationalité française	AGO 22/05/2003	AGO 2024	Néant	Néant	Administrateur de la Société Henri Boiron (SHB) <sup>(1)</sup> Cousine de Michèle et Thierry Boiron, tante de Laurence Boiron
<b>Stéphanie Chesnot</b> Administrateur 50 ans De nationalité française	CA 10/03/2010	AGO 2024	Néant	Conseil en gestion et administration	Membre du Comité d'Audit de BOIRON Administrateur de SODEVA <sup>(1)</sup> Gérante de La Suite Architecture <sup>(3)</sup> Nièce de Thierry et Michèle Boiron, sœur de Virginie Heurtaut et Anabelle Flory-Boiron
<b>Michel Bouissou</b> Administrateur indépendant <sup>(4)</sup> 80 ans De nationalité française	AGO 07/06/1989	AGO 2022	Néant	Président-directeur général	Président du Comité d'Audit de BOIRON Membre du Comité des Rémunérations de BOIRON Président-directeur général de CITA SA <sup>(2)</sup>
<b>Virginie Heurtaut</b> Administrateur 47 ans De nationalité française	AGM 23/05/2013	AGO 2022	Néant	Architecte	Membre du Comité d'Audit de BOIRON Administrateur de SODEVA <sup>(1)</sup> Gérante de La Suite Architecture <sup>(3)</sup> Nièce de Thierry et Michèle Boiron, sœur de Stéphanie Chesnot et Anabelle Flory-Boiron
<b>Grégory Walter</b> Administrateur représentant les salariés actionnaires 44 ans De nationalité française	AGM 18/05/2017	AGO 2023	Technicien supérieur galénique	Néant	Président du Conseil de Surveillance FCPE BOIRON
<b>Anabelle Flory-Boiron</b> Administrateur 44 ans De nationalité française	AGM 28/05/2020	AGO 2023	Néant	Néant	Administrateur de SODEVA <sup>(1)</sup> Nièce de Thierry et Michèle Boiron, sœur de Stéphanie Chesnot et Virginie Heurtaut
<b>Laurence Boiron</b> Administrateur 46 ans De nationalité française	AGM 28/05/2020	AGO 2023	Néant	Médecin urgentiste	Administrateur de SHB <sup>(1)</sup> Nièce de Christine Boyer-Boiron
<b>Sylvain Mossaz</b> Administrateur représentant les salariés 46 ans De nationalité française	Comité Social et Economique Central 10/12/2020 (constaté par le CA du 17/12/2020)	10/12/2023	Administrateur d'applications finance et gestion	Néant	
<b>Anne Borfiga</b> Administrateur indépendant 50 ans De nationalité française	AGM 27/05/2021	AGO 2024	Néant	Directrice de la conduite du changement Secrétaire Général de Conseil d'Administration	Membre du Comité d'Audit de BOIRON

Nom, prénom, mandat, âge	Date de première nomination	Date de fin de mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société Liens familiaux – Observations
<b>Philippe Brun</b> Administrateur indépendant 61 ans De nationalité française	AGM 27/05/2021	AGO 2024	Néant	Membre de Directoire	Membre du Comité d'Audit de BOIRON Membre du Comité des Rémunérations de BOIRON Membre du Directoire de SERGE FERRARI Group Membre du Board of Directors de SERGE FERRARI North America Administrateur de SERGE FERRARI Tersuisse Administrateur de SERGE FERRARI AG Director de SERGE FERRARI India Private Limited Director de SERGE FERRARI Shanghai Co Director de SERGE FERRARI Tekstil Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi Director de Ferramat Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi Geschäftsführer de SERGE FERRARI Deutschland GmbH Administrateur de GIOFEX Group srl Geschäftsführer de GIOFEX Deutschland GmbH Administrateur de GIOFEX Bulgaria Administrateur de GIOFEX Slovakia Administrateur de GIOFEX France Administrateur de Plastitex SpA Administrateur de SERGE FERRARI AB Director de FIT Industrial Co
<b>Jean-François Hénaux</b> Administrateur représentant les salariés 51 ans De nationalité française	Comité Social et Economique Central 09/12/2021 (constaté par le CA du 17/12/2021)	09/12/2024	Chef de projet informatique	Néant	

(1) Société du Concert familial BOIRON (société non cotée).

(2) Société du Groupe BOIRON (société non cotée).

(3) Société non cotée.

(4) Concernant les critères d'indépendance retenus par la société, il convient de se reporter au paragraphe 2.2.3.1.1.

## Mandats (hors filiales) des membres d'un organe d'administration ou de direction au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus en cours à ce jour

**Valérie Lorentz-Poinsot** Administrateur du LEEM (jusqu'en décembre 2016).

Aucun membre d'un organe d'administration ou de direction n'a exercé de mandat au cours des cinq dernières années qui ne serait plus en cours à ce jour.

## 2.2.2 Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

### 2.2.2.1 Présidence du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 15 décembre 2004 a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Monsieur Thierry Boiron exerce la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement du

Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale, en s'assurant notamment de la régularité des convocations, de la tenue des réunions, du respect du droit de communication des actionnaires. Il veille également à ce que les Commissaires aux comptes soient avisés des conventions soumises à leur contrôle, à ce que les Administrateurs soient en mesure de remplir leur mission et disposent, à cet effet, de toutes les informations nécessaires pour pouvoir délibérer en toute connaissance de cause.

### 2.2.2.2 Préparation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration communique à chaque Administrateur, dans un délai suffisant, tous les documents et les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Un représentant du personnel élu par le Comité Social et Economique Central participe aux réunions du Conseil

d'Administration et bénéficie, dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du Conseil d'Administration. Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui arrêtent les comptes annuels, les comptes semestriels et les documents de gestion prévisionnelle.

### 2.2.2.3 Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni huit fois au cours de l'année 2021. Eu égard à la situation de crise sanitaire de la COVID-19, les Administrateurs ne pouvant se déplacer, pouvaient participer aux réunions du Conseil d'Administration par visioconférence. Trois réunions du Conseil d'Administration se sont tenues par voie de visioconférence. La durée moyenne des réunions du Conseil d'Administration est de trois heures environ. Le taux de présence des membres du Conseil d'Administration en 2021 est de 98%. Au cours de l'année 2021, le Conseil d'Administration a eu connaissance, a examiné ou pris des décisions concernant notamment les points suivants : la stratégie du Groupe et son activité, le plan de sauvegarde de l'emploi, la gestion de la crise sanitaire de la COVID-19, le

développement et le lancement de nouveaux produits, la stratégie de croissance externe, l'organisation à l'international, la recapitalisation de filiales, l'établissement d'un nouveau règlement intérieur du Conseil d'Administration, les comptes consolidés annuels et semestriels, l'activité trimestrielle, les avis financiers, les documents de gestion prévisionnelle, la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale, la rémunération des mandataires sociaux, la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, les conventions réglementées, les projets de renouvellement ou de nomination d'Administrateurs et des membres de Comités, les autorisations à donner à la Direction Générale pour consentir des cautions, avals et garanties et la recapitalisation de filiales.

### 2.2.2.4 Règlement intérieur

Au-delà des règles de fonctionnement définies dans les statuts, le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 17 décembre 2021 a adopté un nouveau règlement intérieur qui reprend les dispositions relatives au rôle et à la composition du Conseil d'Administration, aux obligations des Administrateurs, notamment celles relatives à la prévention des conflits

d'intérêts, aux modalités de réunion du Conseil d'Administration, aux missions et à la composition du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations, à l'évaluation des travaux du Conseil d'Administration.

Ce règlement intérieur est disponible sur le site internet : [www.boironfinance.fr](http://www.boironfinance.fr).

### 2.2.2.5 Durée des mandats et limite d'âge

Conformément à l'article 17 des statuts de la société, la durée des mandats d'Administrateur est de trois ans et le nombre des Administrateurs ayant atteint l'âge de 85 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration.

L'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel cette limite serait atteinte.

### 2.2.2.6 Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration et la Direction Générale, le Président et la Directrice Générale se rencontrent périodiquement.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucune personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
- n'a été concernée par une faillite, mise sous séquestre, liquidation, ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,

- n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés),
- n'a été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### 2.2.2.7 Organisation de la Direction Générale et coordination avec le Conseil d'Administration

Madame Valérie Lorentz-Poinsot exerce la fonction de Directrice Générale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La Directrice Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et aucune limitation de pouvoir ne lui a été impartie. Elle exerce ses pouvoirs dans la seule limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires, ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Elle est assistée dans sa fonction par Monsieur Jean-Christophe Bayssat, Directeur Général Délégué, disposant à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que la Directrice Générale.

Le Directeur Général Délégué exerce des fonctions techniques distinctes de son mandat et conserve à ce titre son contrat de travail : Monsieur Jean-Christophe Bayssat exerce celles de Pharmacien Responsable et de Directeur du Développement Pharmaceutique.

Pour garantir la coordination entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale, le Président et la Directrice Générale se rencontrent périodiquement.

La Directrice Générale est par ailleurs accompagnée d'un Comité de Direction composé du Directeur Général Délégué/ Pharmacien Responsable et Directeur du Développement pharmaceutique, de la Directrice Générale Déléguée Adjointe en charge des Ressources Humaines, du Secrétaire Général/ Directeur Administratif et Financier, du Directeur Industriel, du Directeur des Opérations, du Directeur des Affaires Réglementaires, de la Directrice Recherche & Développement Affaires Scientifiques et Médicales, du Directeur des Services Informatiques et du Directeur de la Business Unit France.

## 2.2.3 Comités spécialisés au sein du Conseil d'Administration

### 2.2.3.1 Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de Monsieur Michel Bouissou, Président, de Madame Stéphanie Chesnot, de Madame Virginie Heurtaut et, depuis le Conseil d'Administration du 27 mai 2021, de Madame Anne Borfiga et de Monsieur Philippe Brun.

Chacun dispose de compétences particulières compte tenu de sa formation et de son expérience professionnelle :

- Monsieur Michel Bouissou (membre indépendant) dispose de compétences particulières en matière financière : après avoir exercé des fonctions d'ingénieur-conseil, il a pris diverses responsabilités en matière de financement d'entreprises au sein de divers établissements bancaires et financiers,

- Madame Stéphanie Chesnot dispose de compétences particulières en matière juridique et en gestion : diplômée en droit international des affaires, en fiscalité et en administration des entreprises, elle a exercé la profession de consultante en stratégie, en droit et en gestion-administration,
- Madame Virginie Heurtaut dispose de compétences particulières en matière de gestion et d'administration des entreprises : diplômée d'un master en management et administration des entreprises, elle est gérante d'une société d'architecture,
- Madame Anne Borfiga (membre indépendant) dispose de compétences particulières en matière de finance et de gestion, ainsi qu'en matière de gouvernance d'entreprise : diplômée d'une maîtrise d'économie appliquée à la finance de marché, elle dispose d'une expérience de plus de vingt ans en finance. Elle a exercé la fonction d'auditeur financier au sein d'un cabinet international, puis des responsabilités de directeur financier au sein d'un groupe international coté, au sein duquel elle est actuellement directrice de la conduite du changement et secrétaire générale du Conseil d'Administration,
- Monsieur Philippe Brun (membre indépendant) dispose de compétences particulières en matière de direction d'entreprise et de finance : diplômé de l'EM Lyon et de la Société Française des Analystes Financiers, il a exercé des responsabilités de direction générale et financière au sein de différentes sociétés cotées et exerce actuellement les fonctions de membre du Directoire d'un Groupe international coté, ainsi que des mandats d'Administrateur ou de gérant de filiales du même Groupe.

### 2.2.3.1.1 Indépendance des membres au sein du Comité d'Audit

Conformément aux dispositions de l'article L823-19 du Code de commerce, le Comité d'Audit comprend, en la personne de son Président, Monsieur Michel Bouissou, ainsi qu'en les personnes de Madame Anne Borfiga et Monsieur Philippe Brun, au moins un membre présentant des compétences particulières en matière financière ou comptable et indépendant au regard des critères suivants :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du Groupe,
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
  - significatif de la société ou de son Groupe,
  - ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

### 2.2.3.1.2 Missions du Comité d'Audit

Une charte, établie en mars 2000 et dont la dernière mise à jour date du 14 juin 2018, décrit les différentes attributions et modalités de fonctionnement de ce Comité, conformément à la réforme de l'audit légal.

Le Comité d'Audit a pris connaissance des guides sur la réforme de l'audit légal et sur les services autres que la certification des comptes parus en novembre 2018 et réalisés par les organismes MIDDLENEXT, AFEP, ANSA et MEDEF.

Ses missions recouvrent ainsi cinq domaines, détaillés ci-après :

- le Comité d'Audit est chargé de vérifier la qualité et la fiabilité du processus d'élaboration de l'information financière fournie aux actionnaires et au public. Il veille au respect des obligations réglementaires en la matière. Il examine la situation de l'entreprise, les risques existants et est informé des moyens organisationnels et des principes et méthodes comptables appliqués par la société. Il peut échanger sur tout sujet pouvant nécessiter un complément d'information directement avec les Commissaires aux comptes ou avec les salariés en charge de l'établissement des comptes de BOIRON société mère et du Groupe. Il apprécie notamment l'adéquation des provisions constituées au regard des risques identifiés,
- il est chargé de vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe et notamment les dispositifs de contrôle interne rendus obligatoires par les lois et règlements tels que les dispositions législatives relatives à la lutte contre la corruption et le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD). Il examine et évalue les procédures internes de collecte et de contrôle des informations nécessaires à l'élaboration de l'information financière, notamment en matière d'exhaustivité, de fiabilité et d'intégrité et de régularité. Les rapports d'audit interne et la cartographie des risques mise à jour annuellement lui sont communiqués. Il participe à la détermination du plan d'audit et réalise un suivi des travaux effectués et des recommandations émises par le service d'audit interne. Le Comité d'Audit et le service d'audit interne se rencontrent au minimum quatre fois par an,
- il participe au processus de sélection des Commissaires aux comptes. Il valide la procédure de sélection en collaboration avec la direction administrative et financière du Groupe. Il examine les offres et auditionne les différents cabinets pressentis dans le cadre de l'appel d'offres. Enfin, il établit un rapport à l'attention du Conseil d'Administration dans lequel il émet ses recommandations sur le choix des Commissaires aux comptes au moment de la nomination ou du renouvellement du mandat et donne son avis sur le montant de leurs honoraires pour l'exécution des missions de contrôle légal. Le prochain appel d'offres en vue du choix des nouveaux Commissaires aux comptes est prévu en 2022, dans la mesure où leur nomination devra intervenir lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022,

- il apprécie la qualité du contrôle légal effectué par les Commissaires aux comptes. Il tient compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes suite aux éventuels contrôles réalisés auprès de nos Commissaires aux comptes. Son rôle est de faciliter la communication entre le Conseil d'Administration, les Commissaires aux comptes et la Direction Générale de l'entreprise. Il permet au Conseil d'Administration de mieux percevoir la nature de l'intervention des Commissaires aux comptes, de suivre leurs travaux et de bien appréhender les raisons de leurs observations,
- il apprécie également le degré d'indépendance des Commissaires aux comptes. À cet effet, ceux-ci communiquent chaque année au Comité d'Audit, pour examen, une déclaration d'indépendance, ainsi qu'une actualisation des informations mentionnées à l'article L820-3 du Code de commerce détaillant les prestations fournies par le réseau auquel ils appartiennent. Le Comité d'Audit examine et approuve préalablement, au regard des dispositions légales et réglementaires, les services autres que la certification des comptes susceptibles d'être confiés aux Commissaires aux comptes ainsi qu'à leur réseau, sur la base des propositions faites par la direction administrative et financière du Groupe. Le montant et les missions réalisés en 2021 par les Commissaires aux comptes autres que la certification des comptes ne sont pas significatifs (cf. paragraphe 36 de l'annexe aux comptes consolidés) et ainsi n'excèdent pas 15% du montant total des honoraires perçus par la société DELOITTE & ASSOCIÉS et la société MAZARS au cours de chacun des trois derniers exercices.

Le Comité d'Audit n'a aucun pouvoir de décision et réserve au Conseil d'Administration les conclusions de ses travaux et propositions.

### 2.2.3.2 Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de quatre membres (aucun membre n'exerce la présidence) :

- Monsieur Michel Bouissou (membre indépendant),
- Monsieur Bruno Grange,
- Monsieur Jacky Abécassis,
- Monsieur Philippe Brun depuis le Conseil d'Administration du 27 mai 2021 (membre indépendant).

Son rôle consiste à examiner annuellement et proposer au Conseil d'Administration les montants et modalités des rémunérations fixes et variables, y compris les avantages en nature et les rémunérations différées, du Président, du

En 2021, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises lors de réunions d'une durée moyenne de sept heures. Dans le contexte de crise sanitaire, les réunions ont été réalisées en présentiel et à distance.

Deux réunions ont été consacrées à l'examen des comptes annuels et semestriels et à l'établissement du nouveau rapport des Commissaires aux comptes. À cette occasion, le Comité d'Audit participe aux Comités des Risques en présence de la direction financière, de la direction juridique et de la direction des ressources humaines.

Enfin, le Comité d'Audit participe à une rencontre annuelle entre la Direction Générale et les Commissaires aux comptes pour évoquer l'activité, les problématiques et/ou les changements significatifs du Groupe.

Deux autres réunions ont été consacrées à la cartographie des risques, à la restitution des travaux du service d'audit interne ainsi qu'aux travaux de mise en place des dispositifs de lutte contre la corruption et des dispositifs de protection des données à caractère personnel, à la mise en oeuvre de la démarche RSE avec la participation et le support des directions métiers de l'entreprise concernées.

À l'issue de ces réunions, un compte rendu est présenté au Président du Conseil d'Administration et à la Direction Générale.

De plus, le Président du Comité d'Audit rend régulièrement compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

En 2021, le taux de participation des membres du Comité d'audit s'élevait à 95%.

Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux Délégués. Ses modalités de fonctionnement et ses attributions sont décrites dans une charte validée par le Conseil d'Administration du 17 décembre 2003.

En 2021, les membres du Comité des Rémunérations ont échangé à plusieurs reprises lors d'une réunion téléphonique et de trois réunions par visioconférence. Le taux de présence des membres du Comité des Rémunérations en 2021 est de 100%. Le principal sujet étudié lors de ces entretiens concernait l'évolution des rémunérations accordées à la Présidence et aux membres de la Direction Générale.

## 2.2.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction Générale

Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'Administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil d'Administration (cette obligation d'information devra le cas échéant être effectuée par les candidats aux fonctions d'Administrateur, préalablement à leur nomination),
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra :

- soit s'abstenir de participer au vote et aux débats de la délibération correspondante,
- soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts,
- soit démissionner de ses fonctions d'Administrateur.

A défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'Administrateur concerné pourrait être engagée.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié entre les devoirs de l'une quelconque des personnes membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance à l'égard de l'émetteur et ses intérêts privés et/ou autres devoirs.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'autre restriction acceptée par les personnes membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'elles détiennent que celles mentionnées au paragraphe 2.5 du présent Document d'enregistrement universel.

### Conventions réglementées approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

La société SODEVA, actionnaire de BOIRON à hauteur de 45,40% et dans laquelle Monsieur Thierry Boiron (Président du Conseil d'Administration) et Mesdames Michèle Boiron, Stéphanie Chesnot, Virginie Heurtaut et Anabelle Flory-Boiron (Administrateurs) sont associés, bénéficie de prestations de conseil et d'assistance fournies par BOIRON en matière comptable, fiscale et juridique, et financière au titre d'une convention autorisée par le Conseil d'Administration du 18 mai 2000. Cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021 après avoir été réexaminée par le Conseil d'Administration du 21 janvier 2021. L'intérêt pour la société de maintenir cette convention réside dans le fait que ses comptes sont consolidés dans ceux de la société SODEVA.

Cette convention a été de nouveau réexaminée par le Conseil d'Administration du 20 janvier 2022, qui a constaté qu'elle répondait toujours aux critères l'ayant conduit à donner initialement son accord à sa conclusion, et se poursuivra au cours de l'exercice 2022. Cette convention est décrite dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au paragraphe 2.3 du présent Document d'enregistrement universel.

### Conventions réglementées autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

La société LA SUITE ARCHITECTURE, dont les gérantes sont Mesdames Virginie Heurtaut et Stéphanie Chesnot (Administrateurs), a conclu, le 15 mars 2017, une convention avec BOIRON portant sur des missions ponctuelles de conseil pour l'agencement d'espaces du site de Messimy moyennant le versement d'honoraires. Cette convention a été dûment autorisée par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2016 et approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2018. En raison de la compétence particulière de la société LA SUITE ARCHITECTURE en matière d'aménagement d'espaces et de sa bonne connaissance de l'entreprise, cette convention est renouvelée d'année en année. Pour ces mêmes raisons, le renouvellement du contrat pour l'année 2021 et pour l'année 2022 a été autorisé par le Conseil d'Administration respectivement lors de ses réunions du 9 septembre 2020 et du 8 septembre 2021.

Madame Michèle Boiron (Administrateur) perçoit des honoraires versés par la société, au titre d'une convention relative à des prestations de conseil et d'assistance pour le développement de l'homéopathie tant en France qu'à l'international, autorisée par le Conseil d'Administration du 18 décembre 1996. En raison de l'importance du travail réalisé par Madame Michèle Boiron et de son apport au développement de l'entreprise et de l'homéopathie dans le monde, cette convention est renouvelée d'année en année. Pour ces mêmes raisons, le renouvellement de cette convention pour l'année 2021 et pour l'année 2022 a été autorisé par le Conseil d'Administration respectivement lors de ces réunions du 9 septembre 2020 et du 8 septembre 2021.

Ces conventions sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au paragraphe 2.3 du présent Document d'enregistrement universel.

## Contrats de service

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun autre contrat de service ne lie les membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale à la société ou à l'une de ses filiales.

## Conventions conclues entre un actionnaire ou un mandataire et une société contrôlée

À la connaissance de la société, il n'existe aucune convention intervenue, directement ou indirectement, entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote de la société et une société contrôlée au sens de l'article L233-3 du Code de commerce (à l'exception, le cas échéant, de convention(s) courante(s) conclue(s) à des conditions normales).

## Procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales

Le Conseil d'Administration du 11 mars 2020 a arrêté une procédure relative à l'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales conformément à l'article L22-10-12 du Code de commerce. En vertu de cette procédure, la direction juridique et l'audit interne se prononcent sur la qualification des conventions concernées. S'ils estiment que la convention concernée est une convention réglementée, ils en informent le Président du Conseil d'Administration pour mise en œuvre de la procédure légale. S'ils estiment que la convention concernée est une convention courante conclue à des conditions normales, ils portent à la connaissance des membres du Comité d'Audit un compte rendu comportant les termes essentiels de la convention et leurs conclusions. Un réexamen a lieu à chaque modification, renouvellement ou reconduction d'une convention précédemment conclue. Les conventions en vigueur qualifiées de courantes et conclues à des conditions normales sont également réexaminées chaque année. Il est précisé qu'à la date du présent document, la mise en œuvre de cette procédure d'évaluation fait ressortir qu'à l'exception des conventions réglementées décrites ci-dessus, l'ensemble des conventions sont des conventions libres, c'est-à-dire soit des conventions conclues avec des filiales à 100%, soit des conventions conclues avec des filiales détenues à plus de 97% par BOIRON qui remplissent les critères des conventions courantes conclues à des conditions normales : d'une part, ces conventions sont analogues à celles des autres sociétés du Groupe, conformes à l'objet social de la société et conclues dans le cadre de son activité ordinaire ; d'autre part, les prix pratiqués correspondent à un prix de marché ou à un prix généralement pratiqué dans le secteur d'activité et les obligations et avantages réciproques sont équilibrés. La liste des conventions concernées pour l'exercice 2021 et les conclusions de l'examen de la direction juridique et de l'audit interne ont été transmises au Comité d'Audit en vue de l'information du Conseil d'Administration arrêtant les comptes de l'exercice écoulé.

## Accord concernant la sélection des mandataires sociaux

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale.

## 2.3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

### MAZARS

109 Rue Tête d'Or  
69006 LYON

SAS au capital de 5 986 008 €  
351 497 649 RCS Lyon

### DELOITTE & ASSOCIÉS

Immeuble Higashi  
106 cours Charlemagne  
CS 40207  
69286 LYON CEDEX 2

SAS au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre

## Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

### A l'assemblée générale de la société BOIRON

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### Avec Madame Michèle BOIRON (Administrateur de votre société)

**Nature et objet :** Contrat de conseil et d'assistance pour le développement de l'homéopathie, tant en France qu'à l'international, conclu avec Madame Michèle BOIRON le 29 janvier 1997, autorisé initialement par le Conseil d'Administration du 18 décembre 1996. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant, autorisé par le conseil d'administration du 7 septembre 2017, prévoyant une revalorisation de sa rémunération pour la porter de 1 500 € à 1 600 € hors taxe par

journée d'intervention, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce contrat a été reconduit d'année en année. Le Conseil d'Administration du 9 septembre 2020 a autorisé la reconduction de ce contrat pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Modalités :** En 2021, la rémunération de Madame Michèle BOIRON s'est établie à 1 600 € hors taxes par journée d'intervention. Le montant des rémunérations comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2021 s'est élevé à 11 520 € toutes taxes comprises.

**Motifs justifiant de son intérêt pour la société :** L'intérêt pour la société de conclure cette convention réside dans l'importance du travail réalisé par Madame Michèle BOIRON et de son apport au développement de l'entreprise et de l'homéopathie dans le monde.

Le Conseil d'Administration du 8 septembre 2021 a décidé, pour les mêmes raisons que celles exposées ci-dessus, d'autoriser le renouvellement du contrat avec Madame Michèle BOIRON pour l'année 2022 dans les mêmes termes et conditions.

## Avec la société LA SUITE ARCHITECTURE, dans laquelle Mesdames Virginie HEURTAUT et Stéphanie CHESNOT (administrateurs de votre société) sont associées et co- gérantes

**Nature et objet :** Convention portant sur des missions ponctuelles de conseil en matière d'aménagement des espaces extérieurs du site de Messimy (espaces verts, chemins, zones de circulation et de stationnement, entrée et accueil du site) et l'intégration de la capacité du site de Sainte-Foy-lès-Lyon, autorisée initialement par le conseil d'administration du 14 décembre 2016 et dont le renouvellement a été autorisé lors

du conseil d'administration du 18 octobre 2018 pour une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le Conseil d'Administration du 9 septembre 2020 a autorisé la reconduction de ce contrat pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Modalités :** Le montant de la rémunération est de 1 200 € hors taxes par journée d'intervention. Le montant des rémunérations comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2021 s'est élevé à 0 € toutes taxes comprises.

**Motifs justifiant de son intérêt pour la société :** L'intérêt pour la société de conclure cette convention réside dans le fait que la société LA SUITE ARCHITECTURE, représentée par Mesdames Virginie HEURTAUT et Stéphanie CHESNOT, dispose, non seulement d'une compétence particulière en matière d'aménagement intérieur et extérieur d'espaces, mais aussi d'une bonne connaissance de l'entreprise.

Le conseil d'administration du 8 septembre 2021 a décidé, pour les mêmes raisons que celles exposées ci-dessus, d'autoriser le renouvellement du contrat avec la société LA SUITE ARCHITECTURE pour l'année 2022 dans les mêmes termes et conditions.

## Convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale

### Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Avec la société SODEVA, actionnaire de BOIRON à hauteur de 45,40% au 31 décembre 2020

**Personnes concernées :** Monsieur Thierry BOIRON (Président du Conseil d'Administration), Mesdames Michèle BOIRON (Administrateur), Stéphanie CHESNOT (Administrateur), Virginie HEURTAUT (Administrateur) et Anabelle FLORY-BOIRON (Administrateur).

**Nature :** Convention de conseil et d'assistance de la société SODEVA en matière comptable, fiscale, juridique et financière conclue en date du 30 mai 2000.

Cette convention, qui a fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration en date du 18 mai 2000, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le Conseil d'Administration, lors de ses réunions des 21 janvier 2021 et 20 janvier 2022, a réexaminé l'intérêt pour la société de maintenir cette convention respectivement pour les exercices 2021 et 2022.

**Importance des prestations de services fournies :** Le montant des prestations comptabilisées en produits au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 8 115,60 € toutes taxes comprises.

Lyon, le 14 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIÉS

Emmanuel CHARNAVEL

Séverine HERVET

Vanessa GIRARDET

## 2.4 DÉLÉGATION ET AUTORISATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION OU DE RÉDUCTION DE CAPITAL

Il n'existe aucune délégation ni autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021 a adopté la résolution suivante :

### Vingtième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L22-10-62 du Code de commerce

Cette autorisation a été consentie au Conseil d'Administration pour une durée de 24 mois, soit jusqu'au 26 mai 2023, dans la limite de 10% du capital, soit 1 754 540 actions.

Autorisation financière	Plafond	Date de l'autorisation	Durée de l'autorisation	Utilisation de l'autorisation	Date d'échéance
Autorisation en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L22-10-62 du Code de commerce	Annulation d'actions dans la limite de 10% du capital	27/05/2021	24 mois	Néant	26/05/2023

## 2.5 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L22-10-11 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe 5.2,
- il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique,
- il n'existe aucun accord conclu par la société qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la société,

- à notre connaissance, les accords entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote sont les suivants :

### Pacte d'actionnaires

**Pacte d'actionnaires (signé le 2 janvier 2020 et publié par l'AMF par avis n° 221C0309 du 8 février 2021) :**

Droit de préemption réciproque entre les membres de la famille BOIRON et les sociétés SODEVA et SHB en cas de cession de titres de la société BOIRON.

## Engagements « Dutreil »

Régime	Date de signature	Durée de l'engagement collectif	Modalités de reconduction	Pourcentage du capital visé par le pacte ou l'engagement à la date de signature	Pourcentage de droits de vote visés	Nom des signataires ayant la qualité de dirigeant	Nom des signataires ayant des liens étroits avec les dirigeants	Nom des signataires détenant au moins 5% du capital et/ou des droits de vote de la société
Art. 787 B du CGI	29/07/2005	2 ans à compter de sa date de signature	Tacite reconduction pour de nouvelles périodes de deux années	39,23%	50,33%	Christian Boiron Thierry Boiron	Jacqueline Boiron Hervé Boiron Marcelle-Cécile Boiron Laurence Boiron Dominique Boiron Christine Boyer-Boiron Jean-Pierre Boyer Christian Boyer Olivier Boyer SODEVA	SODEVA SHB
Art. 787 B du CGI	14/06/2013	2 ans à compter de son enregistrement (en l'occurrence le 19 juin 2013)		20,77%	25,64%	Christian Boiron Thierry Boiron	Fabienne Boiron Killian Boiron Félix Boiron Elliot Boiron SODEVA	SODEVA
Art. 787 B du CGI	23/09/2013	2 ans à compter de son enregistrement (en l'occurrence le 21 novembre 2013)	Tacite reconduction pour de nouvelles périodes d'une année	35,39%	42,95%	Christian Boiron Thierry Boiron	Christine Boyer-Boiron Dominique Boiron Hervé Boiron Marcelle-Cécile Boiron Laurence Boiron Jean-Pierre Boyer Christian Boyer Olivier Boyer SODEVA	SODEVA SHB
Art. 787 B du CGI	15/11/2013	2 ans à compter de son enregistrement (en l'occurrence le 20 novembre 2013)		34,11%	42,05%	Christian Boiron Thierry Boiron	Marie-Isabelle Boiron Benjamin Boiron Anabelle Flory-Boiron Stéphanie Chesnot Virginie Heurtaut SODEVA	SODEVA
Art. 787 B du CGI	15/11/2013	2 ans à compter de son enregistrement (en l'occurrence le 20 novembre 2013)		23,34%	27,07%	Christian Boiron Thierry Boiron	Marie-Isabelle Boiron Benjamin Boiron Anabelle Flory-Boiron Stéphanie Chesnot Virginie Heurtaut SODEVA CHR	SODEVA CHR
Art. 787 B du CGI	06/12/2016	2 ans à compter de son enregistrement (en l'occurrence le 20 décembre 2016)	Tacite reconduction pour de nouvelles périodes d'une année	35,47%	44,81%	Christian Boiron Thierry Boiron	Christian Boiron Thierry Boiron Dominique Boiron Christine Boyer-Boiron Hervé Boiron Marcelle-Cécile Boiron Laurence Boiron SODEVA SHB	SODEVA SHB

Régime	Date de signature	Durée de l'engagement collectif	Modalités de reconduction	Pourcentage du capital visé par le pacte ou l'engagement à la date de signature	Pourcentage de droits de vote visés	Nom des signataires ayant la qualité de dirigeant	Nom des signataires ayant des liens étroits avec les dirigeants	Nom des signataires détenant au moins 5% du capital et/ou des droits de vote de la société
Art. 787 B du CGI	24/01/2019	2 ans à compter de son enregistrement (en l'occurrence le 7 février 2019)		23,63%	26,75%	Thierry Boiron Valérie Lorentz-Poinsot	Fabienne Boiron SODEVA	SODEVA
Art. 787 B du CGI	17/04/2019	2 ans à compter de son enregistrement		44,45%	50,27%	Thierry Boiron Valérie Lorentz-Poinsot	Killian Boiron Félix Boiron Elliott Boiron SODEVA	SODEVA
Art. 787 B du CGI	17/12/2020	2 ans à compter de son enregistrement		23,08%	25,91%	Thierry Boiron Valérie Lorentz-Poinsot	Fabienne Boiron SODEVA	SODEVA

- il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Toutefois, il est précisé qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire (article 35 des statuts),
- les droits de vote attachés aux actions détenues par le personnel au travers du FCPE investi en actions BOIRON sont exercés par un représentant mandaté par le Conseil de Surveillance du FCPE à l'effet de le représenter à l'Assemblée Générale,
- les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires,
- le Conseil d'Administration ne bénéficie d'aucune délégation ni autorisation en matière d'augmentation de capital et ses pouvoirs en matière de rachat d'actions sont présentés au paragraphe 5.1.3,
- la modification des statuts de la société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires,
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote,
- il n'existe pas de restriction statutaire aux transferts d'actions.

## 2.6 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

### 2.6.1 Politique de rémunération

Le Conseil d'Administration, conformément aux recommandations du Comité des Rémunérations, a établi une politique de rémunération pour chacun des mandataires sociaux de la société conforme à son intérêt social, contribuant à sa pérennité et s'inscrivant dans sa stratégie commerciale.

À cette fin, le Conseil d'Administration a notamment fixé la politique de rémunération du Directeur Général en lien avec ces éléments, en particulier en fixant les critères de sa rémunération variable en fonction du résultat opérationnel du Groupe dans le respect de l'intérêt social.

Aucun élément de rémunération, de quelque nature que ce soit, ne pourra être déterminé, attribué ou versé par la société, ni aucun engagement ne pourra être pris par la société, s'il n'est pas conforme à la politique de rémunération approuvée ou, en son absence, aux rémunérations ou aux pratiques existant au sein de la société.

Toutefois, en cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'Administration pourra déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société.

En cas de projets de dérogation temporaire à l'application de la politique de rémunération, le Conseil d'Administration statuera sur recommandation du Comité des Rémunérations et vérifiera si cette dérogation est conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société. Dans une telle hypothèse, ces justifications seraient portées à la connaissance des actionnaires dans le prochain rapport sur le gouvernement d'entreprise. Il est précisé que le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le(s) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s) (ayant la qualité d'Administrateurs) ne participeraient pas aux délibérations et au vote sur ces questions.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration bénéficie, dans les conditions fixées ci-après, d'un pouvoir discrétionnaire dans l'application de la politique de rémunération concernant la rémunération variable annuelle du Directeur Général, afin d'assurer que cette dernière reflète correctement la performance du Groupe. Ainsi, en cas de survenance au cours de l'exercice de circonstances ou d'événements nouveaux – imprévisibles au moment de la détermination de la politique de rémunération – impactant significativement, à la hausse ou à la baisse, le résultat opérationnel du Groupe, le Conseil d'Administration pourrait décider, sur proposition du Comité des Rémunérations, d'utiliser ce pouvoir discrétionnaire à condition de continuer à respecter les principes fixés dans la politique de

rémunération et de fournir aux actionnaires une explication claire, précise et complète de son choix. Ce pouvoir discrétionnaire pourrait intervenir à la hausse comme à la baisse sur le montant du variable théoriquement atteint au titre de l'exercice, sans que cela ne puisse jamais dépasser le plafond global de la rémunération variable annuelle prévu par la politique de rémunération.

La détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération de chacun des mandataires sociaux sont réalisées par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations.

Il est précisé que le Président, le Directeur Général et le(s) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s) (ayant la qualité d'Administrateurs) ne prennent part ni aux délibérations ni au vote sur les éléments de rémunération et sur les engagements qui les concernent.

Dans le cadre du processus de décision suivi pour la détermination de la politique de rémunération, les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la société ont été prises en compte par le Comité des Rémunérations et le Conseil d'Administration de la manière suivante : les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la société ont pour but de tisser des liens étroits entre la performance économique de l'entreprise et l'épanouissement de chaque salarié (cf. paragraphe 1.2.4.5). La politique de rémunération des mandataires sociaux ne sort pas du cadre des conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la société dans sa globalité et ne donne pas droit au versement de primes lorsque celles-ci ne sont pas justifiées par leur performance :

- en ce qui concerne la rémunération fixe en raison du mandat du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du/des Directeur(s) Général(aux) Délégué(s), il a été décidé d'appliquer les mêmes hausses générales des rémunérations des salariés de la société aux mêmes dates et aux mêmes taux,
- en ce qui concerne la rémunération variable dont seul le Directeur Général peut bénéficier en raison de son mandat, celle-ci est le reflet de la performance de l'ensemble du Groupe dans la mesure où elle est fonction du résultat opérationnel du Groupe, alors que le dispositif d'intéressement dont bénéficient les salariés de la société est déterminé à partir du résultat d'exploitation de la société. Ainsi, les éléments entrant dans le calcul de ces deux ratios sont similaires, à l'exception du périmètre considéré étant donné que le Directeur Général exerce sa fonction au profit de l'ensemble du Groupe.

En cas d'évolution de la gouvernance, la politique de rémunération sera appliquée aux nouveaux mandataires sociaux de la société, le cas échéant avec les adaptations nécessaires.

La politique de rémunération des mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat devra être renouvelé en cours d'exercice sera conforme à ce qui est décrit dans le cadre du présent rapport.

Il sera demandé à l'Assemblée Générale du 19 mai 2022 d'approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux présentée au sein de cette partie dans le cadre de ses quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième résolutions.

## 2.6.1.1 Politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

La politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués contribue à l'intérêt de la société, à sa stratégie commerciale, ainsi qu'à la pérennité de la société de la manière suivante :

- les montants et modalités de rémunération, y compris les avantages en nature, du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués sont fixés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations qui s'appuie sur des études externes comparatives, lesquelles font autorité en la matière, et qui prend en compte les pratiques du marché de sociétés et secteurs équivalents, leur expérience et leurs responsabilités,
- seul le Directeur Général peut percevoir une rémunération variable en raison de son mandat, ainsi qu'une rémunération exceptionnelle. À cet effet, le Comité des Rémunérations propose au Conseil d'Administration un système d'intéressement en s'assurant que celui-ci s'inscrit dans la politique globale de rémunération de l'entreprise et dont les critères de performance sont fixés en fonction de l'évolution du résultat opérationnel du Groupe,
- aucun dirigeant mandataire social ne peut percevoir de rémunération variable pluriannuelle,
- aucun dirigeant ou mandataire social ne peut bénéficier d'action attribuée gratuitement, ni d'option de souscription et/ou d'achat d'actions,
- aucun dirigeant ne peut percevoir de primes de bienvenue ni d'indemnité de départ,
- aucun dirigeant ne peut bénéficier d'indemnité relative à une clause de non-concurrence,
- aucun dirigeant ne peut bénéficier de retraites chapeaux ni d'un régime de retraite à prestations définies ni d'un régime de retraite à cotisations définies.

### 2.6.1.1.1 Président du Conseil d'Administration

Les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature qui peuvent être accordés au Président du Conseil d'Administration en raison du mandat concerné, sont les suivants :

**Rémunération fixe** : le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une rémunération fixe au titre de ses fonctions de Président du Conseil sur laquelle s'appliquent les hausses générales des rémunérations des salariés de la société aux mêmes dates et taux.

**Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration** : le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une rémunération au titre de son mandat de membre du Conseil d'Administration au même titre que l'ensemble des membres du Conseil, laquelle vient avant tout rémunérer leurs fonctions et la responsabilité qui en découle, et non l'assiduité aux réunions. La répartition de l'enveloppe de la rémunération allouée au titre des mandats de membres du Conseil se fait conformément à ce qui est décrit au paragraphe 2.6.1.2.

**Avantages en nature** : le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction, de versements de cotisations à un régime de retraite et de prévoyance.

**Engagements sociaux** : il s'agit des engagements relatifs aux médailles du travail.

### 2.6.1.1.2 Directeur Général

Les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature qui peuvent être accordés au Directeur Général en raison du mandat concerné, ainsi que leur importance respective, sont les suivants :

**Rémunération fixe** : le Directeur Général bénéficie d'une rémunération fixe au titre de son mandat social sur laquelle s'appliquent les hausses générales des rémunérations des salariés de la société aux mêmes dates et taux.

**Rémunération variable annuelle** : le Directeur Général bénéficie également d'une rémunération variable annuelle au titre de son mandat social basée sur des objectifs quantitatifs.

En 2022, le critère de détermination de la rémunération variable annuelle du Directeur Général est fonction de l'atteinte des objectifs quantitatifs de nature financière suivants :

- la condition préalable pour ouvrir droit à la perception de la rémunération variable consiste à ce que le résultat opérationnel du Groupe au titre de l'exercice 2022 soit au moins égal à 5% du chiffre d'affaires du Groupe réalisé au cours du même exercice ;
- si la condition préalable ci-dessus est remplie, la rémunération variable du Directeur Général sera basée sur un pourcentage du résultat opérationnel du Groupe réalisé au titre de l'exercice 2022 égal à 0,45%.

Le résultat opérationnel du Groupe pourra, le cas échéant, être retraité de tout montant jugé exceptionnel. Ce potentiel retraitement serait alors justifié et documenté par le Comité des Rémunérations afin de permettre au Conseil d'Administration de se positionner et de soumettre ledit montant jugé exceptionnel au vote de l'Assemblée Générale.

Ce critère de la rémunération variable est conforme aux objectifs de la politique de rémunération, dans la mesure où il est en lien avec l'évolution du résultat opérationnel du Groupe et la mise en œuvre d'objectifs stratégiques spécifiques, lesquels, année après année, participent ensemble au respect de l'intérêt social et au développement pérenne de la société.

Pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable, le Comité des Rémunérations et le Conseil d'Administration examinent le résultat opérationnel du Groupe tel qu'il ressort des comptes consolidés de l'exercice clos arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général ne perçoit pas de rémunération variable pluriannuelle.

**Rémunération exceptionnelle** : en cas de survenance d'événements exceptionnels, une prime exceptionnelle pourra être versée au Directeur Général dont les critères et le montant seront déterminés par le Conseil d'Administration.

Le versement de rémunérations variables annuelles et, le cas échéant, exceptionnelles, attribuées au titre de l'exercice, écoulé, est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ensemble des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés au cours et attribués au titre dudit exercice du dirigeant concerné (« say on pay ex post individuel »).

**Avantages en nature** : le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

**Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration** : le Directeur Général, ayant la qualité d'Administrateur, bénéficie également d'une rémunération au titre de son mandat de membre du Conseil d'Administration au même titre que l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, laquelle vient avant tout rémunérer leurs fonctions et la responsabilité qui en découle, et non l'assiduité aux réunions. La répartition de l'enveloppe de la rémunération allouée au titre des mandats de membres du Conseil d'Administration se fait conformément à ce qui est décrit au paragraphe 2.6.1.2.

La Directrice Générale, Madame Valérie Lorentz-Poinsot, a par ailleurs signé une convention avec BOIRON, autorisée par le Conseil d'Administration du 13 décembre 2018, en vue de la suspension de son contrat de travail durant l'exercice de son mandat, la conservation de son ancienneté préalable et la prise en compte de la durée de son mandat en tant que Directrice Générale dans le calcul de son ancienneté totale, ainsi que la conservation de sa dernière rémunération au titre de son mandat de Directrice Générale lors de la reprise de son contrat de travail.

**Engagements sociaux** : il s'agit des engagements relatifs aux médailles du travail.

### 2.6.1.1.3 Directeurs Généraux Délégués

Les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature qui peuvent être accordés aux Directeurs Généraux Délégués en raison de leur mandat sont les suivants :

#### Au titre de leur mandat social

**Rémunération fixe** : les Directeurs Généraux Délégués bénéficient d'une rémunération fixe au titre de leurs mandats, sur laquelle s'appliquent les hausses générales des rémunérations des salariés de la société aux mêmes dates et taux.

**Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration** : le Directeur Général Délégué qui serait également Administrateur bénéficierait également d'une rémunération au titre de son mandat de membre du Conseil d'Administration au même titre que l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, laquelle vient avant tout rémunérer leurs fonctions et la responsabilité qui en découle, et non l'assiduité aux réunions. La répartition se fait conformément à ce qui est décrit au paragraphe 2.6.1.2.

## Au titre de leur contrat de travail (éléments non soumis au vote)

Il est précisé que les Directeurs Généraux Délégués bénéficient d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable et d'avantages en nature liés à leur contrat de travail, ainsi que des droits attachés à leur contrat de travail. L'ensemble de ces rémunérations, droits et avantages liés à leur contrat de travail ne sont pas concernés par le dispositif des articles L22-10-8 et L22-10-34 I du Code de commerce. Ces éléments de rémunération ne sont donc pas soumis au vote de l'Assemblée Générale. Toutefois, par souci d'exhaustivité, ces rémunérations, avantages et droits liés à leur contrat de travail sont détaillés ci-après.

**Rémunération fixe** : les Directeurs Généraux Délégués bénéficient d'une rémunération fixe au titre de leurs contrats de travail dans le cadre desquels ils exercent des fonctions distinctes de leurs mandats, et sur laquelle s'appliquent les hausses générales des rémunérations des salariés de la société aux mêmes dates et taux.

**Rémunération variable annuelle** : les Directeurs Généraux Délégués bénéficient également d'une rémunération variable exclusivement liée à leurs contrats de travail. Les critères de détermination de la rémunération variable annuelle des Directeurs Généraux Délégués sont fonctions de l'atteinte des objectifs quantitatifs de nature financière suivants :

- la condition préalable pour ouvrir droit à la perception de la rémunération variable consiste à ce que le résultat

opérationnel du Groupe soit au moins égal à 5% du chiffre d'affaires du Groupe réalisé au cours du même exercice.

- si la condition préalable ci-dessus est remplie, la rémunération variable des Directeurs Généraux Délégués sera basée sur un pourcentage du résultat opérationnel du Groupe réalisé au titre de l'exercice précédent équivalent à 0,15% si le résultat opérationnel du Groupe est inférieur ou égal à 80 000 000 € ; à 0,18% si le résultat opérationnel du Groupe est strictement supérieur à 80 000 000 €.

Il est précisé que les Directeurs Généraux Délégués ne bénéficient pas de rémunération variable pluriannuelle.

La rémunération variable comprend également l'intéressement attribué au titre de l'accord d'intéressement d'entreprise, de la participation légale et de l'abondement au PEE et au PERCO.

**Avantages en nature** : les Directeurs Généraux Délégués bénéficient d'une voiture de fonction, ainsi que de versements de cotisations à un régime de retraite et de prévoyance au titre de leurs contrats de travail.

**Engagements sociaux** : les Directeurs Généraux Délégués bénéficient aussi des droits attachés à leurs contrats de travail, au même titre que les autres salariés, tels que médailles du travail, droits relatifs à l'accord sur la préparation à la retraite et indemnités de départ à la retraite. Ces droits relèvent du régime des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées.

### 2.6.1.2 Administrateurs

La rémunération versée aux Administrateurs, y compris ceux représentant les salariés et les salariés actionnaires, ainsi que celle versée aux membres du Comité d'Audit et aux membres du Comité des Rémunérations, viennent avant tout rémunérer leurs fonctions et la responsabilité qui en découle, et non l'assiduité aux réunions.

Les membres et Présidents des Comités du Conseil d'Administration perçoivent une rémunération supplémentaire à ce titre. Le montant supplémentaire accordé peut être différent selon le Comité, étant précisé qu'il est identique pour les membres d'un même Comité. Le Président de Comité perçoit toutefois un montant supplémentaire plus élevé que celui accordé en sus aux membres du Comité.

La répartition de la somme fixe annuelle allouée par l'Assemblée Générale aux Administrateurs se fait à parts égales et au prorata temporis.

Les Administrateurs ne perçoivent pas de rémunération exceptionnelle.

La rémunération des Administrateurs est versée en janvier de l'année suivante en application de la résolution de l'Assemblée Générale votée au cours de l'exercice précédent.

L'Assemblée Générale du 27 mai 2021 a fixé dans sa dix-huitième résolution à caractère ordinaire la rémunération des membres du Conseil à la somme annuelle de 317 000 € pour l'exercice 2021.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 19 mai 2022 de fixer l'enveloppe de la rémunération à allouer aux Administrateurs à un montant de 325 000 € au titre de l'exercice 2022.

Enfin, les membres du Conseil qui sont également salariés de l'entreprise, ainsi que les membres du Conseil représentant les salariés et les salariés actionnaires, étant salariés de l'entreprise, bénéficient d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable, liées à leurs contrats de travail. La rémunération variable comprend l'intéressement attribué au titre de l'accord d'intéressement d'entreprise, de la participation légale et de l'abondement au PEE et au PERCO. Par ailleurs, ils bénéficient des avantages liés aux médailles du travail, indemnités de départ à la retraite et accord de préparation à la retraite au titre de leur contrat de travail. L'ensemble de ces éléments de rémunération liés à leur contrat de travail ne sont donc pas soumis au vote de l'Assemblée Générale.

## 2.6.1.3 Informations sur les contrats de travail et/ou de prestations de services des mandataires sociaux passés avec la société et la durée de leur(s) mandat(s)

Le tableau ci-dessous informe, le cas échéant, des contrats de travail et de prestations de services des mandataires sociaux passés avec la société, les périodes de préavis et les conditions

de révocation ou de résiliation qui leur sont applicables, ainsi que la durée de leur(s) mandat(s).

Mandataires de la société	Mandat(s) exercé(s)	Fin de ou des mandats	Contrat de travail conclu avec la société	Contrat de prestations de services avec la société	Durée de préavis	Conditions de révocation ou de résiliation
<b>Thierry Boiron</b>	Président du Conseil d'Administration Administrateur	AGO 2023 AGO 2023	Non	Non		Révocation des mandats conformément à la loi et la jurisprudence
<b>Valérie Lorentz-Poinsot</b>	Directrice Générale Administrateur	Durée indéterminée AGO 2023	Non (Contrat de travail suspendu)	Non		Révocation des mandats conformément à la loi et la jurisprudence
<b>Jean-Christophe Bayssat</b>	Directeur Général Délégué	Durée indéterminée	Oui (Contrat de travail à durée indéterminée pour l'exercice des fonctions de Pharmacien Responsable et de Directeur du Développement Pharmaceutique)	Non	Préavis de 3 mois pour les fonctions salariées	Révocation des mandats conformément à la loi et la jurisprudence Résiliation du contrat de travail conformément à la loi et à la jurisprudence
<b>Michèle Boiron</b>	Administrateur	AGO 2023	Non	Oui	Résiliation du contrat de prestations de services moyennant un préavis de 3 mois avant le 31 décembre de chaque année	Révocation des mandats conformément à la loi et la jurisprudence
<b>Grégory Walter</b>	Administrateur représentant les salariés actionnaires	AGO 2023	Oui (Contrat de travail à durée indéterminée pour l'exercice des fonctions de technicien supérieur galénique)	Non	Préavis de 3 mois pour les fonctions salariées	Révocation des mandats conformément à la loi et la jurisprudence Résiliation du contrat de travail conformément à la loi et à la jurisprudence
<b>Anabelle Flory-Boiron</b>	Administrateur	AGO 2023	Oui <sup>(1)</sup> (Contrat de travail à durée indéterminée pour l'exercice des fonctions de Directrice Affaires Publiques & Distribution France-Attachée de Direction Générale)	Non	Préavis de 3 mois pour les fonctions salariées	Révocation des mandats conformément à la loi et la jurisprudence Résiliation du contrat de travail conformément à la loi et à la jurisprudence
<b>Sylvain Mossaz</b>	Administrateur représentant les salariés	10/12/2023	Oui (Contrat de travail à durée indéterminée pour l'exercice des fonctions d'Administrateur d'applications finance et gestion)	Non	Préavis de 3 mois pour les fonctions salariées	Révocation des mandats conformément à la loi et la jurisprudence Résiliation du contrat de travail conformément à la loi et à la jurisprudence
<b>Jean-François Hénaux</b>	Administrateur représentant les salariés	09/12/2024	Oui (Contrat de travail à durée indéterminée pour l'exercice des fonctions de Chef de projet informatique)	Non	Préavis de 3 mois pour les fonctions salariées	Révocation des mandats conformément à la loi et la jurisprudence Résiliation du contrat de travail conformément à la loi et à la jurisprudence

La durée des mandats des autres Administrateurs figure au paragraphe 2.2.1

<sup>(1)</sup> Madame Anabelle Flory-Boiron n'est plus salariée de la société depuis le 31 décembre 2021

## 2.6.2 Informations visées à l'article L22-10-9 I du Code de commerce pour chaque mandataire social

### (Dixième résolution de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022)

Les éléments mentionnés dans le présent paragraphe sont soumis au vote de la prochaine Assemblée Générale (dixième résolution de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022), étant précisé que pour les tableaux, seules les colonnes grisées sont soumises au vote (« say on pay ex post global »).

Les montants dus correspondent à ceux attribués au titre de l'exercice considéré.

### 2.6.2.1 Tableaux récapitulatifs des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social exécutif

Les montants présentés dans les tableaux ci-après correspondent à des rémunérations brutes et sont exprimés en euros.

Les montants indiqués comme attribués dans les tableaux ci-dessous sont ceux attribués au titre de l'exercice indiqué et ceux mentionnés comme versés sont ceux versés au cours de l'exercice considéré.

Thierry Boiron Président du Conseil d'Administration	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	245 659	245 659	242 638	242 638
Rémunération variable annuelle				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération allouée en qualité de membre du Conseil d'Administration	13 025	13 025	13 025	13 025
Avantages en nature :	4 495	4 495	5 162	5 162
• relatifs aux véhicules	4 495	4 495	5 162	5 162
• relatifs à la retraite et prévoyance				
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice				
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme				
<b>TOTAL</b>	<b>263 179</b>	<b>263 179</b>	<b>260 825</b>	<b>260 825</b>
Engagements sociaux :	19 185		18 689	
• dont aide à la préparation à la retraite				
• dont indemnité de départ à la retraite				
• dont médailles du travail	19 185		18 689	

Valérie Lorentz-Poinsot Directrice Générale	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	372 853	372 853	366 785	366 785
Rémunération variable annuelle	405 420 <sup>(2)</sup>	425 424 <sup>(1)</sup>	425 424	334 573
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération allouée en qualité de membre du Conseil d'Administration	13 025	13 025	13 025	13 025
Avantages en nature :	51 613	51 613	74 216	74 216
• relatifs aux véhicules	6 447	6 447	6 953	6 953
• relatifs à la retraite et prévoyance	10 910	10 910	9 208	9 208
• relatifs à l'assurance perte d'emploi <sup>(3)</sup>	34 256	34 256	58 055	58 055
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice				
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme				
<b>TOTAL</b>	<b>842 911</b>	<b>862 915</b>	<b>879 450</b>	<b>788 599</b>
Engagements sociaux :	47 541		46 137	
• dont aide à la préparation à la retraite				
• dont indemnité de départ à la retraite				
• dont médailles du travail	47 541		46 137	

(1) Ce montant correspond à la rémunération variable attribuée au titre de 2020 et versée en 2021.

La rémunération variable attribuée au titre de 2020 est basée sur l'atteinte des objectifs quantitatifs de nature financière établis dans le cadre de la politique de rémunération du Directeur Général approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2020, à savoir :

- La condition préalable ouvrant droit à la perception de la rémunération variable consiste à ce que le résultat opérationnel du Groupe au titre de l'exercice 2020 soit au moins égal à 5% du chiffre d'affaires du Groupe réalisé au titre du même exercice : le résultat opérationnel 2020 du Groupe retraité des éléments exceptionnels (coûts nets du Plan de Sauvegarde de l'Emploi comptabilisés en 2020) étant égal à 13,8% du chiffre d'affaires 2020 du Groupe, la condition préalable est remplie.
- Si la condition préalable ci-dessus est remplie, la rémunération variable du Directeur Général est basée sur un pourcentage du résultat opérationnel du Groupe réalisé au titre de l'exercice 2020 équivalent à 0,50% si le résultat opérationnel du Groupe est inférieur ou égal à 50 000 000 € ; 0,60% si le résultat opérationnel du Groupe est strictement supérieur à 50 000 000 € et inférieur ou égal à 80 000 000 € ; 0,70% si le résultat opérationnel du Groupe est strictement supérieur à 80 000 000 € : la rémunération variable attribuée à Madame Valérie Lorentz-Poinsot au titre de 2020 est égale à 0,60% du résultat opérationnel du Groupe réalisé en 2020 retraité des éléments exceptionnels (coûts nets du Plan de Sauvegarde de l'Emploi comptabilisés en 2020).

La rémunération variable attribuée au titre de 2020 correspond à 116% de la rémunération fixe attribuée et versée au cours de cet exercice.

(2) Ce montant correspond à la rémunération variable attribuée au titre de 2021, laquelle est basée sur l'atteinte des objectifs quantitatifs de nature financière établis dans le cadre de la politique de rémunération du Directeur Général approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021, à savoir :

- La condition préalable ouvrant droit à la perception de la rémunération variable consiste à ce que le résultat opérationnel du Groupe au titre de l'exercice 2021 soit au moins égal à 5% du chiffre d'affaires du Groupe réalisé au titre du même exercice : le résultat opérationnel 2021 du Groupe retraité des éléments exceptionnels (coûts nets du Plan de Sauvegarde de l'Emploi comptabilisés en 2021 et conséquences de la crise sanitaire sur l'activité du Groupe) étant égal à 13,6% du chiffre d'affaires 2021 du Groupe, la condition préalable est remplie.
- Si la condition préalable ci-dessus est remplie, la rémunération variable du Directeur Général est basée sur un pourcentage du résultat opérationnel du Groupe réalisé au titre de l'exercice 2021 équivalent à 0,50% si le résultat opérationnel du Groupe est inférieur ou égal à 50 000 000 € ; 0,60% si le résultat opérationnel du Groupe est strictement supérieur à 50 000 000 € et inférieur ou égal à 80 000 000 € ; 0,70% si le résultat opérationnel du Groupe est strictement supérieur à 80 000 000 € : la rémunération variable attribuée à Madame Valérie Lorentz-Poinsot au titre de 2021 est égale à 0,60% du résultat opérationnel du Groupe réalisé en 2021 retraité des éléments exceptionnels (coûts nets du Plan de Sauvegarde de l'Emploi comptabilisés en 2021 et conséquences de la crise sanitaire sur l'activité du Groupe).

La rémunération variable attribuée au titre de 2021 correspond à 108,7% de la rémunération fixe attribuée et versée au cours de cet exercice.

Le versement de la rémunération variable attribuée au titre de 2021 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale du 19 mai 2022 des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2021 (vote ex post).

(3) Un contrat d'assurance perte d'emploi du dirigeant a été souscrit pour le compte de Madame Valérie Lorentz-Poinsot par la société auprès d'une compagnie d'assurance privée.

Jean-Christophe Bayssat Directeur Général Délégué	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	30 000 <sup>(1)</sup>	30 000 <sup>(1)</sup>	30 000 <sup>(1)</sup>	30 000 <sup>(1)</sup>
	205 096 <sup>(2)</sup>	205 096 <sup>(2)</sup>	201 642 <sup>(2)</sup>	201 642 <sup>(2)</sup>
Rémunération variable annuelle liée au contrat de travail <sup>(3)</sup>	98 484	128 200	128 200	125 406
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Avantages en nature :	5 990	5 990	5 573	5 573
• relatifs aux véhicules	5 640	5 640	5 321	5 321
• relatifs à la retraite et prévoyance	350	350	252	252
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice				
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme				
<b>TOTAL</b>	<b>339 570</b>	<b>369 286</b>	<b>365 415</b>	<b>362 621</b>
Engagements sociaux :	628 858		686 034	
• dont aide à la préparation à la retraite	393 307		415 197	
• dont indemnité de départ à la retraite	222 725		243 987	
• dont médailles du travail	12 826		26 850	

(1) Rémunération attribuée et versée au titre de son mandat social.

(2) Rémunération attribuée et versée au titre de son contrat de travail.

(3) La rémunération variable est exclusivement liée au contrat de travail. Elle se compose (i) de la prime d'intéressement basée sur le résultat opérationnel du Groupe, (ii) de l'intéressement attribué au titre de l'accord d'intéressement d'entreprise, de la participation légale et de l'abondement au PEE et au PERCO. Pour les primes d'intéressement et la participation légale, il s'agit des montants provisionnés au 31 décembre de l'année N-1 (pour les montants attribués) ou des montants distribués au cours de l'année (pour les montants versés).

La rémunération variable attribuée au titre de 2020 correspond à 55,2% de la rémunération fixe attribuée et versée pour cet exercice.

La rémunération variable au titre de 2021 correspond à 41,9% de la rémunération fixe attribuée et versée pour cet exercice.

## 2.6.2.2 Synthèse des informations sur les rémunérations et avantages octroyés aux mandataires sociaux exécutifs

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail	Versement à un régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
<b>Thierry Boiron</b> Président du Conseil d'Administration 19/05/2011 <sup>(1)</sup> AGO 2023 <sup>(2)</sup>	Non	Oui <sup>(3)</sup>	Non	Non
<b>Valérie Lorentz-Poinsot</b> Directrice Générale 01/01/2019 <sup>(1)</sup> Indéterminée <sup>(2)</sup>	Non <sup>(6)</sup>	Oui <sup>(3)</sup>	Non <sup>(7)</sup>	Non
<b>Jean-Christophe Bayssat</b> Directeur Général Délégué 16/12/2015 <sup>(1)</sup> Indéterminée <sup>(2)</sup>	Oui <sup>(8)</sup>	Oui <sup>(4)</sup>	Oui <sup>(5)</sup>	Non

(1) Correspond à la date de la première nomination ou de début du mandat en cours.

(2) Correspond à la date de fin du mandat en cours.

(3) Il s'agit de la part patronale au titre de la retraite supplémentaire à cotisations définies article 83 du CGI. Les mandataires sociaux exécutifs ne bénéficient d'aucun autre avantage de retraite spécifique.

(4) Il s'agit de la part patronale au titre de la retraite supplémentaire à cotisations définies article 83 du CGI et de l'abondement à un PEE et à un PERCO.

(5) Montants correspondant aux Indemnités de Départ à la Retraite et à l'Accord sur la Préparation à la Retraite liés aux contrats de travail dont les Directeurs Généraux Délégués bénéficient sans condition, à l'instar de l'ensemble du personnel de l'entreprise par application de leur contrat de travail (cf. paragraphe 2.9.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

(6) Le contrat de travail de Madame Valérie Lorentz-Poinsot a été suspendu, compte tenu de sa nomination en qualité de Directrice Générale.

(7) Madame Valérie Lorentz-Poinsot bénéficie de versements de cotisations à une assurance perte d'emploi des dirigeants d'entreprise de type GSC.

(8) Le contrat de travail de Monsieur Jean-Christophe Bayssat porte sur des fonctions distinctes de son mandat. Monsieur Jean-Christophe Bayssat bénéficie en vertu de son contrat de travail d'indemnités de fin de carrière en application des articles 37 et 38 de la convention collective « Industries Pharmaceutiques » applicable à la société.

## 2.6.2.3 Tableau sur les ratios d'équité

en euros	2021	2020	2019	2018	2017
<b>Performance de la société</b>					
Résultat net (part du Groupe)	28 555 482	26 208 858	40 629 797	57 459 133	78 242 826
Evolution par rapport à l'exercice précédent	9%	-35%	-29%	-27%	1%
<b>Rémunération des salariés</b>					
Rémunération moyenne <sup>(1)</sup> des salariés hors mandataires sociaux	47 462	46 644	48 915	48 187	48 446
Evolution par rapport à l'exercice précédent	2%	-5%	2%	-1%	-1%
Rémunération médiane <sup>(1)</sup> des salariés hors mandataires sociaux	40 833	40 087	41 727	41 004	41 126
Evolution par rapport à l'exercice précédent	2%	-4%	2%	0%	0%
<b>Président du Conseil d'Administration</b>					
Rémunération de Thierry Boiron <sup>(3)</sup>	263 179	260 825	258 174	255 383	251 661
Evolution par rapport à l'exercice précédent	1%	1%	1%	1%	16%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés <sup>(4)</sup>	6	6	5	5	5
Evolution par rapport à l'exercice précédent	-1%	6%	0%	2%	17%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés <sup>(5)</sup>	6	7	6	6	6
Evolution par rapport à l'exercice précédent	-1%	5%	-1%	2%	17%
<b>Directeur Général<sup>(2)</sup></b>					
Rémunération de Christian Boiron <sup>(3)</sup>	N/A	N/A	N/A	958 006	888 759
Rémunération de Valérie Lorentz-Poinsot <sup>(3)</sup>	862 915	788 599	868 413		
Evolution par rapport à l'exercice précédent	9%	-9%	-9%	8%	4%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés <sup>(4)</sup>	18	17	18	20	18
Evolution par rapport à l'exercice précédent	8%	-5%	-11%	8%	5%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés <sup>(5)</sup>	21	20	21	23	22
Evolution par rapport à l'exercice précédent	7%	-5%	-11%	8%	5%
<b>Directeur Général Délégué</b>					
Rémunération de Valérie Lorentz-Poinsot <sup>(2) (3)</sup>	N/A	N/A	N/A	808 019	620 104
Evolution par rapport à l'exercice précédent				30%	5%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés <sup>(4)</sup>				17	13
Evolution par rapport à l'exercice précédent				31%	6%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés <sup>(5)</sup>				20	15
Evolution par rapport à l'exercice précédent				31%	5%
<b>Directeur Général Délégué</b>					
Rémunération de Jean-Christophe Bayssat <sup>(3)</sup>	369 286	362 621	431 007	468 531	441 544
Evolution par rapport à l'exercice précédent	2%	-16%	-8%	6%	20%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés <sup>(4)</sup>	8	8	9	10	9
Evolution par rapport à l'exercice précédent	0%	-12%	-9%	7%	21%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés <sup>(5)</sup>	9	9	10	11	11
Evolution par rapport à l'exercice précédent	0%	-12%	-10%	6%	21%

(1) Il s'agit des rémunérations sur une base équivalent temps plein des salariés de la société qui comprennent les montants versés au titre de l'intéressement attribué au titre de l'accord d'intéressement d'entreprise, de la participation légale et de l'abondement au PEE et au PERCO. L'évolution tient donc compte de ces montants.

(2) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Madame Valérie Lorentz-Poinsot a été nommée Directrice Générale en remplacement de Monsieur Christian Boiron. Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il n'y a plus qu'un seul Directeur Général Délégué en la personne de Monsieur Jean-Christophe Bayssat.

(3) Les éléments de rémunération présentés sont les rémunérations attribuées et versées au titre de l'exercice considéré à raison du mandat ainsi que toute rémunération versée par l'entreprise comprise dans le périmètre de consolidation (rémunération fixe, variable et avantages en nature).

(4) Le ratio correspond au rapport entre le montant de la rémunération du dirigeant et la rémunération moyenne des salariés de la société.

(5) Le ratio correspond au rapport entre le montant de la rémunération du dirigeant et la rémunération médiane des salariés de la société.

## 2.6.2.4 Tableaux des rémunérations perçues par les mandataires sociaux non exécutifs

Les montants présentés dans le tableau ci-après sont exprimés en euros.

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués <sup>(1)</sup> au titre de l'exercice 2021	Montants versés <sup>(1)</sup> au cours de l'exercice 2021	Montants attribués <sup>(1)</sup> au titre de l'exercice 2020	Montants versés <sup>(1)</sup> au cours de l'exercice 2020
<b>Christian Boiron<sup>(2)</sup></b>				
Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration		3 488	3 488	13 025
<b>Jacky Abécassis</b>				
Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration	16 219	15 608	15 608	13 025
<b>Michèle Boiron</b>				
Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration	13 025	13 025	13 025	13 025
Autres rémunérations <sup>(3)</sup>		12 351		20 394
<b>Michel Bouissou</b>				
Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration	45 631	45 631	45 631	45 631
<b>Christine Boyer-Boiron</b>				
Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration	13 025	13 025	13 025	13 025
<b>Jean-Pierre Boyer</b>				
Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration	20 574	31 770	31 770	31 770
<b>Stéphanie Chesnot</b>				
Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration	31 770	31 770	31 770	31 770
<b>Bruno Grange</b>				
Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration	16 219	16 219	16 219	16 219
<b>Virginie Heurtaut</b>				
Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration	31 770	28 185	28 185	13 025
<b>Philippe Brun<sup>(5)</sup></b>				
Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration	20 978			
<b>Anne Borfiga<sup>(5)</sup></b>				
Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration	19 062			
<b>Grégory Walter<sup>(6)</sup></b>				
Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration	13 025	13 025	13 025	13 025
Autres rémunérations <sup>(4)</sup>	42 008	43 038	42 059	42 903
<b>Christine Boutin<sup>(7)</sup></b>				
Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration	5 246	13 025	13 025	13 025
Autres rémunérations <sup>(4)</sup>	80 751	82 773	79 667	81 238
<b>Anabelle Flory-Boiron<sup>(8)</sup></b>				
Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration	13 025	7 758	7 758	
Autres rémunérations <sup>(4)</sup>	371 933	376 650	201 651	203 031
<b>Laurence Boiron</b>				
Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration	13 025	7 758	7 758	
<b>Sylvain Mossaz<sup>(9)</sup></b>				
Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration	13 025	534	534	
Autres rémunérations <sup>(4)</sup>	67 640	69 433	68 464	69 574
<b>Aurore Serral<sup>(10)</sup></b>				
Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration	4 389			
Autres rémunérations <sup>(4)</sup>	66 974	69 151		
<b>Jean-Françoise Henaux<sup>(11)</sup></b>				
Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration	821			
Autres rémunérations <sup>(4)</sup>	66 781	68 561		
<b>TOTAL</b>	<b>986 916</b>	<b>962 777</b>	<b>632 662</b>	<b>633 705</b>

(1) Les rémunérations au titre du mandat social attribuées au titre de l'exercice N sont versées au début de l'exercice N+1.

(2) Monsieur Christian Boiron a mis un terme à son mandat d'Administrateur le 7 avril 2020.

(3) Ces rémunérations se composent essentiellement d'honoraires facturés dans le cadre d'une convention réglementée relative à des prestations de conseil et d'assistance pour le développement de l'homéopathie (cf. rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées). Les montants versés en 2021 au titre des honoraires s'élèvent à 12 351 € TTC contre 20 394 € TTC en 2020. Le reliquat est constitué des droits d'auteur perçus par Madame Michèle Boiron.

(4) Ces rémunérations se composent d'une partie fixe et d'une partie variable au titre de son contrat de travail. Cette dernière est composée de l'intéressement versé au titre de l'accord d'intéressement d'entreprise, la participation légale et l'abondement au PEE et au PERCO versés au cours de l'exercice considéré.

(5) Madame Anne Borfiga et Monsieur Philippe Brun exercent le mandat d'Administrateur depuis l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021

(6) Monsieur Grégory Walter, étant salarié de l'entreprise, il bénéficie des avantages liés aux médailles du travail, indemnités de départ à la retraite et accord de préparation à la retraite. Le montant de ces engagements s'élève à 35 352 € au 31 décembre 2021.

(7) Madame Christine Boutin a exercé le mandat d'Administrateur représentant les salariés entre le 21 juin 2018 et le 21 juin 2021. Étant salariée de l'entreprise, elle bénéficie des avantages liés aux médailles du travail, indemnités de départ à la retraite et accord de préparation à la retraite. Le montant de ces engagements s'élève à 118 145 € au 31 décembre 2021.

(8) Madame Anabelle Flory-Boiron a été nommée en qualité d'Administrateur par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2020. Elle a exercé des fonctions salariées au sein de l'entreprise jusqu'au 31 décembre 2021.

(9) Monsieur Sylvain Mossaz, étant salarié de l'entreprise, il bénéficie des avantages liés aux médailles du travail, indemnités de départ à la retraite et accord de préparation à la retraite. Le montant de ces engagements s'élève à 51 297 € au 31 décembre 2021.

(10) Madame Aurore Serral a exercé le mandat d'Administrateur représentant les salariés entre le 21 juin 2021 et le 21 octobre 2021, date à laquelle elle a démissionné de ses fonctions salariées au sein de l'entreprise.

(11) Monsieur Jean-François Henaux exerce le mandat d'Administrateur représentant les salariés depuis le 9 décembre 2021. Étant salarié de l'entreprise, il bénéficie des avantages liés aux médailles du travail, indemnités de départ à la retraite et accord de préparation à la retraite. Le montant de ces engagements s'élève à 88 544 € au 31 décembre 2021.

## 2.6.3 Éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice aux mandataires sociaux exécutifs

(Onzième résolution, douzième résolution et treizième résolution de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022)

### 2.6.3.1 Éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thierry Boiron, Président du Conseil d'Administration, en raison de son mandat

(Onzième résolution de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022)

Éléments de rémunération	Exercice 2021	
	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	245 659	245 659
Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration	13 025	13 025
Valorisation comptable des avantages en nature	4 495 <sup>(2)</sup>	4 495 <sup>(2)</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>263 179</b>	<b>263 179</b>

(1) Montant attribué au titre de l'année N et versé au cours de l'année N.

(2) Avantage en nature : véhicule.

## 2.6.3.2 Éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice à Madame Valérie Lorentz-Poinsot, Directrice Générale, en raison de son mandat

(Douzième résolution de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022)

Éléments de rémunération	Exercice 2021	
	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	372 853	372 853
Rémunération variable annuelle	405 420 <sup>(3)</sup>	425 424 <sup>(2)</sup>
Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration	13 025	13 025
Valorisation comptable des avantages en nature :	51 613	51 613
• relatifs aux véhicules	6 447 <sup>(4)</sup>	6 447 <sup>(4)</sup>
• relatifs à la retraite et prévoyance	10 910 <sup>(5)</sup>	10 910 <sup>(5)</sup>
• relatifs à l'assurance perte emploi	34 256 <sup>(6)</sup>	34 256 <sup>(6)</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>842 911</b>	<b>862 915</b>

(1) Montant versé au cours de l'année N et attribué au titre de l'année N.

(2) La rémunération variable attribuée au titre de 2020 et versée en 2021 conformément au vote ex-post de l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021, était basée sur l'atteinte des objectifs quantitatifs de nature financière établis dans le cadre de la politique de rémunération du Directeur Général approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2020, à savoir :

• La condition préalable ouvrant droit à la perception de la rémunération variable consistait à ce que le résultat opérationnel du Groupe au titre de l'exercice 2020 soit au moins égal à 5% du chiffre d'affaires du Groupe réalisé au titre du même exercice : le résultat opérationnel 2020 du Groupe retraité des éléments exceptionnels (coûts nets du Plan de Sauvegarde de l'Emploi comptabilisés en 2020) étant égal à 13,8% du chiffre d'affaires 2020 du Groupe, la condition préalable était remplie.

• Si la condition préalable ci-dessus était remplie, la rémunération variable du Directeur Général était basée sur un pourcentage du résultat opérationnel du Groupe réalisé au titre de l'exercice 2020 équivalent à 0,50% si le résultat opérationnel du Groupe était inférieur ou égal à 50 000 000 € ; 0,60% si le résultat opérationnel du Groupe était strictement supérieur à 50 000 000 € et inférieur ou égal à 80 000 000 € ; 0,70% si le résultat opérationnel du Groupe était strictement supérieur à 80 000 000 € : la rémunération variable attribuée à Madame Valérie Lorentz-Poinsot au titre de 2020 est égale à 0,60% du résultat opérationnel du Groupe réalisé en 2020 retraité des éléments exceptionnels (coûts nets du Plan de Sauvegarde de l'Emploi comptabilisés en 2020). La rémunération variable attribuée à Madame Valérie Lorentz-Poinsot au titre de 2020 correspond à 116% de la rémunération fixe attribuée et versée au cours de cet exercice.

(3) La rémunération variable attribuée au titre de 2021 est basée sur l'atteinte des objectifs quantitatifs de nature financière établis dans le cadre de la politique de rémunération du Directeur Général approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021, à savoir :

• La condition préalable ouvrant droit à la perception de la rémunération variable consiste à ce que le résultat opérationnel du Groupe au titre de l'exercice 2021 soit au moins égal à 5% du chiffre d'affaires du Groupe réalisé au titre du même exercice : le résultat opérationnel 2021 du Groupe retraité des éléments exceptionnels (coûts nets du Plan de Sauvegarde de l'Emploi comptabilisés en 2021 et conséquences de la crise sanitaire sur l'activité de la société) étant égal à 13,6% du chiffre d'affaires 2021 du Groupe, la condition préalable est remplie.

• Si la condition préalable ci-dessus est remplie, la rémunération variable du Directeur Général est basée sur un pourcentage du résultat opérationnel du Groupe réalisé au titre de l'exercice 2021 équivalent à 0,50% si le résultat opérationnel du Groupe est inférieur ou égal à 50 000 000 € ; 0,60% si le résultat opérationnel du Groupe est strictement supérieur à 50 000 000 € et inférieur ou égal à 80 000 000 € ; 0,70% si le résultat opérationnel du Groupe est strictement supérieur à 80 000 000 € : la rémunération variable attribuée à Madame Valérie Lorentz-Poinsot au titre de 2021 est égale à 0,60% du résultat opérationnel du Groupe réalisé en 2021 retraité des éléments exceptionnels (coûts nets du Plan de Sauvegarde de l'Emploi comptabilisés en 2021 et conséquences de la crise sanitaire sur l'activité du Groupe). La rémunération variable attribuée à Madame Valérie Lorentz-Poinsot au titre de 2021 correspond à 108,7% de la rémunération fixe attribuée et versée au cours de cet exercice.

Le versement de la rémunération variable attribuée au titre de 2021 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale du 19 mai 2022 des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2021 (vote ex post).

(4) Avantage en nature : véhicule.

(5) Avantage en nature sur la retraite prévoyance.

(6) Avantage en nature relatif à l'assurance à la perte d'emploi.

## 2.6.3.3 Éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Jean-Christophe Bayssat, Directeur Général Délégué, en raison de son mandat

(Treizième résolution de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022)

Éléments de rémunération	Exercice 2021	
	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	30 000	30 000
Rémunération variable annuelle <sup>(2)</sup>	-	-
Valorisation comptable des avantages en nature <sup>(2)</sup>	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>

(1) Montant attribué au titre de l'année N et versé au cours de l'année N.

(2) La rémunération variable et les avantages en nature dont bénéficie Monsieur Jean-Christophe Bayssat sont exclusivement liés à son contrat de travail.

## 2.6.4 Attributions d'option d'achat ou de souscription d'actions et d'actions de performance

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	NÉANT
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social	NÉANT
Actions de performance attribuées à chaque mandataire social	NÉANT
Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	NÉANT
Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	NÉANT
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	NÉANT

## 2.6.5 Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent aux articles 29 à 33 des statuts (en dehors des éventuelles dispositions légales et réglementaires exceptionnelles liées à la crise sanitaire).



# 3 PERFORMANCES 2021 ET PERSPECTIVES

---

<b>3.1 PERFORMANCES FINANCIÈRES DU GROUPE</b>	<b>102</b>
3.1.1 Chiffre d'affaires du Groupe	102
3.1.2 Situation financière du Groupe	104
<b>3.2 PERFORMANCES FINANCIÈRES DE BOIRON SOCIÉTÉ MÈRE</b>	<b>108</b>
3.2.1 Compte de résultat social BOIRON société mère	108
3.2.2 Présentation des comptes et affectation du résultat de BOIRON société mère	109
<b>3.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>109</b>
3.3.1 Acquisition ABBI	109
3.3.2 Guerre en Ukraine	109
<b>3.4 PERSPECTIVES</b>	<b>110</b>

## 3.1 PERFORMANCES FINANCIÈRES DU GROUPE

### 3.1.1 Chiffre d'affaires du Groupe

Le critère d'affectation du chiffre d'affaires présenté ci-dessous est celui de la destination des ventes, comme dans les avis financiers sur le chiffre d'affaires. Quant au critère de la

localisation des actifs permettant de réaliser les ventes, il est utilisé pour l'information sectorielle produite dans l'annexe aux comptes consolidés.

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	2021	2020	Variation à taux de change courant	Variation à taux de change constant
<b>France</b>	<b>238 506</b>	<b>278 062</b>	<b>-14,2%</b>	
Métropole	228 840	270 487	-15,4%	
Caraïbes	4 634	3 720	+24,6%	
Réunion	2 969	2 764	+7,4%	
Autres France	2 063	1 091	+89,1%	
<b>Europe (hors France)</b>	<b>115 401</b>	<b>115 371</b>	<b>+0,0%</b>	<b>+1,0%</b>
Italie	31 315	33 950	-7,8%	
Russie	15 803	15 146	+4,3%	+10,1%
Belgique	15 329	12 328	+24,3%	
Espagne	13 421	14 157	-5,2%	
Roumanie	8 090	8 075	+0,2%	+1,9%
Pologne	6 650	6 140	+8,3%	+11,3%
Bulgarie	5 426	5 549	-2,2%	
République Tchèque	5 116	4 719	+8,4%	+5,1%
Portugal	4 584	3 662	+25,2%	
Suisse	2 885	3 740	-22,9%	-22,1%
Slovaquie	2 409	2 286	+5,4%	
Hongrie	1 864	2 228	-16,3%	-14,6%
Autres Europe	2 509	3 391	-26,0%	
<b>Amérique du Nord</b>	<b>83 850</b>	<b>100 753</b>	<b>-16,8%</b>	<b>-14,4%</b>
États-Unis	73 135	91 017	-19,6%	-16,7%
Canada	10 715	9 736	+10,1%	+6,7%
<b>Autres pays</b>	<b>17 444</b>	<b>19 395</b>	<b>-10,1%</b>	<b>-7,5%</b>
Tunisie	5 148	5 842	-11,9%	
Brésil	5 449	5 190	+5,0%	+13,2%
Hong Kong/Chine	3 258	3 125	+4,3%	+5,1%
Colombie	1 053	1 080	-2,5%	-1,0%
Taiwan	339	998	-66,0%	-65,6%
Inde	509	431	+18,1%	+22,3%
Autres	1 688	2 729	-38,1%	
<b>GROUPE BOIRON</b>	<b>455 201</b>	<b>513 582</b>	<b>-11,4%</b>	<b>-10,6%</b>

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	Médicaments à nom commun 2021	Médicaments à nom commun 2020	Variation à taux de change courant	Spécialités 2021	Spécialités 2020	Variation à taux de change courant
<b>GROUPE BOIRON</b>	<b>194 967</b>	<b>229 873</b>	<b>-15,2%</b>	<b>258 100</b>	<b>282 632</b>	<b>-8,7%</b>
France*	135 677	174 202	-22,1%	101 301	103 236	-1,9%
Europe (hors France)	32 253	31 045	+3,9%	83 022	84 287	-1,5%
Amérique du Nord	24 526	21 968	+11,6%	59 226	78 715	-24,8%
Autres pays	2 511	2 658	-5,5%	14 551	16 394	-11,2%

\* Métropole et outre-mer.

Le **chiffre d'affaires du Groupe** s'établit à 455 201 K€ en 2021, en recul de 11,4% par rapport à 2020. Cette diminution résulte d'une baisse des volumes (-19,8%) et d'un effet défavorable des taux de change (-0,8%), atténuée par une augmentation des prix de vente (+9,2%) :

- L'impact de la baisse des quantités vendues est de -101 708 K€, principalement en Métropole (-82 145 K€), sur les médicaments à nom commun, en lien avec le déremboursement de l'homéopathie, mais aussi sur les spécialités de global impactées par la crise sanitaire. Le recul est également constaté aux Etats-Unis, en Italie et en Espagne, notamment, lié à un important effet de base en 2020 sur Oscillocochinum® et à une absence de pathologie hivernale en 2021. A l'inverse, le chiffre d'affaires progresse en Belgique et au Portugal principalement sur les tests COVID, ainsi qu'au Brésil, en Russie et au Canada majoritairement sur les spécialités.
- L'effet change négatif s'élève à -3 983 K€ avec principalement la dépréciation du dollar américain (-2 707 K€), du rouble (-877 K€) et du réal brésilien (-424 K€). A taux de change constant, le chiffre d'affaires du Groupe est en baisse de 10,6%.
- L'augmentation des prix (+47 311 K€) porte principalement sur la Métropole (+40 498 K€) sur les médicaments à nom commun, à la suite du changement de politique commerciale en lien avec le déremboursement, ainsi qu'en Russie, en Roumanie et aux Etats-Unis, sur les spécialités.

**En France**, dans un contexte fragilisé par la crise sanitaire et par le déremboursement de l'homéopathie au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le chiffre d'affaires diminue de 39 556 K€ (-14,2%). Les ventes de médicaments à nom commun sont en baisse de 22,1%. Le chiffre d'affaires des spécialités diminue de 1,9%, notamment sur Oscillocochinum® et les autres spécialités hivernales. On note à l'inverse une hausse liée aux lancements réalisés en 2021 (+30 890 K€), principalement sur les tests COVID, les HoméoPacks, Storinyl®, Arnitrosium®, Canephron®, Osmobiotic® immuno et Dermoplasmine®.

**Sur la zone « Europe hors France »**, la diminution des spécialités de 1,5% est compensée par la hausse des médicaments à nom commun de 3,9%. A taux de change constant, cette zone est en hausse de 1,0% :

- Le chiffre d'affaires est en hausse en Belgique (+24,3%) et au Portugal (+25,2%) et à la suite principalement de la commercialisation des tests COVID. Cette hausse est atténuée par le recul des ventes d'Oscillocochinum® sur ces mêmes pays,
- En Russie, le chiffre d'affaires est en hausse de 10,1% principalement sur Camilia®, Homévox® et Stodal® atténué par la baisse sur Oscillocochinum®,
- En Pologne, l'activité augmente de 11,3% sur les médicaments à nom commun et sur Camilia®, Homévox® et Stodal® atténuée par la baisse sur Oscillocochinum®,
- Ces progressions des ventes sont compensées par une diminution en Italie (-7,8%), en Suisse (-22,1%), en Espagne (-5,2%) et en Lituanie (-67,2%) principalement sur Oscillocochinum®.

**En Amérique du Nord**, les ventes diminuent de 16,8%. A taux de change constant, cette zone est en baisse de 14,4% :

- Les ventes aux Etats-Unis sont en retrait de 16,7% essentiellement lié à un effet de base lié à la forte pathologie grippale et à la crise sanitaire en 2020, malgré un 4<sup>e</sup> trimestre 2021 en hausse (+36,7%). La baisse porte principalement sur Oscillocochinum® (-61,6%) atténuée par une hausse sur les médicaments à nom commun (+15,7%) et la quasi-totalité des autres spécialités (+9,7%).
- Le chiffre d'affaires au Canada est en hausse de +6,7% : les ventes de médicaments à nom commun progressent de 8,8% et les spécialités de 5,9%, essentiellement sur les spécialités à l'Arnica (+29,6%), Coryzalia® (+18,9%) et Camilia® (+11,0%) atténués par un recul sur Oscillocochinum® (-54,4%).

**Sur la zone « Autres pays »**, les ventes sont en baisse de 10,1%. A taux de change constant, le recul est de 7,5% et concerne principalement Taiwan (-65,6%, principalement sur Oscillocochinum® et la crème au Calendula®), la Tunisie (-11,9%, principalement sur Oscillocochinum®), ainsi que l'Equateur, le Maroc et l'Afrique du Sud, également sur Oscillocochinum®. A l'inverse, le chiffre d'affaires au Brésil augmente de 13,2% essentiellement sur Camilia®, Sédatif PC® et Cocyantal® atténués par une baisse sur Oscillocochinum® (en lien avec l'effet de base de la crise sanitaire en 2020), mais cette hausse à taux constant est en grande partie absorbée par un effet change négatif.

## 3.1.2 Situation financière du Groupe

en milliers d'euros	2021	2020	Variation <sup>(1)</sup>
Chiffre d'affaires	455 201	513 582	-11,4%
Résultat opérationnel	46 842	38 185	+22,7%
Résultat net – part du Groupe	28 556	26 209	+9,0%
Capacité d'autofinancement <sup>(2)</sup>	55 639	104 944	-47,0%
Investissements nets	11 921	19 336	-38,3%
Trésorerie nette	234 082	234 313	-0,1%

(1) -10,6% à taux de change constant.

(2) Avant produits de placement, charges de financement et impôts.

### 3.1.2.1 Compte de résultat du Groupe

Le **résultat opérationnel du Groupe** s'établit à 46 842 K€ contre 38 185 K€ en 2020. Il représente 10,3% du chiffre d'affaires contre 7,4% en 2020. Il bénéficie de l'effet de base du projet de réorganisation de 2020, d'économies significatives sur les charges opérationnelles ainsi que de

ventes d'établissements. Il reste néanmoins fortement impacté par la baisse du chiffre d'affaires.

Avant prise en compte de la réorganisation, le résultat opérationnel 2021 s'élève à 48 132 K€ contre 70 904 K€ en 2020, en baisse de 22 772 K€ :

en milliers d'euros	2021	2020
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>46 842</b>	<b>38 185</b>
<b>Impact net de la réorganisation</b>	<b>(1 290)</b>	<b>(32 719)</b>
<b>Résultat opérationnel avant impact net de la réorganisation</b>	<b>48 132</b>	<b>70 904</b>
En % du chiffre d'affaires	10,6%	13,8%

Les **coûts de production industrielle** s'établissent à 127 579 K€ contre 118 841 K€ en 2020 soit +7,4%. La marge brute diminue ainsi de 67 120 K€ et représente 72,0% du chiffre d'affaires contre 76,9% en 2020. Cette diminution du taux est liée à l'évolution du mix produits et au poids des charges fixes de production.

Les **coûts de préparation et de distribution** sont en recul de 23,7% et s'élèvent à 84 933 K€. Ces économies sont essentiellement concentrées en France (-24 895 K€) avec :

- la baisse des charges de personnel (dont intéressement et participation) de 13 199 K€ en lien avec la fermeture sur le premier semestre 2021 de douze établissements, comme prévu par la réorganisation initiée en 2020. Les effectifs du Groupe dédiés à cette activité sont de 711 personnes contre 1 135 fin 2020,
- la diminution des impôts et taxes (-7 841 K€) liée à la perte du statut remboursable des médicaments homéopathiques en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et à la diminution de la Contribution Economique Territoriale en lien avec la réforme des taxes locales,
- la baisse des achats consommés (-1 197 K€) en lien avec la diminution de l'activité,
- le recul des services externalisés (-907 K€), avec notamment une baisse des honoraires des prestations de transport (à la suite de la baisse d'activité et du changement d'organisation des tournées en France) et des frais d'entretien des établissements, en lien avec leur fermeture.

Les **coûts de promotion** se montent à 127 862 K€ contre 132 985 K€ en 2020, en baisse de 3,9%, en raison principalement de :

- la baisse des dépenses de publicité et des services externalisés (-6 454 K€), dans la majorité des sociétés, sous l'effet des annulations et reports des campagnes publicitaires et événements promotionnels en raison de l'absence de pathologie, du programme de réduction des coûts engagés dans le Groupe et de la digitalisation des événements et outils promotionnels,
- une hausse des dépenses de déplacements (+1 036 K€) notamment en France, en Italie et en Espagne, après une année 2020 marquée par plusieurs confinements,
- la hausse des charges de personnel (dont intéressement et participation) de 963 K€, principalement en France (impact en 2020 du chômage partiel et des absences maladies liés à la crise sanitaire), atténuée par des économies en Russie en raison de la baisse des effectifs.

Les **dépenses de recherche** s'élèvent à 2 988 K€ contre 3 516 K€ en 2020, en baisse de 15,0%, en raison d'un effet de base lié au lancement en 2020 de nouvelles études en France et en Russie.

Les **charges liées aux affaires réglementaires** sont en recul de 4,5% et atteignent 10 669 K€. Cette baisse s'explique principalement par le recul des coûts de services externalisés en France (-573 K€) avec une diminution des honoraires sur les dossiers d'enregistrement réglementaire.

Les **coûts des fonctions « support »** diminuent de 5,5% et se montent à 63 744 K€, contre 67 429 K€ en 2020. Cela s'explique par :

- la baisse des services externalisés de 2 126 K€, principalement en France sur les frais de maintenance et honoraires d'accompagnement, ainsi qu'aux Etats-Unis et au Canada à la suite d'économies sur les honoraires juridiques,
- la diminution des charges de personnel (dont intéressement et participation) de 2 092 K€ principalement en France à la suite de transfert de services entre activités, de la baisse des indemnités, de l'intéressement et de la participation.

Les **autres produits opérationnels** atteignent 12 560 K€ contre 30 667 K€ en 2020. Ils intègrent principalement :

- les plus-values sur les ventes de huit établissements (8 426 K€) dont sept fermés à la suite de la réorganisation,
- le Crédit d'Impôt Recherche en France (1 266 K€ contre 1 263 K€ en 2020),
- une subvention obtenue par la filiale américaine pour avoir conservé son personnel pendant la crise sanitaire malgré une forte baisse d'activité entre 2019 (période pré-COVID-19) et 2021 (828 K€)
- le résultat de change sur opérations commerciales (678 K€),
- une reprise complémentaire de provision de 437 K€ au titre de la réduction des engagements sociaux induite par la réorganisation,

En 2020, ils comprenaient principalement :

- une reprise de provision de 25 995 K€ au titre de la réduction des engagements sociaux induite par la réorganisation en France,
- la plus-value sur la vente de l'ancien établissement de Francheville dans le Rhône (1 588 K€).

Les **autres charges opérationnelles** sont de 3 145 K€ contre 60 815 K€ en 2020. Elles intègrent principalement :

- des charges de reclassement interne et autres dépenses liées à la réorganisation, que les normes comptables ne permettaient pas de provisionner en 2020 (1 727 K€),
- le résultat de change sur instruments dérivés (430 K€).

En 2020, elles comprenaient notamment :

- les coûts au titre de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des salariés concernés par la réorganisation en France (57 732 K€),
- le résultat de change sur opérations commerciales (1 848 K€).

Les **produits de placement** s'élèvent à 590 K€ en 2021 contre 459 K€ en 2020 et concernent principalement les revenus sur les placements financiers en France et en Russie.

Les **charges de financement** se montent à 359 K€ et sont stables par rapport à 2020, elles concernent principalement les charges d'intérêts sur dettes locatives.

Les **autres produits et charges financiers** se soldent par une charge nette de 960 K€ contre 1 079 K€ en 2020. Ils sont essentiellement composés de la charge liée à la baisse dans le temps de l'impact de l'actualisation des engagements sociaux (542 K€ contre 1 120 K€ en 2020), du résultat de change sur opérations financières, en dollar américain notamment (-137 K€ contre -184 K€ en 2020).

Le **taux d'impôt effectif** s'établit à 38,1% contre 29,6% en 2020. Cette hausse s'explique notamment par l'impact du changement de taux d'impôt applicable en France sur l'estimation des impôts différés (taux de 25,83% en vigueur à partir de 2022).

Le **résultat net (part du Groupe)** ressort à 28 556 K€ contre 26 209 K€ en 2020. Le résultat par action s'établit à 1,63 € en 2021 contre 1,50 € en 2020.

### 3.1.2.2 Flux de trésorerie consolidés

La **trésorerie nette du Groupe** atteint 234 082 K€ à fin 2021 contre 234 313 K€ à fin 2020.

La variation de trésorerie (intégrant l'incidence des variations de cours des monnaies étrangères) s'élève à -231 K€ en 2021, contre +26 356 K€ en 2020.

Les **flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles** s'élèvent à 33 317 K€ en 2021 contre 68 268 K€ en 2020, en diminution de 34 951 K€. Hors impact de la réorganisation, ces flux seraient de 48 827 K€, en baisse de 19 441 K€. Cette évolution s'explique notamment par :

- La baisse de la capacité d'autofinancement (-49 305 K€) : 15 510 K€ ont été décaissés en 2021 au titre de la réorganisation. Retraitée de cet impact, la capacité d'autofinancement diminuerait de 33 795 K€, en lien avec à la baisse de rentabilité impactant la trésorerie. Elle représente 12,2% du chiffre d'affaires contre 20,4% en 2020.
- La diminution des impôts versés (-16 617 K€) en raison principalement de la baisse des acomptes versés en 2021 en France (-6 616 K€) et aux Etats-Unis (-2 328 K€) et d'un effet de base lié au règlement par BOIRON société mère en 2020 du redressement du contrôle fiscal 2018 (-7 693 K€).
- La baisse de la variation du besoin en fonds de roulement (2 263 K€). En 2021, l'augmentation du besoin en fonds de roulement impacte négativement la trésorerie pour 18 018 K€, en raison principalement de :
  - une baisse des stocks (-1 255 K€) essentiellement aux Etats-Unis sur l'ensemble des produits, atténuée par la hausse des prix de revient industriels et par la hausse des stocks de BOIRON société mère notamment sur les tests COVID et autres produits sous-traités,
  - une hausse des créances clients (6 578 K€) sous l'effet du retour de la hausse d'activité en fin d'année, notamment aux Etats-Unis, en Roumanie, au Brésil, en Belgique et en République tchèque. A l'inverse, les créances diminuent en France et en Russie en lien avec la baisse des ventes du mois de décembre,
  - une hausse des dettes fournisseurs (4 941 K€) principalement en France sous l'effet notamment de la hausse des commandes de produits sous-traités (tests COVID et Canephron®),
  - un recul des dettes sociales de 7 243 K€ en France, principalement sur les dettes de participation et d'intéressement (en lien avec la baisse de rentabilité),
  - le recul des clients créditeurs aux Etats-Unis de 3 515 K€ en lien avec la baisse de l'activité en 2021,
  - une hausse des acomptes versés en France de 8 280 K€, principalement pour les fournisseurs de tests COVID.

Les **flux de trésorerie liés aux investissements** se soldent par un décaissement net de 11 921 K€ contre 19 336 K€ en 2020. La baisse de 7 415 K€ concerne essentiellement les investissements corporels et incorporels. En 2021, les flux portent principalement sur :

- Les acquisitions d'immobilisations corporelles pour 10 988 K€ :
  - en France, sur le site de Messimy : investissements de matériels et réaménagements en production, transfert de la production du site de Montrichard fermé fin 2021, rénovation de bâtiments administratifs,
  - travaux de rénovation et d'aménagement du nouveau siège social en Espagne.
- Les cessions de huit établissements pour 10 945 K€, dont sept ont été fermés en 2021 dans le cadre de la réorganisation en France.
- Les investissements en immobilisations incorporelles en France pour 9 288 K€ concernent les projets informatiques Groupe : le projet SYMPHONY (CRM), la création d'un site web professionnel pour les médecins et les pharmaciens, la poursuite de la mise en place de la sérialisation en Russie et divers investissements de modernisations du parc informatique.
- Les acquisitions d'immobilisations financières pour 1 853 K€ concernent notamment des appels de fonds ou nouveaux titres de placements Fonds Commun de Placement dans l'Innovation.

Les **flux de trésorerie liés aux opérations de financement** se soldent par un décaissement net de 21 995 K€ contre 21 522 K€ en 2020. Ils intègrent principalement :

- le versement des dividendes pour 16 643 K€ (contre 18 380 K€ en 2020),
- la variation des dettes financières locatives et intérêts afférents pour 4 732 K€, résultant de l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location des locaux et des véhicules,
- le remboursement de la dette de participation bloquée des salariés en France pour 1 171 K€.

Aucun achat d'actions en dehors du contrat de liquidité n'est intervenu en 2021 comme en 2020.

### 3.1.2.3 Bilan consolidé

Le **total du bilan** s'élève à 770 700 K€ à fin 2021 contre 781 821 K€ à fin 2020, en baisse de 11 121 K€.

**A l'actif**, on notera principalement :

- la hausse des autres actifs courants (+7 262 K€) et des immobilisations financières (+1 566 K€) ainsi que la baisse des créances d'impôt sur les sociétés (-5 803 K€) (commentés ci-avant dans les flux de trésorerie),
- l'évolution des impôts différés actifs (-13 814 K€) principalement sur les engagements sociaux de BOIRON société mère notamment, en lien avec la hausse du taux d'actualisation, l'impact du changement de taux en France et de la décision de l'IFRIC sur IAS19 révisée, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, qui conduit à une réduction de l'engagement des indemnités de départ à la retraite,
- la diminution des immobilisations corporelles (-12 022 K€), les amortissements dépréciations nettes et ventes d'actifs étant plus importants que les investissements annuels.
- la hausse des créances clients (+8 420 K€) intégrant des écarts de conversion positifs de +1 842 K€ principalement en Russie, aux États-Unis et au Brésil (la variation opérationnelle des créances est commentée ci-avant dans les flux de trésorerie).

**Au passif**, on retiendra :

- la hausse des dettes fournisseurs (+5 979 K€) et la baisse des autres passifs courants (-9 826 K€) (commentés ci-avant dans les flux de trésorerie),
- la hausse des capitaux propres (part du Groupe) de 22 599 K€ : le résultat net consolidé part du Groupe (28 556 K€), la hausse des écarts actuariels nets d'impôts sur les engagements sociaux (+3 428 K€), l'impact de la décision de l'IFRIC sur IAS19 révisée sur l'engagement des indemnités de départ à la retraite (+4 361 K€) et l'effet positif de l'évolution des taux de change (+2 885 K€), sont atténués par le versement des dividendes par BOIRON société mère (-16 643 K€),
- la diminution des provisions courantes (-15 078 K€) principalement sur les provisions pour réorganisation en France (-13 505 K€), à la suite des décaissements réalisés en 2021,
- la diminution des engagements sociaux en France (-14 218 K€), à la suite essentiellement de la variation des écarts actuariels (-6 928 K€) et de l'impact de la décision de l'IFRIC sur IAS19 révisée modifiant la méthodologie de provisionnement des indemnités de départ à la retraite (-6 559 K€).

## 3.2 PERFORMANCES FINANCIÈRES DE BOIRON SOCIÉTÉ MÈRE

### 3.2.1 Compte de résultat social BOIRON société mère

**Le chiffre d'affaires de l'année** s'élève à 320 671 K€ contre 404 422 K€ en 2020, en retrait de -20,7%.

Les ventes en métropole sont en baisse de -41 722 K€, principalement sur les médicaments à nom commun -37 558 K€ impactés par le déremboursement des médicaments homéopathiques au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les spécialités affichent un retrait de -5 062 K€. Les ventes à nos filiales sont en recul de -37 259 K€ principalement sur la zone Amérique. Le chiffre d'affaires export direct est en retrait de -4 771 K€.

**Le résultat d'exploitation** s'établit à 24 045 K€, en baisse de -59 650 K€. Cette dernière est la résultante de la forte baisse du chiffre d'affaires de -83 751 K€, compensée partiellement par des économies sur les charges d'exploitation. Les principales variations portent sur les éléments suivants :

- Les autres produits nets des autres charges comprennent des refacturations de prix de transferts à hauteur d'une variation nette de -5 385 K€.
- La production stockée et la production immobilisée baissent respectivement de -1 697 K€ et -483 K€.
- Les matières premières et approvisionnements sont en hausse de 10 898 K€, en lien principalement avec l'achat des tests COVID.
- Les services extérieurs sont en économie de -15 031 K€. Les principales variations concernent :
  - les frais de publicité (-2 542 K€),
  - les coûts de transport (-3 791 K€) sont impactés par le recul de l'activité en métropole et la baisse des ventes des filiales principalement à destination les Etats-Unis,
  - les honoraires de conseil sont en retrait (-3 061 K€).
- Les impôts et taxes sont en diminution de -11 704 K€ dont -6 941 K€ sur les taxes pharmaceutiques en raison du déremboursement des médicaments homéopathiques et -5 326 K€ sur les taxes locales (réforme fiscale en 2021).
- Les charges de personnel sont en légère hausse de +1 463 K€. 14 216 K€ de coûts liés à la réorganisation ont été reclassés en charges exceptionnelles par les comptes de reprises et de transferts de charges.

**Le résultat financier** fait apparaître un produit net de 428 K€ contre une charge nette -1 675 K€ en 2020. La variation est principalement due à une baisse des provisions sur les titres de participation en 2021.

**Le résultat exceptionnel** s'établit à 6 829 K€ contre -52 283 K€ en 2020 marqué par le plan social à hauteur de 58 714 K€. Les coûts de la réorganisation pour 2021 ont été de 15 510 K€ compensés par les reprises de provisions.

La vente de huit établissements à la suite de la réorganisation à dégager un produit de cession de 10 945 K€.

**L'intéressement** est en baisse de -3 269 K€ en lien avec l'évolution du résultat d'exploitation. Le niveau de rentabilité n'a pas permis de déclencher la participation des salariés.

**L'impôt sur les sociétés** en diminution de -8 336 K€ fortement impacté par la baisse du résultat.

**Le résultat net** s'établit à 21 633 K€ contre 9 146 K€ en 2020.

Au titre des dispositions de l'article 39.4 du Code Général des Impôts, la société a procédé à l'amortissement pour un montant de 329 483 € (contre 321 831 € en 2020) de la fraction du prix d'acquisition des véhicules de tourisme dépassant un plafond déterminé selon l'émission de CO<sup>2</sup> (loi de finances 2020).

## 3.2.2 Présentation des comptes et affectation du résultat de BOIRON société mère

<b>Bénéfice de l'exercice 2021</b>	<b>21 633 162,06 €</b>
+ Report à nouveau bénéficiaire	+13 422 178,79 €
<b>= Bénéfice distribuable</b>	<b>35 055 340,85 €</b>
- Dividendes de 0,95 € par action sur la base de 17 545 408 actions	-16 668 137,60 €
<b>= Solde à affecter</b>	<b>18 387 203,25 €</b>
- Autres réserves	-800 000,00 €
<b>= Report à nouveau</b>	<b>17 587 203,25 €</b>

## 3.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

### 3.3.1 Acquisition ABBI

Dans le cadre de la stratégie de croissance externe et de développement de leur activité, les Laboratoires BOIRON ont acquis en février 2022, après la levée de conditions suspensives, une participation majoritaire de 70% dans la société ABBI, start-up spécialisée dans la cosmétique individualisée et sur mesure. Le montant de l'acquisition de cette participation est de 1,75 million d'euros, auquel s'ajouteront des compléments de prix qui dépendront de l'évolution des performances de l'entreprise ABBI, calculés sur une période comprise entre 2023 et 2025.

Au 30 juin 2025, les Laboratoires BOIRON acquerront les 30% restants pour un montant qui dépendra également des performances de la société ABBI. Ces montants seront financés sur les fonds propres du Groupe. L'analyse de l'affectation du prix d'acquisition est en cours de réalisation.

### 3.3.2 Guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine survenue fin février 2022 affecte humainement toutes nos équipes et notre distributeur ukrainien. Elle a conduit le Groupe à constituer un comité de crise pour adresser les impacts sociaux et économiques de cette situation sur l'activité de notre partenaire ukrainien et de notre filiale en Russie. Le chiffre d'affaires réalisé en Ukraine et en Russie représentait en 2021 moins de 4% du chiffre d'affaires du Groupe. Le total de l'actif au bilan de BOIRON Russie s'élevait à 2 177 millions de roubles au 31 décembre 2021, soit environ 25,5 millions d'euros à taux de clôture 2021.

L'analyse de la situation à ce jour n'amène pas l'entreprise à remettre en cause les positions comptables retenues au 31 décembre 2021. Nous veillons attentivement à l'évolution de la situation, afin de prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'organisation de nos activités.

Il n'a pas été identifié d'autre événement post-clôture pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe.

## 3.4 PERSPECTIVES

Le présent chapitre contient les perspectives du Groupe, reflets de ses estimations et de ses convictions.

Les résultats réels peuvent différer significativement de ces orientations, en particulier en fonction des risques et incertitudes mentionnés dans le paragraphe 1.4.

Du fait d'une reprise des pathologies hivernales, de l'impact du lancement de nouveaux produits, et de la poursuite des ventes de tests COVID sur les premiers mois de l'année, nous anticipons une croissance du chiffre d'affaires en 2022.

Toutefois, les ventes du Groupe seront potentiellement impactées par la guerre en Ukraine survenue fin février 2022.

Elle affecte humainement toutes nos équipes et notre distributeur ukrainien, et nous a conduit à constituer un comité de crise pour gérer les impacts sociaux et économiques de cette situation sur l'activité de notre filiale en Russie et de notre distributeur. Le chiffre d'affaires réalisé en Ukraine et en Russie représentait en 2021 moins de 4% du chiffre d'affaires du Groupe. Nous veillons attentivement à l'évolution de la situation, afin de prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'organisation de nos activités.

Nous continuons à mettre toute notre énergie et notre détermination au service du développement de l'homéopathie en France et dans le monde.



# 4 COMPTES ANNUELS

---

<b>4.1 COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>112</b>
4.1.1 États financiers consolidés	112
4.1.2 Annexes aux comptes consolidés	117
<b>4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>165</b>
<b>4.3 COMPTES SOCIAUX</b>	<b>169</b>
4.3.1 États financiers	169
4.3.2 Annexe aux comptes sociaux	173
4.3.3 Tableau des filiales et participations	192
4.3.4 Tableau des cinq derniers exercices	193
4.3.5 Délais de règlement des fournisseurs et clients	194
<b>4.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>195</b>

## 4.1 COMPTES CONSOLIDÉS

### 4.1.1 États financiers consolidés

#### 4.1.1.1 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Paragraphes	2021	2020
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>24</b>	<b>455 201</b>	<b>513 582</b>
Autres produits de l'activité	24	1	2
Coûts de production industrielle		(127 579)	(118 841)
Coûts de préparation et distribution		(84 933)	(111 312)
Coûts de promotion		(127 862)	(132 985)
Coûts de recherche		(2 988)	(3 516)
Coûts des affaires réglementaires		(10 669)	(11 168)
Coûts des fonctions support		(63 744)	(67 429)
Autres produits opérationnels	28	12 560	30 667
Autres charges opérationnelles	28	(3 145)	(60 815)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>46 842</b>	<b>38 185</b>
Produits de placement <sup>(1)</sup>		590	459
Charges de financement <sup>(1)</sup>		(359)	(348)
Autres produits et charges financiers <sup>(1)</sup>		(960)	(1 079)
Quote-part dans les résultats des participations dans les entreprises associées			
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>46 113</b>	<b>37 217</b>
Impôts sur les résultats	30	(17 554)	(11 008)
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>28 559</b>	<b>26 209</b>
Résultat net (part des minoritaires)		3	
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>31</b>	<b>28 556</b>	<b>26 209</b>
<b>Résultat par action <sup>(2)</sup> (en euros)</b>	<b>31</b>	<b>1,63</b>	<b>1,50</b>

(1) La présentation des lignes du résultat financier a été simplifiée sur les deux années présentées.

(2) En l'absence d'instrument dilutif, le résultat moyen par action est égal au résultat moyen dilué par action.

## 4.1.1.2 État du résultat global

(en milliers d'euros)	Paragraphes	2021	2020
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>28 559</b>	<b>26 209</b>
<b>Autres éléments du résultat global recyclables en résultat</b>		<b>2 929</b>	<b>(7 577)</b>
Écarts de conversion		2 885	(7 539)
Autres mouvements		44	(38)
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture			
<b>Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat</b>		<b>3 428</b>	<b>3 288</b>
Écarts actuariels liés aux avantages postérieurs à l'emploi <sup>(1)</sup>	19	3 428	3 288
<b>Autres éléments totaux du résultat global <sup>(2)</sup></b>		<b>6 357</b>	<b>(4 289)</b>
<b>Résultat global consolidé</b>		<b>34 916</b>	<b>21 920</b>
Résultat global (part des minoritaires)		4	50
<b>Résultat global (part du groupe)</b>		<b>34 912</b>	<b>21 870</b>

(1) En 2021 : +6 923 K€ d'écarts actuariels bruts et -3 495 K€ d'impôts différés (incluant -1 708 K€ d'ajustement d'impôts en lien avec la baisse du taux d'impôt en France, cf. paragraphe 30).  
En 2020 : +3 044 K€ d'écarts actuariels bruts et +244 K€ d'impôts différés (incluant +1 109 K€ d'ajustement d'impôts en lien avec l'anticipation de la baisse du taux d'impôt en France, cf. paragraphe 30).

(2) Il n'y a pas d'effet impôt dans les autres éléments du résultat global autre que ceux mentionnés en (1).

### 4.1.1.3 Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	Paragraphes	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actifs non courants</b>		<b>318 336</b>	<b>340 365</b>
Goodwill	6	89 635	89 556
Immobilisations incorporelles	7	30 993	30 111
Immobilisations corporelles	8	162 793	174 815
Droits d'utilisation liés aux contrats de location	9	8 607	7 336
Immobilisations financières	10	4 373	2 807
Autres actifs non courants	14	41	32
Impôts différés actifs	30	21 894	35 708
<b>Actifs courants</b>		<b>452 364</b>	<b>441 456</b>
Actifs destinés à être cédés	11	2 384	1 693
Stocks et en-cours	12	85 556	85 037
Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients	13	97 340	88 920
Créances d'impôt sur les sociétés	14	2 783	8 586
Autres actifs courants	14	29 797	22 535
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	234 504	234 685
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>770 700</b>	<b>781 821</b>
<b>PASSIF (en milliers d'euros)</b>			
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>		<b>531 735</b>	<b>509 136</b>
Capital	16	17 545	17 545
Primes		79 876	79 876
Réserves et résultats consolidés		434 314	411 715
Intérêts minoritaires		36	34
<b>Total capitaux propres</b>		<b>531 771</b>	<b>509 170</b>
<b>Passifs non courants</b>		<b>80 691</b>	<b>96 106</b>
Emprunts et dettes financières non courants	17	2 347	3 292
Dettes financières locatives non courantes	18	5 372	5 623
Engagements sociaux	19	71 557	85 818
Provisions non courantes	20	143	96
Autres passifs non courants	22	1 272	1 277
Impôts différés passifs	30		
<b>Passifs courants</b>		<b>158 238</b>	<b>176 545</b>
Emprunts et dettes financières courants	17	1 311	1 383
Dettes financières locatives courantes	18	3 576	2 132
Provisions courantes	20	49 884	64 962
Fournisseurs et comptes rattachés	21	44 180	38 201
Dettes d'impôts sur les sociétés	22	1 328	2 082
Autres passifs courants	22	57 959	67 785
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>770 700</b>	<b>781 821</b>

#### 4.1.1.4 Tableau de flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Paragraphes	2021	2020
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>32</b>	<b>33 317</b>	<b>68 268</b>
Résultat net (part du groupe)		28 556	26 209
Amortissements des droits d'utilisation liés aux contrats de location		4 357	1 957
Autres amortissements et provisions (hors actifs courants)		13 767	67 298
Autres éléments (dont résultat des cessions d'actifs)		(8 364)	(1 417)
Produits de placement et charges de financement		(231)	(111)
Charge d'impôts (y compris impôts différés)		17 554	11 008
<b>Capacité d'autofinancement consolidée avant produits de placement, charges de financement et impôts</b>	<b>32</b>	<b>55 639</b>	<b>104 944</b>
<b>Impôt versé / remboursement d'impôt</b>	<b>32</b>	<b>(4 304)</b>	<b>(20 921)</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement, dont :</b>	<b>32</b>	<b>(18 018)</b>	<b>(15 755)</b>
Variation des stocks et en-cours		1 255	(15 933)
Variation des créances clients et comptes rattachés		(6 578)	9 070
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 941	(416)
Variation des autres créances et dettes opérationnelles		(17 636)	(8 476)
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>32</b>	<b>(11 921)</b>	<b>(19 336)</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	32	(10 988)	(10 740)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	32	(9 430)	(9 961)
Cessions d'immobilisations corporelles	32	10 340	1 766
Cessions d'immobilisations incorporelles		10	11
Acquisitions des immobilisations financières		(1 937)	(453)
Cessions des immobilisations financières		84	94
Incidence des variations de périmètre - entrée	32		(32)
Incidence des variations de périmètre - sortie			(21)
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>32</b>	<b>(21 995)</b>	<b>(21 522)</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	32	(16 643)	(18 380)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(2)	(2)
Augmentation et réduction de capital, primes et réserves		(12)	(4)
Rachats d'actions auto-détenues (hors contrat de liquidité)			
Cessions d'actions auto-détenues (hors contrat de liquidité)			
Émission d'emprunts	17	3	22
Remboursement d'emprunts	17	(1 171)	(1 254)
Intérêts versés		(28)	(51)
Remboursement des dettes financières locatives	18	(4 401)	(2 016)
Intérêts liés aux dettes financières locatives		(331)	(296)
Produits de placement encaissés		590	459
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>32</b>	<b>(599)</b>	<b>27 410</b>
Incidence des variations de cours des monnaies étrangères		368	(1 054)
Trésorerie nette au 1 <sup>er</sup> janvier	32	234 313	207 957
Trésorerie nette au 31 décembre	32	234 082	234 313

### 4.1.1.5 Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2021

Avant affectation du résultat (en milliers d'euros)	Nombre d'actions <sup>(1)</sup>	Capital	Prime d'émission	Actions auto-détenues	Réserves consolidées <sup>(2)(3)</sup>	Écarts actuariels liés aux avantages postérieurs à l'emploi	Écarts de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
<b>01/01/2020</b>	17 509 250	17 546	79 876	(1 215)	444 037	(22 702)	(12 067)	505 475	(14)	505 461
Rachats et cessions d'actions auto-détenues	4 421			(9)	180			171		171
Annulation d'actions auto-détenues								0		0
Dividendes versés					(18 380)			(18 380)	(2)	(18 382)
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>4 421</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(9)</b>	<b>(18 200)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(18 209)</b>	<b>(2)</b>	<b>(18 211)</b>
Résultat net					26 209			26 209		26 209
Autres éléments du résultat global					(88)	3 288	(7 539)	(4 339)	50	(4 289)
<b>Résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26 121</b>	<b>3 288</b>	<b>(7 539)</b>	<b>21 870</b>	<b>50</b>	<b>21 920</b>
<b>31/12/2020 publié</b>	<b>17 513 671</b>	<b>17 546</b>	<b>79 876</b>	<b>(1 224)</b>	<b>451 958</b>	<b>(19 414)</b>	<b>(19 606)</b>	<b>509 136</b>	<b>34</b>	<b>509 170</b>
<b>Impact de la décision de l'IFRIC sur la norme IAS 19R au 01/01/2021<sup>(3)</sup></b>					<b>1 771</b>	<b>2 590</b>		<b>4 361</b>		<b>4 361</b>
<b>01/01/2021 retraité de la décision de l'IFRIC sur la norme IAS 19R</b>	<b>17 513 671</b>	<b>17 546</b>	<b>79 876</b>	<b>(1 224)</b>	<b>453 729</b>	<b>(16 824)</b>	<b>(19 606)</b>	<b>513 497</b>	<b>34</b>	<b>513 531</b>
Rachats et cessions d'actions auto-détenues	(1 980)	(1)		(66)	36			(31)		(31)
Annulation d'actions auto-détenues								0		0
Dividendes versés					(16 643)			(16 643)	(2)	(16 645)
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>(1 980)</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>(66)</b>	<b>(16 607)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(16 674)</b>	<b>(2)</b>	<b>(16 676)</b>
Résultat net					28 556			28 556	3	28 559
Autres éléments du résultat global					43	3 428	2 885	6 356	1	6 357
<b>Résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28 599</b>	<b>3 428</b>	<b>2 885</b>	<b>34 912</b>	<b>4</b>	<b>34 916</b>
<b>31/12/2021</b>	<b>17 511 691</b>	<b>17 545</b>	<b>79 876</b>	<b>(1 290)</b>	<b>465 721</b>	<b>(13 396)</b>	<b>(16 721)</b>	<b>531 735</b>	<b>36</b>	<b>531 771</b>

(1) Nombre d'actions après élimination des actions auto-détenues.

(2) Dont 380 001 K€ d'autres réserves et report à nouveau, et 2 201 K€ de réserve légale dans les comptes sociaux de BOIRON société mère, au 31 décembre 2021.

(3) L'application de la décision de l'IFRIC sur l'étalement des charges liées aux avantages postérieurs à l'emploi a conduit à constater l'impact, net d'impôt, de l'interprétation au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour 4 361 K€ dont 2 590 K€ affectés aux écarts actuariels liés aux avantages postérieurs à l'emploi (cf. paragraphe 2).

## 4.1.2 Annexes aux comptes consolidés

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 9 mars 2022.

### PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

BOIRON, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français. Son activité principale est la fabrication et la commercialisation de médicaments homéopathiques.

Son siège social est situé 2, avenue de l'Ouest Lyonnais, 69510 Messimy, France.

Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 mai 2022.

Au 31 décembre 2021, BOIRON société mère et ses filiales comptaient 2 769 salariés (effectif physique) en France et à l'étranger, contre 3 344 au 31 décembre 2020. L'effectif à fin 2021 n'inclut pas les 392 personnes impactées par la réorganisation en France et accompagnées par BOIRON dans le cadre d'un congé de reclassement externe ou de mesures d'âge.

L'action BOIRON est cotée sur Euronext Paris.

## 1 PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE

- **1<sup>er</sup> janvier 2021** : en France, le déremboursement des médicaments homéopathiques est entré en vigueur. Ce déremboursement a conduit à la mise en œuvre d'une réorganisation d'envergure et à la refonte de la politique commerciale des Laboratoires BOIRON. Sur l'année 2021, les volumes de médicaments à nom commun ont subi en France un recul de 76 088 K€, tandis que l'effet de la hausse des prix de vente s'élève à 38 530 K€. De nombreuses complémentaires santé proposent la prise en charge totale ou partielle des médicaments homéopathiques.
- En France, comme le prévoyait **la réorganisation initiée en 2020**, douze établissements de préparation et distribution ont fermé sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021, suivis par le site de production de Montrichard le 23 décembre. Les établissements de distribution maintenus en activité ont en outre vécu le départ de 57 salariés le 31 décembre 2021.
- **8 avril 2021** : les Laboratoires BOIRON ont noué un partenariat avec des spécialistes du domaine pour proposer des tests antigéniques de diagnostic rapide de la COVID par prélèvement nasal. Ces tests représentent près de 6% du chiffre d'affaires consolidé en 2021.
- **1<sup>er</sup> juillet 2021** : les Laboratoires BOIRON ont ouvert une filiale à Hangzhou, en Chine continentale pour permettre au plus grand nombre d'avoir accès à l'homéopathie et à nos produits de santé.
- A la suite de leur fermeture, les établissements de distribution de Saint-Etienne, Brest, Belfort, Paris Bois d'Arcy, Grenoble, Rouen, Toulon et Niort ont été vendus sur l'année 2021, générant une plus-value totale de 8 426 K€ (cf. paragraphe 28).

Cette réorganisation a entraîné le départ de 449 personnes.

Au 31 décembre 2021, 239 salariés sont accompagnés en vue d'un reclassement externe et 153 salariés ont rejoint le dispositif de départ en mesures d'âge financé par l'entreprise. 15 510 K€ ont été décaissés sur l'année 2021, dont 13 515 K€ avaient été provisionnés en 2020 (cf. paragraphe 20), au regard des normes comptables en vigueur. L'impact de cette réorganisation sur le résultat opérationnel 2021 est une charge nette de 1 290 K€ (cf. paragraphe 28) et correspond essentiellement à des charges de reclassement interne et autres dépenses que les normes comptables n'ont pas permis de provisionner en 2020. Au 31 décembre 2021, le solde de la provision pour réorganisation s'élève à 43 241 K€ (cf. paragraphe 20).

- Pour rappel, en 2020, le résultat opérationnel s'élevait à 38 185 K€ : il était impacté par des provisions relatives au projet de réorganisation annoncé en mars 2020. Avant prise en compte de cet impact, il s'élevait à 70 904 K€.

En 2021, le résultat opérationnel, avant impact de la réorganisation s'élève à 48 132 K€, en baisse de 22 772 K€ par rapport à 2020 :

(en milliers d'euros)	2021	2020
Résultat opérationnel	46 842	38 185
Impact net de la réorganisation	(1 290)	(32 719)
Résultat opérationnel avant impact net de la réorganisation	48 132	70 904
En % du chiffre d'affaires	10,6%	13,8%

- La marge brute est en recul de 67 120 K€, sous l'effet de la baisse du chiffre d'affaires, fortement impacté par le recul du premier trimestre, dans un contexte de déremboursement de l'homéopathie en France et de crise sanitaire mondiale.
- Les charges opérationnelles sont en recul de 37 510 K€, intégrant notamment des économies sur les coûts de préparation et de distribution, consécutives au déremboursement et à la réorganisation (26 379 K€), et sur les dépenses de promotion (5 123 K€) et les coûts des fonctions support (3 685 K€).
- Huit établissements ont été cédés sur l'année, apportant une plus-value totale de 8 426 K€. En 2020, la vente de l'établissement de Francheville avait généré une plus-value de 1 588 K€.
- Malgré les impacts de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe, la continuité de l'activité a été assurée et la structure financière du Groupe reste largement équilibrée. Le recours au chômage partiel a été non significatif, le Groupe n'a pas demandé le report ou l'étalement de certaines dettes en 2021, comme en 2020. En outre, il n'y a pas eu de modification significative des conditions de règlement des clients.

## 2 MÉTHODES D'ÉVALUATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés du Groupe BOIRON au 31 décembre 2021 ont été préparés conformément aux normes, amendements et interprétations publiés par l'International Accounting Standards au Board (IASB) et adoptés par l'Union Européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne, intègre :

- les normes comptables internationales (IAS et IFRS),
- les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee - SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee - IFRIC).

La décision de l'IFRIC publiée en mai 2021, portant sur la répartition des prestations de retraite aux périodes de services, a été appliquée en 2021 de manière rétrospective : L'impact, net d'impôt, au 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'élève à 4 361 K€ dont 2 590 K€ affectés aux écarts actuariels liés aux avantages postérieurs à l'emploi. L'impact brut de 6 590 K€ est donné au paragraphe 19 et l'impact impôt différé de -2 229 K€ au paragraphe 30.2. Compte tenu de l'impact non significatif, les comptes 2020 n'ont pas été retraités.

Les autres normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 n'ont pas d'impact significatif ou sont non applicables. Il s'agit principalement de :

- réforme des taux d'intérêts de référence, phase 2 – amendements des normes IFRS 7, IFRS 9, IAS 39 et IFRS 16,
- amendements à IFRS 17 / IFRS 4 – contrats d'assurance : exemption provisoire d'application d'IFRS 9.

L'amendement IFRS 16 publié en mars 2021 par l'IASB sur les allègements de loyers liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, est sans impact sur les comptes du Groupe en l'absence de concessions de loyers constatées sur l'année 2021.

Le Groupe BOIRON a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés ou non encore adoptés par l'Union Européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible en 2021, et qui entreront en vigueur après le 1<sup>er</sup> janvier 2022, sous réserve de leur adoption par l'Union Européenne. Il s'agit principalement :

- Textes adoptés par l'Union Européenne en juillet 2021, qui rentreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :
  - amendements à IFRS 3 - référence au cadre conceptuel,
  - amendements à IAS 37 – contrats déficitaires – coût d'exécution du contrat,
  - amendement à IAS 16 – immobilisations corporelles – produit antérieur à l'utilisation prévue,
  - améliorations annuelles des normes - 2018-2020 (amendements aux normes IFRS 1, IFRS 9, IFRS 16 et IAS 41,

- Textes adoptés par l'IASB avec une application obligatoire après le 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour lesquels le processus d'adoption par l'Union Européenne est en cours, et qui auraient pu être appliqués par anticipation en 2021 en tant qu'interprétation de textes existants :
  - amendements à IAS 1 - classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, publiés par l'IASB en janvier et juillet 2020,
  - amendements à IAS 1 – informations à fournir sur les méthodes comptables, publiés par l'IASB en février 2021,
  - amendements à IAS 8 – définition des estimations comptables, publiés par l'IASB en février 2021.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces amendements aient un impact significatif sur ses comptes.

## 2.1 Utilisation d'estimations et hypothèses

Le Groupe procède régulièrement à des estimations et établit des hypothèses qui ont un impact sur la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, sur des éléments de produits et de charges ainsi que sur les informations données en annexe. Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont :

- les tests de dépréciation sur les actifs (paragraphe 6),
- les engagements sociaux (paragraphe 19),
- les provisions (paragraphe 20).

Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques ainsi que les données prévisionnelles considérées comme les plus probables. Une évolution divergente des estimations et des hypothèses retenues pourrait avoir un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Le Groupe n'a pas constaté sur l'exercice d'évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception de la volatilité du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux et des cours de change (notamment sur le dollar américain, le rouble et le real brésilien), qui reste très élevée depuis plusieurs années. Les variations de cours de change ne conduisent toutefois pas à identifier un risque de dépréciation supplémentaire sur les actifs.

La sensibilité des engagements de retraite aux variations de taux et la sensibilité du Groupe aux variations de change sont traitées aux paragraphes 19 et 23.

L'analyse des risques (notamment les risques liés aux variations des paramètres de marché et les risques pays) est présentée en paragraphe 23.

Il n'existe pas de normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2021, mais non encore approuvés au niveau européen, qui auraient un impact significatif sur les comptes de cet exercice.

Le Groupe a décidé de retraiter les contrats de location de véhicules au titre de la norme IFRS 16 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'impact étant non significatif sur les principaux agrégats (résultat opérationnel capitaux propres, actifs corporels, dettes financières), les comptes des années précédentes n'ont pas été retraités (cf. paragraphes 9 et 18).

La crise sanitaire a augmenté de manière significative les incertitudes et les risques économiques, tant en France que sur le plan international. Malgré les impacts de cette crise sur le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe, la continuité de l'activité a été assurée et la structure financière du Groupe reste largement équilibrée. Le Groupe n'a cependant pas le recul pour apprécier l'impact d'une crise durable.

Le réchauffement climatique aura un impact sur les dépenses d'énergie engagées pour le maintien en température des installations de fabrication, conditionnement et stockage des produits ainsi que sur la disponibilité de certaines souches.

L'ensemble des actions décrites dans notre Déclaration de Performance Extra-Financière, relatives à l'approvisionnement des souches ainsi qu'à la réduction des consommations énergétiques, a pour effet de réduire l'impact potentiel du changement climatique sur les activités et dépenses associées à court terme.

Au 31 décembre 2021, les activités de BOIRON ne rentrent pas dans le périmètre de la taxonomie européenne.

A ce jour, BOIRON n'a pas identifié d'impacts significatifs liés aux risques climatiques, sur les comptes, tels que la modification des durées d'utilité des actifs, les tests de dépréciation, la constatation de provisions pour risques, ou encore des dépenses d'investissements significatifs.

Cependant, les Laboratoires BOIRON ne sont aujourd'hui pas en mesure d'évaluer l'impact à long terme des effets du changement climatique sur l'approvisionnement de leurs matières premières et sur leur activité. En effet, l'impact dépendra de nombreux paramètres, et notamment de l'évolution du climat et de la réglementation.

## 2.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. L'analyse effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir sur les activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements) a confirmé l'existence d'un contrôle exclusif des filiales comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe BOIRON, sans changement par rapport à 2020. Pour information, le Groupe détient plus de 50% des droits de vote, directement ou indirectement, dans l'ensemble des filiales dont il détient le contrôle exclusif.

L'analyse des critères définis par les normes IFRS 10 et IFRS 11 n'a pas conduit à identifier de coentreprises et d'activités conjointes, sur les exercices présentés.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'exerce pas de contrôle ou ne détient pas d'influence notable ne sont pas consolidées.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation est mentionnée en paragraphe 3 de l'annexe.

## 2.3 Méthodes de conversion en monnaies étrangères

### 2.3.1 Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en produits ou en charges, en résultat opérationnel ou en autres charges et produits financiers suivant la nature de la transaction concernée.

La valeur des actifs et passifs non monétaires libellés dans une monnaie étrangère est figée au cours de change à la date de transaction.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des transactions en devises étrangères, qu'elles fassent l'objet de couvertures ou non. Les règles de comptabilisation des opérations de couverture sont présentées en paragraphe 2.10.

### 2.3.2 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les postes du bilan (autres que les éléments des capitaux propres) des sociétés consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, ont été convertis en utilisant le taux de clôture. Les produits et charges ainsi que les flux de trésorerie sont convertis en utilisant le taux moyen de l'exercice. Les postes des capitaux propres autres que le résultat de l'exercice sont convertis au cours historique.

Les goodwill provenant de l'acquisition d'une société étrangère sont considérés comme des actifs et des passifs de cette société. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de la société et sont convertis au taux de clôture.

Le Groupe n'a pas de filiales situées dans des pays hyper-inflationnistes.

Les écarts de conversion résultant de ce traitement sont inclus dans la rubrique « écarts de conversion ». Les mouvements de l'année des écarts de conversion sont constatés en autres éléments du résultat global. Ils seront recyclés en résultat en cas de cession de la filiale.

## 2.4 Actifs non courants

### 2.4.1 Goodwill

La norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise ayant été d'application prospective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les goodwill existant à cette date ont été maintenus au bilan consolidé selon les anciennes règles applicables. Le Groupe avait pris l'option de figer les goodwill existant au moment de la première application des normes IFRS et de netter les valeurs brutes et amortissements.

Le Groupe a réalisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 un seul regroupement d'entreprise en 2017 avec l'acquisition de 100% des actions du Laboratoire FERRIER. En application d'IFRS 3 révisée, l'écart d'acquisition a été calculé par différence entre le coût des regroupements d'entreprises (frais d'acquisition exclus) et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs. Il n'existe pas de complément de prix en cours sur les exercices présentés.

## 2.4.2 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. Il peut être séparable ou issu d'un droit contractuel et légal. Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Il n'existe pas dans le Groupe d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie à l'exception des marques.

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunts » ne conduit pas le Groupe à activer d'intérêts, son endettement étant non significatif.

Les immobilisations incorporelles comptabilisées au sein du Groupe sont ainsi valorisées au coût d'acquisition. Il s'agit pour l'essentiel de logiciels informatiques amortis linéairement sur leur durée de vie estimée :

- les logiciels de gestion intégrés de type « ERP », compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de huit ans,
- les autres logiciels sont amortis sur une durée qui varie de un à cinq ans.

Les brevets acquis par le Groupe sont amortis sur la durée de protection juridique, soit vingt ans, sauf en cas de situation mettant en évidence une durée d'utilisation économique plus courte.

Les marques développées en interne sont constatées en charges.

Les redevances payées pour leur exploitation et les formules de spécialités de médication familiale ne sont pas comptabilisées en immobilisations incorporelles, lorsqu'elles ne remplissent pas les critères d'activation. En pratique, les marques comptabilisées en immobilisations incorporelles sont ainsi exclusivement constituées de marques acquises lors d'opérations de croissance externe.

## 2.4.3 Immobilisations corporelles

### 2.4.3.1 Comptabilisation

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les immobilisations corporelles sont enregistrées en suivant l'approche par composants.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien, qui sont immobilisés.

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunts » ne conduit pas le Groupe à activer d'intérêts, son endettement étant non significatif.

Il n'existe pas d'immobilier de placement dans le Groupe.

Les frais de recherche et de développement sont essentiellement composés :

- d'une part, de frais de recherche pharmacologique, clinique et fondamentale qui en pratique ne répondent pas aux critères d'activation de la norme IAS 38. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Le Groupe a choisi de présenter le Crédit d'Impôt Recherche associé à ces dépenses, assimilé à des subventions de recherche, en autres produits opérationnels (cf. paragraphe 2.6),
- d'autre part, de logiciels acquis ou développés : ces dépenses de logiciels sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants.

Dans le cas des logiciels, seules les dépenses de développement internes et externes liées aux étapes suivantes sont activées :

- frais d'analyse organique,
- frais de programmation, de tests et jeux d'essais,
- frais de documentation destinée à l'utilisateur.

Ces dépenses sont activées dans le respect des six critères de la norme IAS 38 :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement des logiciels,
- intention de les achever et de les utiliser,
- capacité à les utiliser,
- capacité de ces logiciels à générer des avantages économiques futurs probables,
- disponibilité de ressources techniques pour achever,
- et enfin capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à ces actifs.

Les projets informatiques immobilisés sont amortis à compter de la date de mise en service des différents lots.

Les dépenses relatives aux Autorisations de Mise sur le Marché (AMM), sauf si celles-ci ont été acquises, ne sont pas activées car elles ne sont pas représentatives d'un actif.

### 2.4.3.2 Amortissement

Les immobilisations corporelles (hors terrains) sont amorties linéairement suivant leur durée normale d'utilisation estimée par le Groupe. Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans les montants amortissables, quand celle-ci est jugée significative.

Les durées normales d'utilisation des immobilisations généralement retenues sont les suivantes :

- trois à cinq ans pour le matériel de bureau et le matériel informatique,
- huit à douze ans pour le matériel et l'outillage industriel, le mobilier, les agencements des terrains, les installations générales, les agencements et aménagements divers,
- trente ans pour les constructions.

## 2.4.4 Droits d'utilisation liés aux contrats de location et principes comptables spécifiques à la norme IFRS 16

La norme IFRS 16 ne fait plus la distinction côté preneur entre contrats de location financement et contrats de location simple.

Les contrats de location confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Les contrats de location qui répondent à cette définition sont comptabilisés selon les modalités définies ci-dessous, sauf dans les cas d'exemptions prévus par la norme (durée des contrats inférieure à douze mois et/ou bien sous-jacents de faible valeur) et sauf dans les contrats non retraités du fait de leur impact non significatif.

En pratique, l'analyse a conduit à retraiter uniquement les contrats portant sur des actifs corporels et plus spécifiquement sur des contrats de location immobilière, et sur les contrats de location de véhicules depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (cf. paragraphe 2). Pour les contrats non retraités, les loyers sont maintenus en charges opérationnelles.

Les droits d'utilisation liés aux contrats de location sont évalués comme suit : le coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations de l'obligation locative. Aucune perte de valeur et aucune réévaluation de l'obligation locative n'ont été constatées en 2021, comme en 2020.

En l'absence d'option d'achat, les droits d'utilisation liés aux contrats de location sont amortis sur la durée du contrat.

Le Groupe n'a pas identifié de situations où il est bailleur, ni de situations de cessions-bails.

À la date de début du contrat, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif financier au titre d'une obligation locative. L'actif et le passif sont présentés sur une ligne distincte du bilan.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés, sur la durée du contrat.

En l'absence de contrats de crédit-bail, la valeur actualisée est déterminée en utilisant le taux d'emprunt marginal calculé pour chaque pays, en fonction de la durée du contrat. Le taux d'emprunt marginal correspond à un taux du profil de paiement.

Les règles de comptabilisation spécifiques selon la typologie des contrats retraités sont présentées ci-après.

Les contrats de location retraités ne comportent pas de composante variable significative.

La durée d'un contrat de location est la période exécutoire, qui correspond à la période non résiliable, augmentée de toute option de prolongation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer, et de toute option de résiliation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Il n'existe pas de clause de résiliation anticipée dans les différents baux, ni de clause susceptible de mettre fin au contrat qui conduit à supporter des pénalités plus que non significatives, en cas de non-renouvellement du bail à la fin de la période non résiliable. De même, il n'existe pas d'incitations économiques susceptibles de conduire l'une des parties à ne pas résilier le bail.

En pratique, l'essentiel des loyers sont fixes et il n'y a pas d'option d'achat et les durées retenues pour les principaux contrats de location sont les suivantes :

- Contrats de location immobilière :
  - en Italie : période exécutoire de dix ans,
  - en Espagne : période exécutoire de six ans,
  - en Pologne : période exécutoire de dix ans,
  - en Belgique : bail emphytéotique de trente ans.

Il n'y a plus de contrats de location immobilière en France en 2021.

- Contrats de location de véhicules : environ 3 ans.

Comme indiqué au paragraphe 2, le Groupe n'a pas bénéficié d'allègements de loyers liés à la COVID-19 en 2021, comme en 2020.

## 2.4.5 Immobilisations financières et autres actifs financiers non courants

### 2.4.5.1 Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsqu'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par le compte de résultat, qu'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts. Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, profits et pertes de change, dépréciations et profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.

Ce poste inclut pour le Groupe principalement la partie « restricted cash » du contrat de liquidité lié au rachat d'actions (cf. paragraphes 2.8 et 10), ainsi que la part non courante de prêts et garanties immobilières.

Les actifs financiers non courants s'entendent à plus d'un an.

### 2.4.5.2 Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Il n'existe pas d'actifs financiers non courants qui rentrent dans cette catégorie.

### 2.4.5.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

Cette rubrique comprend les titres de participation non consolidés, incluant les titres de placement FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation). L'ensemble des variations de juste valeur, y compris les dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat. Leur traitement comptable est indiqué en paragraphe 2.10.

## 2.5 Suivi de la valeur des actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, dont la durée de vie est déterminée, est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment si des événements internes ou externes le justifient.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont constatées en résultat et donnent lieu à modification prospective du plan d'amortissement ; elles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Concernant les immobilisations incorporelles, la mise en œuvre des tests de dépréciation n'a concerné, à ce jour, que quelques marques acquises dont la commercialisation de certains médicaments avait été arrêtée et pour lesquelles la dépréciation a été estimée sur la base de projections de ventes futures. Dans le cas de projets d'ERP en cours de développement, les indices de perte de valeur concerneraient un arrêt du projet. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les projets de développement en cours à la clôture des exercices présentés.

Les goodwill et les autres actifs incorporels dont la durée de vie n'est pas déterminée ou non encore amortis car en cours de développement (essentiellement les projets de développement d'ERP en cours), font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les tests sont réalisés en fonction des actifs, soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les UGT correspondent aux pays et représentent des activités opérationnelles, regroupant des produits homogènes sur les plans stratégique, commercial et industriel. Cette segmentation est cohérente avec l'information sectorielle. Le périmètre des UGT n'a pas été modifié sur les exercices présentés (cf. paragraphe 6.1).

## 2.6 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. De même, les impôts différés sont comptabilisés sur les écritures de retraitement entre les comptes sociaux et les comptes consolidés.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement, estimée au regard des prévisions disponibles, ou lorsqu'il existe des opportunités d'optimisation fiscale à l'initiative du Groupe. Ils ne sont pas significatifs au niveau du Groupe.

Pour la mise en œuvre de ces tests de dépréciation sur les UGT, les immobilisations (y compris les goodwill) ainsi que les éléments du besoin en fonds de roulement sont rattachés aux UGT. Les tests de pertes de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. En pratique, les tests de dépréciation sur les goodwill sont réalisés à ce jour par rapport à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée de cinq ans et d'une valeur terminale.

Les principales modalités de mise en œuvre de cette méthode sont présentées en paragraphe 6.2.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en compte de résultat pour la différence. Cette dépréciation est imputée en priorité au goodwill existant. Les pertes de valeur relatives aux goodwill, constatées en autres charges opérationnelles, ne sont pas réversibles, sauf lors de la sortie du goodwill (exemple : cession de filiale).

Des tests sont effectués en paragraphe 6.2 pour apprécier la sensibilité des valeurs déterminées à la variation de certaines hypothèses actuarielles et opérationnelles clés.

### Impacts liés à l'application de la norme IFRS 16 :

L'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier d'actifs liés aux contrats de location qui seraient à tester indépendamment d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Les tests de dépréciation ont été réalisés comme en 2020, de manière simplifiée en intégrant dans la valeur comptable de l'UGT l'actif lié au droit d'utilisation et la dette liée à l'obligation locative, et sans tenir compte de la norme IFRS 16 pour le calcul du taux d'actualisation et des flux de trésorerie prévisionnels.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- différences temporaires passives, prises en compte sur un horizon de cinq ans,
- prévisions de résultats fiscaux futurs disponibles estimés généralement sur un horizon de cinq ans, tenant compte des contraintes locales liées à l'utilisation des déficits fiscaux,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes et origine des déficits (charges significatives et non récurrentes...),
- et, le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués, le regroupement de filiales ou la réalisation d'abandons de créances, lorsque la décision dépend du Groupe.

Le montant des actifs d'impôts différés non constatés par application de ces principes est donné en annexe en paragraphe 30.

La position nette retenue au bilan est le résultat de la compensation entre créances et dettes d'impôts différés par société fiscale suivant les conditions prévues par la norme IAS 12. Les impôts différés au bilan ne sont pas actualisés.

Un passif d'impôt différé est constaté en cas de distribution de réserves prévues générant un impact fiscal, lorsque l'incidence est significative.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux

d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'impact de la baisse progressive des taux d'impôt sur les sociétés est donné en paragraphe 30.

Les actifs et passifs d'impôts différés peuvent être enregistrés par contrepartie en compte de résultat ou en autres éléments du résultat global en fonction de la comptabilisation des éléments auxquels ils se rapportent.

En France :

- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est comptabilisée en charges opérationnelles et non en impôt sur les sociétés,
- le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est comptabilisé en autres produits opérationnels.

## 2.7 Actifs courants

### 2.7.1 Actifs destinés à être cédés et abandons d'activités

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs non courants disponibles immédiatement pour la cession, pour lesquels un plan de cession ainsi que les actions nécessaires pour trouver un client sont engagés et dont la vente à moins d'un an est très probable, sont classés comme étant destinés à être

cédés. Ces actifs et passifs non courants sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette de frais de cession.

Les actifs ne sont plus amortis à compter de leur affectation dans cette rubrique.

### 2.7.2 Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

L'ensemble des stocks est valorisé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Le coût des stocks tient compte des éléments suivants :

- la valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires,
- les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production,
- les profits internes inclus dans les stocks sont éliminés.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation d'un article en stock est inférieure à son coût. Dans le cas où la valeur de réalisation ne peut être déterminée par rapport à des données directement observables, celle-ci est approchée à partir d'indices de pertes de valeur, comme la rotation des produits en stocks et leur obsolescence.

### 2.7.3 Actifs financiers courants

Ils incluent les créances clients et comptes rattachés, les autres actifs courants et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Compte tenu de la durée du cycle d'exploitation de la société, les actifs courants s'entendent à moins d'un an.

#### 2.7.3.1 Créances commerciales (créances clients), autres actifs liés aux contrats et autres passifs liés aux contrats

Les modalités de constatation du chiffre d'affaires sont présentées en paragraphe 2.11.1.

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à leur juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale. Les créances sont actualisées lorsqu'elles comportent une composante financement significative (échéance de règlement supérieure à un an). En pratique, aucune créance ne comporte une composante financement significative sur les exercices présentés.

Le risque client n'est pas significatif dans le Groupe.

Une provision est constatée conformément à la norme IFRS 9 en fonction des pertes attendues, en tenant compte des éventuelles garanties.

Le Groupe applique la méthode simplifiée de dépréciation des créances. Ainsi, le Groupe distingue les clients douteux (clients pour lesquels il existe un risque élevé de défaillance) des autres créances. Les créances douteuses sont provisionnées au cas par cas.

Les autres créances sont provisionnées sur la base d'une matrice de provisionnement, qui tient compte d'une probabilité de défaillance et d'une probabilité de perte en cas de défaut.

## 2.8 Capitaux propres consolidés et actions auto-détenues

Les actions auto-détenues par le Groupe, dans le cadre du programme de rachat d'actions et du contrat de liquidité, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux

## 2.9 Passifs non courants et courants

### 2.9.1 Engagements sociaux

Les salariés du Groupe perçoivent des avantages sociaux conformément aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient ou aux accords signés localement avec les partenaires sociaux.

Les salariés du Groupe bénéficient :

- d'avantages à court terme : congés payés, primes de fin d'année, intéressement, participation ou droits à récupération du temps travaillé issus des accords sur la réduction du temps de travail,
- d'avantages postérieurs à l'emploi : Accord interne de Préparation à la Retraite, Indemnités de Départ à la Retraite de la convention collective, retraite du régime de la Sécurité sociale et retraites complémentaires,
- d'autres avantages à long terme : médailles du travail, gratifications et prépension.

Le Groupe offre ces avantages à travers des régimes soit à cotisations définies, soit à prestations définies.

L'analyse du risque est effectuée en tenant compte de critères tels que la situation financière du client, l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige, d'une couverture ou d'une garantie.

Une perte de valeur est constatée lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture de l'exercice sont inférieurs à la valeur comptable.

Il n'existe pas d'actifs liés aux coûts marginaux d'obtention du contrat et aux coûts d'exécution des contrats.

Les passifs liés aux contrats clients (cf. paragraphe 2.11.1) concernent :

- des dettes à l'égard des clients liées aux contreparties à verser aux clients,
- des produits constatés d'avance, peu significatifs, visant à rattacher le chiffre d'affaires sur l'exercice.

#### 2.7.3.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les dépôts à terme, les titres de créances négociables et les parts d'OPCVM de trésorerie en euros, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme, sans versement de pénalités significatives et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Ces derniers sont valorisés à leur juste valeur, à savoir la valeur liquidative à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont constatées en résultat.

Les placements ne répondant pas à cette définition sont constatés selon les cas en autres actifs financiers courants ou non courants.

propres. Le résultat de cession des actions auto-détenues est imputé sur les capitaux propres pour le montant net d'impôt.

#### 2.9.1.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont reconnus dans les dettes des différentes sociétés du Groupe qui les accordent et figurent parmi les autres passifs courants.

## 2.9.1.2 Avantages postérieurs à l'emploi

### 2.9.1.2.1 Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à la comptabilisation de provisions dans les comptes du Groupe, les cotisations étant enregistrées en charges lorsqu'elles sont dues.

### 2.9.1.2.2 Régimes à prestations définies

Conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les avantages postérieurs à l'emploi sont évalués tous les ans par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées, selon le barème prévu dans la convention collective ou l'accord d'entreprise.

L'estimation des indemnités de départ à la retraite est réalisée en tenant compte d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié, avec prise en compte de charges sociales.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Jusqu'au 31 décembre 2020, l'obligation était étalée au prorata de l'ancienneté. La décision IFRIC publiée en mai 2021, a conduit à modifier l'étalement de l'obligation pour les régimes postérieurs à l'emploi répondant à trois critères (droits définis en fonction de l'ancienneté, existence d'un plafond des droits, condition de présence à la date de départ à la retraite) : dans ce cas, l'obligation est répartie sur les années de services qui génèrent un droit.

Le calcul des droits n'a pas été modifié.

Cette règle conduit à différer le début de la constatation de l'obligation.

La décision de l'IFRIC a un impact sur le calcul des Indemnités de Départ à la Retraite des sociétés françaises. Le traitement de l'impact est donné au paragraphe 2.

En revanche, les engagements liés à l'Accord de Préparation à la Retraite ne rentrent pas dans le champ de la décision.

Les calculs des engagements intègrent principalement :

- une hypothèse de date de versement de la prestation,
- un taux d'actualisation financière spécifique au pays où sont situés les engagements,
- des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel et de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la clôture sont décrites en paragraphe 19.

Des tests sont effectués pour apprécier la sensibilité de l'engagement à une variation du taux d'actualisation.

Le coût des services rendus est comptabilisé en résultat opérationnel tandis que le coût financier, net du rendement estimé des placements externalisés, est comptabilisé en autres produits et charges financiers. Le rendement estimé des placements externalisés est calculé en retenant le taux d'actualisation utilisé pour l'estimation de l'engagement global de la période antérieure.

Lorsque les engagements sont préfinancés au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de fonds sont évalués à la juste valeur pour l'essentiel et présentés au bilan en net de l'engagement.

Les écarts actuariels positifs ou négatifs comprennent les effets sur l'engagement du changement des hypothèses de calcul, les ajustements de l'obligation liés à l'expérience ainsi que les écarts de rendement sur les fonds en cas de préfinancement. Par application de la norme IAS 19 révisée, ces écarts sont reconnus en autres éléments du résultat global non recyclables, pour leur montant net d'impôt.

### Coût des services passés et liquidation de régime

Le coût des services passés lié à des modifications de régime ou à des réductions de régime et les profits ou pertes liés à des liquidations de régimes, sont comptabilisés en résultat opérationnel à la date de survenance de l'évènement, depuis l'application de la norme IAS 19 révisée.

Les réductions des engagements sociaux induite par une réorganisation en France sont constatées en autres produits opérationnels.

Aucune modification ni liquidation de régime n'est intervenue en 2020 et 2021.

### Avantages postérieurs à l'emploi des sociétés françaises

#### Indemnités de Départ à la Retraite

Ces indemnités concernent BOIRON société mère, BOIRON Caraïbes et BOIRON Océan Indien.

#### Accord de Préparation à la Retraite

Les principales modalités sont les suivantes :

- le régime de préparation à la retraite permet de disposer de temps libre et de réduire progressivement le temps de travail, facilitant ainsi le passage de l'activité vers la retraite sans diminution de salaire,
- les salariés bénéficiaires de cet accord sont les salariés qui terminent leur carrière au sein de BOIRON société mère, et quittent les effectifs, dans le cadre d'un départ ou d'une mise à la retraite et qui ont au minimum dix ans d'ancienneté à la date de départ administrative à la retraite,
- les salariés bénéficiaires ont la possibilité d'intégrer le dispositif de préparation à la retraite au maximum quatre ans avant l'âge auquel ils pourront prétendre à la liquidation de leur pension de vieillesse du régime général et au minimum trois ans avant cette date,
- le capital temps de préparation à la retraite est de 1 638 heures ou 468 demi-journées pour un salarié à temps complet et ayant au moins vingt-cinq ans d'ancienneté. Pour les personnes en temps partiel et ayant moins de vingt-cinq ans d'ancienneté, ces heures ou demi-journées sont proratisées,
- cette réduction du temps de travail s'applique sur le temps de travail en vigueur au moment de l'entrée dans le mécanisme de préparation à la retraite,
- des grilles prédéterminées de choix de réduction sont proposées aux salariés pour organiser cette réduction de temps de travail, tenant compte des différentes conditions requises.

Dans l'éventualité où la Sécurité sociale ou les régimes de retraite complémentaires modifieraient significativement les conditions d'obtention de la retraite à taux plein, les parties se réuniraient pour adapter, le cas échéant, les modalités de ce régime.

#### Avantages postérieurs à l'emploi de BOIRON Italie

Les engagements relatifs au TFR en Italie (versement d'une indemnité de départ aux salariés italiens) sont, compte tenu de leur nature de charges à payer certaines, comptabilisés en autres passifs non courants. Les avances versées aux salariés sont constatées en moins des autres passifs non courants. La charge annuelle est constatée en charges de personnel.

### 2.9.2 Emprunts et dettes financières (hors dettes financières locatives)

Les emprunts et dettes financières non courants comprennent la fraction à plus d'un an des emprunts et autres financements, notamment la réserve de participation des salariés. En pratique, les emprunts et dettes financières ne sont pas significatifs et comprennent notamment la réserve de participation des salariés.

### 2.9.3 Dettes financières locatives

Les principes et méthodes comptables des dettes financières locatives liés à la norme IFRS 16 sont traités en paragraphe 2.4.4.

### 2.9.4 Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite. La part à moins d'un an d'une provision est enregistrée en courant, le solde en non courant.

Ces provisions couvrent essentiellement :

- les provisions pour réorganisations,
- les provisions pour retours de marchandises, calculées, d'une part sur des bases statistiques qui s'appuient sur l'historique des retours des exercices précédents et, d'autre part, sur la base de connaissance d'événements portant à considérer qu'il y aura lieu de réaliser des retours exceptionnels,
- les provisions pour litiges sociaux et autres litiges commerciaux,
- les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les procédures à risque.

### 2.9.5 Fournisseurs et autres passifs

Les autres passifs non courants comprennent la fraction à plus d'un an des autres passifs.

#### 2.9.1.3 Autres avantages à long terme

Ces avantages couvrent les médailles du travail (primes jubilaires) accordées par les sociétés françaises, les gratifications accordées par BOIRON Espagne ainsi que la prépension et les gratifications accordées par les filiales belges et BOIRON Inde.

Un actuair indépendant calcule, à la clôture de chaque exercice, la valeur actualisée des obligations futures de l'employeur relative à ces engagements.

Cette valeur actualisée donne lieu à la comptabilisation d'une provision non courante au passif du bilan.

Le Groupe n'externalise pas le financement de ces engagements.

Les écarts actuariels et incidences des modifications, réductions ou liquidations de régimes relatifs aux autres avantages à long terme (médailles du travail, gratifications) sont comptabilisés en résultat opérationnel, comme les autres composantes de la variation.

Les emprunts et dettes financières courants comprennent :

- la part à moins d'un an des emprunts et autres financements,
- les découverts bancaires.

Les emprunts et dettes financières sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Il n'existe pas de dettes financières constatées à la juste valeur.

Dans le cas des réorganisations, une obligation est constituée dès lors que la réorganisation a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avec un délai d'achèvement rendant improbable toute modification significative du plan.

Les provisions sont actualisées lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés en paragraphe 34.

Les autres passifs courants comprennent la fraction à moins d'un an des autres passifs.

## 2.10 Instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés.

### 2.10.1 Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti concernent essentiellement les actifs financiers non courants (cf. paragraphe 2.4.5.1) et les actifs financiers courants, tels que les créances clients (cf. paragraphe 13), les autres créances hors fiscales et sociales et les comptes de régularisation (cf. paragraphe 14).

### 2.10.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Le Groupe ne détient pas de tels actifs.

### 2.10.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

Les actifs financiers non courants sont des titres non consolidés, qui en pratique ne sont pas significatifs (cf. paragraphe 10). L'analyse a conduit à considérer que l'évaluation au coût constituait la meilleure estimation de la juste valeur.

### 2.10.4 Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs couvrent essentiellement :

- les emprunts et dettes financières, évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. paragraphe 17),
- les dettes fournisseurs qui ne présentent pas de composante financement.

### 2.10.5 Reclassement d'actifs et de passifs financiers sur les exercices présentés

Aucun reclassement n'a été effectué sur les exercices présentés.

### 2.10.6 Instruments dérivés

Le Groupe a mis en place des instruments de couverture du risque de change répondant à la définition de couverture telle que prévue dans la norme IFRS 9 et en phase avec sa politique générale de gestion des risques (relation de couverture clairement définie et documentée à la date de mise en place de la couverture, efficacité démontrée, instrument de couverture éligible, absence de risques crédit dominant...).

Les instruments de couverture sont mis en place pour une durée maximale de douze mois.

En pratique, les instruments de couverture correspondent à des produits simples (principalement ventes à terme) et correspondent principalement à des couvertures de juste valeur et non de flux de trésorerie.

Les variations de juste valeur des contrats de couverture de juste valeur sont constatées en résultat.

Les variations de juste valeur des contrats de couverture des flux de trésorerie sont constatées directement en autres éléments du résultat global pour la partie efficace, et en résultat pour la partie non efficace. Les montants constatés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat de manière symétrique lors de la comptabilisation de l'élément couvert. Les instruments

Les instruments financiers sont présentés dans différentes rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, fournisseurs, dettes financières...).

Comme indiqué ci-avant, il n'existe pas d'actifs financiers comportant une composante financement significative.

Les actifs financiers courants concernent essentiellement des valeurs mobilières de placement (cf. paragraphe 15).

Pour information, les seuls passifs financiers comportant une composante financement significative concernent les avantages postérieurs à l'emploi (cf. paragraphe 19).

de couverture de taux en vigueur au 31 décembre 2021 sont détaillés en paragraphe 23.

Les dérivés de change sont essentiellement des opérations à terme et des options, qui rentrent dans le niveau 2 de la hiérarchie définie par la norme IFRS 13 (juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables tels que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif).

Les dérivés de change sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur et comptabilisés au bilan en autres actifs et passifs courants. La juste valeur a été déterminée sur la base d'informations communiquées par un prestataire externe à la date de clôture. La contrepartie de la juste valeur dépend du dérivé et de la relation de couverture : les dérivés étant essentiellement liés à des couvertures de juste valeur, les variations de juste valeur des dérivés sont constatées dans les autres produits et charges opérationnels ou financiers (cf. paragraphes 2.11.2 et 2.11.3), selon qu'ils soient ou non qualifiés de couverture.

Conformément à la norme IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en trois catégories, selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- **niveau 1** : juste valeur évaluée par référence à des prix cotés (non ajustés), liés à des actifs et passifs identiques, sur des marchés actifs,
- **niveau 2** : juste valeur évaluée par référence à des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix),

## 2.11 Compte de résultat

Le Groupe applique la recommandation ANC n° 2013-R-03 du 7 novembre 2013 sur la présentation du compte de résultat et a pris l'option de ne pas présenter un niveau de résultat

### 2.11.1 Produits de l'activité

La norme IFRS 15 pose les principes de la comptabilisation du chiffre d'affaires sur la base d'une analyse en cinq étapes successives :

- identification du contrat,
- identification des différentes obligations de performance c'est-à-dire la liste des biens ou services que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur,
- détermination du prix global du contrat,
- allocation du prix global à chaque obligation de performance,
- comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts afférents lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

La crise sanitaire n'a pas conduit à modifier les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires.

L'activité du Groupe BOIRON est essentiellement liée à la fabrication et la distribution de produits homéopathiques (plus de 90% du chiffre d'affaires). Le chiffre d'affaires est constaté à la date de transfert du contrôle, qui en pratique correspond à la date de livraison. Les revenus sont ainsi constatés à l'achèvement, il n'existe pas de chiffre d'affaires lié à la vente de produits constaté à l'avancement.

Le Groupe intervient uniquement en tant que principal.

Les contrats clients ne comportent pas d'obligations de performances distinctes significatives.

Les règles de comptabilisation des revenus de l'activité ne reposent pas sur des estimations.

- **niveau 3** : juste valeur évaluée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Un tableau récapitulatif des encours à la clôture par catégorie et par niveau est donné en paragraphe 23 de l'annexe.

correspondant au résultat opérationnel courant, seul un résultat opérationnel est identifié.

Les garanties sont considérées comme une obligation de prestation distincte, et font l'objet d'une provision, le cas échéant, constatée selon la norme IAS 37 (cf. paragraphe 2.9.4).

L'analyse effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 15 a conduit à présenter les contreparties versées aux clients, en diminution du chiffre d'affaires. En effet, les sommes versées aux clients ne sont pas la contrepartie de services identifiés et distincts.

Conformément à la norme IFRS 15, les produits de l'activité sont enregistrés nets de :

- rabais, remises, ristournes,
- avoirs,
- escomptes,
- contreparties versées aux clients assimilées à une réduction de prix,
- variations des provisions pour retours exceptionnels.

Le chiffre d'affaires lié à des prestations de services est non significatif (0,5% du chiffre d'affaires). Il est constaté au fur et à mesure de la réalisation des services.

Le résultat de change portant sur les transactions commerciales est présenté en autres produits et charges opérationnels pour la partie efficace, et lorsque l'impact est significatif, en autres produits et charges financiers, pour la partie non efficace.

## 2.11.2 Résultat opérationnel

L'indicateur de performance utilisé par le Groupe est le résultat opérationnel. Il correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- du coût de l'endettement financier net,
- des autres produits et charges financiers,
- de la quote-part dans les résultats des participations dans les entreprises associées,
- du résultat des activités destinées à être cédées,
- des impôts sur le résultat.

Il intègre le résultat des activités du Groupe ainsi que les autres produits et charges opérationnels.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent :

- d'une part, les éléments inhabituels, non récurrents et significatifs, tels que notamment :
  - les résultats de cession d'actifs corporels et incorporels et de titres consolidés,
  - les provisions, les dépréciations d'actifs courants, les dépréciations des goodwill et les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, dont le fait générateur répond à cette définition (réorganisation, fermeture d'établissements...),
- d'autre part, le résultat de change sur les transactions commerciales, le résultat des instruments dérivés sur opérations commerciales qualifiés de couverture pour la partie efficace, ainsi que le Crédit d'Impôt Recherche.

## 2.11.3 Produits de placement, charges de financement et autres produits et charges financiers

Les produits de placement comprennent les produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les charges de financement comprennent les charges d'intérêts sur la dette financière consolidée (coût de l'endettement financier brut intégrant les frais financiers, les intérêts liés aux dettes financières locatives, les frais d'émission) constituée des emprunts et des autres dettes financières (notamment découverts).

Les autres charges et produits financiers sont constitués :

- de l'effet de l'actualisation des actifs et passifs (hors dettes financières locatives), principalement composé du coût financier des engagements sociaux, net du rendement attendu du fonds externalisé,
- des frais payés aux banques sur les opérations financières,
- des incidences sur le résultat des participations non consolidées (dividendes, dépréciations, résultat de cession),
- du résultat de change sur les transactions financières, comprenant les comptes courants non éliminés en consolidation,
- du résultat constaté sur les instruments dérivés de change liés aux transactions commerciales et financières, non qualifiés de contrats de couverture ou lié à la partie non efficace, lorsque l'impact est significatif.

## 2.11.4 Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après déduction des actions auto-détenues.

Il n'existe pas d'instrument dilutif, ni d'activités qualifiées d'abandonnées au sens de la norme IFRS 5.

## 2.12 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi conformément à la norme IAS 7, selon la méthode indirecte, en partant du résultat net consolidé. Il distingue ainsi les flux issus de l'activité de ceux provenant des opérations d'investissement et de financement.

Les flux de trésorerie liés à l'activité sont ceux générant des revenus et ceux ne répondant pas aux critères de flux d'investissement ou de financement. Le Groupe a choisi de classer dans cette catégorie les dividendes reçus des sociétés non consolidées. Les variations de provisions liées au besoin en fonds de roulement sont rattachées aux flux correspondants.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont ceux issus des acquisitions et de cessions d'actifs à long terme et d'autres actifs non classés en équivalents de trésorerie, à l'exception des augmentations et diminutions des droits d'utilisation liés aux contrats de location non considérés comme des flux de trésorerie selon la norme. L'incidence des variations de périmètre de l'exercice est clairement identifiée dans ces flux. Les flux liés aux acquisitions et cessions sont présentés nets des variations des dettes sur immobilisations et créances sur cessions d'immobilisations.

## 2.13 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, une information sectorielle est fournie dans le paragraphe 5 de l'annexe.

Le niveau d'information sectorielle retenu par le Groupe est la zone géographique, sans changement par rapport aux années précédentes. En effet, la Direction prend ses décisions sur la base de cet axe stratégique en utilisant le reporting par zones géographiques comme outil clef d'analyse. L'axe géographique correspond par ailleurs à l'organisation fonctionnelle du Groupe.

Les zones géographiques ont été déterminées en regroupant les pays présentant des caractéristiques économiques similaires, compte tenu de leur similitude en termes de risques, de stratégie, de contraintes réglementaires et de rentabilité.

L'analyse a conduit à retenir les zones suivantes, sans changement par rapport aux années précédentes :

- France : métropole française et DOM TOM,
- Europe : tous pays européens exclusion faite de la France,
- Amérique du Nord : États-Unis et Canada exclusivement,
- Autres pays : ensemble des pays ne répondant aux critères d'aucune des trois zones ci-avant.

Les opérations de financement sont celles qui entraînent une modification de l'importance ou de la nature des capitaux propres ou des dettes de l'entreprise. Les augmentations de capital de l'exercice ainsi que les dividendes versés, les mouvements sur actions auto-détenues réalisés en dehors du contrat de liquidité, les émissions ou remboursement d'emprunts sont inclus dans cette catégorie et les remboursements des dettes financières locatives (les augmentations des dettes ne sont pas considérées comme des flux de trésorerie, par application de la norme). Le Groupe a également choisi de classer dans ces flux les intérêts versés (y compris les intérêts liés aux dettes financières locatives) et les produits de placement encaissés.

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

Le résultat sectoriel est établi par rapport aux données consolidées, de manière identique aux années précédentes.

Le critère d'affectation à une zone géographique est celui de la localisation des actifs permettant de réaliser les ventes. Ce critère est différent de celui utilisé pour l'information publiée trimestriellement sur le chiffre d'affaires qui reprend une répartition par zone géographique de destination des ventes (marché).

Il existe un seul secteur d'activité significatif qui est la fabrication et la commercialisation de médicaments homéopathiques et autres solutions de santé. Les produits provenant d'activités accessoires sont non significatifs.

### 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La consolidation par intégration globale porte sur les sociétés suivantes du Groupe BOIRON, classées par date de création ou date d'entrée dans le Groupe :

Pays	Dénomination sociale	Mouvements de périmètre		% d'intérêt au	% d'intérêt au	% de contrôle	% de contrôle
		Type de mouvement	Date	31/12/2021	31/12/2020	au 31/12/2021	au 31/12/2020
Belgique	UNDA			99,98%	99,98%	99,98%	99,98%
Italie	LABORATOIRES BOIRON			99,91%	99,91%	99,97%	99,97%
Etats-Unis	BOIRON USA <sup>(1)</sup>			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	BOIRON			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Espagne	BOIRON SOCIEDAD IBERICA DE HOMEOPATIA			99,99%	99,99%	100,00%	100,00%
Canada	BOIRON CANADA			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France (Martinique)	BOIRON CARAIBES			99,04%	99,04%	99,04%	99,04%
Rép. Tchèque	BOIRON CZ			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Slovaquie	BOIRON SK			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pologne	BOIRON SP			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Roumanie	BOIRON RO			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Tunisie	BOIRON TN			99,90%	99,90%	100,00%	100,00%
Hongrie	BOIRON HUNGARIA			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Russie	BOIRON			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Brésil	BOIRON MEDICAMENTOS HOMEOPATICOS			99,99%	99,99%	100,00%	100,00%
France	LES EDITIONS SIMILIA <sup>(2)</sup>			97,52%	97,52%	97,54%	97,54%
Suisse	BOIRON			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France (La Réunion)	BOIRON			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Bulgarie	BOIRON BG			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Portugal	BOIRON			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Belgique	BOIRON			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Inde	BOIRON LABORATORIES			99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Colombie	BOIRON S.A.S.			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Hong-Kong	BOIRON ASIA LIMITED			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Chine	BOIRON (HANGZHOU) TRADING, Co., Ltd, <sup>(3)</sup>	Création	1/07/2021	100,00%	0,00%	100,00%	0,00%

(1) Société holding.

(2) Société dont l'objet principal est l'édition.

(3) Détention à 100% par BOIRON ASIA LIMITED.

La date de clôture de toutes les sociétés est le 31 décembre, à l'exception de BOIRON LABORATORIES, en Inde, qui clôture ses comptes sociaux au 31 mars. Elle effectue un arrêté intermédiaire au 31 décembre, pour l'établissement des comptes annuels consolidés, faisant l'objet d'un audit contractuel.

Les sociétés contrôlées non consolidées, compte tenu de leur impact jugé non significatif au niveau du Groupe, sont comptabilisées en immobilisations financières (cf. paragraphe 10).

## 4 MÉTHODE DE CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Le tableau suivant présente les taux de conversion euro contre monnaies étrangères retenus pour la consolidation des principales sociétés en monnaies étrangères :

Taux de conversion	Taux moyen 2021	Taux moyen 2020	Taux de clôture 2021	Taux de clôture 2020
Couronne tchèque	25,647	26,455	24,858	26,242
Dollar américain	1,184	1,141	1,133	1,227
Dollar canadien	1,483	1,529	1,439	1,563
Forint hongrois	358,464	351,204	369,190	363,890
Leu roumain	4,921	4,838	4,949	4,868
Real brésilien	6,381	5,890	6,310	6,374
Rouble russe	87,232	82,645	85,300	91,467
Zloty polonais	4,564	4,443	4,597	4,560

## 5 INFORMATION SECTORIELLE

Le tableau ci-après présente les données 2021 :

Données relatives au compte de résultat	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Eliminations <sup>(1)</sup>	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES externe	254 186	108 554	83 850	8 611		455 201
CHIFFRE D'AFFAIRES Inter-secteurs	72 816	2 997	64	1 584	(77 461)	0
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>327 002</b>	<b>111 551</b>	<b>83 914</b>	<b>10 195</b>	<b>(77 461)</b>	<b>455 201</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>29 980</b>	<b>5 304</b>	<b>3 072</b>	<b>(918)</b>	<b>9 404</b>	<b>46 842</b>
<i>dont dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur actifs non courants</i>	<b>(29 883)</b>	(2 289)	(939)	(260)		(33 371)
<i>dont variations nettes des dépréciations sur actifs courants, provisions et engagements sociaux</i>	<b>13 402</b>	574	1 354	43		15 373
Produits de placement et charges de financement	441	(16)	(134)	(60)		231
Impôts sur les résultats	<b>(12 756)</b>	(1 455)	(797)	(117)	(2 429)	(17 554)
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>	<b>16 703</b>	<b>3 833</b>	<b>2 140</b>	<b>(1 095)</b>	<b>6 975</b>	<b>28 556</b>

Données relatives au bilan	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Eliminations <sup>(1)</sup>	31/12/2021
Total Bilan	747 671	102 950	103 529	9 374	(192 824)	770 700
Goodwill	85 316	2 825	1 494			89 635
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	176 509	4 913	11 897	467		193 786
Impôts différés actifs	17 849	1 800	2 192	53		21 894
Besoin en Fonds de Roulement	65 690	34 388	37 451	3 204	(28 066)	112 667

Données relatives au tableau des flux de trésorerie	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Eliminations <sup>(1)</sup>	2021
Investissements corporels et incorporels	19 320	874	134	90		20 418

(1) Dont éliminations des flux et des résultats internes inter-secteurs.

Les données 2020 sont présentées ci-dessous :

Données relatives au compte de résultat	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Eliminations(1)	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES externe	299 476	107 122	100 753	6 231		513 582
CHIFFRE D'AFFAIRES Inter-secteurs	115 269	2 972	34	1 633	(119 908)	0
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>414 745</b>	<b>110 094</b>	<b>100 787</b>	<b>7 864</b>	<b>(119 908)</b>	<b>513 582</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>45 100</b>	<b>3 256</b>	<b>2 304</b>	<b>(403)</b>	<b>(12 072)</b>	<b>38 185</b>
<i>dont dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur actifs non courants</i>	(28 966)	(2 404)	(893)	(343)		(32 606)
<i>dont variations nettes des dépréciations sur actifs courants, provisions et engagements sociaux</i>	(36 509)	2 732	(678)	(134)		(34 589)
Produits de placement et charges de financement	338	(119)	(32)	(76)		111
Impôts sur les résultats	(10 824)	(2 968)	(423)	(224)	3 431	(11 008)
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>	<b>33 549</b>	<b>170</b>	<b>1 848</b>	<b>(717)</b>	<b>(8 641)</b>	<b>26 209</b>

Données relatives au bilan	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Eliminations <sup>(1)</sup>	31/12/2020
Total Bilan	770 995	98 570	101 983	7 472	(197 199)	781 821
Goodwill	85 316	2 825	1 415			89 556
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	187 905	4 828	11 699	494		204 926
Impôts différés actifs	30 832	2 150	2 684	42		35 708
Besoin en Fonds de Roulement	52 815	31 985	41 243	2 163	(35 322)	92 884

Données relatives au tableau des flux de trésorerie	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Eliminations <sup>(1)</sup>	2020
Investissements corporels et incorporels	19 176	483	977	65		20 701

(1) Dont éliminations des flux et des résultats internes inter-secteurs.

Le chiffre d'affaires consolidé ventilé selon le critère de destination des ventes, tel qu'il est publié dans le cadre de l'information réglementée trimestrielle, se présente comme suit :

Données relatives au chiffre d'affaires	2021	2020
France		278 062
Europe (hors France)		115 371
Amérique du Nord		100 753
Autres pays		19 395
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>455 201</b>	<b>513 582</b>

La ventilation du chiffre d'affaires par ligne de produits est donnée en paragraphe 24.

La structure de la clientèle du Groupe est atomisée. Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe sur les exercices présentés.

## 6 GOODWILL

### 6.1 Données chiffrées

Goodwill	31/12/2020	Augmentations / (Diminutions)	Ecarts de conversion	31/12/2021
BOIRON S.A. <sup>(1)</sup>	84 653			84 653
LES EDITIONS SIMILIA	663			663
<b>Total « France »<sup>(2)</sup></b>	<b>85 316</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>85 316</b>
Italie	2 242			2 242
Espagne	583			583
Suisse	55			55
<b>Total « Europe (hors France) »</b>	<b>2 880</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 880</b>
Canada	229		(7)	222
Etats-Unis	1 186		86	1 272
<b>Total « Amérique du Nord »</b>	<b>1 415</b>	<b>0</b>	<b>79</b>	<b>1 494</b>
<b>Total « Autres pays »</b>	<b>0</b>			<b>0</b>
<b>TOTAL GOODWILL BRUTS</b>	<b>89 611</b>	<b>0</b>	<b>79</b>	<b>89 690</b>
Dépréciation Suisse	(55)			(55)
<b>TOTAL GOODWILL NETS</b>	<b>89 556</b>	<b>0</b>	<b>79</b>	<b>89 635</b>

(1) Le goodwill de BOIRON société mère provient de DOLISOS (70 657 K€), LHF (7 561 K€), SIBOURG (1 442 K€), DSA (1 381 K€), HERBAXT (1 785 K€) et Laboratoire FERRIER (1 827 K€).

(2) Les goodwill des différentes acquisitions intervenues en France étant devenus indissociables, les tests de dépréciation sont réalisés au niveau de la France.

Il n'y a pas eu d'acquisition générant un nouveau goodwill en 2021.

Les autres variations des goodwill bruts sur 2021 sont liées uniquement aux écarts de conversion sur la zone « Amérique du Nord ».

### 6.2 Tests de dépréciation

Comme indiqué en paragraphe 2.5, les tests de dépréciation sont réalisés en déterminant la valeur d'utilité des UGT selon la méthode des cash-flows futurs actualisés mise en œuvre selon les principes suivants :

- les cash-flows sont issus de budgets et prévisions à moyen terme (cinq ans) élaborés par le contrôle de gestion du Groupe et validés par la Direction,
- les taux de croissance retenus sur l'horizon explicite peuvent varier en fonction des spécificités des différents marchés,
- les free cash-flows ne tiennent pas compte des éventuels éléments financiers,
- les taux d'actualisation sont déterminés en prenant en compte le taux des OAT, la prime de risque de marché, un coefficient bêta et le cas échéant, une prime de risque spécifique, liée principalement à un risque pays identifié comme spécifique. Les primes de risques spécifiques sont ajustées afin de ne pas intégrer le risque déjà pris en compte au niveau des prévisions. Les taux ainsi calculés ont été rapprochés des taux pris en compte par certains analystes,
- le taux d'actualisation retenu pour la France (95% des goodwill nets) s'élève à 9,0% en 2021, contre 9,7% en 2020. Les taux retenus pour les autres UGT sont compris entre 8,0% et 12,0% en 2021 (entre 9,1% et 14,0% en 2020),
- la valeur terminale est calculée par actualisation à l'infini d'un cash-flow normatif, déterminé généralement à partir du dernier flux de l'horizon explicite, sur la base du taux d'actualisation retenu pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini tenant compte de critères liés à l'UGT et au pays et en pratique cohérent par rapport aux hypothèses retenues par les analystes et aux pratiques sectorielles. Le taux retenu pour la France s'élève à 2,0% contre 1,5% en 2020, et les taux retenus pour les autres UGT sont compris entre 1,5% et 2,5% en 2021, contre 0,8% et 2,5% en 2020,
- la progression du chiffre d'affaires et plus généralement des différents niveaux de flux retenue par UGT est en accord avec l'organisation, les investissements actuels et les évolutions historiques. Elle ne tient donc compte que des réorganisations engagées à la date des tests et se base sur les investissements de renouvellement et non sur ceux de croissance.

Les tests effectués n'ont pas conduit à constater de dépréciations complémentaires.

Le Groupe a effectué des tests pour apprécier la sensibilité des valeurs ainsi déterminées à une variation considérée comme envisageable :

- du taux d'actualisation (plus ou moins 0,5 point),
- du taux de croissance à l'infini (plus ou moins 0,5 point),
- du taux de résultat opérationnel (plus ou moins 0,5 point).

Le Groupe n'a pas identifié de variation raisonnablement possible des hypothèses clés pouvant conduire à constater une dépréciation.

Le déremboursement de l'homéopathie et la réorganisation en France initié en 2020 n'ont pas conduit à constater de dépréciation du goodwill. En effet, la valeur recouvrable reste largement supérieure à la valeur nette comptable de l'UGT France.

## 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles	31/12/2020	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2021
		Acquisitions	Amortissements annuels				
Marques	1 086	285					1 371
Logiciels	102 507	3 325		(8 929)		7 677	104 580
Licences et droits de propriété	45			(7)			38
Brevets et formules	2 394						2 394
Actifs incorporels en cours de développement	9 609	5 512				(7 841)	7 280
Autres immobilisations incorporelles	2 583			(274)			2 309
<b>MONTANT BRUT IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>118 224</b>	<b>9 122</b>	<b>0</b>	<b>(9 210)</b>	<b>0</b>	<b>(164)</b>	<b>117 972</b>
Marques	(1 026)						(1 026)
Logiciels	(82 121)		(7 996)	8 929		(64)	(81 252)
Licences et droits de propriété	(42)			7			(35)
Brevets et formules	(2 390)		(5)			1	(2 394)
Autres immobilisations incorporelles	(2 534)		(12)	274			(2 272)
<b>MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>(88 113)</b>	<b>0</b>	<b>(8 013)</b>	<b>9 210</b>	<b>0</b>	<b>(63)</b>	<b>(86 979)</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>	<b>30 111</b>	<b>9 122</b>	<b>(8 013)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(227)</b>	<b>30 993</b>

Les actifs incorporels en cours de développement sont essentiellement liés à l'activation, au fur et à mesure de leur mise en service, des projets informatiques en cours, amortis pour l'essentiel entre cinq et huit ans. Une partie des modules liés aux différents programmes informatiques en France a été mise en service en 2021 (cf. colonne « Écarts de conversion et autres mouvements ») ; le solde devrait être mis en service pour l'essentiel en 2022.

La mise en œuvre des tests de dépréciation au 31 décembre 2021 n'a pas conduit à constater de dépréciation d'immobilisations incorporelle, comme en 2020. L'analyse n'a en effet pas conduit à identifier d'indice de perte de valeur sur les développements en cours.

Aucune immobilisation incorporelle ne faisait l'objet de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021.

Aucune immobilisation incorporelle n'a été reclassée en 2021, comme en 2020, dans les actifs destinés à être cédés.

La variation des immobilisations incorporelles en 2020 était la suivante :

Immobilisations incorporelles	31/12/2019	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation (IAS 36)	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2020
		Acquisitions	Amortissements annuels				
<b>MONTANT BRUT IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	108 225	10 189	0	(42)	0	(148)	118 224
<b>MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	(81 157)	0	(7 097)	41	0	100	(88 113)
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>	<b>27 068</b>	<b>10 189</b>	<b>(7 097)</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>(48)</b>	<b>30 111</b>

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges comme présenté en paragraphe 27.

## 8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles	31/12/2020	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation	Activités destinées à être cédées (cf. paragraphe 11)	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2021
		Acquisitions	Amortissements annuels					
Terrains et agencements	48 339	176		(2 799)		(952)	137	44 901
Constructions	218 993	1 463		(10 034)		(2 869)	1 451	209 004
Matériel et outillages	149 001	2 959		(2 219)			2 867	152 608
Actifs corporels en cours	5 051	5 570					(3 025)	7 596
Autres immobilisations	31 309	1 565		(5 481)			321	27 714
<b>MONTANT BRUT IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>452 693</b>	<b>11 733</b>	<b>0</b>	<b>(20 533)</b>	<b>0</b>	<b>(3 821)</b>	<b>1 751</b>	<b>441 823</b>
Terrains et agencements	(19 130)		(1 704)	1 372		412		(19 050)
Constructions	(134 589)		(9 370)	8 789	1	2 544	(384)	(133 009)
Matériel et outillages	(96 976)		(8 766)	2 050	209		(24)	(103 507)
Autres immobilisations	(27 183)		(1 424)	5 304	53		(214)	(23 464)
<b>MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>(277 878)</b>	<b>0</b>	<b>(21 264)</b>	<b>17 515</b>	<b>263</b>	<b>2 956</b>	<b>(622)</b>	<b>(279 030)</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	<b>174 815</b>	<b>11 733</b>	<b>(21 264)</b>	<b>(3 018)</b>	<b>263</b>	<b>(865)</b>	<b>1 129</b>	<b>162 793</b>

Les actifs corporels en cours sont liés essentiellement à du matériel industriel et des travaux de réaménagement du site de production de Messimy à la suite de la fermeture du site de Montrichard dans le cadre de la réorganisation initiée en 2020 (cf. paragraphe 1). Une partie de la mise en service est intervenue en 2021, le solde est prévu en 2022.

En 2021, les reprises nettes des dépréciations d'immobilisations corporelles s'élèvent à 263 K€. Elles concernent les immobilisations des établissements et du site de Montrichard qui ont fermé en 2021 dans le cadre de la réorganisation en France (cf. paragraphe 1). Elles sont constatées en autres produits et charges opérationnels (cf. paragraphe 28).

La mise en œuvre des tests de dépréciation au 31 décembre 2021 n'a pas conduit à constater d'autres dépréciations d'immobilisations corporelles.

Aucune immobilisation corporelle ne faisait l'objet au 31 décembre 2021 ni au 31 décembre 2020 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

La variation des immobilisations corporelles en 2020 était la suivante :

Immobilisations corporelles	31/12/2019	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation	Activités destinées à être cédées (cf. paragraphe 11)	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2020
		Acquisitions	Amortissements annuels					
Terrains et agencements	47 787	1 037		(150)		(290)	(45)	48 339
Constructions	216 724	2 034		(518)		(1 040)	1 793	218 993
Matériel et outillages	143 848	2 552		(5 335)			7 936	149 001
Actifs corporels en cours	9 566	2 943					(7 458)	5 051
Autres immobilisations	33 021	926		(3 298)			660	31 309
<b>MONTANT BRUT IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>450 946</b>	<b>9 492</b>	<b>0</b>	<b>(9 301)</b>	<b>0</b>	<b>(1 330)</b>	<b>2 886</b>	<b>452 693</b>
Terrains et agencements	(17 479)		(1 815)	5		159		(19 130)
Constructions	(125 587)		(10 033)	287	(607)	997	354	(134 589)
Matériel et outillages	(88 766)		(9 132)	5 303	(259)		(4 122)	(96 976)
Autres immobilisations	(27 851)		(1 627)	3 249	(79)		(875)	(27 183)
<b>MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>(259 683)</b>	<b>0</b>	<b>(22 607)</b>	<b>8 844</b>	<b>(945)</b>	<b>1 156</b>	<b>(4 643)</b>	<b>(277 878)</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	<b>191 263</b>	<b>9 492</b>	<b>(22 607)</b>	<b>(457)</b>	<b>(945)</b>	<b>(174)</b>	<b>(1 757)</b>	<b>174 815</b>

En 2020, les dépréciations d'immobilisations corporelles s'élevaient à 945 K€ et concernaient essentiellement des amortissements accélérés des immobilisations des

établissements qui fermaient en 2021 dans le cadre de la réorganisation en France (926 K€).

## 9 DROITS D'UTILISATION LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION

Droits d'utilisation liés aux contrats de location	31/12/2020	Augmentations		Diminutions	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2021
		Nouveaux contrats	Amortissements			
Droits d'utilisation bruts liés aux contrats de location immobilière	16 412	154		(2 255)	88	14 399
Amortissements des droits d'utilisation liés aux contrats de location immobilière	(9 076)			(2 010)	1 844	(56)
<b>TOTAL DROITS D'UTILISATION LIES AUX CONTRATS DE LOCATION IMMOBILIERE</b>	<b>7 336</b>	<b>154</b>	<b>(2 010)</b>	<b>(411)</b>	<b>32</b>	<b>5 101</b>
Droits d'utilisation bruts liés aux contrats de location des véhicules	0	1 754		(2 878)	10 545	9 421
Amortissements des droits d'utilisation liés aux contrats de location des véhicules	0			(2 347)	2 878	(6 446)
<b>TOTAL DROITS D'UTILISATION LIES AUX CONTRATS DE LOCATION DES VEHICULES</b>	<b>0</b>	<b>1 754</b>	<b>(2 347)</b>	<b>0</b>	<b>4 099</b>	<b>3 506</b>
<b>TOTAL DROITS D'UTILISATION LIES AUX CONTRATS DE LOCATION</b>	<b>7 336</b>	<b>1 908</b>	<b>(4 357)</b>	<b>(411)</b>	<b>4 131</b>	<b>8 607</b>

Les actifs liés aux droits d'utilisation concernent des contrats de location immobilière et, depuis 2021, des contrats de location de véhicules.

Les autres mouvements comprennent principalement des contrats de location de véhicules retraités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Comme indiqué au paragraphe 2, l'impact étant non significatif, l'année 2020 n'a pas été retraitée.

Pour information, il n'existe pas de contrats de location liés à des contrats de crédit-bail.

La mise en œuvre de tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciation.

Au 31 décembre 2020, les impacts étaient les suivants :

Droits d'utilisation liés aux contrats de location	31/12/2019	Augmentations		Diminutions	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2020
		Nouveaux contrats	Amortissements			
Droits d'utilisation bruts liés aux contrats de location immobilière	17 423	2 983		(3 237)	(757)	16 412
Amortissements des droits d'utilisation liés aux contrats de location immobilière	(10 935)		(1 957)	3 237	579	(9 076)
<b>TOTAL DROITS D'UTILISATION LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION IMMOBILIÈRE</b>	<b>6 488</b>	<b>2 983</b>	<b>(1 957)</b>	<b>0</b>	<b>(178)</b>	<b>7 336</b>

## 10 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Immobilisations financières	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur brute	Variation de juste valeur	Valeur nette	Valeur brute	Variation de juste valeur	Valeur nette
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat</b>	<b>3 850</b>	<b>(983)</b>	<b>2 867</b>	<b>2 002</b>	<b>(715)</b>	<b>1 287</b>
Titres de participation non consolidés <sup>(1)</sup>	3 850	(983)	2 867	2 002	(715)	1 287
<b>Actifs financiers valorisés au coût amorti</b>	<b>1 506</b>	<b>0</b>	<b>1 506</b>	<b>1 520</b>	<b>0</b>	<b>1 520</b>
Prêts <sup>(2)</sup>	398		398	397		397
Cautionnements et autres créances <sup>(3)</sup>	416		416	401		401
Autres immobilisations financières <sup>(4)</sup>	692		692	722		722
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global</b>			<b>0</b>			<b>0</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>5 356</b>	<b>(983)</b>	<b>4 373</b>	<b>3 522</b>	<b>(715)</b>	<b>2 807</b>

(1) 566 K€ de titres du CEDH et 7 K€ de titres du CDFH, entités non consolidées détenues par BOIRON société mère.

369 K€ de titres d'une société en participation non consolidée détenue à 90% par BOIRON Brésil, destinée à l'importation et à la distribution des tests COVID au Brésil.

Les titres de l'entité BOIRON en Allemagne, entité non consolidée détenue par BOIRON société mère : 717 K€ de valeur brute et 0 K€ de valeur nette après constatation des variations de juste valeur.

1 921 K€ de titres de placement FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation).

(2) Dont 380 K€ de prêts 1% logement repris de DOLISOS SA par BOIRON société mère, conformément au traité de fusion, revalorisés en 2012.

(3) Il s'agit de cautions immobilières dans les filiales.

(4) Dont 669 K€ correspondant à la partie « restricted cash » du contrat de liquidité (cf. paragraphe 2.4.5).

Aucune immobilisation financière ne faisait l'objet au 31 décembre 2021 ni au 31 décembre 2020 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

Il n'existe aucun indicateur de risque et de litige sur les sociétés non consolidées dont les titres sont non dépréciés.

## 11 ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Actifs destinés à être cédés	31/12/2020	Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation	Affectation d'actifs	Ecarts de conversion	Autres reclassements	31/12/2021
Terrains et agencements destinés à être cédés	131	(131)		540			540
Constructions destinées à être cédées	1 650	(43)		325			1 932
<b>ACTIFS DESTINÉS A ÊTRE CÉDÉS</b>	<b>1 781</b>	<b>(174)</b>	<b>0</b>	<b>865</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 472</b>
<b>DEPRECIATIONS COMPLÉMENTAIRES DES IMMOBILISATIONS DESTINÉES A ÊTRE CÉDÉES</b>	<b>(88)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(88)</b>
<b>TOTAL ACTIFS NETS DESTINÉS A ÊTRE CÉDÉS</b>	<b>1 693</b>	<b>(174)</b>	<b>0</b>	<b>865</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 384</b>

En 2020, le poste « Actifs destinés à être cédés » concernait :

- deux bâtiments en Belgique (1 519 K€) : ces actifs, entrés dans cette catégorie fin 2018, sont maintenus fin 2021, un compromis ayant été signé en septembre 2021,
- les terrains et constructions de l'établissement de Saint-Etienne, dont l'activité avait été transférée sur le site de Sainte-Foy-lès-Lyon (174 K€) : cet actif a été vendu fin mars 2021, générant une plus-value de 761 K€ (cf. paragraphe 28).

En 2021, les actifs suivants ont été classés également dans cette catégorie :

- quatre établissements (fermés et mis en vente sur le premier semestre 2021) et le site de production de Montrichard (fermé et mis en vente en décembre 2021), en lien avec la réorganisation en France, pour une valeur nette comptable de 711 K€.

Pour information, les sept autres établissements concernés par la réorganisation ont été vendus au cours de l'année 2021 (cf. paragraphe 28).

- le siège social de la filiale espagnole (154 K€) depuis l'emménagement de la filiale dans ses nouveaux locaux (en location) en juin 2021. L'accord de vente est en cours de finalisation et la vente devrait intervenir sur le premier semestre 2022.

Ces actifs ont été valorisés en application de la norme IFRS 5, au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette de frais de cession. Ils ne sont plus amortis à compter de leur affectation dans cette rubrique (cf. paragraphe 2.7.1). L'analyse effectuée n'a pas conduit à constater de dépréciation.

Il n'y a pas de passif destiné à être cédé au 31 décembre 2021 comme en 2020.

## 12 STOCKS ET EN-COURS

Stocks et en cours	31/12/2020	Variations	Dépréciations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2021
Matières premières et approvisionnements	14 436	(896)			20	13 560
Produits semi-ouvrés et produits finis	71 011	(4 430)			1 788	68 369
Marchandises	3 081	5 322			14	8 417
<b>TOTAL STOCKS BRUTS</b>	<b>88 528</b>	<b>(4)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 822</b>	<b>90 346</b>
<b>TOTAL DEPRECIATIONS DES STOCKS</b>	<b>(3 491)</b>	<b>0</b>	<b>(4 503)</b>	<b>3 251</b>	<b>(47)</b>	<b>(4 790)</b>
<b>TOTAL STOCKS NETS</b>	<b>85 037</b>	<b>(4)</b>	<b>(4 503)</b>	<b>3 251</b>	<b>1 775</b>	<b>85 556</b>

Les dépréciations sur stocks sont constituées sur la base des critères définis en paragraphe 2.7.2.

Aucun stock au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 n'a été donné en nantissement de passif.

L'analyse effectuée n'a pas mis en évidence de risques de dépréciations (obsolescence...) liés à la crise sanitaire.

## 13 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS LIÉS AUX CONTRATS CLIENTS

Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients	31/12/2020	Variations	Dépréciations de l'exercice	Reprises de l'exercice (dépréciations non utilisées)	Reprises de l'exercice (dépréciations utilisées)	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2021
Créances clients brutes libellées en euros	58 470	(201)					58 269
Créances clients brutes libellées en monnaies étrangères	31 883	6 509				1 862	40 254
<b>TOTAL CREANCES CLIENTS BRUTES</b>	<b>90 353</b>	<b>6 308</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 862</b>	<b>98 523</b>
Dépréciations des créances clients libellées en euros	(1 102)		(151)	191	126		(936)
Dépréciations des créances clients libellées en monnaies étrangères	(331)		(123)	157	71	(21)	(247)
<b>TOTAL DEPRECIATIONS DES CLIENTS</b>	<b>(1 433)</b>	<b>0</b>	<b>(274)</b>	<b>348</b>	<b>197</b>	<b>(21)</b>	<b>(1 183)</b>
Créances clients nettes libellées en euros	57 368	(201)	(151)	191	126		57 333
Créances clients nettes libellées en monnaies étrangères	31 552	6 509	(123)	157	71	1 841	40 007
<b>TOTAL CREANCES CLIENTS NETTES</b>	<b>88 920</b>	<b>6 308</b>	<b>(274)</b>	<b>348</b>	<b>197</b>	<b>1 841</b>	<b>97 340</b>

Il n'existe pas de créance cédée au 31 décembre 2021 ni au 31 décembre 2020.

Aucune variation significative de périmètre n'est intervenue sur les exercices présentés.

Comme indiqué en paragraphe 2.7.3.1, il n'existe pas d'autres actifs liés aux contrats.

Les dépréciations sur les créances clients sont constatées conformément aux principes définis en paragraphe 2.7.3.1. La crise sanitaire n'a pas conduit le Groupe à modifier ses modalités de dépréciation.

Comme indiqué en paragraphe 2.7.3.1, le risque client est considéré comme non significatif, le « coût net » des clients douteux étant faible.

Le risque de crédit est traité en paragraphe 23. Une part significative des créances clients fait l'objet de garantie (cf. paragraphe 23.3.4).

Les créances libellées en devises concernent essentiellement les États-Unis, la Russie, la Roumanie, la Pologne, le Brésil et le Canada (cf. paragraphe 23).

## 14 CRÉANCE D'IMPÔT ET AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

Autres actifs courants	31/12/2020	Variations	Variations des dépréciations des autres actifs	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2021
<b>CREANCES D'IMPOT SUR LES SOCIETES (actifs non financiers)</b>	<b>8 586</b>	<b>(4 446)</b>		<b>(1 357)</b>	<b>2 783</b>
<b>Actifs non financiers</b>	<b>13 835</b>	<b>(1 421)</b>	<b>0</b>	<b>315</b>	<b>12 729</b>
Etat et collectivités publiques hors impôt sur les sociétés	10 373	(1 485)		229	9 117
Personnel	329	(126)		10	213
Charges constatées d'avance	3 133	190		76	3 399
<b>Actifs financiers évalués au coût amorti</b>	<b>8 832</b>	<b>8 315</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>17 183</b>
Autres débiteurs	8 832	8 315		36	17 183
<b>Actifs liés aux contrats clients</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Instruments dérivés</b>	<b>139</b>	<b>(139)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres actifs courants bruts (hors créance d'impôt sur les sociétés)</b>	<b>22 806</b>	<b>6 755</b>	<b>0</b>	<b>351</b>	<b>29 912</b>
<b>Dépréciations des autres actifs courants</b>	<b>(271)</b>		<b>0</b>	<b>156</b>	<b>(115)</b>
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS NETS</b>	<b>22 535</b>	<b>6 755</b>	<b>0</b>	<b>507</b>	<b>29 797</b>

Autres actifs non courants	31/12/2020	Variations	Variations des dépréciations d'Actif	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2021
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS NETS</b>	<b>32</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>41</b>

## 15 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Trésorerie et équivalents de trésorerie	31/12/2021			31/12/2020		
	Euros	Monnaies étrangères (contre-valeur euros)	Total	Euros	Monnaies étrangères (contre-valeur euros)	Total
Équivalents de trésorerie	103 003	387	103 390	3 149	2 582	5 731
Disponibilités	120 269	10 845	131 114	225 180	3 774	228 954
<b>TOTAL</b>	<b>223 272</b>	<b>11 232</b>	<b>234 504</b>	<b>228 329</b>	<b>6 356</b>	<b>234 685</b>

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués d'OPCVM monétaires euros ou de placements équivalents (certificats de dépôts, comptes à terme...) qui répondent aux critères définis par la norme IAS 7 (cf. paragraphe 2.7.3.2).

Les variations de juste valeur à la date de clôture ne sont pas significatives.

Il n'existe pas de placement donné en garantie à la clôture de l'exercice ni soumis à des restrictions.

Le montant de la trésorerie non disponible pour le Groupe (exemple : contrôle des changes) est non significatif.

## 16 CAPITAUX PROPRES

Le capital social au 31 décembre 2021 est ainsi composé de 17 545 408 actions, entièrement libérées, de 1 euro chacune.

Le tableau des mouvements des actions est présenté dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Il n'existe pas d'action de préférence.

BOIRON société mère n'est soumise à aucune contrainte externe, d'ordre réglementaire ou contractuel, au titre de son capital.

La société intègre pour le suivi de ses capitaux propres les mêmes éléments que ceux qui sont intégrés dans les capitaux propres consolidés.

### 16.1 Actions auto-détenues

Le capital est constitué de la façon suivante (en nombre d'actions) :

Capital	31/12/2021	31/12/2020
<b>Nombre d'actions total</b>	<b>17 545 408</b>	<b>17 545 408</b>
Actions auto-détenues	(33 717)	(31 737)
<b>Nombre d'actions hors actions auto-détenues</b>	<b>17 511 691</b>	<b>17 513 671</b>

Les actions inscrites en compte nominatif depuis trois ans ou plus bénéficient d'un droit de vote double aux Assemblées Générales.

Il n'existe pas de bon de souscription d'actions en circulation et la société n'a pas mis en place de plan de souscription d'actions ou d'achat pour les salariés ou d'instruments dilutifs.

Les actions auto-détenues sont valorisées au cours historique ; leur valeur est directement imputée sur les capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2021, le portefeuille d'actions auto-détenues s'élève à 1 290 K€. 33 717 actions sont détenues via le contrat de liquidité souscrit auprès de NATIXIS. Il n'y a pas d'action en vue d'annulation à fin 2021, comme fin 2020.

Les acquisitions réalisées au cours de l'exercice se montent à 4 163 K€, la totalité via le contrat de liquidité. Les cessions de l'exercice se sont élevées à 4 097 K€ (en coût d'acquisition historique), la totalité via le contrat de liquidité.

La moins-value latente de ce portefeuille s'élève à 104 K€ (sur la base du cours moyen du mois de décembre 2021).

## 16.2 Dividende par action

Dividende par action en euro	
Dividende 2020 versé en 2021	0,95
<b>Dividende 2021 proposé à l'Assemblée Générale</b>	<b>0,95</b>

Comme évoqué en paragraphe 1, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur la structure financière du Groupe.

## 16.3 Intérêts minoritaires

Compte tenu de l'impact peu significatif des minoritaires, le Groupe ne présente pas la contribution des minoritaires sur les principaux agrégats du bilan et du compte de résultat, au-delà de la contribution en termes de résultat net et de capitaux propres.

## 17 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES COURANTS ET NON COURANTS

Emprunts et dettes financières	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2021
<b>Total Trésorerie passive</b>	<b>372</b>	<b>148</b>	<b>(4)</b>	<b>6</b>	<b>522</b>
Emprunts bancaires	34				34
Réserve de participation des salariés	4 269	3	(1 171)	1	3 102
<b>Total Emprunts et dettes financières</b>	<b>4 303</b>	<b>3</b>	<b>(1 171)</b>	<b>1</b>	<b>3 136</b>
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>	<b>4 675</b>	<b>151</b>	<b>(1 175)</b>	<b>7</b>	<b>3 658</b>
<b>Dont non courant</b>	<b>3 292</b>	<b>3</b>	<b>(160)</b>	<b>(788)</b>	<b>2 347</b>
<b>Dont courant</b>	<b>1 383</b>	<b>148</b>	<b>(1 015)</b>	<b>795</b>	<b>1 311</b>

La variation des emprunts et dettes financières courants et non courants en 2020 était la suivante :

Emprunts et dettes financières	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2020
<b>Total Trésorerie passive</b>	<b>487</b>	<b>4</b>	<b>(113)</b>	<b>(6)</b>	<b>372</b>
<b>Total Emprunts et dettes financières</b>	<b>5 534</b>	<b>22</b>	<b>(1 254)</b>	<b>1</b>	<b>4 303</b>
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>	<b>6 021</b>	<b>26</b>	<b>(1 367)</b>	<b>(5)</b>	<b>4 675</b>
<b>Dont non courant</b>	<b>4 536</b>	<b>22</b>	<b>(255)</b>	<b>(1 011)</b>	<b>3 292</b>
<b>Dont courant</b>	<b>1 485</b>	<b>4</b>	<b>(1 112)</b>	<b>1 006</b>	<b>1 383</b>

La majorité des dettes financières est libellée en euros au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020. L'échéancier de remboursement des emprunts et dettes financières est décrit en paragraphe 23.

Le risque de taux est traité dans le paragraphe 23.3.1.

Les crédits bancaires présentés ci-dessus ne comportent aucun covenant financier ni clause de défaut.

## 18 DETTES FINANCIÈRES LOCATIVES COURANTES ET NON COURANTES

Dettes financières locatives	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2021
Dettes financières locatives non courantes liées aux contrats de location immobilière	5 623	120		(2 052)	3 691
Dettes financières locatives courantes liées aux contrats de location immobilière	2 132	34	(2 054)	1 639	1 751
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES LOCATIVES COURANTES ET NON COURANTES LIÉES AUX CONTRATS DE LOCATION IMMOBILIÈRE</b>	<b>7 755</b>	<b>154</b>	<b>(2 054)</b>	<b>(413)</b>	<b>5 442</b>
Dettes financières locatives non courantes liées aux contrats de location des véhicules	0	841		840	1 681
Dettes financières locatives courantes liées aux contrats de location des véhicules	0	913	(2 347)	3 259	1 825
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES LOCATIVES COURANTES ET NON COURANTES LIÉES AUX CONTRATS DE LOCATION DES VÉHICULES</b>	<b>0</b>	<b>1 754</b>	<b>(2 347)</b>	<b>4 099</b>	<b>3 506</b>
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES LOCATIVES COURANTES ET NON COURANTES</b>	<b>7 755</b>	<b>1 908</b>	<b>(4 401)</b>	<b>3 686</b>	<b>8 948</b>

Les dettes financières locatives concernent des contrats de location immobilière et, depuis 2021, des contrats de location de véhicules. Comme indiqué au paragraphe 2, l'impact étant non significatif, l'année 2020 n'a pas été retraitée.

Les autres mouvements comprennent principalement :

- les contrats de location de véhicules retraités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (cf. paragraphes 2 et 9),
- les reclassements entre dettes financières locatives non courantes et courantes.

Les dettes liées aux nouveaux contrats apparaissent dans la colonne « augmentations » sans impact sur les flux de trésorerie.

Les « diminutions » correspondent aux remboursements des dettes financières locatives.

L'échéancier de remboursement des dettes financières locatives est décrit en paragraphe 23.

Les dettes financières locatives sont à taux fixes. Comme indiqué en paragraphe 2.4.4, il n'existe pas de composante variable dans les contrats de location retraités.

Comme en 2020 (cf. paragraphe 1), le Groupe n'a pas bénéficié en 2021 de reports ni de concessions sur les loyers retraités en obligations locatives.

Au 31 décembre 2020, les impacts étaient les suivants :

Dettes financières locatives	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion et autres mouvements	12/31/20
Dettes financières locatives non courantes liées aux contrats de location immobilière	5 236	2 185		(1 798)	5 623
Dettes financières locatives courantes liées aux contrats de location immobilière	1 759	798	(2 016)	1 591	2 132
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES LOCATIVES COURANTES ET NON COURANTES LIÉES AUX CONTRATS DE LOCATION</b>	<b>6 995</b>	<b>2 983</b>	<b>(2 016)</b>	<b>(207)</b>	<b>7 755</b>

## 19 ENGAGEMENTS SOCIAUX NON COURANTS

### 19.1 Données chiffrées du Groupe

Engagements sociaux	Dénomination sociale	Pays	31/12/2020	Impact de la décision de l'IFRIC sur la norme IAS 19R au 01/01/2021 (cf. paragraphe 2)	Impact en résultat opérationnel	Impact en résultat financier	Impact en autres éléments du résultat global		31/12/2021
							Écarts actuariels	Écarts de conversion et reclassements	
Indemnités de Départ à la Retraite <sup>(1)</sup>	BOIRON société mère	France	22 216	(6 559)	428	90	(3 175)		13 000
Indemnités de Départ à la Retraite	BOIRON CARAIBES	France	302	(22)	87	2	9		378
Indemnités de Départ à la Retraite	BOIRON (La Réunion)	France	78	(8)	3		(4)		69
Accord de Préparation à la Retraite	BOIRON société mère	France	56 108		(1 112)	335	(3 754)		51 577
Engagements de retraite	BOIRON SP	Pologne	1						1
<b>Total Avantages postérieurs à l'emploi (régimes à prestation définie)</b>			<b>78 705</b>	<b>(6 590)</b>	<b>(594)</b>	<b>427</b>	<b>(6 923)</b>	<b>0</b>	<b>65 025</b>
Médailles du travail	BOIRON société mère	France	6 403		(470)				5 933
Médailles du travail	BOIRON CARAIBES	France	35		11				46
Gratifications	BOIRON SOCIEDAD IBERICA DE HOMEOPATIA	Espagne	401		(54)				347
Gratifications	BOIRON Inde	Inde	14		7			1	22
Gratifications	BOIRON	Belgique	139		9				148
Préparation	UNDA	Belgique	121		(85)				36
<b>Total Autres engagements à long terme</b>			<b>7 113</b>	<b>0</b>	<b>(582)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>6 532</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS SOCIAUX COMPTABILISÉS EN PASSIFS NON COURANTS</b>			<b>85 818</b>	<b>(6 590)</b>	<b>(1 176)</b>	<b>427</b>	<b>(6 923)</b>	<b>1</b>	<b>71 557</b>

(1) L'engagement présenté est net de la juste valeur des fonds externalisés.

L'application au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la décision de l'IFRIC publiée en mai 2021 (cf. paragraphe 2.9.1), portant sur la répartition des prestations de retraite aux périodes de services, a eu pour effet de modifier la méthodologie de provisionnement des Indemnités de Départ à la Retraite. Désormais, la période d'acquisition des droits débute plus tardivement que précédemment, ce qui entraîne donc une diminution du montant de la provision. Cette interprétation impacte les réserves consolidées pour 2 674 K€ avant impôt et les écarts actuariels pour 3 916 K€ avant impôt. L'impact global du changement a été constaté en capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour un montant de 6 590 K€ avant impôt, concernant principalement BOIRON société mère (6 559 K€). En effet, l'impact étant non significatif, les comptes 2020 n'ont pas été retraités.

437 K€ de reprises de provisions ont été constatées au titre des salariées ayant intégré en 2021 le plan de réorganisation initié en France en 2020 :

- 324 K€ sur l'accord de préparation à la retraite,
- 58 K€ sur les médailles du travail,
- 55 K€ sur les indemnités de départ à la retraite.

Ces reprises de provisions sont constatées en autres produits opérationnels (cf. paragraphe 28).

La variation des engagements sociaux sur 2020 était la suivante :

Engagements sociaux	Dénomination sociale	Pays	31/12/2019	Impact en résultat opérationnel	Impact en résultat financier	Impact en autres éléments du résultat global		31/12/2020
						Écarts actuariels	Écarts de conversion et reclassements	
Total Avantages postérieurs à l'emploi (régimes à prestation définie)			99 860	(18 735)	624	(3 044)	0	78 705
Total Autres engagements à long terme			8 569	(1 455)	0	0	(1)	7 113
<b>TOTAL ENGAGEMENTS SOCIAUX COMPTABILISÉS EN PASSIFS NON COURANTS</b>			<b>108 429</b>	<b>(20 190)</b>	<b>624</b>	<b>(3 044)</b>	<b>(1)</b>	<b>85 818</b>

En 2020, l'impact en résultat opérationnel intégrait les reprises de provisions pour engagements sociaux de 25 995 K€ liées aux salariées concernées par la réorganisation en France (dont 3 768 K€ de produit à recevoir du fonds externalisé au titre du remboursement des indemnités qui ont été versées dans le cadre de cette réorganisation). Ces reprises de provisions étaient constatées en autres produits opérationnels (cf. paragraphe 28).

Les écarts actuariels totaux avant impôt connaissent des variations importantes chaque année : -6 923 K€ en 2021, -3 043 K€ en 2020, -1 941 K€ en 2019, -10 091 K€ en 2018, -4 446 K€ en 2017 et +2 337 K€ en 2016. La volatilité du taux d'actualisation (cf. paragraphe 19.2.1), calculé à la clôture de l'exercice, selon les dispositions de la norme IAS 19 révisée, explique en grande partie ces variations. Les écarts actuariels sont principalement liés à BOIRON société mère (cf. paragraphe 19.2).

Le Groupe a analysé, comme en 2020, les différents taux existants sur le marché et a choisi la référence la plus pertinente au sens de la norme IAS 19 révisée, à savoir un taux de marché fondé sur les émissions d'obligations d'entreprise de première catégorie, prudent au regard de la maturité des engagements sociaux du Groupe (quinze ans) et observé sur un marché suffisamment liquide.

Une augmentation de 0,5 point du taux d'actualisation, du taux de revalorisation des salaires ou du taux de turnover aurait un impact, sur l'engagement de BOIRON société mère, inférieur à 5,6% sur les engagements d'Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) et d'Accord de Préparation à la Retraite (APR) ; cet impact serait constaté en « Autres éléments du résultat global ».

La sensibilité sur le rendement du fonds externalisé est peu significative, le rendement servi ne pouvant pas être inférieur au minimum garanti annuellement sur l'actif général, qui représente 73,2% des placements.

## 19.2 Engagements sociaux de BOIRON société mère

### 19.2.1 Principales hypothèses actuarielles

Hypothèses actuarielles France		2021	2020	2019
Taux d'actualisation		1,20%	0,60%	0,90%
Revalorisation annuelle des salaires <sup>(1)</sup>		1,50%	1,30%	1,80%
Taux de charges sociales <sup>(2)</sup>	Cadres	49,88%	51,52%	52,71%
	Non-cadres	41,53%	42,75%	44,54%

(1) Hors augmentations différenciées par tranche d'âge.

## 19.2.2 Indemnités de départ à la retraite

L'évolution de la provision relative aux Indemnités de départ à la retraite (IDR) de BOIRON société mère entre 2020 et 2021 est la suivante :

Indemnités de Départ à la Retraite BOIRON société mère	31/12/2020	Impact de la décision IFRIC sur la norme IAS 19R au 01/01/2021 (Cf. paragraphes 2 et 19.1)	Impact en résultat opérationnel				Impact en résultat financier		Impact en autres éléments du résultat global Variation actuarielle(1)	31/12/2021
			Coûts des services rendus	Paiements	Changements de régime	Réorganisation	Coût financier net du rendement attendu du fonds			
Valeur actualisée de l'obligation	42 620	(6 559)	2 483	(3 301)		(70)	205	(2 406)	32 972	
Valeur des fonds externalisés	(20 404)			1 301		15	(115)	(769)	(19 972)	
<b>Provision IDR BOIRON société mère</b>	<b>22 216</b>	<b>(6 559)</b>	<b>2 483</b>	<b>(2 000)</b>	<b>0</b>	<b>(55)</b>	<b>90</b>	<b>(3 175)</b>	<b>13 000</b>	

(1) Dont -1 906 K€ d'écarts liés à la hausse du taux d'actualisation.

L'évolution de la provision relative aux Indemnités de départ à la retraite (IDR) de BOIRON société mère entre 2019 et 2020 était la suivante :

Indemnités de Départ à la Retraite BOIRON société mère	31/12/2019	Impact en résultat opérationnel				Impact en résultat financier		Impact en autres éléments du résultat global Variation actuarielle(2)	31/12/2020
		Coûts des services rendus	Paiements	Changements de régime	Réorganisation <sup>(1)</sup>	Coût financier net du rendement attendu du fonds			
Valeur actualisée de l'obligation	54 823	3 000	(2 749)		(10 632)	481	(2 304)	42 620	
Valeur des fonds externalisés	(26 152)		2 749		3 768	(496)	(273)	(20 404)	
<b>Provision IDR BOIRON société mère</b>	<b>28 671</b>	<b>3 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(6 864)</b>	<b>(15)</b>	<b>(2 576)</b>	<b>22 216</b>	

(1) Une partie des fonds (3 768 K€) avait été affectée au remboursement des indemnités qui sont versées dans le cadre de la réorganisation.

(2) Dont + 489 K€ d'écarts liés à la hausse du taux d'actualisation.

Le montant des paiements se compose des cotisations versées aux fonds externalisés et des remboursements obtenus des fonds à la suite des départs des salariés. Ces remboursements couvrent les prestations versées aux salariés. 2 000 K€ de cotisation ont été versés aux fonds externalisés en 2021. En 2020, il n'y avait pas eu de cotisation versée.

Le coût net de l'exercice constaté en résultat avant impôt, tenant compte des paiements constatés en résultat (coûts des services rendus et coût financier net du rendement attendu des fonds) est une charge nette de 573 K€, contre une charge nette de 2 985 K€ en 2020 (cf. paragraphes 26 et 29).

La durée moyenne de cet engagement est de 16,6 ans en 2021 (contre 19,1 ans en 2020).

La répartition de cet engagement dans le temps, est la suivante :

- 7% à moins d'un an (contre 8% en 2020),
- 28% entre un an et cinq ans (contre 20% en 2020),
- 65% à plus de cinq ans (contre 72% en 2020).

Les flux de trésorerie se limitent aux versements réalisés auprès des fonds externalisés. Le Groupe n'est pas en mesure de déterminer le montant de ces cotisations versées aux fonds pour 2022, ce montant faisant l'objet d'arbitrage en cours d'année.

En pratique, une partie significative des indemnités versées aux salariés sont remboursées par les fonds.

### Fonds externalisés

Les placements sont réalisés sur deux types de supports différents : un fonds en euros et des supports en unités de compte.

La répartition entre les différents supports est la suivante :

- Cardif Sécurité (actif général) : 73,2%,
- SCI Primonial Capimmo : 9,5%,
- MFS Meridian Global Equity : 17,3%.

La composition globale des placements est la suivante au 31 décembre 2021 :

Composition des placements	31/12/2021	31/12/2020
Obligations	56,8%	61,2%
Actions	26,9%	23,7%
Monétaire	1,7%	1,8%
Immobilier	14,5%	13,3%
Autres	0,0%	0,0%

La juste valeur des actifs est déterminée selon :

- le niveau 1 pour 85,5% des placements (actions, obligations, placements monétaires et une partie des placements immobiliers), c'est-à-dire la valeur de marché des actifs, issue de FININFO, le rendement servi au Groupe ne pouvant pas être inférieur au minimum garanti annuellement,
- le niveau 3 pour certains placements immobiliers. L'essentiel de ces placements est réalisé en zone euro.

Le rendement réel du fonds en euros en 2021 a été de 1,90% (2,05% en 2020).

73,2% des placements font l'objet d'un taux garanti.

### 19.2.3 Accord de Préparation à la Retraite

Comme indiqué en paragraphe 2.9.1.2, les salariés de BOIRON société mère bénéficient d'un Accord de Préparation à la

Retraite (APR). L'évolution de la provision entre 2020 et 2021 relative à cet accord est la suivante :

Accord de Préparation à la Retraite BOIRON société mère	31/12/2020		Impact en résultat opérationnel				Impact en	Impact en autres	31/12/2021
			Coûts des services rendus	Paielements	Changements de régime	Réorganisation	Coût financier	éléments du résultat global	
Provision APR BOIRON société mère (valeur actualisée de l'obligation)	56 108	3 279	(4 067)			(324)	335	(3 754)	51 577

(1) Dont -3 583 K€ d'écarts liés à la hausse du taux d'actualisation.

Comme indiqué au paragraphe 2.9.1, cet engagement ne rentre pas dans le champ de la décision de l'IFRIC publiée en mai 2021.

L'évolution de la provision entre 2019 et 2020 relative à cet accord était la suivante :

Accord de Préparation à la Retraite BOIRON société mère	31/12/2019		Impact en résultat opérationnel				Impact en	Impact en	31/12/2020
			Coûts des services rendus	Paielements	Changements de régime	Réorganisation	Coût financier	autres éléments du résultat global	
Provision APR BOIRON société mère (valeur actualisée de l'obligation)	71 040	3 837	(4 902)		0	(14 047)	637	(456)	56 108

(1) Dont + 634 K€ d'écarts liés à la baisse du taux d'actualisation.

Le montant des paiements correspond aux prestations versées ; il n'y a pas de placement dans un fonds externalisé.

Le coût net de l'exercice constaté en résultat avant impôt, tenant compte des paiements constatés en résultat (coûts des services rendus, coût financier et impact du changement de régime) est une charge nette de 3 289 K€ contre un produit net de 9 573 K€ en 2020 (dont 14 047 K€ de reprise liée à la réorganisation) (cf. paragraphes 26 et 29).

La durée moyenne de cet engagement est de 16,0 ans en 2021 (contre 16,6 ans en 2020).

La répartition de cet engagement dans le temps, est la suivante :

- 6% à moins d'un an (comme en 2020),
- 35% entre un an et cinq ans (contre 32% en 2020),
- 59% à plus de cinq ans (contre 62% en 2020).

## 19.2.4 Médailles du travail

Comme indiqué en paragraphe 2.9.1.3, la variation des provisions pour les médailles du travail, y compris les écarts actuariels, est constatée en totalité en résultat opérationnel.

L'évolution de la dette actuarielle entre 2020 et 2021 pour les médailles du travail de BOIRON société mère est la suivante :

Médaille du travail BOIRON société mère	31/12/2020	Coût 2021	Variation actuarielle	Changements de régime	Paielements	Réorganisation	31/12/2021
Provision médailles du travail BOIRON société mère	6 403	478	(333)		(557)	(58)	5 933

L'évolution de la dette actuarielle entre 2019 et 2020 pour les médailles du travail de BOIRON société mère était la suivante :

Médaille du travail BOIRON société mère	31/12/2019	Coût 2020	Variation actuarielle	Changements de régime	Paielements	Réorganisation	31/12/2020
Provision médailles du travail BOIRON société mère	7 710	594	(113)	0	(472)	(1 316)	6 403

Le tableau suivant présente la répartition du coût entre coût des services rendus et coût financier pour 2021 et 2020 :

Coûts médaille du travail BOIRON société mère	2021	2020
Coût des services rendus		530
Coût financier		64
Réorganisation (reprise)		(1 316)
<b>COÛT TOTAL EN RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>420</b>	<b>(722)</b>

## 20 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Provisions courantes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions (non utilisées)	Diminutions (utilisées)	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2021
Provisions pour retours de marchandises	4 772	3 547	(1 010)	(3 626)	142	3 825
Provisions pour risques et litiges	1 517	1 130	(525)	(394)	4	1 732
Provisions pour réorganisations	58 673	2 272	(2 332)	(14 582)		44 031
Autres provisions pour autres charges	0	300	(1)	(3)		296
<b>TOTAL PROVISIONS COURANTES</b>	<b>64 962</b>	<b>7 249</b>	<b>(3 868)</b>	<b>(18 605)</b>	<b>146</b>	<b>49 884</b>

Provisions non courantes	31/12/2020	Augmentations	Diminutions (non utilisées)	Diminutions (utilisées)	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2021
Provisions pour risques et litiges	94	48			1	143
Autres provisions pour autres charges	2		(1)	(1)		0
<b>TOTAL PROVISIONS NON COURANTES</b>	<b>96</b>	<b>48</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	<b>143</b>

Les provisions courantes pour réorganisations s'élèvent à 44 031 K€ au 31 décembre 2021 et concernent principalement BOIRON société mère (43 241 K€) au titre de la réorganisation engagée en 2020 (cf. paragraphe 1). Cette dernière évolue ainsi :

- 2 272 K€ de dotations supplémentaires principalement liées aux nouvelles personnes entrées dans le plan social en 2021,
- 15 778 K€ de reprises de provisions dont 13 515 K€ de reprises utilisées en face des coûts engagés en 2021 et 2 263 K€ de reprises non utilisées (revalorisation des coûts de mesure sociales et réévaluation de la contribution de revitalisation des territoires).

La provision reste présentée en totalité en provisions courantes, dans l'attente d'avoir des informations plus précises sur l'échéancier des décaissements. Ainsi, aucun impact d'actualisation n'a été pris en compte.

L'impact de cette provision pour réorganisation sur le résultat est présenté en autres charges opérationnelles (cf. paragraphe 28).

La variation des provisions courantes et non courantes en 2020 était la suivante :

Provisions courantes	31/12/2019	Augmentations	Diminutions (non utilisées)	Diminutions (utilisées)	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2020
Provisions pour retours de marchandises	4 638	4 902	(185)	(4 391)	(192)	4 772
Provisions pour risques et litiges	9 870	423	(686)	(8 071)	(18)	1 517
Provisions pour réorganisations	1 880	57 871		(1 976)	898	58 673
<b>TOTAL PROVISIONS COURANTES</b>	<b>16 388</b>	<b>63 196</b>	<b>(871)</b>	<b>(14 439)</b>	<b>688</b>	<b>64 962</b>

Provisions non courantes	31/12/2019	Augmentations	Diminutions (non utilisées)	Diminutions (utilisées)	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2020
Provisions pour risques et litiges	0	94				94
Provisions pour réorganisations	898				(898)	0
Autres provisions pour autres charges	0	2				2
<b>TOTAL PROVISIONS NON COURANTES</b>	<b>898</b>	<b>94</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>96</b>

En 2020, les provisions courantes intégraient principalement la provision pour réorganisation engagée en France pour 56 747 K€.

Les autres actifs et passifs éventuels sont décrits en paragraphe 34.

## 21 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Fournisseurs et comptes rattachés	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs libellées en euros	26 472	27 057
Dettes fournisseurs libellées en monnaies étrangères	17 708	11 144
<b>TOTAL FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>44 180</b>	<b>38 201</b>

Comme en 2020, le Groupe n'a pas demandé l'étalement de dettes fournisseurs, dans le cadre de la crise sanitaire (cf. paragraphe 1).

## 22 IMPÔTS À PAYER ET AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

Autres passifs	31/12/2021		31/12/2020	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
<b>DETTES D'IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS (passifs non financiers)</b>	<b>1 328</b>	<b>0</b>	<b>2 082</b>	<b>0</b>
<b>Passifs non financiers</b>	<b>45 461</b>	<b>1 213</b>	<b>53 014</b>	<b>1 218</b>
Etat et collectivités publiques hors impôts sur les sociétés	4 372		4 680	10
Personnel et organismes sociaux	40 916	1 213	48 207	1 208
Produits constatés d'avance <sup>(1)</sup>	173		127	
<b>Passifs financiers évalués au coût amorti</b>	<b>12 464</b>	<b>59</b>	<b>14 771</b>	<b>59</b>
Fournisseurs d'immobilisations	4 043		3 605	
Clients créditeurs <sup>(1)</sup>	7 611		10 553	
Autres créditeurs	810	59	613	59
<b>Instruments dérivés <sup>(2)</sup></b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS HORS DETTES D'IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS</b>	<b>57 959</b>	<b>1 272</b>	<b>67 785</b>	<b>1 277</b>

(1) Passifs liés aux contrats clients (cf. paragraphe 2.7.3.1).

(2) Cf. paragraphe 23.

Les dettes d'impôts sur les sociétés ne comprennent pas de passifs significatifs constatés au titre d'incertitudes fiscales sur les exercices présentés.

Les autres passifs non courants correspondent principalement à la dette sur le TFR italien (cf. paragraphe 2.9.1.2). Les produits constatés d'avance liés aux contrats clients sont non significatifs.

Compte tenu de sa structure financière, qui reste très équilibrée, le Groupe n'a pas demandé l'étalement ou le report du règlement de certains passifs.

## 23 INSTRUMENTS FINANCIERS

### 23.1 Informations au bilan

Les tableaux suivants présentent pour les actifs et passifs financiers :

- leur ventilation selon les catégories prévues par la norme IFRS 9 et rappelées en paragraphe 2.10 :
  - A : actifs et passifs évalués au coût amorti,
  - B : actifs à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Aucun actif financier ne répond à cette définition sur les exercices présentés,
  - C : actifs et passifs à la juste valeur par le résultat. Ils concernent essentiellement les placements de trésorerie (leur valorisation est réalisée par un prestataire externe) et des titres non consolidés, qui en pratique ne sont pas significatifs,
  - D : instruments dérivés comptabilisés à la juste valeur en résultat. Comme indiqué en paragraphe 2.10, il n'existe pas, sur les exercices présentés, d'instruments dérivés dont la juste valeur a été constatée en autres éléments du résultat global,

- leur ventilation selon les niveaux prévus par les amendements à IFRS 13 et rappelés en paragraphe 2.10,
- la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs,
- leur ventilation par échéance.

Ce tableau n'intègre pas les fonds de placement externalisé au titre des engagements sociaux, traité au paragraphe 19, qui est évalué à la clôture à la juste valeur et présenté au bilan en diminution des engagements.

Aucun instrument financier n'a été reclassé dans une autre catégorie, ni cédé à un tiers, en 2020 et 2021.

Il n'existe ni prêt ni dette financière actualisé, à l'exception des dettes financières locatives. Par ailleurs, les intérêts non courus n'ont pas été pris en compte dans les échéanciers, compte tenu de l'impact non significatif.

Instruments financiers au bilan 31/12/2021	Renvoi paragraphes annexes	Désignation des instruments financiers	Niveau requis par les amendements IFRS 13 <sup>(1)</sup>	Valeur nette comptable	Juste valeur	Échéancier		
						Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				<b>353 285</b>	<b>353 285</b>	<b>348 912</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Titres de participation non consolidés	Paragraphe 10	C	N/A	2 867	2 867	N/A	N/A	N/A
Autres immobilisations financières	Paragraphe 10	A	N/A	1 506	1 506	N/A	N/A	N/A
Autres actifs financiers non courants	Paragraphe 14	A	N/A					
Clients et comptes rattachés	Paragraphe 13	A	N/A	97 340	97 340	97 340		
Instruments dérivés	Paragraphe 14	D	2					
Autres actifs financiers courants	Paragraphe 14	A	N/A	17 068	17 068	17 068		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Paragraphe 15	C	1 ou 2	234 504	234 504	234 504		
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				<b>69 343</b>	<b>69 343</b>	<b>61 624</b>	<b>7 719</b>	<b>0</b>
Trésorerie passive	Paragraphe 17	C	N/A	522	522	522		
Emprunts et dettes financières hors trésorerie passive	Paragraphe 17	A	N/A	3 136	3 136	789	2 347	
Dettes financières locatives	Paragraphe 18	A	N/A	8 948	8 948	3 576	5 372	
Autres passifs financiers non courants	Paragraphe 22	A	N/A	59	59	59		
Fournisseurs et comptes rattachés	Paragraphe 21	A	N/A	44 180	44 180	44 180		
Instruments dérivés	Paragraphe 22	D	2	34	34	34		
Autres passifs financiers courants	Paragraphe 22	A	N/A	12 464	12 464	12 464		

(1) Cf. définition en paragraphe 2.10.

Les données au 31 décembre 2020 étaient les suivantes :

Instruments financiers au bilan 31/12/2020	Renvoi notes annexes	Désignation des instruments financiers	Niveau requis par les amendements IFRS 13 <sup>(1)</sup>	Valeur nette comptable	Juste valeur	Échéancier		
						Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				<b>335 112</b>	<b>335 112</b>	<b>332 305</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Titres de participation non consolidés	Paragraphe 10	C	N/A	1 287	1 287	N/A	N/A	N/A
Autres immobilisations financières	Paragraphe 10	A	N/A	1 520	1 520	N/A	N/A	N/A
Autres actifs financiers non courants	Paragraphe 14	A	N/A					
Clients et comptes rattachés	Paragraphe 13	A	N/A	88 920	88 920	88 920		
Instruments dérivés	Paragraphe 14	D	2	139	139	139		
Autres actifs financiers courants	Paragraphe 14	A	N/A	8 561	8 561	8 561		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Paragraphe 15	C	1 ou 2	234 685	234 685	234 685		
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				<b>65 461</b>	<b>65 461</b>	<b>56 545</b>	<b>8 916</b>	<b>0</b>
Trésorerie passive	Paragraphe 17	C	N/A	372	372	372		
Emprunts et dettes financières hors trésorerie passive	Paragraphe 17	A	N/A	4 303	4 303	1 010	3 293	
Dettes financières locatives (2)	Paragraphe 18	A	N/A	7 755	7 755	2 132	5 623	
Autres passifs financiers non courants	Paragraphe 22	A	N/A	59	59	59		
Fournisseurs et comptes rattachés	Paragraphe 21	A	N/A	38 201	38 201	38 201		
Instruments dérivés	Paragraphe 22	D	2					
Autres passifs financiers courants	Paragraphe 22	A	N/A	14 771	14 771	14 771		

(1) Cf. définition en paragraphe 2.10.

Les seuls instruments financiers évalués à la juste valeur sont les valeurs mobilières de placement et les instruments dérivés, correspondant aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie définie par la norme IFRS 13 (cf. paragraphe 2.10). Le Groupe n'a pas identifié d'ajustement au titre du risque de contrepartie (risque de non-recouvrement d'un actif) et du risque de crédit propre (risque de ne pas honorer un passif).

La mise en œuvre de la norme IFRS 7 n'a conduit à constater aucun ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et risque de crédit propre).

### Instruments dérivés

Il n'existe que des instruments dérivés de couverture du risque de change, sous forme essentiellement d'opérations à terme.

Au 31 décembre 2021, les instruments dérivés de change en cours correspondent uniquement à des couvertures de juste valeur et non de flux de trésorerie. Ainsi, les variations de juste valeur des instruments dérivés ont été constatées en totalité en résultat.

Le tableau suivant présente ces instruments pour les contrats de terme (il n'existe pas d'options de change) et pour les principales devises concernées, pour 2021 et 2020 :

Instruments dérivés	Devises	Type de contrat	31/12/2021			31/12/2021			31/12/2020			31/12/2020		
			Couverture commerciales de juste valeur			Couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire			Couverture commerciales de juste valeur			Couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire		
			Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste Valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste Valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste Valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste Valeur (en K€)
Dollar américain	Contrats à terme		(10 435)	(9 213)	(4)	(10 000)	(8 829)	(1)	(6 598)	(5 377)	84	(18 700)	(15 239)	10
Dollar canadien	Contrats à terme		(1 611)	(1 119)	(3)				(545)	(349)	0	(450)	(288)	(2)
Forint hongrois	Contrats à terme		(69 690)	(189)	1	(300 000)	(813)	(1)	(49 974)	(137)	0	(400 000)	(1 099)	23
Leu roumain	Contrats à terme		(3 561)	(720)	(6)	(7 700)	(1 556)	(2)				(6 000)	(1 232)	(1)
Zloty polonais	Contrats à terme		(2 147)	(467)	(4)	(1 400)	(305)	(3)	(590)	(129)	2	(4 500)	(987)	29
Couronne tchèque	Contrats à terme		(7 623)	(307)	(7)				(4 309)	(164)	(1)	14 500	553	(3)
Real brésilien	Contrats à terme		(2 389)	(379)	(5)	(2 350)	(372)	0						
Franc suisse	Contrats à terme		(28)	(27)	0				(144)	(133)	0			
Peso colombien	Contrats à terme											(200 000)	(48)	(5)
Dollar de Hong-Kong	Contrats à terme		(4)	(0)	0	(10 000)	(1 132)	0						
Rouble russe	Contrats à terme		(71 796)	(842)	1				(77 143)	(843)	3			
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>(13 262)</b>	<b>(27)</b>		<b>(13 007)</b>	<b>(7)</b>		<b>(7 133)</b>	<b>88</b>		<b>(18 341)</b>	<b>51</b>

Les échéances des dérivés sont à moins d'un an.

Le détail et la nature des éléments couverts sont présentés en paragraphe 23.3.3.

Les justes valeurs de ces instruments à la clôture de l'exercice, déterminées par un prestataire externe et intégrant l'ensemble des devises, s'élèvent à -34 K€ contre 139 K€ au 31 décembre 2020. Ces montants ont été comptabilisés en autres passifs courants (cf. paragraphe 22).

## 23.2 Impact dans le compte de résultat

L'impact des produits et charges liés aux actifs et passifs financiers est indiqué :

- pour les dépréciations des créances clients et autres créances, constatés en résultat opérationnel : aux paragraphes 13 et 14,
- pour le résultat de change sur opérations commerciales et résultat sur instruments dérivés relatif aux couvertures commerciales, constatés en résultat opérationnel : au paragraphe 28,

## 23.3 Gestion des risques de marché

La politique de gestion des risques de marché du Groupe se caractérise par :

- une centralisation des risques au niveau de BOIRON société mère,
- un objectif de couverture,

### 23.3.1 Risque de taux

Les excédents de trésorerie et les besoins de financement des sociétés du Groupe sont centralisés dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie et gérés par le service trésorerie Groupe. Sur l'année 2021, la trésorerie consolidée du GGroupe a été continuellement excédentaire, comme en 2020.

Au 31 décembre 2021, le risque de taux peut être analysé par horizon de gestion comme suit, compte tenu des échéances des taux appliqués sur la position de financement actif/passif :

Instruments financiers - Risque de taux	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
ACTIFS - valeurs mobilières de placement et disponibilités	234 504		
PASSIFS - trésorerie passive, emprunts et dettes financières (hors dettes financières locatives)	(1 311)	(2 347)	
<b>Position nette de trésorerie</b>	<b>233 193</b>	<b>(2 347)</b>	<b>0</b>

Une hausse instantanée d'un point des taux d'intérêt court terme, appliquée à la position nette de trésorerie de la clôture,

Au niveau du compte de résultat, leur variation entre 2021 et 2020 a été constatée :

- en autres produits et charges opérationnels pour les couvertures commerciales de juste valeur, dans la mesure où elles visent des couvertures considérées comme efficaces,
- en autres produits et charges financiers pour les couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire.
- pour le résultat sur instruments dérivés relatif aux couvertures financières, constaté en constatés en résultat financier : au paragraphe 29.

- une séparation des pouvoirs de décision, d'exécution et de contrôle :
  - la Direction Générale valide la politique annuelle de gestion des risques de marché proposée par la direction financière,
  - le service trésorerie Groupe évalue les risques, met en place et suit les opérations de couverture,
  - le comité de trésorerie contrôle les opérations effectuées par la trésorerie Groupe.

Cette analyse a été mise à jour au regard de l'environnement économique actuelle et de la crise sanitaire mondiale.

Le choix des supports de placement des excédents de trésorerie centralisés est effectué par le service trésorerie Groupe dans le cadre d'une politique de gestion privilégiant les critères de liquidité et de sécurité. Les règles sont les suivantes :

- utilisation de produits monétaires et assimilés,
- sélection des produits en fonction de leur liquidité,
- répartition des risques en diversifiant les supports et les contreparties,
- sélection des émetteurs et des contreparties en fonction de leur solvabilité.

se traduirait par une hausse (avant effet impôt) de 2 332 K€ des produits financiers annuels.

### 23.3.2 Risque de contrepartie

L'exposition du Groupe BOIRON au risque de contrepartie financière est notamment liée à ses excédents de trésorerie, placés auprès de contreparties de premier plan. Le service

trésorerie suit leur notation externe et veille à la répartition des montants correspondants entre un nombre suffisant de contreparties.

### 23.3.3 Risque de change

Le Groupe BOIRON est exposé à deux types de risque de change :

- un risque de change patrimonial, qui provient des participations de BOIRON société mère dans les filiales étrangères. Ce risque est évalué mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon à long terme,
- un risque de change sur transactions, qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du Groupe.

Le risque de change sur transactions est centralisé sur BOIRON société mère et provient principalement :

- des ventes et achats réalisés en devises locales,

- des besoins de financement et excédents de trésorerie de certaines filiales étrangères,
- des dividendes en devises versés par les filiales.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat du Groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre euro.

Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

Les opérations de couverture autorisées sont : les prêts et emprunts en monnaies étrangères, le change comptant ou à terme, les options de change, avec une durée maximale de douze mois.

Les principaux actifs et passifs en devises dans les comptes de BOIRON société mère se décomposent comme suit, au 31 décembre 2021 :

Décomposition des principaux actifs et passifs de BOIRON société mère en devises		Rouble russe	Dollar américain	Leva bulgare	Real brésilien	Dollar canadien	Dinar tunisien	Autres devises	TOTAL
Créances clients	KDevises	98 632	10 748		2 389	1 827			
Dettes fournisseurs	KDevises	(1 983)	(15)	(1 024)			(1 488)		
<b>Position nette avant gestion sur opérations commerciales</b>	<b>KDevises</b>	<b>96 649</b>	<b>10 733</b>	<b>(1 024)</b>	<b>2 389</b>	<b>1 827</b>	<b>(1 488)</b>		
Couverture commerciales de juste valeur	KDevises	(71 796)	(10 435)		(2 389)	(1 611)			
<b>Position nette après gestion sur opérations commerciales</b>	<b>KDevises</b>	<b>24 853</b>	<b>298</b>	<b>(1 024)</b>	<b>0</b>	<b>216</b>	<b>(1 488)</b>		
Comptes courants de trésorerie bancaire	KDevises	46	10 009			(43)			
<b>Position nette avant gestion sur opérations financières</b>	<b>KDevises</b>	<b>46</b>	<b>10 009</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(43)</b>	<b>0</b>		
Couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire	KDevises		(10 000)		(2 350)				
<b>Position nette après gestion sur opérations financières</b>	<b>KDevises</b>	<b>46</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>(2 350)</b>	<b>(43)</b>	<b>0</b>		
<b>Position nette après gestion totale</b>	<b>KDevises</b>	<b>24 899</b>	<b>307</b>	<b>(1 024)</b>	<b>(2 350)</b>	<b>173</b>	<b>(1 488)</b>		
<b>POSITION NETTE APRES GESTION TOTALE (CONTRE VALEUR EURO)</b>	<b>K€</b>	<b>292</b>	<b>271</b>	<b>(524)</b>	<b>(372)</b>	<b>120</b>	<b>(455)</b>	<b>153</b>	<b>(515)</b>

Les positions nettes avant et après gestion ont été converties aux taux de clôture présentés en paragraphe 4. Seules les couvertures de juste valeur sont présentées dans ce tableau, dans la mesure où les couvertures de flux futurs ne couvrent pas des actifs et passifs constatés sur 2021.

En outre, il n'existe pas de couverture de flux futurs au 31 décembre 2021.

L'impact d'une évolution instantanée de +10% des taux de change (baisse des devises par rapport à l'euro) se décomposerait comme suit au 31 décembre 2021 :

Impact d'une évolution instantanée de + 10% des taux de change		Rouble russe	Dollar américain	Couronne tchèque	Zloty polonais	Dollar canadien	Leu roumain	Real brésilien	Autres devises	TOTAL
- sur la position de change après gestion existant à la date de clôture	K€	(27)	(25)	(1)	(6)	(11)	(2)	34	(10)	(47)
- sur le chiffre d'affaires	K€	(1 439)	(6 654)	(466)	(605)	(974)	(735)	(463)	(1 087)	(12 423)
- sur le résultat avant impôt des filiales	K€	(72)	(220)	(31)	(37)	(47)	(98)	23	71	(411)
- sur les capitaux propres	K€	(1 949)	(6 573)	(221)	(296)	(244)	(478)	(270)	(495)	(10 526)

### 23.3.4 Risque de crédit

Le risque client du Groupe est considéré comme faible.

Le Groupe BOIRON porte une attention particulière au recouvrement de ses créances et continue, dans le contexte économique actuel, à développer ses outils de gestion du risque de crédit.

Chaque entité du Groupe possède des services propres qui assurent le suivi des encours clients et effectuent le recouvrement. Le suivi consolidé des encours clients, des retards et du niveau de risque associé est ensuite effectué en central par un service dédié.

Des mécanismes de couverture (assurance-crédit, garanties bancaires, lettre de crédit) sont mis en place lorsqu'il y a une trop grande concentration de clients ou une très forte sinistralité dans un pays ou une zone géographique. C'est le cas pour les ventes réalisées à l'export par BOIRON société mère ainsi que pour les ventes réalisées en Asie, Pologne, Russie, Brésil, Portugal, Slovaquie, République Tchèque, Hongrie, Roumanie, et pour une partie de leurs ventes, en Espagne et Italie.

Le montant des garanties dont bénéficie le Groupe au 31 décembre 2021 s'élève à 87 145 K€ (contre 85 288 K€ en 2020).

### 23.3.5 Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Historiquement, les actifs à court terme du Groupe BOIRON ont toujours été très supérieurs à ses passifs à court terme et sa trésorerie est structurellement excédentaire. Il n'y a pas eu de

### 23.3.6 Risque sur actions, obligations et autres actifs

Le Groupe ne détient pas de placement en actions et en obligations en direct.

Il détient des parts de FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation) actions et obligations pour une valeur nette au 31 décembre 2021 de 1 921 K€ (cf. paragraphe 10).

### 23.3.7 Risque pays

#### 23.3.7.1 Tunisie

Le Groupe a réalisé au 31 décembre 2021 un chiffre d'affaires de 5 148 K€ avec la Pharmacie Centrale de Tunisie, importateur exclusif des médicaments dans ce pays. Dans le contexte de crise de financement du système de santé qui frappe la Tunisie depuis fin 2016, BOIRON subit des retards de paiement de ses

Au 31 décembre 2021, le montant des créances échues et non dépréciées s'établit à 12 817 K€ soit 13,0% des créances clients (contre 9 616 K€ soit 10,6% des créances clients au 31 décembre 2020), une partie de ces créances est couverte par une assurance-crédit. Cette hausse provient essentiellement des retards constatés en Tunisie, aux Etats-Unis et en Roumanie.

Les créances échues depuis moins d'un mois représentent 46% de ce montant.

Le solde est à échéance de moins d'un an.

Le délai de recouvrement des créances du Groupe est de 59 jours (contre 55 jours en 2020).

Il n'existe pas d'accord significatif de rééchelonnement de créances, ni d'accord de compensation au 31 décembre 2021.

Le total des pertes sur créances irrécouvrables, net des dotations et reprises de dépréciations sur créances douteuses, est un profit de 137 K€, soit moins de 0,03% du chiffre d'affaires consolidé, contre une perte nette de 537 K€ en 2020, soit 0,10% du chiffre d'affaires consolidé.

Le Groupe BOIRON n'a pas eu à constater de défaillance significative sur l'année 2021, comme en 2020 et ne s'attend pas à des défaillances significatives dans les prochains mois.

modification sur la structure financière du Groupe en 2021. Le risque de liquidité reste faible, malgré la crise sanitaire. La structure financière du Groupe reste équilibrée et l'endettement du Groupe, hors dettes financières locatives, reste marginal. Pour cette raison, les échéances n'ont pas été détaillées pour la part à moins d'un an.

Le détail par nature d'actifs des fonds gérés par le fonds de placement externalisé au titre des engagements sociaux est indiqué en paragraphe 19. 73,2% des placements bénéficient d'un taux minimum garanti et ne comportent pas de risque en capital.

créances et un allongement des délais de règlement. Il convient de préciser que la créance est couverte par un assureur crédit et qu'aucune perte n'a été constatée sur l'année.

Cette situation fait l'objet d'un suivi spécifique au niveau du Groupe.

## 24 REVENUS DE L'ACTIVITÉ

Revenus de l'activité	2021	%	2020	%
Médicaments homéopathiques à nom commun	194 967	42,8	229 873	44,8
Spécialités de médication familiale	258 100	56,7	282 632	55,0
Autres <sup>(1)</sup>	2 135	0,5	1 077	0,2
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>455 201</b>	<b>100,0</b>	<b>513 582</b>	<b>100,0</b>
Autres produits de l'activité (redevances)	1		2	

(1) La rubrique « Autres » du chiffre d'affaires intègre les ventes de livres, ainsi que les facturations de services (enseignement).

Les règles de comptabilisation du chiffre d'affaires sont identiques selon les différentes lignes de produits (cf. paragraphe 2.11.1 : constatation du chiffre d'affaires en pratique à la livraison).

Les lignes de produits présentées dans cette ventilation du chiffre d'affaires ne constituent pas de secteurs opérationnels au sens de la norme IFRS 8.

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est donnée dans le paragraphe 5 sur l'information sectorielle.

L'analyse de la norme IFRS 15 n'a pas conduit à identifier d'autres axes de ventilation des revenus considérés comme pertinents.

La crise sanitaire n'a pas conduit à différer la constatation de chiffres d'affaires, en l'absence de risques clients avérés lors de la comptabilisation du chiffre d'affaires.

## 25 AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

Amortissements, dépréciations et provisions en résultat opérationnel	2021	2020
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(8 013)	(7 097)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(21 001)	(23 552)
Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation liés aux contrats de location	(4 357)	(1 957)
<b>TOTAL DES DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS SUR ACTIFS NON COURANTS SUR RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>(33 371)</b>	<b>(32 606)</b>
Dépréciations sur actifs courants	(981)	976
Provisions	15 178	(55 968)
Provisions pour contrôle fiscal		213
Engagements sociaux	1 176	20 190
<b>TOTAL DES VARIATIONS NETTES DES DEPRECIATIONS D'ACTIFS COURANTS ET DES PROVISIONS SUR RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>15 373</b>	<b>(34 589)</b>
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS SUR RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>(17 998)</b>	<b>(67 195)</b>

Amortissements, dépréciations et provisions en résultat financier	2021	2020
Dépréciations sur actifs financiers et autres placements	(211)	(134)
Provisions		
Engagements sociaux	(427)	(624)
<b>TOTAL DES VARIATIONS NETTES DES DEPRECIATIONS D'ACTIFS ET DES PROVISIONS SUR RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(638)</b>	<b>(758)</b>

Amortissements, dépréciations et provisions en impôts sur les résultats	2021	2020
Provisions pour contrôle fiscal		7 773
<b>TOTAL DES VARIATIONS NETTES DES DEPRECIATIONS D'ACTIFS ET DES PROVISIONS EN IMPOT SUR LES RESULTATS</b>	<b>0</b>	<b>7 773</b>
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS</b>	<b>(18 636)</b>	<b>(60 180)</b>

Les variations nettes des amortissements, dépréciations et provisions, constatées en résultat opérationnel, par destination sont présentées ci-après :

Amortissements, dépréciations et provisions en résultat opérationnel par destination	2021	2020
Chiffre d'affaires	384	(49)
Coûts de production industrielle	(15 730)	(16 345)
Coûts de préparation et distribution	(6 141)	(6 991)
Coûts de promotion	(3 814)	(2 082)
Coûts de recherche	(165)	(230)
Coûts des affaires réglementaires	(60)	(118)
Coûts des fonctions support	(7 681)	(8 032)
Autres produits et charges opérationnels <sup>(1)</sup>	15 209	(33 348)
<b>TOTAL</b>	<b>(17 998)</b>	<b>(67 195)</b>

(1) Dont impact net des provisions et dépréciations liées à la réorganisation en France (cf. paragraphes 1 et 28).

## 26 CHARGES DE PERSONNEL EN RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Charges de personnel en résultat opérationnel par nature (hors impact de la réorganisation)	2021	2020
Rémunérations et charges sociales	(169 448)	(181 006)
Intéressement et participation dont charges sociales	(6 213)	(9 141)
Engagements sociaux (coût hors impact de la réorganisation)	(4 678)	(8 220)
Autres charges de personnel	(6 853)	(7 089)
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL EN RESULTAT OPERATIONNEL (HORS IMPACT DE LA REORGANISATION)</b>	<b>(187 192)</b>	<b>(205 456)</b>

Le coût des engagements sociaux (hors coût financier et impact de la réorganisation), inclus dans les charges de personnel, est ventilé ci-après :

Coût des engagements sociaux (hors coût financier et impact de la réorganisation)	2021	2020
Indemnités de Départ à la Retraite	(573)	(3 242)
Accord de Préparation à la Retraite	(3 279)	(3 837)
TFR italien	(609)	(585)
Prépension belge	7	(3)
Médailles du travail et gratifications	(224)	(553)
<b>TOTAL COUT DES ENGAGEMENTS SOCIAUX (HORS COUT FINANCIER ET IMPACT DE LA REORGANISATION)</b>	<b>(4 678)</b>	<b>(8 220)</b>

Les charges de personnel par destination, hors impact de la réorganisation, ont évolué de la manière suivante :

Charges de personnel en résultat opérationnel par destination (hors impact de la réorganisation)	2021	2020
Coûts de production industrielle	(33 702)	(36 716)
Coûts de préparation et distribution	(43 437)	(57 675)
Coûts de promotion	(68 158)	(67 195)
Coûts de recherche	(818)	(875)
Coûts des affaires réglementaires	(7 199)	(6 983)
Coûts des fonctions support	(33 920)	(36 012)
Autres produits et charges opérationnels	42	
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL EN RESULTAT OPERATIONNEL (HORS IMPACT DE LA REORGANISATION)</b>	<b>(187 192)</b>	<b>(205 456)</b>

Le montant supporté par BOIRON société mère au titre des régimes de retraite obligatoire et complémentaire s'est élevé à 16 575 K€ sur 2021, contre 16 268 K€ en 2020.

## 27 COÛTS DE RECHERCHE

Les coûts de recherche, correspondant aux frais de recherche pharmacologique, clinique et fondamentale (cf. paragraphe 2.4.2), s'élèvent à 2 988 K€ en 2021 contre 3 516 K€ en 2020 : ils

comprennent essentiellement des honoraires pour 1 504 K€ en 2021 (contre 1 860 K€ en 2020) et des charges de personnel (cf. paragraphe 26).

## 28 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Autres produits et charges opérationnels	2021	2020
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs	8 342	1 432
Crédits d'impôts (dont crédit d'impôt recherche) <sup>(1)</sup>	1 266	1 263
Réorganisation en France - coûts nets (hors engagements sociaux)	(1 727)	(58 714)
Réorganisation en France - reprises de provisions des engagements sociaux	437	25 995
Variations nettes des provisions	4	148
Résultat sur instruments dérivés (relatif aux couvertures commerciales)	(430)	1 590
Résultat de change sur opérations commerciales	678	(1 848)
Autres	845	(14)
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS</b>	<b>9 415</b>	<b>(30 148)</b>
<b>dont autres produits opérationnels</b>	<b>12 560</b>	<b>30 667</b>
<b>dont autres charges opérationnelles</b>	<b>(3 145)</b>	<b>(60 815)</b>

(1) Cf. paragraphe 2.6.

En 2021, les autres charges et produits opérationnels intègrent :

- 1 290 K€ de charges nettes au titre de la réorganisation initiée par BOIRON société mère en 2020 (cf. paragraphe 1) :
  - 1 727 K€ de coûts nets (hors engagements sociaux). Pour information, 15 510 K€ ont été décaissés sur l'année 2021, dont 13 515 K€ avaient été provisionnés en 2020, au regard des normes comptables en vigueur.
  - 437 K€ de reprises de provisions au titre des engagements sociaux provisionnés par le passé liés aux salariés nouvellement entrés dans le plan en 2021 (cf. paragraphe 19).
- 8 342 K€ de résultat sur cession d'actifs dont :
  - 761 K€ de plus-value générée par la vente en mars 2021 de l'ancien établissement de Saint-Etienne,
  - 7 665 K€ de plus-values sur les ventes des sept établissements fermés en 2021 comme prévus par la réorganisation initiée en 2020.

En 2020, les autres charges et produits opérationnels intégraient :

- 32 719 K€ d'impacts nets liés à la réorganisation en France, dont :
  - 58 714 K€ de charges se composant de :
    - 57 732 K€ au titre des dispositifs d'accompagnement,
    - 926 K€ d'amortissements accélérés des constructions et agencements des établissements qui ont fermé en 2021,
  - 25 995 K€ de reprises de provisions au titre des engagements sociaux provisionnés par le passé,
- 1 588 K€ de plus-value sur la vente de l'établissement de Francheville dans le Rhône.

## 29 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Autres produits et charges financiers	2021	2020
Rendement financier net estimé des placements externalisés des engagements sociaux <sup>(1)</sup>	115	496
Coût financier des engagements sociaux <sup>(1)</sup>	(542)	(1 120)
Résultat de change sur comptes bancaires et financiers	1 278	(385)
Résultat sur instruments dérivés (relatif aux couvertures financières)	(1 466)	201
Dépréciation nette des équivalents de trésorerie <sup>(2)</sup>	(100)	
Dépréciation nette des placements financiers FCPI	(67)	(134)
Frais bancaires sur opérations financières	(116)	(96)
Autres	(62)	(41)
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>(960)</b>	<b>(1 079)</b>

(1) Cf. paragraphe 19.

(2) Cf. paragraphe 15.

## 30 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

### 30.1 Ventilation de la charge d'impôt

Impôts sur les résultats	2021	2020
Impôts exigibles	(9 272)	(13 884)
Impôts différés	(8 282)	2 876
<b>TOTAL IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>	<b>(17 554)</b>	<b>(11 008)</b>
<b>Taux effectif</b>	<b>38,1%</b>	<b>29,6%</b>

La différence entre la charge d'impôt comptabilisée et l'impôt qui serait constaté au taux nominal de BOIRON société mère, s'analyse comme suit pour les années 2020 et 2021 :

Impôts sur les résultats	2021	%	2020	%
Impôt théorique	(13 101)	28,4	(11 917)	32,0
Effet des taux d'imposition des filiales	415	(0,9)	319	(0,9)
Effet des variations de taux sur les impôts différés en France <sup>(1)</sup>	(3 981)	8,6	2 662	(7,2)
Différences permanentes	(853)	1,8	(215)	0,6
Non constatation d'impôt sur pertes ou bénéfices fiscaux	(211)	0,5	(209)	0,6
Impact net des contrôles fiscaux <sup>(2)</sup>	168	(0,4)	(384)	1,0
Crédits d'impôt, régularisation d'impôts différés et autres <sup>(2)</sup>	9	0,0	(1 264)	3,4
<b>TOTAL IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>	<b>(17 554)</b>	<b>38,1</b>	<b>(11 008)</b>	<b>29,6</b>

(1) Principalement liés aux engagements sociaux.

(2) En 2021, ces postes incluent 168 K€ de dégrèvement d'impôt reçu en 2021 au titre de contrôles fiscaux passés chez BOIRON société mère.

En 2020, cette ligne incluait notamment 1 093 K€ de passage en perte d'impôts différés actifs et 458 K€ de passif pour incertitudes fiscales en Espagne à la suite du contrôle fiscal dont la filiale faisait l'objet.

L'impôt théorique du Groupe (28,41%) est calculé sur la base du taux applicable en France en 2021.

## 30.2 Analyse des impôts différés au bilan

La position des impôts différés au bilan a évolué comme suit :

Impôts différés	31/12/2020	Impact de la décision de l'IFRIC sur la norme IAS 19R au 01/01/2021 (Cf. Paragraphes 2 et 19.1)	Impact en résultat net	Impact en autres éléments du résultat global		12/31/21
				Ecarts actuariels sur engagements sociaux	Ecarts de conversion et autres mouvements	
Impôts différés sur provisions réglementées	(11 253)		1 146			(10 107)
Impôts différés sur crédits bails et contrats de location IFRS 16	132		(17)		(30)	85
Impôts différés sur reports déficitaires	704		(145)		(96)	463
Impôts différés sur engagements sociaux	26 549	(2 229)	(3 945)	(3 495)		16 880
Impôts différés liés à la fiscalité locale	7 782		(1 795)		189	6 176
Impôts différés sur autres éléments	11 794		(3 526)		129	8 397
<b>TOTAL IMPOTS DIFFERES NETS <sup>(1)</sup></b>	<b>35 708</b>	<b>(2 229)</b>	<b>(8 282)</b>	<b>(3 495)</b>	<b>192</b>	<b>21 894</b>
<b>dont impôt différé actif net</b>	<b>35 708</b>	<b>(2 229)</b>	<b>(8 282)</b>	<b>(3 495)</b>	<b>192</b>	<b>21 894</b>
<b>dont impôt différé passif net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

1) La baisse définitive en 2022 du taux d'impôt en France (25,83%) a amené à comptabiliser :  
- une charge de 3 966 K€ en résultat net (cf. paragraphe 30.1),  
- une charge de 1 708 K€ en autres éléments du résultat global.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même société, les impôts étant prélevés par la même administration fiscale.

Au 31 décembre 2021, le montant des impôts différés non constatés sur déficits reportables (hors déficits liés à des

sociétés sans activité), par application des principes définis en paragraphe 2.6, s'élève à 4 595 K€ contre 4 386 K€ au 31 décembre 2020. Ils concernent principalement le Brésil, la Pologne, l'Inde et la Suisse.

## 31 RÉSULTAT PAR ACTION (HORS ACTIONS AUTO-DÉTENUES)

Résultat par action	2021	2020
Résultat net (en K€)	28 556	26 209
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	17 516 468	17 508 151
<b>RESULTAT PAR ACTION (en €)</b>	<b>1,63</b>	<b>1,50</b>

La méthode de détermination du nombre moyen d'actions est décrite en paragraphe 2.11.4.

En l'absence d'instrument dilutif, le résultat moyen par action est égal au résultat moyen dilué par action.

## 32 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie nette du Groupe atteint 234 082 K€ à fin 2021 contre 234 313 K€ à fin 2020.

La réconciliation entre la trésorerie du bilan consolidé et la trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie est la suivante :

Réconciliation de la trésorerie entre états financiers consolidés			2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Bilan consolidé	Paragraphe 15	234 504	234 685
Dépréciation nette des équivalents de trésorerie (incluse dans la trésorerie et équivalents de trésorerie)	Bilan consolidé	Paragraphe 15	(100)	
Trésorerie passive (incluse dans les emprunts et dettes financières courants)	Bilan consolidé	Paragraphe 17	522	372
<b>Trésorerie nette</b>	<b>Tableau de flux de trésorerie consolidés</b>		<b>234 082</b>	<b>234 313</b>

La **trésorerie nette du Groupe** atteint 234 082 K€ à fin 2021 contre 234 313 K€ à fin 2020.

La variation de trésorerie (intégrant l'incidence des variations de cours des monnaies étrangères) s'élève à -231 K€ en 2021, contre +26 356 K€ en 2020.

Les **flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles** s'élèvent à 33 317 K€ en 2021 contre 68 268 K€ en 2020, en diminution de 34 951 K€. Hors impact de la réorganisation, ces flux seraient de 48 827 K€, en baisse de 19 441 K€. Cette évolution s'explique notamment par :

- la baisse de la capacité d'autofinancement (-49 305 K€) : 15 510 K€ ont été décaissés en 2021 au titre de la réorganisation. Retraitée de cet impact, la capacité d'autofinancement diminuerait de 33 795 K€, en lien avec la baisse de rentabilité impactant la trésorerie. Elle représente 12,2% du chiffre d'affaires contre 20,4% en 2020,
- la diminution des impôts versés (-16 617 K€) en raison principalement de la baisse des acomptes versés en 2021 en France (-6 616 K€) et aux Etats-Unis (-2 328 K€) et d'un effet de base lié au règlement par BOIRON société mère en 2020 du redressement du contrôle fiscal 2018 (-7 693 K€),
- la baisse de la variation du besoin en fonds de roulement (2 263 K€). En 2021, l'augmentation du besoin en fonds de roulement impacte négativement la trésorerie pour 18 018 K€, en raison principalement de :
  - une baisse des stocks (-1 255 K€) essentiellement aux Etats-Unis sur l'ensemble des produits, atténuée par la hausse des prix de revient industriels et par la hausse des stocks de BOIRON société mère notamment sur les tests COVID et autres produits sous-traités,
  - une hausse des créances clients (6 578 K€) sous l'effet du retour de la hausse d'activité en fin d'année, notamment aux Etats-Unis, en Roumanie, au Brésil, en Belgique et en République tchèque. A l'inverse, les créances diminuent en France et en Russie en lien avec la baisse des ventes du mois de décembre,
  - une hausse des dettes fournisseurs (4 941 K€) principalement en France sous l'effet notamment de la hausse des commandes de produits sous-traités (tests COVID et Canephron®),
  - un recul des dettes sociales de 7 243 K€ en France, principalement sur les dettes de participation et d'intéressement (en lien avec la baisse de rentabilité),
  - le recul des clients créditeurs aux Etats-Unis de 3 515 K€ en lien avec la baisse de l'activité en 2021,
  - une hausse des acomptes versés en France de 8 280 K€, principalement pour les fournisseurs de tests COVID.

Les **flux de trésorerie liés aux investissements** se soldent par un décaissement net de 11 921 K€ contre 19 336 K€ en 2020. La baisse de 7 415 K€ concerne essentiellement les investissements corporels et incorporels. En 2021, les flux portent principalement sur :

- les acquisitions d'immobilisations corporelles pour 10 988 K€ :
  - en France, sur le site de Messimy : investissement de matériels et réaménagements en production, transfert de la production de Montrichard fermé fin 2021, rénovation de bâtiments administratifs,
  - travaux de rénovation et d'aménagement du nouveau siège social en Espagne,
- les cessions de huit établissements pour 10 945 K€, dont sept ont été fermés en 2021 dans le cadre de la réorganisation en France,
- les investissements en immobilisations incorporelles en France pour 9 288 K€ concernent les projets informatiques Groupe : le projet SYMPHONY (CRM), la création d'un site Web professionnel pour les médecins et les pharmaciens, la poursuite de la mise en place de la sérialisation en Russie et divers investissements de modernisations du parc informatique,
- les acquisitions d'immobilisations financières pour 1 853 K€ concernent notamment des appels de fonds ou nouveaux titres de placements FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation).

Les **flux de trésorerie liés aux opérations de financement** se soldent par un décaissement net de 21 995 K€ contre 21 522 K€ en 2020. Ils intègrent principalement :

- le versement des dividendes pour 16 643 K€ (contre 18 380 K€ en 2020),
- la variation des dettes financières locatives et intérêts afférents pour 4 732 K€, résultant de l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location des locaux et des véhicules,
- le remboursement de la dette de participation bloquée des salariés en France pour 1 171 K€.

Aucun achat d'actions en dehors du contrat de liquidité n'est intervenu en 2021 comme en 2020.

## 33 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le Groupe BOIRON n'a pas d'engagement hors-bilan lié aux acquisitions et cessions de filiales (engagements de rachat d'actions...).

Les engagements hors-bilan liés aux acquisitions d'actifs isolés concernent l'acquisition des marques et brevets de la société ALKANTIS. Le prix de cette acquisition en 2017, financée sur fonds propres, était de 2 495 K€.

Le contrat prévoit également le versement d'un complément de prix au profit du cédant. Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de ce complément de prix car les conditions de comptabilisation ne sont pas remplies. Pour information, les actifs (marques, brevets et matériel de fabrication) ont été dépréciés en totalité en 2019 pour 2 069 K€.

Au 31 décembre 2021, il n'existe aucune clause pouvant déboucher sur d'autres engagements à l'exception de ceux présentés en paragraphe 10.

Les engagements hors-bilan significatifs liés aux activités opérationnelles du Groupe sont décrits ci-après :

Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	31/12/2021		Échéances		31/12/2020
		À moins d'un an	De un an à cinq ans	À plus de cinq ans	
<b>Engagements reçus</b>	<b>195</b>	<b>189</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>171</b>
Garanties immobilières	195	189	6		171
<b>Engagements donnés</b>	<b>9 343</b>	<b>1 189</b>	<b>8 154</b>	<b>0</b>	<b>10 717</b>
Cautions bancaires	644	175	469		612
Cautions fiscales et douanières	886		886		886
Engagement de rachat de parts de FCPI	7 813	1 014	6 799		4 088
Contrats de location <sup>(1)</sup>	0				5 131

(1) En 2020, ce poste incluait les engagements liés aux contrats de location de véhicules non retraités dans les comptes consolidés selon la norme IFRS 16 (montant non actualisé). En 2021, ces contrats sont désormais retraités (cf. paragraphes 9 et 18).

## 34 ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

### 34.1 Litiges au Canada

BOIRON Canada a fait l'objet de deux plaintes de consommateurs, le 16 mars 2012 en Ontario et le 13 avril 2012 au Québec, visant à l'ouverture d'actions de Groupe (« class actions »).

Au Québec, la Cour supérieure de Montréal a rejeté la demande par jugement en date du 19 janvier 2015. La Cour d'appel du Québec a infirmé ce jugement le 26 octobre 2016 et a autorisé l'ouverture de la procédure de « class action ». Notre filiale canadienne a interjeté un recours contre la décision de la Cour d'appel devant la Cour suprême du Canada.

La Cour suprême a rejeté ce recours en mai 2017. Cette procédure se poursuit au fond devant la Cour supérieure du Québec.

En Ontario, la procédure n'a pas évolué depuis le dépôt de plainte.

À ce stade, le Groupe BOIRON n'est pas en mesure d'évaluer le risque afférent à ces affaires. Par conséquent, les principes définis en paragraphe 2.9.4 ne nous ont pas conduits à constater de provision au 31 décembre 2021. Aucune évolution notable n'a été constatée en 2021.

### 34.2 Litige en France

Un différend commercial nous oppose à la société auprès de laquelle nous avons acquis les marques et brevets du dispositif médical relatif à une compresse stérile à effet refroidissant appelée « Alkantis Ice Stérile ».

L'application des principes définis en paragraphe 2.9.4 des comptes consolidés, ne nous a pas conduits à constater de provision au 31 décembre 2021. Aucune évolution notable n'a été constatée en 2021.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

## 35 PARTIES LIÉES

### 35.1 Entreprises liées

	SODEVA <sup>(1)</sup>		CDFH		CEDH	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Achats de biens					32	32
Ventes de biens						
Prestations de services données	9	9	243	170	537	210
Prestations de services reçues			61	35	2061	2351
Total créances			134	25	190	56
Total dettes			18	24	575	643

(1) Holding familiale BOIRON.

### 35.2 Rémunérations dues aux organes d'administration et de direction

Les rémunérations brutes dues aux dirigeants et autres administrateurs non dirigeants sont les suivantes :

Rémunérations brutes dues	Dirigeants	Autres administrateurs non dirigeants
Rémunération fixe	854	488
Rémunération variable liée au contrat de travail <sup>(1)</sup>	98	29
Rémunération variable liée à la fonction de mandataire social <sup>(2)</sup>	405	
Autre rémunération		176
Honoraires		12
Rémunérations allouées aux membres du Conseil	26	291
Avantages en nature <sup>(3)</sup>	62	3
<b>Total des revenus bruts dus 2021</b>	<b>1 445</b>	<b>999</b>
<b>Rappel du montant des revenus bruts dus 2020</b>	<b>1 505</b>	<b>653</b>
Avantages postérieurs à l'emploi (Indemnité de Départ à la Retraite et Accord de Préparation à la Retraite)	616	261
Autres avantages à long terme (médaille du travail)	80	32

(1) La rémunération variable liée au contrat de travail se compose de la prime d'intéressement, de la participation légale, de la prime d'intéressement au résultat et de l'abondement au PEE et au PERCO.

(2) La rémunération variable liée à la fonction de mandataire social est constituée de la prime d'intéressement basée sur le résultat opérationnel du Groupe des mandataires sociaux n'ayant pas de contrat de travail.

(3) Il s'agit des avantages liés à la retraite, à la prévoyance, à l'assurance perte d'emploi des dirigeants (46 K€) et à la mise à disposition d'une voiture de fonction (18 K€).

## 36 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge en 2021 et 2020 sont les suivants :

Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge <sup>(1) (2)</sup> (Montant HT en K€)	MAZARS		DELOITTE	
	2021	2020	2021	2020
Certification des comptes	118	126	118	126
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux <sup>(3)</sup>	10	6	10	6
Services autres que la certification des comptes non requis par les textes légaux <sup>(3)</sup>		3		
<b>TOTAL</b>	<b>128</b>	<b>135</b>	<b>128</b>	<b>132</b>

(1) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable et prises en charge au compte de résultat de ce dernier.

(2) Les honoraires ici présentés sont ceux fournis par les Commissaires aux comptes de BOIRON société mère aux sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation. Ils n'incluent pas les honoraires facturés par leurs réseaux.

(3) Cette rubrique reprend les diligences et prestations rendues par le Commissaire aux comptes.

Elles peuvent être requises par des dispositions légales ou fournies à la demande du Groupe ou de ses filiales.

Les informations données dans ce tableau sont établies en conformité avec le règlement ANC n° 2016-09.

## 37 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

### 37.1 Acquisition de ABBI

Dans le cadre de la stratégie de croissance externe et de développement de leur activité, les Laboratoires BOIRON ont acquis en février 2022, après la levée de conditions suspensives, une participation majoritaire de 70% dans la société ABBI, start-up spécialisée dans la cosmétique individualisée et sur mesure. Le montant de l'acquisition de cette participation est de 1,75 million d'euros, auquel s'ajouteront des compléments de prix qui dépendront de l'évolution des performances de

l'entreprise ABBI, calculés sur une période comprise entre 2023 et 2025. Au 30 juin 2025, les Laboratoires BOIRON acquerront les 30% restants pour un montant qui dépendra également des performances de la société ABBI. Ces montants seront financés sur les fonds propres du Groupe. L'analyse de l'affectation du prix d'acquisition est en cours de réalisation.

### 37.2 Guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine survenue fin février 2022 affecte humainement toutes nos équipes et notre distributeur ukrainien. Elle a conduit le Groupe à constituer un comité de crise pour adresser les impacts sociaux et économiques de cette situation sur l'activité de notre partenaire ukrainien et de notre filiale en Russie. Le chiffre d'affaires réalisé en Ukraine et en Russie représentait en 2021 moins de 4% du chiffre d'affaires du Groupe. Le total de l'actif au bilan de BOIRON Russie s'élevait à 2 177 millions de roubles au 31 décembre 2021, soit environ 25,5 millions d'euros à taux de clôture 2021.

L'analyse de la situation à ce jour n'amène pas l'entreprise à remettre en cause les positions comptables retenues au 31 décembre 2021. Nous veillons attentivement à l'évolution de la situation, afin de prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'organisation de nos activités.

Il n'a pas été identifié d'autre évènement post-clôture pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe.

## 4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

**MAZARS**  
109 Rue Tête d'Or  
69006 LYON

SAS au capital de 5 986 008 €  
351 497 649 RCS Lyon

**DELOITTE & ASSOCIÉS**  
Immeuble Higashi  
106 cours Charlemagne  
CS 40207  
69286 LYON CEDEX 02

SAS au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre

### Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société BOIRON,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BOIRON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des

opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.9.1.2.2 Régimes à prestations définies » de l'annexe des comptes consolidés, qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application de la mise à jour de la recommandation n° 2013-02

du collège de l'ANC relatives aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Cette mise à jour fait suite à la publication de l'Agenda Decision « Attributing Benefit to Periods of Service (IAS 19 Employee Benefits) » de l'IFRS IC de mai 2021.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des

comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous

portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Provisions relatives aux indemnités de départ à la retraite et à l'accord de préparation à la retraite en France

(Paragraphe 2.9 et 19 de l'annexe aux comptes consolidés)

### Risque identifié

Les salariés du Groupe Boiron bénéficient en France d'avantages postérieurs à l'emploi qui incluent les indemnités de départ en retraite conventionnelles et celles relatives à un accord interne de préparation à la retraite.

Ces engagements sont calculés chaque année par un actuair indépendant. Ils font l'objet d'une provision non courante au passif du bilan pour un montant de 65 025 K€ au 31 décembre 2021. Les modalités de cette évaluation sont décrites en paragraphe 2.9.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés et le détail des hypothèses actuarielles retenues en paragraphe 19.2.1.

### Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance de l'accord de préparation à la retraite ;
- examiner la conformité de la méthodologie de calcul des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi appliquée par le Groupe à la norme IAS 19 ainsi qu'à l'application de l'interprétation d'IAS19R à compter de 2021 et aux techniques actuarielles reconnues ;
- rapprocher, par sondages, les données individuelles, liées aux salariés et utilisées pour le calcul des engagements, avec les données issues du logiciel de paie et les derniers bulletins de salaires ;
- réaliser un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie de calcul pour les engagements de Boiron SA. Cet examen critique, réalisé par nos experts, s'est notamment traduit par :

Nous avons considéré l'évaluation des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi comme un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes :

- La détermination des hypothèses actuarielles repose notamment sur le jugement de la Direction du Groupe. Il s'agit principalement du taux d'actualisation, des prévisions d'évolutions de salaires, des taux de rotation du personnel et de la table de mortalité appliquée.
- Le montant de la provision est sensible aux hypothèses et méthodes utilisées pour le calcul. Une variation de ces hypothèses par rapport aux observations pourrait conduire à un impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.
  - La revue critique des hypothèses démographiques et financières utilisées pour le calcul des engagements (taux d'actualisation, évolutions de salaire, taux de rotation du personnel, table de mortalité...) au regard de la réglementation ou la confrontation de ces hypothèses aux observations menées (benchmarks, éléments statistiques).
  - La contre-valorisation des engagements relatifs aux indemnités de retraites et à l'accord interne de préparation à la retraite.
- comparer les montants d'actifs pris en compte au titre des fonds externalisés en déduction du montant des engagements avec les montants confirmés par la compagnie d'assurance ;
- contrôler la correcte comptabilisation de la variation des engagements dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021 ;
- vérifier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la Directrice Générale. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du

balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société BOIRON par les assemblées générales du 19 mai 2011 pour le cabinet MAZARS et du 18 mai 2017 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES.

Au 31 décembre 2021, le cabinet MAZARS était dans la 11<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet DELOITTE & ASSOCIES dans la 5<sup>e</sup> année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation

et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son

### *Rapport au comité d'audit*

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points

clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 14 avril 2022

Les commissaires aux comptes

**MAZARS**

**DELOITTE & ASSOCIÉS**

Emmanuel CHARNAVEL

Séverine HERVET

Vanessa GIRARDET

## 4.3 COMPTES SOCIAUX

### 4.3.1 États financiers

#### 4.3.1.1 Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL (en milliers d'euros)	Paragraphes	31/12/2021	31/12/2020
Montant net du chiffre d'affaires	2	320 671	404 422
Production stockée ou déstockée		937	2 634
Production immobilisée		3 589	4 072
Subventions d'exploitation		631	164
Reprises sur provisions et transferts de charges	11-15	22 586	8 670
Autres produits	2	4 767	10 035
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>353 180</b>	<b>429 998</b>
Achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements		44 079	32 391
Variation de stocks marchandises et autres approvisionnements		(3 501)	(2 711)
Autres achats et charges externes		94 379	109 410
Impôts, taxes et versements assimilés		9 051	20 755
Salaires et traitements	3-4	96 885	94 159
Charges sociales		44 882	46 145
Dotations aux amortissements sur immobilisations	8-9	27 712	27 887
Dotations aux provisions sur actif circulant et risques et charges	11-15	7 486	5 963
Autres charges	2	8 162	12 305
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>329 135</b>	<b>346 303</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>24 046</b>	<b>83 695</b>
Produits des participations		1 236	1 416
Produits des valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé, autres intérêts		554	402
Reprises sur provisions	15	1 149	4 277
Différences positives de change		4 940	3 762
Produits nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement			
<b>Total des produits financiers</b>		<b>7 879</b>	<b>9 858</b>
Dotations financières aux amortissements et aux provisions		2 295	7 514
Intérêts et charges assimilées		25	72
Différences négatives de change		5 131	3 947
Charges nettes sur cessions de VMP		0	0
<b>Total des charges financières</b>		<b>7 451</b>	<b>11 532</b>
<b>Résultat financier</b>	6	<b>428</b>	<b>(1 675)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>24 474</b>	<b>82 021</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2	13
Produits exceptionnels sur opérations en capital		11 255	6 231
Reprises sur provisions exceptionnelles et transferts de charges	9-15	21 404	14 114
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>32 661</b>	<b>20 357</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		15 542	3 881
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 297	4 021
Dotations aux provisions exceptionnelles	8-9-15	6 994	64 737
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>25 833</b>	<b>72 640</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	7	<b>6 829</b>	<b>(52 283)</b>
Intéressement		3 269	5 768
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		0	88
Impôts sur les bénéfices		6 400	14 736
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>21 633</b>	<b>9 146</b>

### 4.3.1.2 Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Paragraphes	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2021 net	31/12/2020 net
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>8</b>	<b>184 369</b>	<b>92 440</b>	<b>91 930</b>	<b>90 770</b>
Brevets, licences, marques		3 457	3 392	65	60
Logiciels informatiques		101 058	78 534	22 524	19 523
Droits au bail et fonds commerciaux		72 620	10 514	62 106	61 826
Immobilisations incorporelles en cours		7 234		7 234	9 360
Avances et acomptes sur immobilisations					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>9</b>	<b>411 207</b>	<b>265 066</b>	<b>146 140</b>	<b>158 224</b>
Terrains et agencements		43 869	19 416	24 453	27 450
Constructions et agencements		190 700	127 010	63 689	72 059
Installations techniques, matériels et outillages		150 934	102 241	48 693	51 599
Autres immobilisations corporelles		18 454	16 399	2 055	2 200
Immobilisations en cours		7 250		7 250	4 808
Avances et acomptes sur immobilisations				0	107
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>10</b>	<b>122 783</b>	<b>43 095</b>	<b>79 688</b>	<b>77 709</b>
Titres de participation		118 477	42 725	75 753	75 315
Créances rattachées à des participations		383		383	0
Autres immobilisations financières		3 923	370	3 552	2 393
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>718 359</b>	<b>400 601</b>	<b>317 758</b>	<b>326 703</b>
<b>STOCKS</b>	<b>11</b>	<b>60 761</b>	<b>3 954</b>	<b>56 807</b>	<b>53 800</b>
<b>CRÉANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>12</b>	<b>95 458</b>	<b>542</b>	<b>94 916</b>	<b>79 999</b>
Clients et comptes rattachés		62 331	427	61 904	58 674
Autres créances		33 127	115	33 011	21 326
<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS</b>	<b>13</b>	<b>220 779</b>	<b>0</b>	<b>220 779</b>	<b>244 212</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>12</b>	<b>2 727</b>	<b>0</b>	<b>2 727</b>	<b>2 581</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>379 725</b>	<b>4 497</b>	<b>375 229</b>	<b>380 592</b>
Écarts de conversion actif		34	0	34	191
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 098 118</b>	<b>405 098</b>	<b>693 021</b>	<b>707 486</b>

<b>PASSIF (en milliers d'euros)</b>	<b>Paragraphes</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>479 624</b>	<b>487 120</b>
Capital social		17 545	17 545
Primes liées au capital social		79 876	79 876
Réserve légale		2 201	2 201
Réserves diverses		366 579	366 579
Report à nouveau		13 422	20 919
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>		<b>21 633</b>	<b>9 146</b>
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées		38 963	39 438
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>14</b>	<b>540 220</b>	<b>535 704</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>15</b>	<b>53 297</b>	<b>67 471</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		<b>2 459</b>	<b>21 888</b>
Emprunt obligataire			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		111	18 592
Emprunts et dettes financières divers		2 348	3 296
<b>FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS</b>		<b>38 766</b>	<b>32 667</b>
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>		<b>35 786</b>	<b>43 867</b>
<b>DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS</b>		<b>4 013</b>	<b>3 605</b>
<b>AUTRES DETTES</b>		<b>16 893</b>	<b>1 818</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		<b>1 548</b>	<b>462</b>
<b>TOTAL DETTES ET RÉGULARISATIONS</b>	<b>16</b>	<b>99 465</b>	<b>104 307</b>
Écarts de conversion passif		38	4
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>693 021</b>	<b>707 486</b>

### 4.3.1.3 Tableau de flux de trésorerie

Tableau de financement social (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation<sup>(1)</sup></b>	<b>17 551</b>	<b>75 387</b>
Résultat net (avant répartition)	21 633	9 146
Dotations et reprises d'amortissements	27 086	30 272
Dotations et reprises de provisions	(12 168)	49 989
Résultat sur cessions d'éléments d'actif	(7 956)	1 749
Subventions d'investissement rapportées au résultat	0	0
<b>Capacité d'autofinancement<sup>(2)</sup></b>	<b>28 595</b>	<b>91 156</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(11 043)</b>	<b>(15 769)</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'investissement</b>	<b>(11 157)</b>	<b>(25 330)</b>
Cessions d'immobilisations <sup>(3)</sup>	11 018	2 169
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(9 282)	(9 727)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(9 868)	(8 878)
Acquisitions d'immobilisations financières :		
- Achat d'actions auto-détenues contrat de liquidité	(4 163)	(3 128)
- Autres immobilisations financières	(2 984)	(10 533)
Diminution des immobilisations financières :		
- Cessions d'actions auto-détenues contrat de liquidité	4 097	3 119
- Autres immobilisations financières	25	1 648
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations financières</b>	<b>(17 590)</b>	<b>(19 640)</b>
Achat d'actions auto-détenues hors contrat de liquidité		
Dividendes attachés aux actions auto-détenues	25	42
Distribution de dividendes	(16 668)	(18 423)
Financements stables :		
- Remboursement emprunt intra-groupe		
- Autres financements stables	(947)	(1 260)
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(11 196)</b>	<b>30 416</b>
Trésorerie à l'ouverture	225 619	195 203
Trésorerie à la clôture	214 424	225 619
Variation de trésorerie	(11 196)	30 416

En 2020 et 2021 la crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur les flux de trésorerie (absence de reports de passifs ou de créances significatifs...).

<sup>(1)</sup> Les flux de trésorerie liés à l'exploitation retraités des flux exceptionnels liés à la réorganisation en France s'élève à 33 061 K€ en 2021. Ils n'étaient pas significatifs en 2020.

<sup>(2)</sup> La CAF retraitée des impacts liés à la réorganisation en France s'élève à 44 105 K€ en 2021. Ils n'étaient pas significatifs en 2020.

<sup>(3)</sup> Les cessions d'immobilisations sont principalement liées aux cessions en 2021 de huit établissements de distribution (cf. paragraphe sur les faits marquants).

## 4.3.2 Annexe aux comptes sociaux

### PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

BOIRON, société mère du groupe, est une société anonyme de droit français. Son activité principale est la fabrication et la commercialisation de médicaments homéopathiques.

Son siège social est situé 2, avenue de l'Ouest Lyonnais, 69510 Messimy, France.

Au 31 décembre 2021, BOIRON société mère établie les comptes consolidés de l'ensemble du groupe.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les comptes sociaux ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 09 mars 2022.

### Principaux évènements de l'exercice 2021

- **1<sup>er</sup> janvier 2021** : en France, le déremboursement des médicaments homéopathiques est entré en vigueur. Ce déremboursement a conduit à un plan de réorganisation d'envergure et à la refonte de la politique commerciale des Laboratoires BOIRON qui a été initié en 2020 et mis en oeuvre en 2021. Sur l'année 2021, les volumes de médicaments à nom commun ont subi en France un recul de 76 088 K€, tandis que l'effet de la hausse des prix de vente s'élève à 38 530 K€. De nombreuses complémentaires santés proposent la prise en charge totale ou partielle des médicaments homéopathiques.
- **En France**, comme le prévoyait la réorganisation initiée en 2020, douze établissements de préparation et distribution ont fermé sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021, suivis par le site de production de Montrichard le 23 décembre. Les établissements de distribution maintenus en activité ont en outre vécu le départ de 57 salariés le 31 décembre 2021.

Cette réorganisation a entraîné le départ de 449 personnes.

Au 31 décembre 2021, 239 salariés sont accompagnés en vue d'un reclassement externe et 153 salariés ont rejoint le dispositif de départ en mesures d'âge financé par l'entreprise. 15 510 K€ ont été décaissés sur l'année 2021, dont 13 515 K€ avaient été provisionnés en 2020, au regard des normes comptables en vigueur. L'impact (avant impôt) de cette réorganisation constatée en résultat exceptionnel est une charge nette de 1 290 K€ et correspond essentiellement à des charges de reclassement interne et autres dépenses que les normes comptables ne permettaient pas de provisionner en 2020. Au 31 décembre 2021, le solde de la provision pour réorganisation s'élève à 43 241 K€ (cf. paragraphe 15).

- **8 avril 2021** : les Laboratoires BOIRON ont noué un partenariat avec des spécialistes du domaine pour proposer des tests antigéniques de diagnostic rapide de la COVID par prélèvement nasal.
- **1<sup>er</sup> juillet 2021** : les Laboratoires BOIRON ont ouvert une filiale à Hangzhou, en Chine continentale pour permettre au plus grand nombre d'avoir accès à l'homéopathie et à nos produits de santé.
- **A la suite de leur fermeture**, les établissements de distribution de Saint-Etienne, Brest, Belfort, Paris Bois d'Arcy, Grenoble, Rouen, Toulon et Niort ont été vendus sur l'année 2021. La plus-value de cession s'élève à 8 193 K€.

# 1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

## 1.1 Principes comptables généraux

Dans l'objectif de présenter une image fidèle, les comptes annuels de l'exercice ont été établis :

- en respectant les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes :
  - de continuité de l'exploitation,
  - de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - d'indépendance des exercices,
- et conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020 relatif au Plan Comptable Général.

## 1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Ce dernier correspond à la valeur nominale historique des actifs incorporels, excepté pour ceux issus de la fusion avec DOLISOS, qui ont été apportés à leur valeur réelle.

L'activation des coûts d'emprunts ne concerne aucune des immobilisations incorporelles.

- **Frais de recherche et de développement** : les dépenses de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées. La société immobilise les frais de développement lorsque les critères d'activation sont respectés. En pratique, les frais de développement activés correspondent aux frais liés à des logiciels informatiques (cf. infra).
- **Brevets, licences et marques** : les dépenses liées aux brevets et licences déposés par la société ne sont pas immobilisées. Seuls les brevets acquis sont classés dans cette rubrique. Ces derniers sont amortis sur vingt ans. Les concessions de brevets, ne remplissant pas les critères de pleine propriété, ne sont pas immobilisées. Les marques qui figurent à l'actif sont des marques acquises ou valorisées à l'occasion d'opérations d'apports ou de fusions. Elles ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée de vie n'étant pas programmée dans le temps. Un test de dépréciation est mis en œuvre à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié (notamment baisse significative des ventes de produits distribués sous la marque). Le test est réalisé sur la base d'une approche multicritères (rentabilité, chiffre d'affaires).
- **Logiciels informatiques** : les dépenses de logiciels à usage interne sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants, dès lors qu'ils présentent une forte probabilité de réussite technique et d'obtention d'avantages économiques futurs. Seules les dépenses de développement internes et externes (qui concernent les frais d'analyse organique, les frais de programmation, de tests et jeux d'essais, et les frais de documentation destinée à l'utilisateur) sont activées.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques, sous réserve de la réévaluation de 1976 postérieurement à cette date, aucune réévaluation n'a été constatée dans les comptes.

La décision du 5 novembre 2021 amendant la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC constitue un changement de méthode. L'impact de ce changement est donné aux paragraphes 1.7 « Provisions pour risques et charges » et paragraphe 19.3 « Engagements sociaux – indemnités de départ à la retraite ». L'impact au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de cet amendement est une baisse de 6 559 K€ de l'engagement.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de un à cinq ans à compter de la date d'acquisition, lorsqu'ils sont acquis ou de leur date de mise en service, lorsqu'ils sont développés en interne. Les logiciels de gestion intégrés de type ERP, compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de huit ans. La mise en service des projets importants est effectuée par lots, lorsque l'utilisation de chaque lot est indépendante.

- **Fonds commerciaux** : les fonds commerciaux figurant à l'actif ne sont pas amortis, car la société n'a pas identifié de durée limitée prévisible à leur exploitation (durée d'utilisation non limitée).
- **Malis techniques** : la société avait opté en 2016 pour ne pas retraiter l'affectation extracomptable des malis techniques existant au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les malis étaient affectés précédemment au fonds commercial. L'analyse effectuée dans le cadre de l'application du règlement de l'ANC n° 2018-06 (cf. supra) en 2016 avait confirmé une durée d'utilisation non limitée pour les malis techniques comme pour les fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux acquis et les malis techniques affectés aux fonds commerciaux, font donc l'objet de tests de dépréciation chaque année à la clôture de l'exercice, même en l'absence d'indice de perte de valeur, par rapport à la valeur d'usage (flux actualisés de trésorerie).

Les tests sont effectués en tenant compte de la manière dont les fonds commerciaux sont suivis en interne. Ainsi, les fonds commerciaux qui ne sont plus suivis distinctement, et sont devenus fongibles, sont testés au niveau auquel ils sont suivis par la Direction.

Le déremboursement de l'homéopathie et la réorganisation en France initié en 2020 n'ont pas eu d'impact sur les tests de dépréciation, la valeur recouvrable des fonds de commerce restant très supérieure à leur valeur nette comptable.

### 1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, hors apports de DOLISOS, sont évaluées à leur coût d'achat majoré des frais accessoires selon les critères déterminés par la réglementation ANC 2015-06 et 07 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations issues de la fusion avec DOLISOS ont été apportées à leur valeur réelle. La valeur d'apport a ainsi été enregistrée comme la valeur brute des immobilisations correspondantes et un nouveau plan d'amortissement, conforme à la réglementation et à la pratique de BOIRON, a été déterminé.

L'activation des coûts d'emprunts ne concerne aucune des immobilisations corporelles.

La société a opté pour la constatation en charges des frais d'acquisition des immobilisations (droit de mutation...) et non l'intégration dans le prix de revient des immobilisations concernées.

Les éléments de l'actif immobilisé suivent l'approche par composants : ils sont répartis entre immobilisations décomposables (structure et composants identifiés distinctement en tant qu'immobilisations amortissables sur des durées d'utilisation propres) et non décomposables.

La société n'a pas de dépense de gros entretien ou de grande révision, n'évoluant pas dans un secteur d'activité concerné par ce type de dépenses. Lorsque leur durée d'utilisation attendue est supérieure à un an, les pièces de rechange et de sécurité significatives sont immobilisées.

Les plans d'amortissement sont déterminés selon la durée d'utilité des actifs correspondants pour l'entreprise, en fonction de la consommation des avantages économiques attendus et des conditions probables d'utilisation des biens.

Les différences entre les amortissements économiques et les amortissements fiscaux sont constatées en amortissements dérogatoires, les soldes à la clôture sont présentés dans une rubrique distincte des capitaux propres, et les variations sont constatées en résultat exceptionnel.

Les durées de vie retenues dans le calcul des amortissements sont les suivantes ; elles sont inchangées par rapport à l'exercice précédent :

Éléments d'actif	Amortissements	
	Économiques	Fiscaux
Constructions gros œuvres	30 ans	20 ans
Constructions autres composants	20 ans	20 ans
Agencements des constructions	10 ans	10 ans
Matériel industriel	12 ans	8 ans
Matériel de bureau, informatique, roulant	3 à 5 ans	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans	10 ans

### 1.4 Immobilisations financières

• **Titres de participation** : ils sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des frais d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle des titres devient inférieure à leur valeur d'inscription à l'actif. La valeur actuelle est appréciée en tenant compte de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable récente), et de la valeur d'usage, appréciée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, selon des modalités proches de celles retenues dans les comptes consolidés pour les tests de dépréciation des actifs non courants. Sauf situations exceptionnelles, la valeur actuelle est au moins égale à la situation nette de la société.

• **Actions auto-détenues** : les actions auto-détenues sont présentées au bilan en immobilisations financières.

La valeur actuelle des actions auto-détenues est égale au cours moyen du mois de décembre. À la clôture, une comparaison est effectuée entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur actuelle. Cette comparaison peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice ; elles sont comptabilisées sous forme d'une dépréciation.

## 1.5 Stocks

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2015-06, la société n'a pas retenu l'option d'inclusion des frais financiers de la période de fabrication dans la valorisation des stocks.

Les stocks des matières premières, des marchandises et des approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

Le coût des matières premières, des marchandises et des approvisionnements a été valorisé suivant la méthode du prix moyen pondéré.

## 1.6 Créances et dettes

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de change du jour de la transaction. Les écarts de change entre le cours de règlement et le cours de la date de transaction sont constatés en résultat d'exploitation ou en résultat financier, en fonction de la nature des créances et des dettes dans le respect du règlement de l'ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères non dénouées à la clôture de l'exercice sont converties au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

Ces principes s'appliquent que les créances et les dettes soient couvertes ou non.

## 1.7 Provisions pour risques et charges

En application des dispositions de la réglementation CRC 2000-06, une provision est comptabilisée lorsque BOIRON a une obligation à l'égard d'un tiers, obligation dont le montant peut-être estimé de façon fiable et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions couvrent les provisions pour réorganisation, les litiges sociaux et commerciaux, les provisions pour retours de marchandises, les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les risques fiscaux et autres procédures, les provisions pour pertes de change et les provisions pour gratification versée aux salariés à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Dans le cas de réorganisations, une obligation est constituée dès lors que la réorganisation a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé à échéance déterminée ou d'un début d'exécution.

La société ne comptabilise pas les engagements de retraite, à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005 et des cotisations versées à un fonds et constatées en charges l'année de leur versement. Le montant de la provision apportée a été figé, conformément à la réglementation comptable et repris en résultat lors du départ des salariés.

L'engagement est calculé selon les dispositions de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC, modifiée par la décision du 5 novembre 2021. BOIRON a opté, à compter de 2021, et compte tenu des caractéristiques de la convention collective applicable, de répartir le montant des droits sur la période de services pour laquelle le salarié acquiert des droits et non plus, comme précédemment, au prorata de

Les stocks des produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué des consommations et des charges directes et indirectes de production, dont les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur réalisable d'un article en stock est inférieure à son coût. Dans le cas où la valeur de réalisation ne peut être déterminée, des indices de pertes de valeur sont pris en compte, comme la rotation ou l'obsolescence des produits.

Le traitement des couvertures des créances et dettes libellées en monnaies étrangères est expliqué au paragraphe 1.8.

Une dépréciation est constatée lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture de l'exercice sont inférieurs à leur valeur comptable. L'analyse du risque client est réalisée au cas par cas, en tenant compte d'une probabilité de défaillance et d'une probabilité de pertes en cas de défaut de paiement. Les probabilités sont estimées en tenant compte de critères tels que la situation financière du client, l'ancienneté de la créance ou l'existence d'un litige.

Les provisions sont constituées en tenant compte des garanties reçues, le cas échéant.

l'ancienneté acquise sur l'ancienneté totale. Compte tenu de l'existence de plafonds des droits, le changement a conduit à réduire le montant de l'engagement (la date de début de constitution de provision est différée).

La quote-part des engagements que la société s'est engagée à verser conventionnellement aux salariés compris dans le PSE et répondant à certains critères ont été constatés au sein de la provision pour réorganisation, car cette mesure s'inscrit dans le cadre de la résiliation des contrats de travail des salariés telle que définie dans le PSE, et l'obligation est considérée comme certaine à la date de clôture. La fraction du fonds que la direction a décidé d'affecter au versement des indemnités lors du départ en retraite des salariés concernés a été constatée en produit à recevoir. La dotation de la provision et le produit à recevoir ont été constatés en résultat exceptionnel.

Le montant de l'engagement total net de la provision, comptabilisée au titre de DOLISOS, résiduelle et nette de la juste valeur des fonds versés auprès d'un organisme externe, est communiqué en engagements hors-bilan au paragraphe 15.5.

De même, les engagements contractés au titre de l'Accord de Préparation à la Retraite (APR) et assimilés à des avantages postérieurs à l'emploi, figurent au paragraphe 19 parmi les engagements hors bilan. Cet accord n'est pas concerné par la modification du règlement de l'ANC apportée le 5 novembre 2021.

En revanche, et conformément à la réglementation en vigueur concernant les avantages long terme, une provision est constatée pour tenir compte des gratifications à verser au titre des médailles du travail.

## 1.8 Instruments financiers

Conformément à la recommandation de l'ANC 2015-05 et aux principes définis dans le Plan Comptable Général (art. 372-1s), la société comptabilise les variations de valeur des contrats d'instruments financiers à terme à la clôture de l'exercice (essentiellement ventes à terme de devises dans le cadre de la politique de couverture de change des ventes en devises du groupe) comme suit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- le principe général est que les impacts des instruments financiers qui répondent aux critères de couverture définis par le règlement sont constatés de manière symétrique par rapport à l'élément couvert, dès lors que les critères de couverture définis par le règlement sont respectés,
- les variations de juste valeur liées aux opérations de couverture de flux de trésorerie ne sont pas constatées en résultat à la clôture,
- les variations de juste valeur des opérations de couverture de créances et dettes en devises sont présentées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, comme explicité dans le paragraphe 1.6, en pertes et produits de change, dans la mesure où ces instruments sont négociés sur un marché organisé dont la liquidité peut être considérée comme assurée. Les variations de juste valeur sont constatées de manière symétrique aux opérations couvertes.

À la clôture de l'exercice, les gains latents sur les opérations couvertes viennent en diminution de la perte de change latente sur les éléments couverts. Seule la perte de change nette sur l'opération couverte est constatée. Les pertes latentes sur les instruments de couverture ne sont pas constatées, sauf si elles excèdent le gain latent sur les opérations de couverture,

- le groupe a opté pour ne pas constater spécifiquement les reports déports sur les opérations à terme.

Sur les exercices présentés, les instruments dérivés de change en cours correspondent uniquement à des couvertures de juste valeur et non de flux de trésorerie. Il n'existe pas d'instrument financier ne répondant pas aux critères de couverture.

La présentation de l'exposition au risque de change et de la stratégie en matière de couverture, ainsi que les positions des instruments de couverture en cours au 31 décembre 2021 sont mentionnées au paragraphe 19.5.

## 1.9 Crédits d'impôt et remboursement d'impôt

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices. Il est imputé sur l'impôt dû au titre de

l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été exposées.

# 2 PRODUITS D'EXPLOITATION

## 2.1 Chiffre d'affaires

La répartition des ventes par activité est la suivante :

	2021			2020	Variation %
	CA France	CA Export	Total	Total	
Activité pharmaceutique	226 333	82 935	309 268	389 803	-20,7%
Activité non pharmaceutique	4 737	6 666	11 403	14 618	-22,0%
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>231 070</b>	<b>89 601</b>	<b>320 671</b>	<b>404 422</b>	<b>-20,7%</b>

Les produits sont comptabilisés dès lors que :

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise,
- leur montant peut être estimé de façon fiable,
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente soit recouvré.

L'essentiel du chiffre d'affaires correspond à la vente de produits homéopathiques.

En pratique, le chiffre d'affaires est constaté à la date de livraison des produits.

Les remises accordées aux groupements et pharmaciens sont présentées en diminution du chiffre d'affaires.

Comme indiqué au paragraphe 1.7, une provision est constituée au titre des retours de marchandises, en provisions pour risques et charges.

## 2.2 Autres produits/autres charges

	2021	2020	Variation
<b>Autres produits</b>	<b>4 767</b>	<b>10 035</b>	
Redevances	132	138	-4,1%
Gains de change sur opérations commerciales	614	2 318	-73,5%
Produits divers <sup>(1)</sup>	4 021	7 579	-46,9%
<b>Autres charges</b>	<b>(8 162)</b>	<b>(12 305)</b>	
Redevances	(3 306)	(6 734)	-50,9%
Pertes de change sur opérations commerciales	(820)	(2 965)	-72,3%
Charges diverses <sup>(2)</sup>	(4 036)	(2 607)	54,8%

(1) Les produits divers correspondent d'une part aux remboursements des indemnités de départ à la retraite en 2021 par notre fonds BNP Cardif pour un montant de 3 301 K€ contre 2 749 K€ en 2020 et, d'autre part, à un ajustement des prix de transfert conformément aux dispositions contractuelles.

(2) Les charges diverses correspondent principalement à des ajustements prix de transfert intra-groupe conformément aux dispositions contractuelles.

## 3 RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Ces rémunérations sont constituées des sommes effectivement versées par la société mère aux personnes qui sont à la clôture ou qui ont été dirigeants, administrateurs et/ou mandataires sociaux, au cours de l'exercice clos.

Le total des revenus bruts 2021 s'élève à 2 379 K€ (contre 2 158 K€ en 2020) et se décompose en :

- rémunérations fixes : 1 342 K€,
- rémunérations variables : 533 K€ (elles intègrent l'intéressement, la participation, la prime d'intéressement basée sur le résultat opérationnel du groupe et l'abondement au PEE et PERCO),
- autres rémunérations : 176 K€ (correspond au paiement des congés payés et du compte épargne temps suite au départ de salariés administrateurs),

- honoraires et droits d'auteurs : 12 K€,
- rémunérations allouées aux membres du Conseil : 317 K€,
- avantages en nature : 65 K€.

Il n'y a ni avance, ni crédit alloué aux membres des organes d'administration et de direction, ni avantage visé par la loi TEPA, alloué aux membres de la Direction.

Pour information, les engagements hors-bilan liés aux organes d'administration et de direction sont constitués des avantages postérieurs à l'emploi pour 877 K€ et des avantages à long terme pour 112 K€.

## 4 EFFECTIF

### 4.1 Effectif moyen

Les groupes de niveaux sont définis selon la grille de classification de la Convention Nationale de l'Industrie Pharmaceutique. La catégorie cadres correspond essentiellement à la catégorie 3.

	31/12/2021	31/12/2020
Ensemble 1 (groupes 1 à 3)	692	902
Ensemble 2 (groupes 4 et 5)	860	950
Ensemble 3 (groupes 6 à 11)	454	460
<b>Total effectif physique</b>	<b>2 006</b>	<b>2 312</b>
<b>Total effectif en équivalent temps plein</b>	<b>1 828</b>	<b>2 199</b>

## 4.2 Effectif fin d'année

À titre d'information, l'effectif au 31 décembre 2021 est le suivant :

	31/12/2021	31/12/2020
Ensemble 1 (groupes 1 à 3)	554	876
Ensemble 2 (groupes 4 et 5)	793	948
Ensemble 3 (groupes 6 à 11)	439	463
Effectif inclus dans le PSE	392	
<b>Total effectif physique</b>	<b>2 178</b>	<b>2 287</b>
<b>Total effectif en équivalent temps plein</b>	<b>2 082</b>	<b>2 179</b>

Au 31 décembre, 392 personnes sont entrées dans le PSE, 239 salariés sont accompagnés en vue d'un reclassement externe et 153 ont rejoint le dispositif de départ en mesures d'âge financé par l'entreprise.

## 5 RÉSULTAT FINANCIER

	31/12/2021	31/12/2020
Produits de participation <sup>(1)</sup>	1 236	1 416
Revenus de prêts sur filiales	205	123
Gains de change <sup>(2)</sup>	4 940	3 762
Autres produits financiers <sup>(3)</sup>	348	279
Produits sur cession de VMP	0	0
Reprises de provisions pour dépréciation des participations <sup>(4)</sup>	1 101	3 320
Reprises de provisions pour risques et charges	48	957
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>7 879</b>	<b>9 858</b>
Charges d'intérêts	(9)	(46)
Pertes de change <sup>(2)</sup>	(5 131)	(3 947)
Autres charges financières	(16)	(26)
Charges sur cessions de VMP	0	0
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations <sup>(5)</sup>	(1 976)	(7 379)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(319)	(134)
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>(7 451)</b>	<b>(11 532)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>428</b>	<b>(1 675)</b>

(1) Les produits de participation correspondent aux dividendes perçus des filiales. Le détail par filiale est donné dans le tableau des filiales et participations.

(2) Le résultat net de change correspond à une perte de 191 K€. Il contient le résultat de la valorisation des comptes courants financiers, des comptes bancaires et des opérations de couverture attenantes.

(3) En 2021, les autres produits financiers concernent principalement des intérêts sur dépôt à terme et comptes rémunérés pour 337 K€ (contre 224 K€ en 2020).

(4) Reprises de provisions en 2021 sur les titres de participation avec notamment une reprise partielle de la provision de SPRL Boiron Belgique pour 672 K€ et BOIRON Pologne pour 370 K€.

(5) Dont provisions pour dépréciation des titres de participation en 2021 sur, essentiellement, Boiron Inde pour 541 K€, BOIRON Hongrie pour 418 K€, BOIRON Medicamentos Homeopáticos au Brésil pour 333 K€, BOIRON SAS en Colombie pour 258 K€, Boiron GMBH pour 200 K€ et BOIRON Suisse pour 119 K€.

## 6 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2021	2020
<b>Autres charges exceptionnelles<sup>(1)</sup></b>	<b>(15 601)</b>	<b>(3 942)</b>
<b>Autres produits exceptionnels</b>	<b>16</b>	<b>3 780</b>
<b>Plus/moins-values nettes sur immobilisations<sup>(2)</sup></b>	<b>8 003</b>	<b>(1 497)</b>
• Plus/moins-values sur immobilisations corporelles	7 955	1 445
• Plus/moins-values sur immobilisations incorporelles		
• Plus/moins-values sur immobilisations financières		(3 194)
• Plus/moins-values sur actions auto-détenues	47	252
<b>Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises</b>	<b>14 410</b>	<b>(50 623)</b>
• Dotations aux amortissements et provisions réglementées nettes de reprises <sup>(3)</sup>	474	(1 414)
• Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles sur immobilisations nettes de reprises	36	(1 091)
• Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles nettes de reprises <sup>(4)</sup>	13 900	(48 118)
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>6 829</b>	<b>(52 283)</b>

(1) Dont coût de réorganisation sur l'année 2021 pour 15 510 K€.

(2) Plus-values de cession générée par la vente en mars 2021 de l'ancien établissement de Saint-Etienne et les plus-values de cession de sept autres établissements concernés par la réorganisation de 2020 (cf. note 4.3.2 sur les Principaux Evénements de l'exercice 2021).

(3) Dont 591 K€ de dotations aux amortissements dérogatoires nettes de reprises et - 117 K€ de provision pour hausse des prix nettes de reprises.

(4) En 2020, la dotation était essentiellement liée à la provision pour réorganisation. En 2021 l'impact de la réorganisation sur le résultat exceptionnel est une charge nette de 1 290 K€ et correspond essentiellement à des charges de reclassement interne et autres dépenses que les normes comptables ne permettait pas de provisionner en 2020 (cf. paragraphe 15.1).

## 7 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Global	Courant	Exceptionnel
Résultat après intéressement, avant impôt et participation	28 033	21 205	6 829
Impôt sur les sociétés	6 400	5 036	1 365
Résultat après impôt et avant participation	21 633	16 169	5 464
Participation des salariés	0		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>21 633</b>		

L'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice 2021 tient compte du Crédit d'Impôt Recherche de 1 072 K€ (1 077 K€ en 2020).

L'impôt sur les sociétés comprend également la constatation de 72 K€ correspondant au contrôle fiscal sur la période 2017 à 2019 liée à la quote-part de frais et changes et le remboursement de 240 K€ correspondant au montant de l'IS sur les prix de transferts 2019 de BOIRON USA.

La société a appliqué la disposition de la loi Macron permettant aux entreprises qui acquièrent, entre le 15 avril 2015 et

le 14 avril 2017, certains biens d'équipement amortissables, selon le mode dégressif, de déduire de leur résultat imposable 40% de la valeur d'origine de ces biens. La valeur de la déduction ainsi effectuée sur l'exercice 2021 est de 1 044 K€ (1 112 K€ en 2020).

Le résultat exceptionnel concerne essentiellement les plus-values sur les cessions des établissements. L'impôt sur les sociétés est impacté de la reprise des indemnités de licenciements non imposée fiscalement pour un montant de 2 018 K€.

## 8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2021
Brevets, licences, marques <sup>(1)</sup>	3 452	5			3 457
Logiciels <sup>(2)</sup>	98 997	3 229	(8 755)	7 586	101 058
Fonds commerciaux <sup>(3)</sup>	72 615	280	(274)		72 620
Immobilisations en cours et acomptes <sup>(4)</sup>	9 360	5 466		(7 592)	7 234
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES</b>	<b>184 424</b>	<b>8 980</b>	<b>(9 029)</b>	<b>(6)</b>	<b>184 369</b>
Amortissements et provisions brevets, licences, marques					
Amortissements et provisions logiciels	(3 392)	(240)	240		(3 392)
Amortissements et provisions droits au bail	(79 474)	(7 814)	8 755		(78 534)
Amortissements et provisions fonds commerciaux	(10 788)		274		(10 514)
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>(93 654)</b>	<b>(8 055)</b>	<b>9 270</b>	<b>0</b>	<b>(92 440)</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>	<b>90 770</b>	<b>925</b>	<b>240</b>	<b>(6)</b>	<b>91 930</b>

(1) Acquisition d'une marque Cory 3 en 1.

(2) Mise en service de projets pour un montant de 10 816 K€ avec notamment le projet INDUS +3 189 K€ (sérialisation Russie), SYNPHONY et DIGITAL +2 602 K€ (construction du portail et du site WEB de la visite médicale), et fin du projet UBSILOG avec la mise en service de +736 K€.

La diminution correspond à la mise au rebut de logiciels non utilisés depuis plusieurs années pour un montant de 8 755 K€ amortis en totalité.

(3) Les fonds commerciaux sont essentiellement constitués de fonds commerciaux pour 69 981 K€ et de malis techniques pour 2 639 K€ :

- Fonds commercial SIBOURG (1 356 K€) : consécutif à la fusion réalisée rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 1990 de BOIRON et des Laboratoires SIBOURG qui opéraient exclusivement sur Marseille et sa région. BOIRON ne disposait pas, en 1990, de laboratoire à Marseille : cette acquisition a permis un quasi-quadruplement du chiffre d'affaires des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun, sur la zone de chalandise de l'établissement.

- Fonds commercial LHF (7 019 K€) : consécutif à l'acquisition, en 1988, de la société LHF qui a eu pour effet d'augmenter la part de marché de médicaments homéopathiques de BOIRON de 45% à 57% environ.

- Fonds commercial DOLISOS (49 414 K€) : consécutif à la fusion-absorption de DOLISOS en 2005 qui a permis après l'acquisition une progression de 30% environ des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun et d'environ 30% des ventes de spécialités sur le marché historique de BOIRON.

Les activités de la société LHF et de DOLISOS sont totalement intégrées à celles de BOIRON dont elles sont désormais indissociables et indifférenciables.

- Fonds commercial DOLISOS SANTÉ ANIMALE (1 368 K€) : consécutif à la Transmission Universelle de Patrimoine réalisée le 2 mai 2007. Il comprend le fonds commercial DOLISOS SANTÉ ANIMALE pour 534 K€ transmis lors de la Transmission Universelle de Patrimoine et le mali technique pour 834 K€ correspondant à la différence entre la valeur comptable de la participation détenue dans la filiale et la quote-part de la situation nette à la date de l'opération. Ce mali a été affecté en totalité extra-comptablement au poste fonds commercial.

- Fonds commercial Laboratoires FERRIER (1 893 K€) : consécutif à la Transmission Universelle de Patrimoine réalisée le 2 août 2017. Il comprend le fonds commercial des Laboratoires FERRIER pour 88 K€ transmis lors de la Transmission Universelle de Patrimoine et le mali technique pour 1 805 K€ correspondant à la différence entre la valeur comptable de la participation détenue dans la filiale et la quote-part de la situation nette à la date de l'opération. Ce mali a été imputé en totalité dans un sous-compte du poste fonds commercial.

Acquisition en 2021 du fonds commercial OROTAR pour un montant de 280 K€ et sortie du fonds commercial DOIN (plus d'ouvrage distribué par BOIRON SA) pour 274 K€, la reprise de provision correspondante a été effectuée.

(4) Les immobilisations en cours et acomptes concernent exclusivement des projets informatiques. Les projets seront amortis à compter de la mise en service de chaque lot indépendant. Les principaux projets en cours acquis sur l'exercice concernent :

- Les mises en place du SIRH pour 350 K€.

- La mise en place du projet SYMPHONY pour les ventes : 1 295 K€.

- Les projets industriels comprenant la sérialisation Russie, pilotage programme Hubsilog et digitalisation de la production : 741 K€.

- Les immobilisations en cours au 31 décembre 2021 devraient être mises en service courant 2022.

La diminution des immobilisations en cours est essentiellement due à la mise en service du CRM Symphony pour 1 351 K€, du projet INDUS pour un montant de 2 536 K€ et de HUBSILOG 733 K€

Comme indiqué au paragraphe 1.2, les fonds commerciaux et les malis techniques sont considérés comme des actifs à durée de vie non limitée et ne sont pas amortis.

La mise en œuvre des tests de dépréciation sur les fonds commerciaux, décrits au paragraphe 1.2, n'a pas conduit à constater de dépréciations sur les exercices présentés.

Les fonds commerciaux sont testés en effectuant les regroupements, conformément aux règles redéfinies au paragraphe 1.2 :

- DOLISOS et l'activité BOIRON,
- SIBOURG, LHF, DOLISOS ANIMALE et Laboratoires FERRIER.

Le déremboursement de l'homéopathie et la réorganisation en France initié en 2020 n'ont pas eu d'impact sur les tests de dépréciation, la valeur recouvrable des fonds de commerce restant très supérieure à leur valeur nette comptable.

Comme indiqué au paragraphe 1.2, les frais de développement (hors développements de logiciels) sont constatés en charges. Pour information, les frais de recherche et développement constatés en charges s'élèvent à 2 701 K€ en 2021, contre 3 156 K€ en 2020.

## 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2021
Terrains et agencements	46 693	176	(3 013)	13	43 869
Constructions et agencements <sup>(1)</sup>	200 209	1 370	(11 051)	172	190 700
Matériel et outillage <sup>(2)</sup>	147 391	2 880	(2 179)	2 842	150 934
Autres immobilisations corporelles <sup>(3)</sup>	21 099	780	(3 440)	16	18 454
En-cours et acomptes <sup>(4)</sup>	4 916	5 468		(3 133)	7 250
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES</b>	<b>420 307</b>	<b>10 673</b>	<b>(19 683)</b>	<b>(91)</b>	<b>411 207</b>
Amortissements et provisions :					
Terrains et agencements	(19 243)	(1 704)	1 531		(19 416)
Constructions et agencements	(128 150)	(8 984)	10 123		(127 010)
Matériel et outillage	(95 792)	(8 695)	2 245		(102 241)
Autres immobilisations corporelles	(18 898)	(898)	3 398		(16 399)
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>(262 083)</b>	<b>(20 281)</b>	<b>17 297</b>	<b>0</b>	<b>(265 066)</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	<b>158 224</b>	<b>(9 608)</b>	<b>(2 386)</b>	<b>(91)</b>	<b>146 140</b>

La diminution des principaux postes des immobilisations corporelles concerne les ventes des huit établissements fermés en 2021 suite à la réorganisation 2020 :

- Diminution des terrains et agencements pour 3 004 K€.
- Diminution des constructions et agencements pour 10 769 K€.
- Diminution du matériel et outillage pour 1 374 K€ (mise au rebut).
- Diminution des autres immobilisations pour 2 043 K€ (mise au rebut mobilier et matériel de de bureau).

Ces immobilisations étaient amorties presque en totalité.

(1) L'augmentation correspond principalement au réaménagement du service gouttes à Messimy +665 K€.

(2) Des investissements de matériels ont été réalisés principalement sur le site de production de Messimy pour un montant de 4 120 K€ (ligne de production K7, turbines, modification des lignes de production...).

(3) Les autres immobilisations concernent principalement le matériel informatique avec l'acquisition des HP Probook pour 335 K€ d'acquisitions.

(4) L'augmentation concerne essentiellement le site de Messimy : réaménagement du service gouttes pour transfert de la production du site de Montrichard pour 2 782 K€, et différents projets industriels dont le remplacement de groupes froids pour 743 K€. Les immobilisations en cours au 31 décembre 2021 devraient être mises en service courant 2022.

La diminution des immobilisations en cours est essentiellement liée à la mise en service de différents projets industriels sur Messimy pour -2 947 K€.

Le montant des factures non encore réglées au titre des investissements au 31 décembre 2021, avec une clause de réserve de propriété, s'élève à 217 K€ hors taxes.

Aucun actif ne faisait l'objet, au 31 décembre 2021, de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

Les évolutions réglementaires défavorables n'ont pas eu d'impact en matière de dépréciation, les valeurs recouvrables des actifs étant très supérieures à leurs valeurs nettes comptables.

## 10 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2021
Titres de participation <sup>(1)</sup>	117 165	1 312	0		118 477
Créances rattachées <sup>(2)</sup>	0	382	0		383
Autres immobilisations financières <sup>(3)</sup>	2 592	5 452	(4 121)		3 923
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES</b>	<b>119 758</b>	<b>7 146</b>	<b>(4 121)</b>	<b>0</b>	<b>122 783</b>
Provisions sur titres <sup>(4)</sup>	(42 049)	(2 195)	1 149		(43 095)
Provisions sur créances	0		0		0
<b>PROVISIONS</b>	<b>(42 049)</b>	<b>(2 195)</b>	<b>1 149</b>	<b>0</b>	<b>(43 095)</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES</b>	<b>77 709</b>	<b>4 951</b>	<b>(2 972)</b>	<b>0</b>	<b>79 688</b>

(1) Le détail des titres de participation (brut et net) est donné dans le « tableau des filiales et participations ».

Les mouvements en 2021 sont liés aux augmentations de capital de BOIRON Hongrie pour 867 K€, de BOIRON Colombie 245 K€ et enfin BOIRON GMBH 200 K€.

(2) Un prêt in fine été accordé à BOIRON Brésil en 2021 pour un montant de 382 K€ remboursable en juin 2022.

(3) Les mouvements sont essentiellement liés aux achats, ventes et annulations d'actions auto-détenues.

Le montant total des actions auto-détenues (contrat de liquidité) s'élève à la clôture à 1 290 K€ contre 1 224 K€ au 31 décembre 2020.

Des titres FPCI capital santé, Digital health et Siparex ont été acquis pour un montant de 1 275 K€ le solde à la clôture s'élève à 2 187 K€.

(4) Les titres ont été évalués à la clôture, conformément à la méthode décrite au paragraphe 1.4. Un complément de provision a été comptabilisé sur l'exercice à hauteur de 1 976 K€ avec principalement une provision sur BOIRON Inde pour 541 K€, BOIRON Hongrie pour 418 K€, BOIRON Medicamentos Homeopaticos au Brésil pour 333 K€, BOIRON SAS en Colombie pour 258 K€, BOIRON GMBH pour 200 K€ et BOIRON Suisse pour 119 K€. Une reprise partielle de provision de 1 101 K€ pour notamment SPRL BOIRON Belgique 672 K€, BOIRON Pologne 370 K€.

## 11 STOCKS ET EN-COURS

	31/12/2021	31/12/2020
Matières premières et autres approvisionnements	13 327	14 065
En-cours produits semi-ouvrés	11 774	11 627
Produits finis	28 617	27 826
Marchandises	7 043	2 804
<b>STOCKS ET EN-COURS BRUTS</b>	<b>60 761</b>	<b>56 323</b>
Provisions pour dépréciation	3 954	2 523
<b>STOCKS ET EN-COURS NETS</b>	<b>56 807</b>	<b>53 800</b>

Le stock de marchandises a augmenté significativement. Cette augmentation de 4 239 K€ est composée principalement de tests COVID pour un montant de 2 900 K€ (cf. paragraphe 4.3.2 sur les principaux événements de l'exercice 2021).

Les dépréciations sur stocks sont constituées sur la base des critères définis en paragraphe 1.5.

La crise de la COVID-19 n'a pas conduit à constater de dépréciation complémentaire sur les stocks.

## 12 ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS

La ventilation des créances et comptes de régularisation actifs bruts est la suivante :

	31/12/2021	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an	31/12/2020
Créances rattachées à des participations <sup>(1)</sup>	383	382	0	0
Prêts	398	56	341	397
Autres immobilisations financières <sup>(2)</sup>	3 525	19	3 506	2 195
Avances et acomptes fournisseurs <sup>(3)</sup>	9 823	9 823	0	1 543
Clients douteux ou litigieux <sup>(4)</sup>	549	549	0	784
Créances clients	61 782	61 782	0	58 493
Personnel et comptes rattachés	109	109	0	59
Organismes sociaux	0			0
État, impôts et taxes <sup>(5)</sup>	8 104	7 997	107	13 705
Groupe et associés <sup>(6)</sup>	8 865	8 865	0	0
Débiteurs divers <sup>(7)</sup>	6 226	2 943	3 283	6 290
Charges constatées d'avance <sup>(8)</sup>	2 727	2 727	0	2 581
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>102 490</b>	<b>95 253</b>	<b>7 238</b>	<b>86 046</b>

(1) La créance rattachée à des participations, au 31 décembre, s'élève à 383 K€ ; elle correspond au prêt in fine accordé à BOIRON Brésil à échéance en juin 2022.

(2) La part à plus d'un an des autres immobilisations financières est principalement composée des titres immobilisés pour 2 187 K€ et des actions auto-détenues pour 1 290 K€.

(3) Le poste avances et acomptes fournisseurs est essentiellement constitué d'acomptes affectés pour l'achat des tests COVID 7 531 K€.

(4) Les créances clients ont progressées de 3 289 K€, cette augmentation est due principalement aux fortes ventes des tests COVID sur le dernier trimestre.

Les clients douteux et litigieux sont provisionnés à hauteur de 427 K€ en 2021 et 603 K€ en 2020.

(5) Les créances auprès de l'État sont constituées essentiellement de créances en matière de TVA pour 4 592 K€, et d'une créance de 2 621 K€ sur l'impôt sur les sociétés 2021 à la suite d'acomptes versés excédentaires.

(6) Groupe et associés : dans le cadre du financement de leurs activités, les avances accordées aux filiales en compte courants sont présentées en autres créances. Le montant des avances accordées s'élève en 2021 à 8 865 K€.

(7) Il s'agit principalement d'un produit à recevoir d'indemnités de fin de carrière dans le cadre du PSE pour 3 785 K€, du remboursement à recevoir du fonds de couverture Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) Cardif pour 436 K€ (IDR versées sur décembre 2021), des rabais, remises et ristournes fournisseurs à recevoir pour 1 007 K€ et la créance sur cession de l'établissement de Niort 710 K€.

(8) Les charges constatées d'avance sont constituées uniquement de charges d'exploitation.

La crise de la COVID-19 n'a pas conduit à modifier de manière significative les modalités de règlement des clients, ni à constater de dépréciations complémentaires.

Pour information, le risque client est considéré comme non-significatif. Par ailleurs, la société a mis en place une couverture dans certains cas de clients à l'export.

#### Produits à recevoir inclus dans les postes suivants :

	31/12/2021	31/12/2020
État, impôts et taxes <sup>(1)</sup>	4	268
Débiteurs divers <sup>(2)</sup>	4 982	5 168
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>4 986</b>	<b>5 436</b>

(1) Le produit à recevoir de l'État est relatif au chômage partiel.

(2) Il s'agit principalement d'un produit à recevoir à hauteur des montants que la direction a décidé d'affecter en remboursement des indemnités de départ à la retraite des salariés concernés par le PSE. Ils seront versés lors du départ à la retraite des salariés concernés pour 3 785 K€ (cf. paragraphes 1.7 et 19) et des rabais, remises et ristournes fournisseurs pour 1 006 K€.

## 13 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>220 779</b>	<b>244 209</b>
• Comptes bancaires	119 949	105 043
• Dépôts à terme	100 000	120 000
• Avances compte courant filiales	0	18 239
• Autres	830	927
<b>MONTANT BRUT</b>	<b>220 779</b>	<b>244 212</b>
Provisions pour dépréciation		
<b>MONTANT NET</b>	<b>220 779</b>	<b>244 212</b>

Les valeurs mobilières de placement sont des produits mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur : OPCVM monétaires en euros ou placements équivalents (certificats de dépôts, comptes à terme...).

## 14 MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	31/12/2020	Affectation du résultat 2021 <sup>(2)</sup>	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2021
Capital <sup>(1)</sup>	17 545					17 545
Primes d'émission et de conversion	79 876					79 876
Réserve légale	2 201					2 201
Autres réserves	366 579					366 579
Réserve PVLT	0					0
Report à nouveau	20 919	(7 522)	25			13 422
Résultat	9 146	(9 146)	21 633			21 633
Subventions d'investissements	0					0
Provisions réglementées	39 438		4 099	4 574		38 963
• Provision pour hausse des prix	650		175	58		766
• Amortissements dérogatoires <sup>(3)</sup>	38 788		3 925	4 516		38 197
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>535 704</b>	<b>(16 668)</b>	<b>25 758</b>	<b>4 574</b>	<b>0</b>	<b>540 220</b>

(1) Le capital social est composé de 17 545 408 actions d'un euro.

(2) Le montant total des dividendes versés en 2021 s'élève à 16 668 K€ (18 423 K€ en 2020).

(3) Les amortissements dérogatoires sont constatés selon les dispositions décrites au paragraphe 1.3. L'impact des amortissements dérogatoires sur la fiscalité latente est reporté au paragraphe 17.

## 15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2020	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	31/12/2021
<b>Exploitation</b>	<b>10 587</b>	<b>3 604</b>	<b>(3 164)</b>	<b>(972)</b>	<b>10 056</b>
• Provisions pour risques	169	100		(78)	192
• Provisions pour retours	2 029	1 866	(2 029)		1 866
• Provisions pour médailles du travail	6 403	478	(554)	(394)	5 932
• Provisions pour Indemnités Départ Retraite	340	0	(30)		310
• Provisions pour litiges	1 456	1 126	(360)	(500)	1 722
• Provisions pour perte de change	191	34	(191)		34
<b>Financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Exceptionnel</b>	<b>56 884</b>	<b>2 272</b>	<b>(13 651)</b>	<b>(2 263)</b>	<b>43 241</b>
• Provisions pour risques	0				0
• Provisions pour charges	56 884	2 272	(13 651)	(2 263)	43 241
Impôts	(0)	0	0	0	0
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>67 471</b>	<b>5876</b>	<b>(16815 )</b>	<b>(3 235)</b>	<b>53 297</b>
	<b>Exploitation</b>	<b>3504</b>	<b>(3 164)</b>	<b>(972)</b>	
	<b>Financier</b>	<b>100</b>	<b>0</b>		
	<b>Exceptionnel</b>	<b>2 272</b>	<b>(13 651)</b>	<b>(2 263)</b>	

### 15.1 Provisions pour restructuration

La provision pour réorganisation s'élève à 43 241 K€ au 31 décembre 2021. Son évolution est la suivante :

- 2 272 K€ de dotations supplémentaires principalement liées aux nouvelles personnes entrées dans le plan social en 2021,

- 15 778 K€ de reprises de provisions dont 13 515 K€ de reprises utilisées en face des coûts engagés en 2021 et 2 263 K€ de reprises non utilisées (revalorisation des coûts de mesure sociales et réévaluation de la contribution de revitalisation des territoires).

### 15.2 Provisions pour retours

Les provisions pour retours sont calculées, d'une part sur des bases statistiques qui s'appuient sur l'historique des retours des exercices précédents et, d'autre part, sur la base de connaissance d'événements portant à considérer qu'il y aura lieu de réaliser des retours exceptionnels.

Au 31 décembre 2021, les provisions pour retours s'élèvent à 1 866 K€. La baisse du chiffre d'affaires 2021 a entraîné la comptabilisation d'une reprise de provision nette de 163 K€ sur l'exercice 2021.

### 15.3 Provisions pour médailles du travail

Une gratification équivalente à un mois de salaire est versée aux salariés à l'occasion de la remise de leur(s) médaille(s) du travail. Celles-ci sont accordées au terme de vingt, trente, trente-cinq et quarante années de travail, sous condition d'une durée minimum de quinze années d'ancienneté.

Les provisions pour médailles du travail sont déterminées par un actuair, sur la base d'un calcul actuariel en fonction des conditions d'octroi prévues par les accords d'entreprise en vigueur. Pour déterminer la valeur actualisée de cette obligation, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées. La valorisation est effectuée à chaque clôture et tient compte notamment de différentes hypothèses actuarielles telles que l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel par catégorie et le taux d'actualisation.

Les hypothèses actuarielles retenues sont détaillées au paragraphe 19.2. Les écarts actuariels et l'incidence des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat.

L'engagement correspondant, comptabilisé dans les comptes sociaux au 31 décembre 2021, s'élève à 5 932 K€ contre 6 403 K€ en 2020.

La variation s'explique principalement par la charge courante de l'exercice de 478 K€, et la reprise liée aux prestations payées sur l'exercice à hauteur de 557 K€. Les écarts liés aux changements des hypothèses actuarielles en 2021 s'élèvent à 333 K€, ils ont été constatés en reprise de provision.

La valeur actuelle des prestations futures (VAPF) est étalée linéairement au prorata de l'ancienneté acquise et l'ancienneté totale estimée à la date de la prestation.

## 15.4 Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges portent sur les litiges avec des salariés : 1 722 K€.

Un différend commercial nous oppose à la société auprès de laquelle nous avons acquis les marques et brevets du dispositif

médical relatif à une compresse stérile à effet refroidissant appelée « Alkantis Ice Stérile ». Aucune provision pour litiges n'a été constatée au 31 décembre 2021.

## 15.5 Provisions pour indemnités de fin de carrière

L'entreprise a recours à un actuair pour l'actualisation de ses engagements.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés (cf. paragraphe 19), à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005. Le montant de la provision (3 702 K€ à l'origine) a été figé, conformément à la

réglementation, et repris en résultat lors du départ des salariés. Le montant de la provision résiduelle s'élève à 310 K€ au 31 décembre 2021 contre 340 K€ au 31 décembre 2020 (cf. paragraphe 19).

Il a été comptabilisé une reprise de 30 K€ pour les ex-salariés DOLISOS sortis en 2021.

## 16 EMPRUNTS ET DETTES

	31/12/2021	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an et à moins de cinq ans	31/12/2020
Établissements de crédit	111	111	0	18 592
Emprunts et dettes diverses <sup>(1)</sup>	2 348	0	2 348	3 296
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <sup>(2)</sup>	38 766	38 766	0	32 667
Dettes fiscales et sociales <sup>(3)</sup>	35 786	35 786	0	43 867
• Personnel et comptes rattachés	19 443	19 443	0	24 589
• Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	13 631	13 631	0	15 950
• Impôt bénéfices		0	0	
• Taxe sur la valeur ajoutée	344	344	0	17
• Obligations cautionnées		0	0	
• Autres impôts	2 368	2 368	0	3 311
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés <sup>(4)</sup>	4 013	4 013	0	3 605
Autres dettes <sup>(5)</sup>	16 893	16 893	0	1 818
• Groupe et associés	15 109	15 109	0	
• Autres dettes	1 785	1 785	0	
Produits constatés d'avance	1 548	1 548	0	462
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES</b>	<b>99 465</b>	<b>97 118</b>	<b>2 348</b>	<b>104 307</b>

(1) La part à plus d'un an de ce poste est principalement relative à la participation des salariés.

(2) Les dettes fournisseurs augmentent de 6 099 K€. Il s'agit principalement des tests COVID pour un montant de 5 264 K€.

(3) La diminution de ce poste provient principalement de la baisse de la participation et de l'intéressement sur 2021 avec un impact chargé (forfait social) de 3 104 K€ et le paiement des congés payés des salariés concernés par la réorganisation 2 361 K€.

(4) Augmentation des dettes sur immobilisations de 408 K€ (travaux sur Messimy pour transfert de la production de Montrichard).

(5) Les dettes en comptes courants des filiales sont présentées en « groupe et associés ». Le montant des dettes envers les filiales s'élève à 15 109 K€.

Comme indiqué au paragraphe 1, la société BOIRON n'a pas demandé d'étalement de dettes financières ou d'exploitation dans le cadre de la crise de la COVID-19.

**Charges à payer incluses dans les postes suivants :**

	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts et dettes diverses	2	4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <sup>(1)</sup>	25 125	18 465
Dettes fiscales et sociales <sup>(2)</sup>	27 676	35 503
Dettes fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	2 069	2 435
Autres dettes	1 499	1 372
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>56 370</b>	<b>57 779</b>

(1) La variation des charges à payer liées aux dettes fournisseurs sont liées aux factures non parvenues des tests COVID.

(2) Les charges à payer liées aux dettes fiscales s'élèvent à 1 842 K€ en 2021 contre 2 768 K€ en 2020 (baisse des taxes pharmaceutiques liée au déremboursement). Les charges à payer liées aux dettes sociales représentent 25 834 K€ en 2021 contre 32 735 K€ en 2020, impact de la baisse de la participation et intéressement.

**17 SITUATION FISCALE LATENTE**

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Provisions réglementées :</b>		
• Provisions pour hausse des prix	(198)	(169)
• Amortissements dérogatoires	(9 864)	(10 129)
Indemnités Départs Retraite DOLISOS	(107)	(117)
<b>CHARGES FISCALES LATENTES</b>	<b>(10 169)</b>	<b>(10 415)</b>
<b>Charges non déductibles temporairement :</b>		
• Participation des salariés	0	25
• Contribution sociale de solidarité des sociétés	125	111
• Autres provisions <sup>(1)</sup>	4 054	5 080
• PAR salariés concernés dans PSE <sup>(2)</sup>	(977)	(1 070)
<b>GAINS FISCAUX LATENTS</b>	<b>3 202</b>	<b>4 146</b>
<b>RÉSULTAT FISCAL LATENT</b>	<b>(6 967)</b>	<b>(6 269)</b>

(1) Dont la provision de réorganisation dont une partie est non déductible fiscalement pour un montant de 15 494 K€.

(2) Produits à recevoir de 3 782 K€ non taxable concernant les indemnités de départ à la retraite des salariés concernés par le PSE (cf. paragraphe 12).

La situation fiscale latente est calculée au 31 décembre 2021 en utilisant les taux d'impôt futurs tels que définis dans le tableau suivant :

2021	2022 et après
28,41%	25,83%

Les impôts différés ne sont pas constatés dans les comptes sociaux, à l'exception de l'impôt différé sur l'engagement de retraite DOLISOS comptabilisé dans les comptes sociaux dans le cadre de la fusion pour un montant de 107 K€ (cf. paragraphe 15.5).

## 18 INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET SUR LE RÉSULTAT NET

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Capitaux propres</b>	<b>540 220</b>	<b>535 704</b>
<b>Provision amortissements dérogatoires</b>	<b>(38 197)</b>	<b>(38 788)</b>
<b>Provision pour hausse des prix</b>	<b>(766)</b>	<b>(650)</b>
Effet fiscal des amortissements dérogatoires <sup>(1)</sup>	9 864	10 129
Effet fiscal de la provision pour hausse des prix <sup>(1)</sup>	198	169
<b>CAPITAUX PROPRES HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES</b>	<b>511 319</b>	<b>506 565</b>
<b>Résultat net</b>	<b>21 633</b>	<b>9 146</b>
Impact dotation provision hausse des prix	175	226
Impact reprise provision hausse des prix	(58)	(106)
Impact dotation aux amortissements dérogatoires	3 925	5 600
Impact reprise aux amortissements dérogatoires	(4 516)	(4 306)
Impact fiscal dotation provision hausse des prix	(45)	(64)
Impact fiscal reprise provision hausse des prix	15	30
Impact fiscal dotation aux amortissements dérogatoires	(1 014)	(1 591)
Impact fiscal reprise aux amortissements dérogatoires	1 166	1 223
<b>RÉSULTAT NET HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES</b>	<b>21 281</b>	<b>10 158</b>

(1) Taux d'impôt retenu 25,83%.

## 19 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

### 19.1 Engagements liés aux opérations de croissance externe (acquisitions, cessions) et autres acquisitions d'actifs

Les engagements hors-bilan liés aux acquisitions d'actifs isolés concernent l'acquisition des marques et brevets de la société ALKANTIS. Le prix de cette acquisition en 2017, financée sur fonds propres, était de 2 495 K€. Un complément de prix est prévu au contrat :

- en 2023, de 10% du chiffre d'affaires net de remises excédant dix millions d'euros réalisé en 2022 sur ce produit, avec un plafond de complément de prix de deux millions d'euros,
- en 2028, de 10% du chiffre d'affaires net de remises excédant vingt millions d'euros réalisé en 2027 sur ce produit, avec un plafond de complément de prix de quatre millions d'euros.

La société n'a pas réalisé, à ce jour, de chiffre d'affaires, les procédures réglementaires étant en cours. N'envisageant pas d'encaissements futurs avant plusieurs années, aucun montant n'a été comptabilisé au titre de ce complément de prix car les conditions de comptabilisation ne sont pas remplies à la clôture.

Rappel : les actifs liés à ALKANTIS ont été provisionnés à 100% en 2019.

### 19.2 Engagements sociaux – principales hypothèses actuarielles

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation	1,2%	0,6%	0,9%
Revalorisations annuelles des salaires <sup>(1)</sup>	1,5%	1,3%	1,8%
Taux de charges sociales cadre	49,9%	51,5%	52,7%
Taux de charges sociales non-cadre	41,5%	42,8%	44,5%

(1) Hors augmentations différenciées par tranche d'âge.

### 19.3 Engagements sociaux – indemnités de départ à la retraite

	31/12/2021	31/12/2020
Valeur actuelle	32 972	42 621
Montant comptabilisé (cf. paragraphe 15.5)	(310)	(340)
Engagements de retraite	32 662	42 281
Juste valeur du fonds BNP <sup>(1)</sup>	(19 972)	(20 405)
<b>ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS</b>	<b>12 690</b>	<b>21 876</b>

(1) Les cotisations versées en 2021 s'élèvent à 2 000 K€ (0 K€ en 2020). C'est la BNP qui est le porteur du fonds.

La valeur actuelle probable des droits acquis a été estimée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

L'évaluation actuarielle des engagements liés aux Indemnités de Départ à la Retraite a été réalisée en application de l'accord de branche étendu le 19 janvier 2004 et tient compte des lois de financement de la sécurité sociale votées entre 2007 et 2015. Conformément à ces dispositions, le calcul de l'engagement est effectué pour l'ensemble des salariés en retenant une hypothèse de départ à la retraite à l'initiative du salarié et une prise en compte de l'obligation des droits au prorata des droits acquis.

Comme indiqué au paragraphe 1.7 ci dessus, BOIRON SA a opté pour la modification de la répartition des droits liés à la retraite, telle que autorisée par le règlement de l'ANC 2013-02 modifié le 5 novembre 2021, compte tenu de la convention collective applicable. L'application de ce changement conduit à une diminution de l'engagement. L'impact au 1<sup>er</sup> janvier 2021 correspond à une baisse de 6 559 K€.

Les variations de la juste valeur du fonds sont liées d'une part au versement d'une cotisation de 2 000 K€ et d'autre part au remboursement des indemnités versées pour 3 300 K€.

### 19.4 Engagements sociaux – accord de préparation à la retraite

	31/12/2021	31/12/2020
Valeur actuelle	51 576	56 108
<b>ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS</b>	<b>51 576</b>	<b>56 108</b>

En créant, dès 1976, un régime facultatif de préparation à la retraite, BOIRON a affirmé sa volonté de faciliter le passage de l'activité salariée vers la retraite, par le biais d'une réduction progressive du temps de travail, sans diminution de salaire.

L'accord de préparation à la retraite n'est pas concerné par la modification du règlement de l'ANC du 5 novembre 2021.

Le Groupe n'a pas externalisé le financement de l'APR.

Les salariés et l'entreprise ont confirmé leur intérêt vis-à-vis de cette période de transition offerte au moment de ce changement important dans les rythmes de vie, tant pour quitter progressivement des emplois à forte pénibilité que pour faciliter la transmission du savoir-faire des salariés en préparation à la retraite. Cet accord a permis également à l'entreprise de disposer d'une information précieuse quant à la date de départ des salariés bénéficiaires de ce régime et, par conséquent, d'organiser des remplacements.

Tous les trois ans, le régime fait l'objet d'un réexamen par les partenaires sociaux dans l'application de ses modalités. La dernière révision date de septembre 2021.

Les principales modalités sont les suivantes :

- le régime de préparation à la retraite permet de disposer de temps libre et de réduire progressivement le temps de travail, facilitant ainsi le passage de l'activité vers la retraite, sans diminution de salaire,

- les salariés bénéficiaires de cet accord sont les salariés qui terminent leur carrière au sein de la société BOIRON, et quittent les effectifs, dans le cadre d'un départ ou d'une mise à la retraite et qui ont, au minimum, dix ans d'ancienneté à la date de départ administrative à la retraite,
- les salariés bénéficiaires ont la possibilité d'intégrer le dispositif de préparation à la retraite au maximum quatre ans avant l'âge auquel ils pourront prétendre à la liquidation de leur pension de vieillesse du régime général et au minimum trois ans avant cette date,
- le capital temps de préparation à la retraite est de 1 638 heures ou 468 demi-journées pour un salarié à temps complet et ayant au moins vingt-cinq ans d'ancienneté. Pour les personnes en temps partiel et ayant moins de vingt-cinq ans d'ancienneté, ces 1 638 heures ou 468 demi-journées sont proratisées,
- cette réduction du temps de travail s'appliquera sur le temps de travail en vigueur au moment de l'entrée dans le mécanisme de préparation à la retraite,
- des grilles prédéterminées de choix de réductions sont proposées aux salariés pour organiser cette réduction de temps de travail, tenant compte des différentes conditions requises.

Les prestations payées s'élèvent à 4 066 K€ en 2021, contre 4 902 K€ en 2020.

## 19.5 Autres engagements

### Engagements donnés :

	31/12/2021	À moins d'un an	D'un à cinq ans	À plus de cinq ans	31/12/2020
Cautions bancaires <sup>(1)</sup>	469		469		437
Cautions sur locations <sup>(2)</sup>	311	17	141	152	339
Cautions fiscales et douanières	886		886		886
Souscription titres <sup>(3)</sup>	7 813	1 014	6 799		4 088
Instruments sur devises	0	0			612
<b>MONTANT ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>9 479</b>	<b>1 032</b>	<b>8 295</b>	<b>152</b>	<b>6 363</b>

(1) Les cautions bancaires (469 K€ au profit de la Russie).

(2) Les cautions sur locations ont été données principalement pour des filiales (loyer immobilier et loyer voitures).

(3) Investissement total de 10 000 K€ sur cinq ans, la part d'ores et déjà investie s'élève à 2 187 K€ (cf. paragraphe 10).

Au 31 décembre 2021, il n'existe pas de clause pouvant déboucher sur d'autres engagements, à l'exception de ceux présentés.

### Engagements reçus :

	31/12/2021	À moins d'un an	D'un à cinq ans	À plus de cinq ans	31/12/2020
Garanties immobilières	195	195			171
Ligne de crédit bancaire					
Instruments sur devises	26 174	26 174			28 029
<b>MONTANT ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>26 370</b>	<b>26 370</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28 200</b>

Les garanties immobilières sont données aux filiales. Les engagements indiqués pour les instruments sur devises sont valorisés au cours à terme (cf. paragraphe 1.8 sur la valorisation des instruments de couverture).

#### Instruments sur devises :

Le Groupe BOIRON est exposé à deux types de risques de change :

- un risque de change patrimonial qui provient des participations de BOIRON dans les filiales étrangères. Ce risque est évalué, mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon à long terme,
- un risque de change sur transactions qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du Groupe.

Le risque de change sur transactions provient principalement :

- des ventes réalisées en devises locales,
- des besoins de financement de certaines filiales,
- des dividendes en devises versés par les filiales.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat du Groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre euro.

Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

Les opérations de couverture portent essentiellement sur des couvertures de juste valeur. Leur échéance est inférieure à un an.

Les opérations de couverture sont réalisées sur la base des factures émises.

Les opérations de couverture autorisées sont : les prêts et emprunts en monnaies étrangères, le change comptant ou à terme, les options de change, avec une durée maximale de douze mois.

Les principaux actifs et passifs commerciaux en devises dans les comptes de BOIRON se décomposent comme suit, au 31 décembre 2021 :

Le tableau suivant présente ces instruments pour les contrats de terme (il n'existe pas d'options de change) et pour les principales devises concernées, pour 2021 et 2020.

Instruments dérivés	Devise	Type de contrat	31/12/2021			31/12/2021			31/12/2020			31/12/2020		
			Couvertures commerciales de juste valeur			Couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire			Couvertures commerciales de juste valeur			Couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire		
			Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)
Dollar américain	Contrats à terme	(10 435)	(9 213)	(4)	(10 000)	(8 829)	(1)	(6 598)	(5 377)	84	(18 700)	(15 239)	10	
Dollar canadien	Contrats à terme	(1 611)	(1 119)	(3)				(545)	(349)	0	(450)	(288)	(2)	
Forint hongrois	Contrats à terme	(69 690)	(189)	1	(300 000)	(813)	(1)	(49 974)	(137)	0	(400 000)	(1 099)	23	
Leu roumain	Contrats à terme	(3 561)	(720)	(6)	(7 700)	(1 556)	(2)				(6 000)	(1 232)	(1)	
Zloty polonais	Contrats à terme	(2 147)	(467)	(4)	(1 400)	(305)	(3)	(590)	(129)	2	(4 500)	(987)	29	
Couronne tchèque	Contrats à terme	(7 623)	(307)	(7)				(4 309)	(164)	(1)	14 500	553	(3)	
Real brésilien	Contrats à terme	(2 389)	(379)	(5)	(2 350)	(372)	1							
Francs suisse	Contrats à terme	(28)	(27)	(0)				(144)	(133)	0				
Peso colombien	Contrats à terme										(200 000)	(48)	(5)	
Dollard Hong-Kong	Contrats à terme				(10 000)	(1 132)	0							
Rouble russe	Contrats à terme	(71 796)	(842)	1				(77 143)	(843)	3				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>(13 262)</b>	<b>(27)</b>		<b>(13 007)</b>	<b>(6)</b>		<b>(7 133)</b>	<b>88</b>		<b>(18 293)</b>	<b>51</b>	

Cf. paragraphe 1.8 sur la valorisation des instruments de couverture : la juste valeur est enregistrée dans les comptes, les couvertures sont valorisées au cours de clôture.

## 20 ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

### Acquisition de ABBI :

Dans le cadre de la stratégie de croissance externe et de développement de leur activité, les Laboratoires BOIRON ont acquis en février 2022, après la levée de conditions suspensives, une participation majoritaire de 70% dans la société ABBI, start-up spécialisée dans la cosmétique individualisée et sur mesure. Le montant de l'acquisition de cette participation est de 1,75 million d'euros, auquel s'ajouteront des compléments de prix qui dépendront de l'évolution des performances de l'entreprise ABBI, calculés sur une période comprise entre 2023 et 2025. Au 30 juin 2025, les Laboratoires BOIRON acquerront les 30% restant pour un montant qui dépendra également des performances de la société ABBI. Ces montants seront financés sur les fonds propres du Groupe.

### Guerre en Ukraine :

La guerre en Ukraine survenue fin février 2022 affecte humainement toutes nos équipes et notre distributeur ukrainien.

Elle a conduit le Groupe à constituer un comité de crise pour adresser les impacts sociaux et économiques de cette situation sur l'activité de notre partenaire ukrainien et de notre filiale en Russie.

Le chiffre d'affaires réalisé en Ukraine et en Russie représentait en 2021 moins de 4% du chiffre d'affaires du Groupe. Le total de l'actif au bilan de BOIRON Russie s'élevait à 2 177 millions de roubles au 31 décembre 2021, soit environ 25,5 millions d'euros à taux de clôture 2021.

L'analyse de la situation à ce jour n'amène pas l'entreprise à remettre en cause les positions comptables retenues au 31 décembre 2021. Nous veillons attentivement à l'évolution de la situation, afin de prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'organisation de nos activités.

## 21 AUTRES INFORMATIONS

BOIRON, en tant que société tête de Groupe, établit des comptes consolidés. Elle est elle-même consolidée par intégration globale dans les comptes de SODEVA, holding familiale.

### 4.3.3 Tableau des filiales et participations

Pays	Dénomination sociale	Devise	Capital KDev	Capitaux propres hors capital y compris résultat avant affectation des résultats KDev	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis (-) / Prêts et avances reçus (+) en K€	Cautions et avals données en K€	Taux moyen de l'exercice	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice KDev	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos KDev	Dividendes encaissés au cours de l'exercice en K€
					brute en K€	nette en K€						
<b>Filiales (+ de 50% de capital détenu par la société)</b>												
Italie	LABORATOIRES BOIRON	EUR	2 500	10 738	624	624	5 916			31 777	1 100	649
Etats-Unis	BOIRON USA	USD	33 588	(1)	29 837	29 837	(6 048)		0,84493	0	8	
Espagne	BOIRON SOCIEDAD IBERICA DE HOMEOPATIA	EUR	1 099	428	2 295	1 463	2	152		13 526	(18)	
Canada	BOIRON CANADA	CAD	2 395	1 586	1 614	1 614	0		0,67409	19 081	555	64
Allemagne	BOIRON	EUR	511	(652)	717	0				-	(2)	
Belgique	UNDA	EUR	62	267	11 359	329	1 007			0	3	
France	BOIRON CARAIBES	EUR	1 660	2 184	1 898	1 898	3 171			7 166	451	118
France	C.D.F.H.	EUR	8	184	8	8	155			486	(11)	
Rép.Tchèque	BOIRON CZ	CZK	3 600	59 709	99	99	807		0,03899	146 840	6 666	
Slovaquie	BOIRON SK	EUR	406	238	390	390	(315)			2 409	90	
Pologne	BOIRON SP	PLN	30 099	(15 004)	7 320	3 255	322	62	0,21910	30 351	1 708	
Roumanie	BOIRON RO	RON	15 080	11 083	3 141	3 141	(1 393)		0,20321	42 129	4 549	122
Tunisie	BOIRON TN	TND	105	1 906	84	84			0,30365	5 184	217	
Hongrie	BOIRON	HUF	1 090 000	(924 167)	3 359	449	(137)	96	0,00279	668 186	6 191	
Bulgarie	BOIRON BG	BGN	650	2 063	332	332	900		0,51130	4 125	174	
Russie	BOIRON	RUB	827 000	1 001 417	13 775	13 775		469	0,01146	1 384 102	51 449	164
Brésil	BOIRON MEDICAMENTOS HOMEOPATICOS	BRL	20 200	(917)	19 864	2 970			0,15671	37 479	(1 839)	
France	BOIRON	EUR	555	1 448	555	555	1 883			4 588	295	119
Suisse	BOIRON	CHF	1 900	(307)	2 505	1 540	675		0,92472	3 620	(201)	
France	LES EDITIONS SIMILIA	EUR	43	76	752	116	102			98	(42)	
Portugal	BOIRON	EUR	400	337	400	400	(491)			4 614	38	
Belgique	BOIRON	EUR	11 019	(3 490)	11 019	10 854	942			17 252	553	
France	C.E.D.H.	EUR	508	10	566	566	(121)			2 471	(232)	
Inde	BOIRON LABORATORIES	INR	310 005	(234 146)	3 980	850			0,01143	44 699	(47 793)	
Colombie	BOIRON SAS	COP	5 500 000	(4298 610)	1 486	218	(176)		0,00023	1 358 044	(911 426)	
Asie	BOIRON ASIA	HKD	4 326	(898)	500	388	(1 111)		0,10871	24 901	273	

## 4.3.4 Tableau des cinq derniers exercices

(Article R225-102 du Code du commerce)

Données converties en milliers d'euros		2017	2018	2019	2020	2021
<b>I</b>	<b>Capital en fin d'exercice</b>					
a	Capital social	19 415	17 566	17 545	17 545	17 545
b	Nombre d'actions ordinaires existantes	19 415	17 566	17 545	17 545	17 545
c	Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d	Nombre maximal d'actions futures à créer					
	d1 par conversion d'obligations					
	d2 par exercice de droits de souscription					
<b>II</b>	<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
a	Chiffre d'affaires hors taxes	488 858	494 072	423 694	404 422	320 671
b	Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations et reprises aux amortissements et aux provisions <sup>(2)</sup>	162 823	153 365	102 405	104 231	42 951
c	Impôt sur les bénéfices	38 368	35 923	20 845	14 736	6 400
d	Participation des salariés due au titre de l'exercice	7 650	7 753	3 396	88	0
e	Résultat après impôt, participation des salariés, et dotations aux amortissements et aux provisions	82 584	63 578	37 941	9 146	21 633
f	Résultat distribué	31 064	25 470	18 423	16 668	16 668
<b>III</b>	<b>Résultats par action</b>					
a	Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	6,02	6,24	4,45	5,10	2,08
b	Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	4,25	3,62	2,16	0,52	1,23
c	Dividende attribué à chaque action	1,60	1,45	1,05	0,95	0,95 <sup>(1)</sup>
<b>IV</b>	<b>Personnel</b>					
a	Effectif moyen en équivalent temps plein des salariés employés pendant l'exercice	2 398	2 361	2 252	2 199	1 828
b	Montant de la masse salariale de l'exercice	100 162	100 755	97 995	94 159	96 885
c	Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	51 433	51 028	48 629	46 145	44 882

(1) Suivant les résolutions qui seront proposées à l'Assemblée Générale annuelle.

(2) Selon le mémento Francis Lefebvre, le bénéfice avant impôts, amortissements et provisions inclut les transferts de charges opérationnelles.

## 4.3.5 Délais de règlement des fournisseurs et clients

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au 1 de l'article D441-6).

Données converties en milliers d'euros	Article D441-I.1* : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D441-I.1* : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées						1 335						529
Montant total des factures concernées TTC		1 367	537	1 183	(481)	2 606		860	644	558	2 455	4 517
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		0,79%	0,31%	0,68%	-0,28%	1,51%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice								0,25%	0,19%	0,16%	0,72%	1,32%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues				98							2 021	
Montant total des factures exclues (TTC)				1 427							549	
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels : 30 jours fin de mois le 15						Délais contractuels : 30 jours fin de mois / 45 jours date de facture				
		Délais légaux						Délais légaux				

## 4.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### MAZARS

109 Rue Tête d'Or  
69006 LYON

SAS au capital de 5 986 008 €  
RCS : 351 497 649 Lyon

### DELOITTE & ASSOCIÉS

Immeuble Higashi  
106 cours Charlemagne  
69002 LYON

SAS au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre

### Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société BOIRON

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BOIRON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.1 « Principes comptables généraux », 1.7 « Provisions pour risques et charges » et 19.3 « Engagements sociaux – indemnités de départ à la retraite » de l'annexe aux comptes annuels qui présentent l'impact du changement de méthode comptable relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires lié à l'application de la décision du 5 novembre 2021 de l'Autorité des Normes Comptables.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et à l'accord de préparation à la retraite

(Notes 1.7, 15.5, 19.2, 19.3 et 19.4 de l'annexe aux comptes annuels)

### Risque identifié

Les salariés de Boiron SA bénéficient en France d'avantages postérieurs à l'emploi qui incluent les indemnités de départ en retraite conventionnelles et celles relatives à un accord interne de préparation à la retraite.

Ces engagements sont calculés chaque année par un actuaire indépendant. Ils ne sont pas comptabilisés, à l'exception d'un montant de 310 K€ issu de la fusion de DOLISOS en 2005 qui a été figé conformément à la réglementation comptable et repris en résultat lors du départ des salariés. Le montant de l'engagement total, net de cette provision comptabilisée au titre de DOLISOS, fait l'objet d'une mention en engagements hors bilan dans l'annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 pour un montant total de 64 266 K€. Les modalités de cette évaluation sont décrites dans les notes 19.3 et 19.4 de l'annexe aux comptes annuels et le détail des hypothèses actuarielles retenues en note 19.2.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi comme un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes :

- La détermination des hypothèses actuarielles repose notamment sur le jugement de la Direction du Groupe. Il s'agit principalement du taux d'actualisation, des prévisions d'évolutions de salaires, des taux de rotation du personnel et de la table de mortalité appliquée.
- Le montant des engagements est sensible aux hypothèses et méthodes utilisées pour le calcul. Une variation de ces hypothèses par rapport aux observations pourrait conduire à un impact significatif sur les engagements hors bilan dans les comptes sociaux de BOIRON.

### Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes sociaux, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de l'accord de préparation à la retraite ;
- Examiner la conformité de la méthodologie de calcul des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi appliquée par le Groupe à la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013 et modifiée le 5 novembre 2021 et aux techniques actuarielles reconnues ;
- Rapprocher, par sondages, les données individuelles, liées aux salariés et utilisées pour le calcul des engagements, avec les données issues du logiciel de paie et les derniers bulletins de salaires ;
- Réaliser un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie de calcul pour les engagements de

Boiron SA. Cet examen critique, réalisé par nos experts, s'est notamment traduit par :

- La revue critique des hypothèses démographiques et financières utilisées pour le calcul des engagements (taux d'actualisation, évolutions de salaire, taux de rotation du personnel, table de mortalité...) au regard de la réglementation ou la confrontation de ces hypothèses aux observations menées (benchmarks, éléments statistiques...).
- La contre-valorisation des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et à l'accord interne de préparation à la retraite.
- Comparer les montants d'actifs pris en compte au titre des fonds externalisés en déduction du montant des engagements, avec les montants confirmés par la compagnie d'assurance ;
- Contrôler les montants des engagements au 31 décembre 2021 indiqués dans l'annexe,
- et vérifier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la directrice générale.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BOIRON par l'assemblée générale du 18 mai 2017 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 19 mai 2011 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la 11<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 5<sup>ème</sup> année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son

rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 14 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

**MAZARS**

**DELOITTE & ASSOCIÉS**

Emmanuel CHARNAVEL

Séverine HERVET

Vanessa GIRARDET



# 5 CAPITAL, ACTIONNARIAT, INFORMATIONS BOURSIÈRES ET JURIDIQUES

---

<b>5.1 CAPITAL SOCIAL</b>	<b>200</b>
5.1.1 Évolution du capital au cours des cinq dernières années	200
5.1.2 Dispositions statutaires	200
5.1.3 Programme de rachat d'actions	202
<b>5.2 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>203</b>
5.2.1 Opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours de l'exercice	205
<b>5.3 ACTIONNARIAT DES SALARIÉS</b>	<b>205</b>
<b>5.4 INFORMATIONS BOURSIÈRES</b>	<b>206</b>
5.4.1 Évolution du titre	206
5.4.2 Données pluriannuelles	207
<b>5.5 INFORMATIONS SUR LES DIVIDENDES</b>	<b>208</b>
<b>5.6 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS – INFORMATIONS JURIDIQUES SUR BOIRON SOCIÉTÉ MÈRE</b>	<b>208</b>

## 5.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à DIX-SEPT MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-CINQ MILLE QUATRE CENT HUIT EUROS (17 545 408 €) divisé en DIX-SEPT MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-CINQ MILLE QUATRE CENT HUIT (17 545 408) actions ordinaires, de UN EURO (1 €) chacune, entièrement libérées et auxquelles sont associés, à la date du 28 février 2022,

31 221 351 droits de vote théoriques et 31 107 054 droits de vote exerçables en Assemblée Générale.

L'écart entre le nombre d'actions et de droits de vote est lié à l'existence d'un droit de vote double, et celui entre les droits de vote réels et théoriques correspond aux actions auto-détenues.

### 5.1.1 Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date	Nature des opérations	Augmentation (ou réduction) de capital	Nombre d'actions après opérations	Capital après opérations
CA 05/09/2018	À effet au 30 octobre 2018 : annulation de 1 849 196 actions rachetées par la société et réduction du capital social d'un montant de 1 849 196 € correspondant à la valeur nominale des actions rachetées	(1 849 196 €)	17 565 560	17 565 560 €
CA 19/12/2019	À effet au 31 décembre 2019 : annulation de 20 152 actions rachetées par la société et réduction du capital social d'un montant de 20 152 € correspondant à la valeur nominale des actions rachetées	(20 152 €)	17 545 408	17 545 408 €

Titres non représentatifs du capital : néant.

Instruments financiers donnant accès potentiellement au capital social : néant.

### 5.1.2 Dispositions statutaires

#### DROITS DE VOTE DOUBLE (ARTICLE 35 DES STATUTS)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves,

bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double.

#### RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE ENTRE USUFRUITIER ET NU-PROPRIÉTAIRE (ARTICLE 12 DES STATUTS)

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

En cas de transmission des titres dans le cadre des dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts avec réserve d'usufruit, et par dérogation avec ce qui vient d'être indiqué ci-dessus, les droits de vote de l'usufruitier seront alors limités pour les actions données, aux seules décisions concernant l'affectation des bénéfices.

## TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES (ARTICLE 10 DES STATUTS)

En vue de l'identification des propriétaires des titres au porteur, la société pourra, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, demander, à tout moment, les informations concernant les propriétaires de ses actions et des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de commerce l'identité des propriétaires de

titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

## Nombre d'actions, pourcentage du capital et droits de vote détenus directement par les membres du Conseil d'Administration et les dirigeants mandataires sociaux (au 28 février 2022)<sup>(1)</sup>

	Nombre d'actions	% Action	% Droits de vote exerçables en AG
Thierry Boiron (Administrateur-dirigeant mandataire)	461 964	2,63	2,95
Valérie Lorentz-Poinsot (Administrateur-dirigeant mandataire)	1 953	0,01	0,00
Jean-Christophe Bayssat (Dirigeant mandataire)	50	0,00	0,00
Jacky Abécassis (Administrateur)	50	0,00	0,00
Michèle Boiron (Administrateur)	272 184	1,55	1,68
Michel Bouissou (Administrateur)	40	0,00	0,00
Christine Boyer-Boiron (Administrateur)	198 664	1,13	1,28
Jean-Pierre Boyer (Administrateur)	2 978	0,02	0,02
Stéphanie Chesnot (Administrateur)	4 748	0,03	0,03
Bruno Grange (Administrateur)	100	0,00	0,00
Virginie Heurtaut (Administrateur)	4 748	0,03	0,03
Grégory Walter (Administrateur représentant les salariés actionnaires <sup>(2)</sup> )	-	0,00	0,00
Anabelle Flory-Boiron (Administrateur)	4 748	0,03	0,03
Laurence Boiron (Administrateur)	5 900	0,03	0,04
Sylvain Mossaz (Administrateur représentant les salariés <sup>(2)</sup> )	-	0,00	0,00
Anne Borfiga (Administrateur)	10	0,00	0,00
Philippe Brun (Administrateur)	100	0,00	0,00
Jean-François Hénaux (Administrateur représentant les salariés <sup>(2)</sup> )	-	0,00	0,00

(1) Aux termes des statuts, chaque Administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 10 (DIX), à l'exception de l'Administrateur représentant les salariés actionnaires et des Administrateurs représentant les salariés.

Il est précisé que certains Administrateurs détiennent par ailleurs une participation dans SODEVA et SHB (cf. paragraphe 5.2).

(2) Conformément à l'article L225-25 du Code de commerce et à l'article 16 des statuts, l'obligation de détention par les Administrateurs d'un nombre minimum d'actions de la société ne s'applique pas aux Administrateurs représentant les salariés et à l'Administrateur représentant les salariés actionnaires.

## SEUILS STATUTAIRES (ARTICLE 10 DES STATUTS)

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder un pourcentage de participation supérieur à 2% du capital social, est tenue d'informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède, dans un délai de quinze jours, à compter de la date à laquelle ce seuil a été dépassé.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure au seuil ci-dessus prévu.

Pour déterminer le seuil de participation prévu ci-dessus, sont assimilées aux actions possédées par la personne tenue à l'information mentionnée à l'alinéa précédent :

1. les actions possédées par d'autres personnes pour le compte de cette personne,
2. les actions possédées par les sociétés qu'elle contrôle,
3. les actions possédées par un tiers avec qui elle agit de concert,
4. les actions que l'une des personnes visées aux alinéas 1, 2 et 3 ci-dessus est en droit d'acquérir, à sa seule initiative, en vertu d'un accord.

## INSTRUMENTS FINANCIERS DONNANT ACCÈS POTENTIELLEMENT AU CAPITAL SOCIAL

Il n'existe pas d'instrument financier dont la mise en œuvre ou l'exercice conduirait à la création d'actions nouvelles.

## OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Il n'existe pas d'option de souscription ou d'achat d'actions consenties par l'entreprise.

## INDICATION DES PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Il n'existe ni prêt ni garantie accordé ou constitué en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

### 5.1.3 Programme de rachat d'actions

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021 dans sa dix-neuvième résolution à caractère ordinaire et mis en œuvre immédiatement.

Ce programme, limité à 10% du nombre d'actions composant le capital, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, poursuit les objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action BOIRON par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,

- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions peuvent être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux périodes que le Conseil d'Administration appréciera. La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 50 € par action et le montant maximal de l'opération a ainsi été fixé à 87 727 000 €.

## NOMBRE D' ACTIONS ACHETÉES OU VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à l'article L225-211 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations relatives à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2021 :

### Au 31 décembre 2021 :

- pourcentage de capital auto-détenu : 0,17%,
- nombre de titres détenus en portefeuille : 33 717 (valeur nominale 33 717 €).

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité : 33 717 (valeur nominale 33 717 €),

- opérations de croissance externe : néant,
- couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionariat des salariés : néant,
- couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : néant,
- annulation : néant,
- réallocations : néant.

Valeur comptable du portefeuille : 1 290 452 €.

Valeur de marché du portefeuille : 1 205 383 € (sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2021).

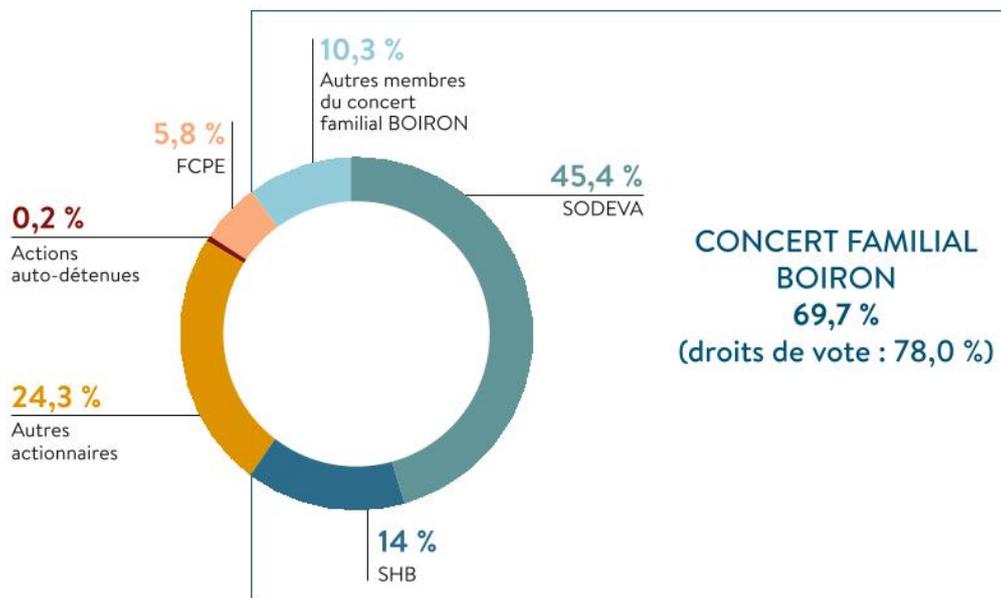
Valeur nominale globale : 33 717 €.

Du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021	Contrat de liquidité	Croissance externe	Annulation	Total
Achats	Nombre d'actions	108 656		108 656
	Prix <sup>(1)</sup>	38,31 €		38,31 €
	Frais de négociation			
	Montant	4 162 760 €		4 162 760 €
Ventes/transferts	Nombre d'actions	106 676		106 676
	Prix <sup>(1)</sup>	38,40 €		38,40 €
	Frais de négociation			
	Montant	4 096 597 €		4 096 597 €

(1) Cours moyen.

## 5.2 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Au 31 décembre 2021, le capital se répartissait comme suit :



Les droits de vote sont tous exprimés hors actions auto-détenues.

Droits de vote détenus par SODEVA : 51,1%.

Droits de vote détenus par SHB : 15,7%.

Droits de vote détenus par les autres membres du concert familial BOIRON : 11,2%.

En application de l'article L233-13 du Code de commerce, les personnes qui détiennent au 31 décembre 2021 les pourcentages d'actions ou de droits de vote (hors actions auto-détenues) visés à l'article L233-7 du Code de commerce sont, à la connaissance de la société, les suivantes :

Actionnaires%	en capital %	en droit de vote
Détenant plus de 5%	FCPE BOIRON	FCPE BOIRON
Détenant plus de 10%	SHB <sup>(1)</sup>	
Détenant plus de 15%		SHB <sup>(1)</sup>
Détenant plus de 20%		
Détenant plus de 25%		
Détenant plus de 30%		
Détenant plus de 33 1/3%	SODEVA <sup>(2)</sup>	
Détenant plus de 50%		SODEVA <sup>(2)</sup>
Détenant plus de 66 2/3%	Concert familial BOIRON <sup>(3)</sup>	Concert familial BOIRON <sup>(3)</sup>

(1) Société anonyme contrôlée par la branche familiale Henri Boiron.

(2) Société anonyme contrôlée par la branche familiale Jean Boiron.

(3) Le concert familial BOIRON comprend : SODEVA, SHB et les membres des familles Jean et Henri Boiron.

La société est contrôlée par le concert familial BOIRON comme indiqué ci-dessus.

Les mesures prises pour éviter que le contrôle ne soit exercé de manière abusive sont les suivantes :

- la présence d'un Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit,
- la dissociation des fonctions de Président et Directeur Général.

Au 31 décembre 2021, le concert familial BOIRON détenait 12 230 758 actions (nominatives et au porteur) représentant 69,71% du capital et 78,02% des droits de vote (hors actions auto-détenues).

## Évolution de la répartition du capital

	Nombre d'actions	% d'actions du capital	Nombre de droits de vote exerçables en AG	% de droits de vote exerçables en AG	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques
<b>31 décembre 2019</b>						
Concert familial BOIRON	12 263 404	69,89	24 408 182	78,73	24 408 182	78,64
• dont SODEVA	7 966 313	45,40	15 893 791	51,27	15 893 791	51,21
• dont SHB	2 438 747	13,90	4 860 894	15,68	4 860 894	15,66
• dont autres personnes physiques	1 858 344	10,59	3 653 497	11,78	3 653 497	11,77
Public	4 265 273	24,30	4 702 292	15,20	4 702 292	15,20
FCPE	980 573	5,59	1 892 573	6,07	1 892 573	6,10
Auto-détention	36 158	0,22	0	0	36 158	0,06
<b>Total</b>	<b>17 545 408</b>	<b>100</b>	<b>31 003 047</b>	<b>100</b>	<b>31 039 205</b>	<b>100</b>
<b>31 décembre 2020</b>						
Concert familial BOIRON	12 285 758	70,02	24 442 675	78,26	24 442 675	78,18
• dont SODEVA	7 966 313	45,40	15 932 626	51,01	15 932 626	50,96
• dont SHB	2 438 747	13,90	4 866 994	15,58	4 866 994	15,57
• dont autres personnes physiques	1 880 698	10,72	3 643 055	11,67	3 643 055	11,65
Public	4 232 540	24,11	4 898 003	15,68	4 898 003	15,66
FCPE	995 373	5,67	1 893 573	6,06	1 893 573	6,06
Auto-détention	31 737	0,20	0	0	31 737	0,10
<b>Total</b>	<b>17 545 408</b>	<b>100</b>	<b>31 234 251</b>	<b>100</b>	<b>31 265 988</b>	<b>100</b>
<b>31 décembre 2021</b>						
Concert familial BOIRON	12 230 758	69,71	24 317 155	78,02	24 317 155	77,93
• dont SODEVA	7 966 313	45,40	15 932 626	51,12	15 932 626	51,10
• dont SHB	2 458 747	14,01	4 886 994	15,68	4 886 994	15,66
• dont autres personnes physiques	1 805 698	10,3	3 497 535	11,22	3 497 535	11,17
Public	4 267 760	24,3	4 901 342	15,7	4 901 342	15,7
FCPE	1 013 173	5,8	1 951 273	6,3	1 951 273	6,25
Auto-détention	33 717	0,2	0	0	33 717	0,20
<b>Total</b>	<b>17 545 408</b>	<b>100</b>	<b>31 169 770</b>	<b>100</b>	<b>31 203 487</b>	<b>100</b>

La société BOIRON a été créée par Messieurs Jean et Henri Boiron.

Le concert familial BOIRON est constitué de deux sociétés (SODEVA et SHB) et de vingt et une personnes physiques. La société SODEVA est une société anonyme contrôlée par la branche familiale Jean Boiron. La société SHB est une société anonyme contrôlée par la branche familiale Henri Boiron.

Monsieur Thierry Boiron est Président du Conseil d'Administration de la société BOIRON et Président-Directeur Général de la société SODEVA. Monsieur Hervé Boiron est Président-Directeur Général de la société SHB.

L'AMF a été destinataire d'un pacte d'actionnaires dénommé « pacte de préemption familial 2019 », conclu le 2 janvier 2020 entre les membres de la famille Boiron, regroupés au sein des familles Jean et Henri et leurs sociétés patrimoniales

respectives. Ce pacte d'actionnaires se substitue au pacte d'actionnaires dénommé « pacte de préemption familial 2005 », conclu le 29 juin 2005 et venu à échéance en 2017. Au titre de ce pacte, les parties se sont consenties des droits de préemption réciproques en cas de transfert de titres de la société BOIRON. Il est également prévu un droit de préemption entre les actionnaires de SODEVA en cas de transfert des titres de cette dernière et entre les actionnaires de SHB en cas de transfert de titres de cette dernière (avis AMF n° 221C0309).

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la détention du capital et en droits de vote depuis le 31 décembre 2021.

## 5.2.1 Opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours de l'exercice

Nom et prénom Raison sociale	Nom de la personne liée à la personne ci-devant	Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Nature de l'opération	Nombre total d'actions	Prix moyen pondéré	Montant total
Killian Boiron	Thierry Boiron	Actionnaire	Cession	5 000	40,4137 €	202 068,50 €
Thierry Boiron		Président du Conseil d'Administration	Cession	50 000	35,8295 €	1 791 474,75 €
Thierry Boiron		Président du Conseil d'Administration	Cession	20 000	35,4900 €	709 800,00 €
SHB	Jean-Pierre Boyer	Administrateur	Acquisition	20 000	35,4900 €	709 800,00 €

## 5.3 ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

L'actionnariat salarié s'est progressivement développé chez BOIRON en plusieurs étapes :

À la fin des années soixante-dix, BOIRON bénéficie d'un contexte économique très favorable avec de fortes progressions d'activité. Le contexte social est également propice avec la mise en place de nouveaux accords de partage de la croissance et du profit.

Fin 1978, la première demande d'entrée au capital des salariés de BOIRON est exprimée en Comité d'Entreprise.

En octobre 1984, la création du FCPE BOIRON est initiée après une augmentation de capital réservée aux salariés pour leur permettre d'acquérir 2% du capital de l'entreprise.

Juin 1987 est la date d'introduction en Bourse de BOIRON.

Les salariés peuvent investir dans le FCPE BOIRON via :

**L'intéressement** : en 2021, 11% des sommes issues de l'intéressement 2020 ont été versées dans le FCPE BOIRON.

**La participation** : en 2021, le montant de la participation 2020 était non significatif et du fait des faibles montants, a été payée quasi en totalité aux salariés.

**Les versements volontaires** : les salariés peuvent également effectuer des versements volontaires dans le FCPE BOIRON. En 2021, ces versements se sont élevés à 1 643 K€.

L'abondement de l'entreprise sur les versements volontaires effectués dans le FCPE BOIRON repose sur un système dégressif en trois tranches ouvrant droit à un abondement maximum de 1 550 € pour 2 950 € de versements annuels.

Au 31 décembre 2021, l'actif du FCPE BOIRON s'élève à plus de 51 M€, dont 70% d'actions BOIRON. Environ 85% des salariés 1 838 sont porteurs de parts du FCPE BOIRON.

Le capital de BOIRON est détenu à hauteur de 5,8% par le FCPE BOIRON au 31 décembre 2021 (5,7% au 31 décembre 2020).

Le Président du Conseil de Surveillance du FCPE BOIRON siège au Conseil d'Administration en tant que représentant des salariés actionnaires.

L'action BOIRON fait également partie de l'indice de l'actionnariat salarié Euronext FAS IAS® dont l'objectif est de suivre les performances boursières des sociétés cotées disposant d'un actionnariat salarié significatif.

## 5.4 INFORMATIONS BOURSIÈRES

### 5.4.1 Évolution du titre

Le titre BOIRON a clos l'année 2021 avec un cours à 35,75 €, en baisse de 13,5% par rapport à son niveau de 41,35 € du 31 décembre 2020. Le titre BOIRON a connu son cours le plus haut en séance le 16 août 2021, à 44,45 € et son cours le plus bas en séance le 16 décembre 2021, à 32,60 €.

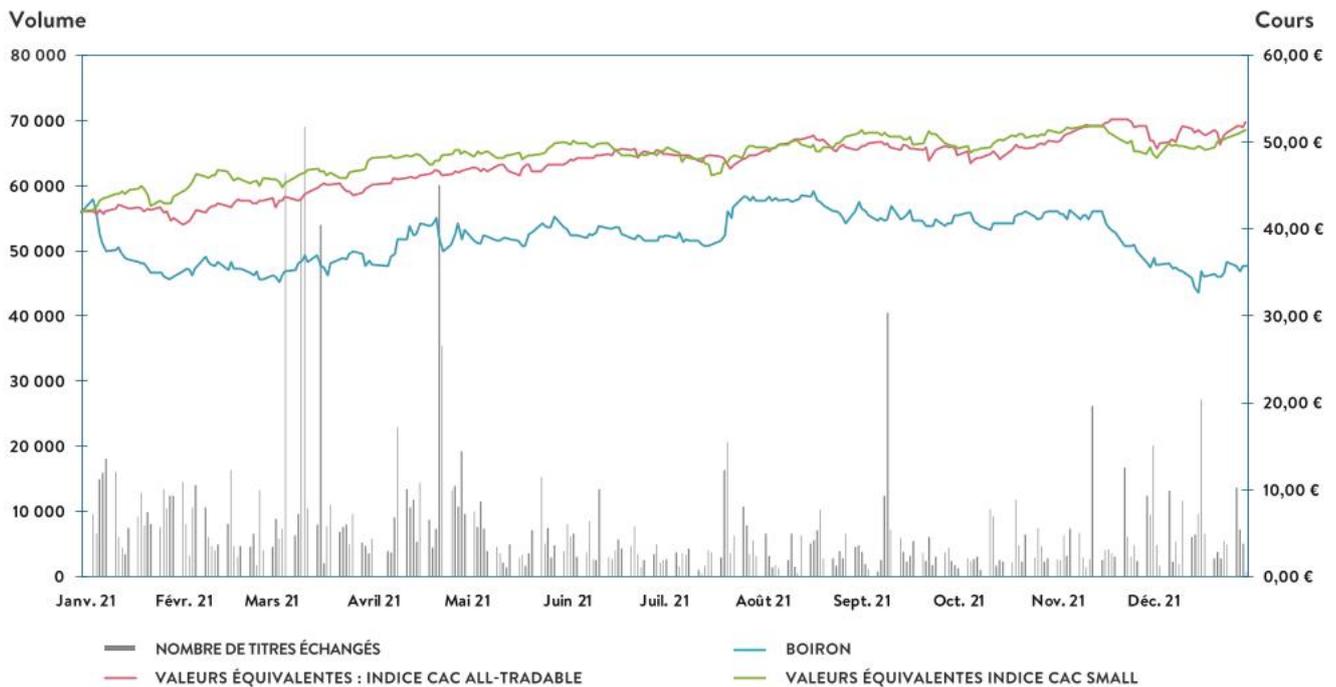
Sur l'année, les transactions ont porté sur 1 944 701 titres, soit une moyenne de 7 538 titres par séance de bourse.

Par rapport à 2020, le nombre de titres échangés en 2021 est en baisse de 11% et représente 11% du capital de la société.

2020	Cours moyen de clôture <i>en euros</i>	Cours plus haut en séance <i>en euros</i>	Cours plus bas en séance <i>en euros</i>	Moyenne des titres échangés <i>par séance</i>	Volume des transactions <i>en millions d'euros</i>	Titres traités dans le mois
Janvier	34,91	37,15	33,40	7 057	5,45	155 248
Février	33,13	34,70	31,00	6 833	4,50	136 654
Mars	29,20	34,00	26,75	10 966	6,98	241 254
Avril	31,96	35,60	27,90	5 182	3,34	103 643
Mai	33,05	34,00	32,00	6 929	4,56	138 575
Juin	34,83	37,50	32,60	9 299	7,15	204 584
Juillet	36,45	41,65	32,05	17 538	14,57	403 369
Août	34,09	34,80	32,90	4 292	3,06	90 134
Septembre	38,38	41,40	33,40	13 912	11,57	306 065
Octobre	41,72	44,80	36,20	7 022	6,43	154 479
Novembre	39,02	40,80	37,45	7 241	5,93	152 055
Décembre	38,90	41,35	36,55	4 978	4,24	109 507

2021	Cours moyen de clôture <i>en euros</i>	Cours plus haut en séance <i>en euros</i>	Cours plus bas en séance <i>en euros</i>	Moyenne des titres échangés <i>par séance</i>	Volume des transactions <i>en millions d'euros</i>	Titres traités dans le mois
Janvier	37,27	44,05	33,70	9 901	7,37	198 020
Février	35,41	36,95	33,90	7 818	5,53	156 351
Mars	35,84	37,70	34,00	16 332	13,50	375 636
Avril	38,75	41,75	35,50	13 876	10,72	277 528
Mai	39,27	41,40	37,65	5 753	4,75	120 810
Juin	39,45	41,50	38,15	4 839	4,21	106 448
Juillet	40,06	44,15	38,00	5 081	4,54	111 789
Août	42,92	44,45	40,50	4 003	3,78	88 076
Septembre	41,29	43,60	40,05	5 611	5,07	123 449
Octobre	41,14	42,25	39,15	4 105	3,53	86 201
Novembre	40,28	42,50	35,60	5 798	5,11	127 561
Décembre	35,18	38,15	32,60	7 514	6,07	172 832

## Moyenne des cours de clôture



## 5.4.2 Données pluriannuelles

	2021	2020	2019	2018	2017
<b>Nombre d'actions</b>	17 545 408	17 545 408	17 545 408	17 565 560	19 414 756
<b>Données de base ajustées par action</b>					
Résultat net <sup>(1)</sup>	1,63	1,50	2,32	3,28	4,25
Capacité d'autofinancement <sup>(1)</sup>	3,18	5,99	5,88	7,52	8,07
Dividende	0,95	0,95	1,05	1,45	1,60
Ratio de distribution <sup>(1)</sup>	58%	63%	45%	44%	38%
Cours fin d'année (en euros)	37,75	41,35	36,40	48,95	74,85
Rendement (dividende net / cours fin d'année)	2,52%	2,30%	2,88%	2,96%	2,14%
PER fin d'année (année N)	25,00	27,68	15,72	14,96	18,57
Volume moyen mensuel	162 058	182 964	193 927	145 887	118 176
Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions)	662	726	639	860	1 453

(1) Hors actions auto-détenues, au 31 décembre.

Code ISIN : FR0000061129 (BOI)

Reuters : BOIR.PA Bloomberg : BOI FP

Action cotée sur Euronext PARIS – Compartiment B

Action incluse dans les indices Euronext EN TECH CROISSANCE, CAC SMALL, EN FAMILY BUSINESS, CAC HEALTH CARE, CAC MID&SMALL, CAC ALL SHARES, CAC ALL-TRADABLE.

Établissement chargé du service des titres : BNP PARIBAS Securities Services

Contrat d'animation : NATIXIS ODDO BHF

## 5.5 INFORMATIONS SUR LES DIVIDENDES

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes <sup>(1)</sup>	Autres revenus distribués	
2018	25 470 062,00 € soit 1,45 € par action	-	-
2019	18 422 678,40 € soit 1,05 € par action	-	-
2020	16 668 137,60 € soit 0,95 € par action	-	-

(1) Dont mis en report à nouveau (correspondant aux dividendes non versés sur les actions auto-détenues) :

- 85 978,25 € en 2018,

- 42 459,90 € en 2019,

- 3 888,50 € en 2020.

## 5.6 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS – INFORMATIONS JURIDIQUES SUR BOIRON SOCIÉTÉ MÈRE

### DÉNOMINATION SOCIALE :

BOIRON

### SIÈGE SOCIAL :

BOIRON

BOIRON - 2, avenue de l'Ouest Lyonnais - 69510 Messimy -

FRANCE

Tél. : 04 78 45 61 00

### FORME JURIDIQUE :

Société anonyme de droit français régie par les dispositions du Code de commerce et du Code de la Santé Publique.

### DATE DE CRÉATION ET DURÉE :

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années entières à compter du 7 juin 1932, date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 6 juin 2031, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

### OBJET SOCIAL :

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- l'exploitation de tout produit ou service visant au développement de la santé, tels que :
  - fabrication, distribution et vente de médicaments notamment homéopathiques, produits diététiques, produits d'hygiène et de santé, ainsi que des médicaments à usage humain ou vétérinaire,
  - stockage et distribution de spécialités pharmaceutiques pour le compte d'un ou de plusieurs fabricants,
  - recherche fondamentale et appliquée,
  - enseignement, formation, information des professions de santé et du grand public,
  - édition, publication, documentation, communication,
  - soit directement par création, apport, fusion, scission, achat, prise en gérance ou toute autre modalité,
  - soit indirectement par des filiales spécialisées, par apport, mise en gérance, fusion, scission ou toute autre modalité,
- et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et aux objets similaires ou connexes.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS :**

967 504 697 RCS LYON

**LEI :**

9695000UMPNY21KKD098

**CODE NAF :**

2120 Z

**LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS  
JURIDIQUES RELATIFS À LA SOCIÉTÉ :**

BOIRON - 2, avenue de l'Ouest Lyonnais - 69510 Messimy -  
FRANCE

**EXERCICE SOCIAL :**

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**SITES INTERNET :**

[www.boiron.fr](http://www.boiron.fr) ou [www.boironfinance.fr](http://www.boironfinance.fr)

Les informations figurant sur les sites internet de la société qui seraient mentionnées dans ce document par des liens hypertextes, ne font pas partie du présent Document d'enregistrement universel.

À ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

BOIRON, VOTRE SANTÉ  
MÉRITE LE PLUS GRAND  
RESPECT

GOUVERNEMENT  
D'ENTREPRISE

PERFORMANCES 2021  
ET PERSPECTIVES

COMPTES ANNUELS

CAPITAL, ACTIONNARIAT,  
INFORMATIONS  
BOURSIÈRES ET JURIDIQUES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

INFORMATIONS  
COMPLÉMENTAIRES



# 6 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

6.1 PROJET DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2022

212

# 6.1 PROJET DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2022

## Première résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 21 633 162,06 €.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 329 483 €, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

## Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021, approuve ces comptes, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 28 555 481,73 €.

## Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 comme suit :

<b>Bénéfice de l'exercice 2021</b>	<b>21 633 162,06 €</b>
+ Report à nouveau bénéficiaire	+13 422 178,79 €
<b>= Bénéfice distribuable</b>	<b>35 055 340,85 €</b>
- Dividendes de 0,95 € par action sur la base de 17 545 408 actions	-16 668 137,60 €
<b>= Solde à affecter</b>	<b>18 387 203,25 €</b>
- Autres réserves	-800 000,00 €
<b>= Report à nouveau</b>	<b>17 587 203,25 €</b>

L'Assemblée Générale constate que le dividende brut revenant à chaque action est fixé à 0,95 €.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8% (article 200 A du Code Général des Impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40% (articles 200 A, 13 et 158 du Code Général des Impôts).

Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2%.

Le détachement du coupon interviendra le 1<sup>er</sup> juin 2022. Le paiement des dividendes sera effectué le 3 juin 2022.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondantes aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes <sup>(1)</sup>	Autres revenus distribués	
2018	25 470 062,00 € soit 1,45 € par action	-	-
2019	18 422 678,40 € soit 1,05 € par action	-	-
2020	16 668 137,60 € soit 0,95 € par action	-	-

(1) Dont mis en report à nouveau (correspondant aux dividendes non versés sur les actions auto-détenues) :

- 85 978,25 € en 2018 ;
- 42 459,90 € en 2019 ;
- 3 888,50 € en 2020.

### Quatrième résolution – Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

### Cinquième résolution – Renouvellement de Madame Virginie HEURTAUT, en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Virginie HEURTAUT en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Virginie HEURTAUT déclare accepter ces fonctions.

### Sixième résolution – Constatation de la fin des mandats de Messieurs Michel BOUISSOU, Jean-Pierre BOYER et Bruno GRANGE, en qualité d'Administrateurs

L'Assemblée Générale constate la fin des mandats d'Administrateurs à l'issue de la présente Assemblée de Monsieur Michel BOUISSOU, dont le mandat arrive à échéance, et de Messieurs Jean-Pierre BOYER et Bruno GRANGE, démissionnaires.

### Septième résolution - Nomination de Monsieur Jean-Marc CHALOT, en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jean-Marc CHALOT en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Jean-Marc CHALOT déclare accepter ces fonctions.

### Huitième résolution – Nomination de Monsieur Stéphane LEGASTELOIS, en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, décide de nommer Monsieur Stéphane LEGASTELOIS en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Stéphane LEGASTELOIS déclare accepter ces fonctions.

### Neuvième résolution – Nomination de Monsieur Jordan GUYON, en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, décide de nommer Monsieur Jordan GUYON en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Jordan GUYON déclare accepter ces fonctions.

## **Dixième résolution – Approbation des informations visées à l'article L22-10-9 I du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L22-10-34 I du Code de commerce, approuve les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux visées à l'article L22-10-9 I du Code de commerce et mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2021 au paragraphe 2.6.2.

## **Onzième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thierry Boiron, Président du Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thierry Boiron, Président du Conseil d'Administration, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2021 au paragraphe 2.6.3.1.

## **Douzième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Valérie Lorentz-Poinsot, Directrice Générale**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Valérie Lorentz-Poinsot, Directrice Générale, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2021 au paragraphe 2.6.3.2.

## **Treizième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Jean-Christophe Bayssat, Directeur Général Délégué**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Jean-Christophe Bayssat, Directeur Général Délégué, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2021 au paragraphe 2.6.3.3.

## **Quatorzième résolution – Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2021 en introduction aux paragraphes 2.6.1, 2.6.1.1 et aux paragraphes 2.6.1.1.1 et 2.6.1.3.

## **Quinzième résolution – Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Directeur Général, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2021 en introduction aux paragraphes 2.6.1, 2.6.1.1 et aux paragraphes 2.6.1.1.2 et 2.6.1.3.

## **Seizième résolution – Approbation de la politique de rémunération des Directeurs Généraux Délégués**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des Directeurs Généraux Délégués, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2021 en introduction aux paragraphes 2.6.1, 2.6.1.1 et aux paragraphes 2.6.1.1.3 et 2.6.1.3.

## Dix-septième résolution – Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des Administrateurs, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2021 en introduction au paragraphe 2.6.1 et aux paragraphes 2.6.1.2 et 2.6.1.3.

## Dix-huitième résolution – Somme fixe annuelle à allouer aux Administrateurs

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel de la rémunération à allouer au Conseil d'Administration à 325 000 € pour l'exercice 2022.

## Dix-neuvième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L22-10-62 et suivants et L225-210 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux périodes qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 27 mai 2021 dans sa dix-neuvième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action BOIRON par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 27 mai 2021 dans sa vingtième résolution à caractère extraordinaire,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 65 € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 114 045 152 €.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

## Vingtième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.





# 7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

---

7.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	218
7.2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	219
7.3	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	219
7.4	CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES PUBLICATIONS	220
7.5	LISTE DES ÉTABLISSEMENTS	220
7.6	ORGANIGRAMME DU GROUPE BOIRON AU 31 DÉCEMBRE 2021	221
7.7	TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	222
7.8	TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU RAPPORT DE GESTION	225
7.9	TABLE DE CONCORDANCE DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	226
7.10	GLOSSAIRE	229

## 7.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

### Attestation du Document d'enregistrement universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion dont la table de concordance figure dans le présent Document d'enregistrement universel aux pages 225 et 226, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Messimy

Le 14 avril 2022

**Valérie Lorentz-Poinsot**

**Directrice Générale**

En application de l'article 19 du Règlement Européen 2017/1129, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés et les rapports d'audit pour l'exercice 2020 figurant respectivement en pages 110 à 163 et en pages 164 à 167 du Document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'AMF en date du 8 avril 2021 sous le numéro D.21-0277,
- les comptes consolidés et les rapports d'audit pour l'exercice 2019 figurant respectivement en pages 90 à 135 et en pages 136 à 138 du Document d'enregistrement universel 2019 déposé auprès de l'AMF en date du 20 avril 2020 sous le numéro D.20-0322,
- les comptes annuels et les rapports d'audit pour l'exercice 2020 figurant respectivement en pages 168 à 195 et en pages 196 à 199 du Document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'AMF en date du 8 avril 2021 sous le numéro D.21-0277,
- les comptes annuels et les rapports d'audit pour l'exercice 2019 figurant respectivement en pages 139 à 163 et en pages 164 à 166 du Document d'enregistrement universel 2019 déposé auprès de l'AMF en date du 20 avril 2020 sous le numéro D.20-0322.

## 7.2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	Date de nomination	Durée de mandat	Fin de mandat
<b>DELOITTE &amp; ASSOCIÉS</b> Madame Vanessa Girardet Immeuble Higashi 106, cours Charlemagne 69002 Lyon Cedex Tél. : 04 78 63 16 16	AGM 18/05/2017	6 exercices	AGO 2023
<b>MAZARS</b> Monsieur Emmanuel Charnavel & Madame Séverine Hervet 109, rue Tête d'Or 69006 Lyon Tél. : 04 26 84 52 52	1 <sup>re</sup> nomination : AGM 19/05/2011  Renouvellement : AGM 18/05/2017	6 exercices	AGO 2023

## 7.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent Document d'enregistrement universel, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés au siège social de la société :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document d'enregistrement universel.

### INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Les Laboratoires BOIRON mettent en œuvre tous les moyens pour fournir une information régulière à l'ensemble de ses actionnaires individuels et institutionnels et mettent à leur disposition une information détaillée.

L'actualité des Laboratoires BOIRON et les informations financières les concernant peuvent être consultées sur le site internet [www.boironfinance.fr](http://www.boironfinance.fr). En particulier, conformément à l'article 221-3 du règlement général de l'AMF, l'ensemble de l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du règlement général de l'AMF est disponible sur le site internet [www.boironfinance.fr](http://www.boironfinance.fr) ainsi que sur le site [www.info-financiere.fr](http://www.info-financiere.fr).

Des notes d'information sont publiées par les bureaux d'analystes qui suivent régulièrement la valeur dont notamment : GILBERT DUPONT, ODDO MIDCAP, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. Les statuts, comptes, rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales et tous les documents mis à disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège social de la société.

Conformément à la recommandation AMF n° 2012-05, les statuts actualisés des Laboratoires BOIRON figurent sur son site internet [www.boironfinance.fr](http://www.boironfinance.fr).

### Responsable de l'information financière :

Valérie Lorentz-Poinsot, Directrice Générale des Laboratoires BOIRON

2, avenue de l'Ouest Lyonnais - 69510 Messimy - FRANCE

Tél. : +33 (0)4 78 45 61 00

E-mail : [boironfinances@boiron.fr](mailto:boironfinances@boiron.fr)

## 7.4 CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES PUBLICATIONS

*Quiet period* : pendant la période qui précède les publications, les Laboratoires BOIRON limitent leur communication avec la communauté financière.

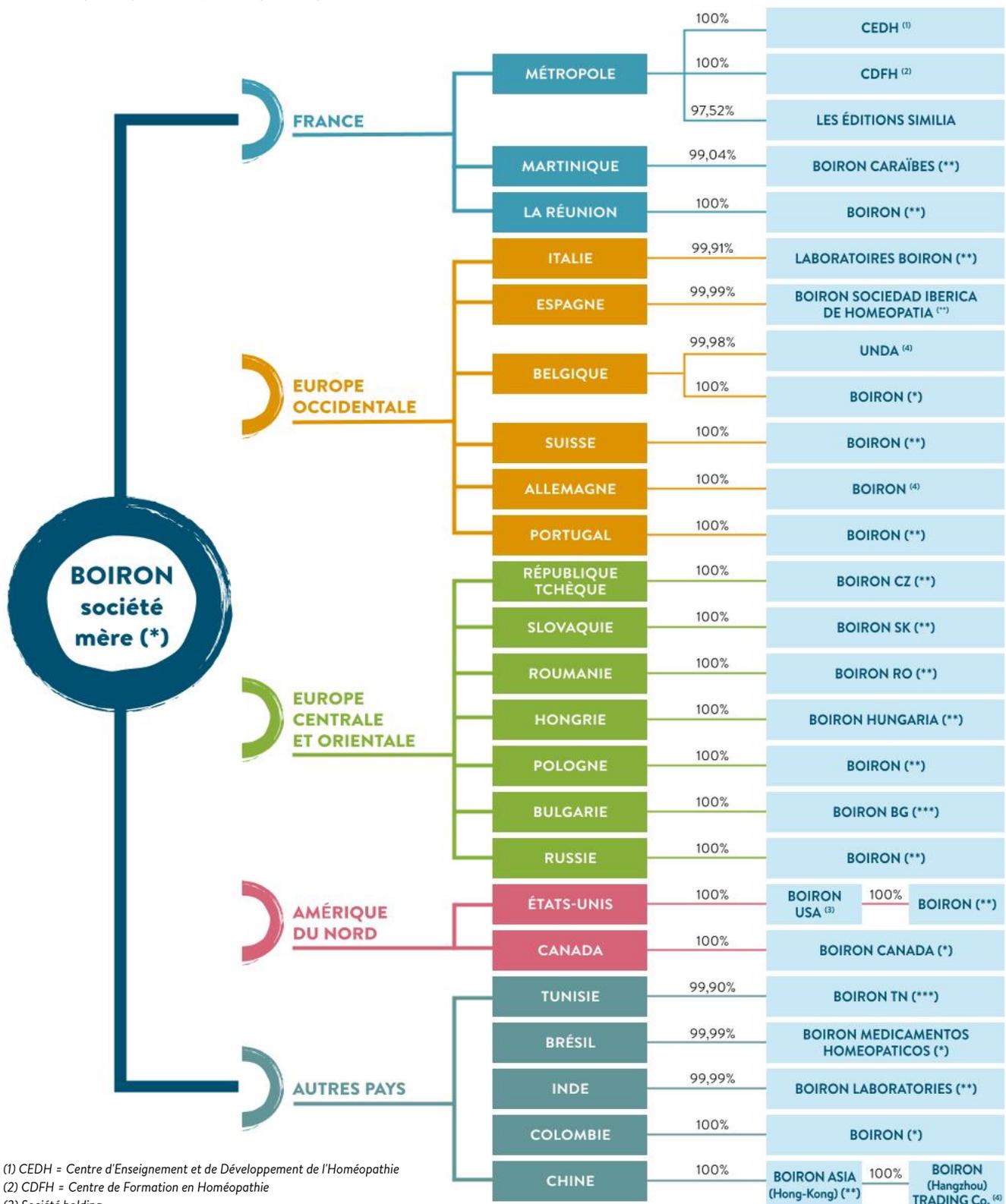
Publications	Date de publication (après bourse)	Réunions d'information
Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2022	Jeudi 21 avril 2022	
Assemblée générale 2022	Jeudi 19 mai 2022	
Chiffre d'affaires semestriel 2022	Jeudi 21 juillet 2022	
Résultats semestriels 2022 <i>Quiet period à partir du lundi 8 août 2022</i>	Mercredi 7 septembre 2022	Jeudi 8 septembre 2022
Chiffre d'affaires 3 <sup>e</sup> trimestre 2022	Jeudi 20 octobre 2022	

## 7.5 LISTE DES ÉTABLISSEMENTS

- ANTIBES
- AVIGNON LE PONTET (*fermé le 12/06/2021*)
- BELFORT (*fermé le 23/01/2021*)
- BOIS D'ARCY (*fermé le 13/03/2021*)
- BORDEAUX CANEJAN
- BREST GUIPAVAS (*fermé le 06/02/2021*)
- CLERMONT-FERRAND
- DIJON
- GRENOBLE MONTBONNOT (*fermé le 27/03/2021*)
- IVRY-SUR-SEINE (*fermé le 26/06/2021*)
- LILLE-VILLENEUVE D'ASCQ
- LIMOGES (*fermé le 30/04/2021*)
- LES OLMES
- LYON – SAINTE-FOY-LÈS-LYON
- MARSEILLE
- MONTÉVRAIN
- MONTPELLIER PEROLS
- MONTRICHARD (*fermé le 31/12/2021*)
- NANCY
- NANTES ORVAULT
- NIORT CHAURAY (*fermé le 17/06/2021*)
- PANTIN
- PAU (*fermé le 30/01/2021*)
- REIMS
- RENNES
- ROUEN-ISNEAUVILLE (*fermé le 20/03/2021*)
- STRASBOURG ILLKIRCH (*fermé le 03/06/2021*)
- TOULON LA FARLEDE (*fermé le 06/03/2021*)
- TOULOUSE
- TOURS

## 7.6 ORGANIGRAMME DU GROUPE BOIRON AU 31 DÉCEMBRE 2021

Les informations concernant les principaux actionnaires de BOIRON société mère figurent au paragraphe 5.2 et le tableau des filiales et participations figure au paragraphe 4.3.3.



(1) CEDH = Centre d'Enseignement et de Développement de l'Homéopathie

(2) CDFH = Centre de Formation en Homéopathie

(3) Société holding

(4) Société sans activité

(\*) Production, promotion, distribution

(\*\*) Promotion, distribution

(\*\*\*) Promotion

## 7.7 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Afin de faciliter la lecture du présent Document d'enregistrement universel, la table de concordance présentée ci-dessous permet d'identifier les principales informations requises par les annexes 1 et 2 du Règlement européen délégué 2019/980 du 14 mars 2019.

SECTION 1		Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente
1.1	Personnes responsables des informations	7.1
1.2	Attestation des responsables du document	7.1
1.3	Déclaration d'expert	-
1.4	Autres attestations en cas d'informations provenant de tiers	-
1.5	Déclaration relative à l'approbation du document	-
SECTION 2		Contrôleurs légaux des comptes
2.1	Coordonnées	7.2
2.2	Changements	
SECTION 3		Facteurs de risques
3.1	Description des risques importants	1.4
SECTION 4		Informations concernant l'émetteur
4.1	Raison sociale et nom commercial	5.6
4.2	Enregistrement au RCS et identifiant (LEI)	5.6
4.3	Date de constitution et durée	5.6
4.4	Siège social – forme juridique - législation applicable - site web - autres	5.6
SECTION 5		Aperçu des activités
5.1	Principales activités	1.1.6
	5.1.1 Nature des opérations et principales activités	1.1.6.2
	5.1.2 Nouveaux produits et/ou services	1.1.3
5.2	Principaux marchés	1.1.5
5.3	Évènements importants	1.1.1
5.4	Stratégie et objectifs <sup>(1)</sup> financiers et non financiers	1.1
5.5	Degré de dépendance	1.2.3.2
5.6	Position concurrentielle	1.1.5/1.4.1.1
5.7	Investissements	1.2.1.4.2
	5.7.1 Investissements importants réalisés	1.2.1.4.2 4.1.2 (paragraphe 7 et 8)
	5.7.2 Investissements importants en cours ou engagements fermes	1.2.1.4.2 4.1.2 (paragraphe 7 et 8)
	5.7.3 Coentreprises et participations significatives	4.3.3
	5.7.4 Impact environnemental de l'utilisation des immobilisations corporelles	1.2.3.3.5
SECTION 6		Structure organisationnelle
6.1	Description sommaire du groupe/Organigramme	7.6
6.2	Liste des filiales importantes	4.3.3

<b>SECTION 7</b>		<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>
7.1	Situation financière	3.1.2
	7.1.1 Exposé de l'évolution et résultat des activités	3.1.2.1
	7.1.2 Évolutions futures et activités en matière de recherche et de développement	1.1.6.1
7.2	Résultats d'exploitation	3.1.2/3.2
	7.2.1 Facteurs importants	1.1.1/3.1
	7.2.2 Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	3.1.1
<b>SECTION 8</b>		<b>Trésorerie et capitaux</b>
8.1	Capitaux de l'émetteur	4.1.1.5
8.2	Flux de trésorerie	4.1.1.4
8.3	Besoins de financement et structure de financement	4.1.2 (paragraphe 15)
8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	4.1.2 (paragraphe 16)
8.5	Sources de financement attendues	
<b>SECTION 9</b>		<b>Environnement réglementaire</b>
9.1	Description de l'environnement réglementaire et des facteurs extérieurs influant	1.1.4/1.4
<b>SECTION 10</b>		<b>Informations sur les tendances</b>
10.1	a) Principales tendances récentes b) Changement significatif de performance financière du groupe depuis la clôture	3.3/3.4
10.2	Élément susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	3.3/3.4
<b>SECTION 11</b>		<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>
11.1	Prévision ou estimation du bénéfice en cours	N/A
11.2	Principales hypothèses	N/A
11.3	Attestation sur la prévision ou l'estimation du bénéfice	N/A
<b>SECTION 12</b>		<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale</b>
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	2.2
12.2	Conflits d'intérêts	2.2.4
<b>SECTION 13</b>		<b>Rémunération et avantages</b>
13.1	Rémunérations et avantages versés ou octroyés	2.6.2.1
13.2	Provisions pour retraite ou autres	2.6.2.1 4.1.2 (paragraphe 20)
<b>SECTION 14</b>		<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>
14.1	Durée des mandats	2.2.1/2.2.2.5
14.2	Contrats de service	2.2.4/2.6.1.3
14.3	Comités	2.2.3
14.4	Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	2.1
14.5	Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance	2.2.1/6.1
<b>SECTION 15</b>		<b>Salariés</b>
15.1	Répartition des salariés	1.2.2.1.1
15.2	Participations et stock-options	1.2.1.4.1/5.1.2
15.3	Accord de participation des salariés au capital	1.1.6.2/1.2.1.4.1
<b>SECTION 16</b>		<b>Principaux actionnaires</b>
16.1	Répartition du capital	5.1/5.2
16.2	Droits de vote différents	5.1/5.2
16.3	Contrôle de l'émetteur	5.2
16.4	Accord d'actionnaires	5.2

<b>SECTION 17</b>	<b>Transactions avec des parties liées</b>	
17.1	Détail des transactions	2.3
<b>SECTION 18</b>	<b>Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
18.1	Informations financières historiques	
	18.1.1 Informations financières historiques auditées	1 / 4.1/4.3
	18.1.2 Changement de date de référence comptable	N/A
	18.1.3 Normes comptables	4.1/4.3
	18.1.4 Changement de référentiel comptable	4.1/4.3
	18.1.5 Contenu minimal des informations financières auditées	4.1/4.3
	18.1.6 États financiers consolidés	4.1.1/4.3.1
	18.1.7 Date des dernières informations financières	31/12/2021
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
	18.2.1 Informations financières trimestrielles ou semestrielles	N/A
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	4.2/4.5
	18.3.1 Rapport d'audit	4.2/4.5
	18.3.2 Autres informations auditées	N/A
	18.3.3 Informations financières non auditées	N/A
18.4	Informations financières pro forma	N/A
	18.4.1 Modification significative des valeurs brutes	N/A
18.5	Politique en matière de dividendes	3.2.2/5.5
	18.5.1 Description	3.2.2
	18.5.2 Montant du dividende par action	3.2.2
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.1.2 (paragraphe 34)
	18.6.1 Procédures significatives	4.1.2 (paragraphe 34)
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	3.4
	18.7.1 Changement significatif depuis la clôture	3.4
<b>SECTION 19</b>	<b>Informations supplémentaires</b>	
19.1	Capital social	5.1
	19.1.1 Montant du capital émis	5.1
	19.1.2 Actions non représentatives du capital	N/A
	19.1.3 Actions auto-détenues	5.1
	19.1.4 Valeurs mobilières	N/A
	19.1.5 Conditions de droit d'acquisition et/ou toute obligation	N/A
	19.1.6 Option ou accord	N/A
	19.1.7 Historique du capital social	5.1
19.2	Acte constitutif et statuts	5.6
	19.2.1 Inscription au registre et objet social	5.6
	19.2.2 Catégories d'actions existantes	5.6
	19.2.3 Disposition impactant un changement de contrôle	-
<b>SECTION 20</b>	<b>Contrats importants</b>	
20.1	Résumé de chaque contrat	N/A
<b>SECTION 21</b>	<b>Documents disponibles</b>	
21.1	Déclaration sur les documents consultables	7.3

(1) Renvoyer à la déclaration de performance extra-financière.

## 7.8 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU RAPPORT DE GESTION

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés à l'aide du pictogramme  .

<i>Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du RFA</i>		7.1
<i>Comptes sociaux</i>		4.3
<i>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux</i>		4.4
<i>Comptes consolidés</i>		4.2
<i>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</i>		4.3
<i>Rapport de gestion :</i>		
<b>INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE</b>		
Situation de la société et du groupe durant l'exercice écoulé, évolution prévisible et événements importants survenus depuis la clôture		1.1.1/3.1/3.4
Activité et résultats de la société et du groupe par branche d'activité		3.1
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière (notamment de la situation d'endettement) de la société et du groupe		3.1/3.2
Indicateurs clés de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière de la société et du groupe		1
Principaux risques et incertitudes de la société et du groupe		1.4
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la société et du groupe		1.4.2
Objectif et politique de couverture des transactions pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture de la société et du groupe		-
Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la société et du groupe		4.1.2 (paragraphe 23.3)
Utilisation d'instruments financiers de la société et du groupe		4.1.2 (paragraphe 23)
Risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire (stratégie bas carbone) de la société et du groupe		1.2.3.4
Activité en matière de recherche et développement de la société et du groupe		1.1.6.1 4.1.2 (paragraphe 27)
Succursales		7.5
<b>INFORMATIONS JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET FISCALES DE LA SOCIÉTÉ</b>		
Répartition et évolution de l'actionnariat		5.1/5.2
Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la société qu'elles détiennent		4.3.3
Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français		N/A
Participations croisées		N/A
État de la participation des salariés au capital social		5.3
Acquisition et cession par la société de ses propres actions (rachat d'actions)		5.1.3
Ajustements des titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières		N/A
Ajustements des titres donnant accès au capital et les stock-options en cas de rachats d'actions		N/A
Dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents		5.5/6.1
Dépenses et charges non déductibles fiscalement		6.1

Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anti-concurrentielles	N/A
Délais de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs et clients	4.3.5
Montant des prêts interentreprises	N/A
Informations relatives à l'exploitation d'une installation SEVESO	N/A
<b>INFORMATIONS PORTANT SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX</b>	
État récapitulatif des opérations sur titres des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes et des personnes étroitement liées	5.2.1
<b>INFORMATIONS DPEF</b>	
Prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité, incluant les conséquences sur le changement climatique et de l'usage des biens et services produits, ainsi que des engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités	1
<b>DOCUMENTS JOINTS AU RAPPORT DE GESTION</b>	
Rapport sur les paiements aux gouvernements	N/A
Tableau des résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices	4.3.4
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	2

## 7.9 TABLE DE CONCORDANCE DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

<b>MODÈLE D'AFFAIRES</b>	1.1.2.1
<b>DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ</b>	1.4
<b>INFORMATIONS SOCIALES</b>	1.2.2
<i>Emploi</i>	
Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	1.2.2.1.1 1.2.2.3.1 1.2.2.3.2
Embauches et licenciements	1.2.2.2.1
Rémunérations et leur évolution	1.2.1.4.1
<i>Organisation du travail</i>	
Organisation du temps de travail	1.2.1.4.1 1.2.2.2.4
Absentéisme	1.2.2.2.1
<i>Relations sociales</i>	
Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	1.2.2.4
Bilan des accords collectifs	1.2.2.5
<i>Santé et sécurité</i>	
Conditions de santé et de sécurité au travail	1.2.2.1.3 1.2.2.1.4
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	1.2.2.1.3
Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	1.2.2.1.3

### Formation

Politiques mises en œuvre en matière de formation	1.2.2.2.2 1.2.2.2.3
Nombre total d'heures de formation	1.2.2.2.3

### Égalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	1.2.2.3.1
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	1.2.2.3.3
Politique de lutte contre les discriminations	1.2.2.3

### Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	1.2.2.4
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	1.2.2.3
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	1.2.2.1
- à l'abolition effective du travail des enfants	1.2.2.1

## INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### Politique générale en matière environnementale

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	1.2
Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	1.2.3.1
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	1.2.3
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	N/A

### Pollution

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	1.2.3.3.5
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	1.2.3.3.5

### Économie circulaire

Prévention et gestion des déchets : - mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets - actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	1.2.3.3 1.2.3.4
Utilisation durable des ressources :	
- consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	1.2.3.3.2
- consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	1.2.3.3.3
- consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	1.2.3.4
Utilisation des sols	1.2.3.3.4

### Changement climatique

Postes significatifs de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité	1.2.3.3.5
Adaptation aux conséquences du changement climatique	1.2.3.4
Protection de la biodiversité	1.2.3
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	1.2.3.3

## INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

En matière d'emploi et de développement régional	1.2.1.4.2
Sur les populations riveraines ou locales	1.2.1.4.2

*Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines*

---

Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	1.2.1.4.2
--	-----------

---

Actions de partenariat ou de mécénat	1.2.1.4.2
--------------------------------------	-----------

*Sous-traitance et fournisseurs*

---

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	1.2.3.2
--	---------

---

Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	1.2.1.1 1.2.3.2
---	--------------------

*Loyauté des pratiques*

---

Actions engagées pour prévenir la corruption	1.2.1.2
--	---------

---

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	1.1.2.3
--	---------

*Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme*

---

## 7.10 GLOSSAIRE

### ACCORD DE PRÉPARATION À LA RETRAITE (APR)

Accord d'entreprise qui prévoit, pour chaque salarié de BOIRON société mère, un capital temps rémunéré à prendre avant son départ à la retraite, dédié à la préparation de sa retraite et fonction de son ancienneté.

### AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Ils comprennent les éléments inhabituels, non récurrents et significatifs, le résultat de change sur les transactions commerciales, le résultat des instruments dérivés sur opérations commerciales ainsi que le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt compétitivité emploi.

### AUTRES SOLUTIONS DE SANTÉ

Elles englobent les dispositifs médicaux, les compléments alimentaires, les cosmétiques ainsi que la phytothérapie. Celles-ci viennent compléter l'offre homéopathique afin d'apporter aux patients de nouvelles solutions de santé naturelles, sûres et efficaces, répondant à leurs besoins, avec l'objectif de les soigner avec respect.

### COMPTE DE RÉSULTAT PAR ACTIVITÉ

Présentation retenue par le Groupe pour le compte de résultat consolidé. Les charges sont regroupées par grande activité de l'entreprise (production industrielle, préparation et distribution, promotion, recherche, affaires réglementaires, fonctions support, autres produits et charges opérationnels...).

### COÛTS DE PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ensemble des charges qui concourent à la production réalisée par nos sites de production, intégrant notamment les services de fabrication, la gestion de production, l'assurance et le contrôle qualité.

### COÛTS DE PRÉPARATION ET DISTRIBUTION

Ensemble des charges liées à la distribution des produits et à l'activité des préparatoires dans les établissements de distribution.

### COÛTS DE PROMOTION

Ensemble des charges liées à la promotion des produits (marketing, publicité et réseaux commerciaux notamment).

### COÛTS DE RECHERCHE

Ensemble des charges liées à la recherche sur les spécialités et les médicaments à nom commun.

### COÛTS DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

Ensemble des charges liées au fonctionnement des services affaires réglementaires, en particulier : frais de personnel, honoraires, taxes et frais d'enregistrement.

### COÛTS DES FONCTIONS SUPPORT

Coûts liés aux services qui travaillent en support de la production, de la distribution et de la promotion. Ces coûts intègrent notamment la direction générale, les fonctions financières, juridiques, informatiques et ressources humaines.

### ENGAGEMENTS SOCIAUX

Avantages sociaux accordés aux salariés, conformément aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient ou aux accords signés localement avec les partenaires sociaux. Les engagements sociaux du Groupe BOIRON intègrent notamment, en France, l'accord de préparation à la retraite, les indemnités de départ à la retraite et les médailles du travail.

### ENREGISTREMENT HOMÉOPATHIQUE (EH) ET AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ (AMM)

En 1992, une directive européenne a fixé le cadre réglementaire pour le maintien sur le marché des médicaments homéopathiques fabriqués industriellement :

- l'Enregistrement Homéopathique (EH) fixe les dispositions pour les médicaments homéopathiques répondant aux critères suivants : l'absence d'indication thérapeutique sur l'étiquetage, des hauteurs de dilution encadrées, l'administration par voie orale ou externe,
- l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) concerne les spécialités homéopathiques qui revendiquent une indication thérapeutique homéopathique traditionnelle d'automédication ou qui ne peuvent remplir les trois critères énoncés ci-dessus pour l'Enregistrement.

### ÉVOLUTION À TAUX DE CHANGE COURANT/ ÉVOLUTION À TAUX DE CHANGE CONSTANT

L'évolution à taux de change courant est l'évolution en euros d'un indicateur financier entre deux périodes, résultant des taux de change retenus pour la conversion de chaque période. Cette évolution tient ainsi compte des effets liés à la variation des taux de change.

Une évolution à taux de change constant est estimée par le Groupe (notamment pour le chiffre d'affaires) en retenant pour l'année en cours le taux de change retenu pour la période comparative. Cette méthode permet de neutraliser les effets liés à la variation des taux de change.

### INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE (IDR)

Rémunération versée au salarié au moment de son départ à la retraite, régie en France par la convention collective de l'industrie pharmaceutique.

### MÉDAILLE DU TRAVAIL

Prime versée au salarié à une date anniversaire, visant à récompenser son ancienneté professionnelle.

## MÉDICAMENTS HOMÉOPATHIQUES À NOM COMMUN

Les médicaments homéopathiques à nom commun sont en général présentés sous forme de tubes de granules ou de doses de globules.

Aucune indication thérapeutique ni posologie ne figure généralement sur leur conditionnement, car c'est le professionnel de santé qui détermine l'indication du médicament et sa posologie en fonction de chaque individu. Tout laboratoire peut commercialiser ces médicaments homéopathiques à nom commun. Leurs dénominations ne sont pas protégeables à titre de marque, s'agissant de dénominations communes.

## RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Indicateur de performance utilisé par le Groupe. Il correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- du coût de l'endettement financier net,
- des autres produits et charges financiers,
- de la quote-part dans les résultats des participations dans les entreprises associées,
- du résultat des activités destinées à être cédées,
- des impôts.

Il intègre le résultat des activités du Groupe ainsi que les autres produits et charges opérationnels.

## SPÉCIALITÉS DE MÉDICATION FAMILIALE

Chaque laboratoire peut développer spécifiquement ses propres « spécialités ». Ces médicaments homéopathiques à nom de marque sont mis au point pour traiter une affection particulière (rhume, toux, bouffées de chaleur par exemple) et possèdent, généralement, une indication thérapeutique et une posologie. Une notice détaillée figure dans chaque boîte pour faciliter leur utilisation en automédication.

Contrairement aux médicaments homéopathiques à nom commun, ces marques peuvent être protégées, s'agissant de « noms de fantaisie ».

Conception et réalisation

**keima.**

[www.keima.fr](http://www.keima.fr)



2, avenue de l'Ouest Lyonnais

69510 Messimy – France

Tél. + 33 (0)4 78 45 61 00

Société anonyme au capital de 17 545 408 €

967 504 697 RCS Lyon

[www.boiron.fr](http://www.boiron.fr)